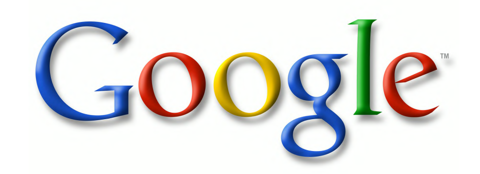
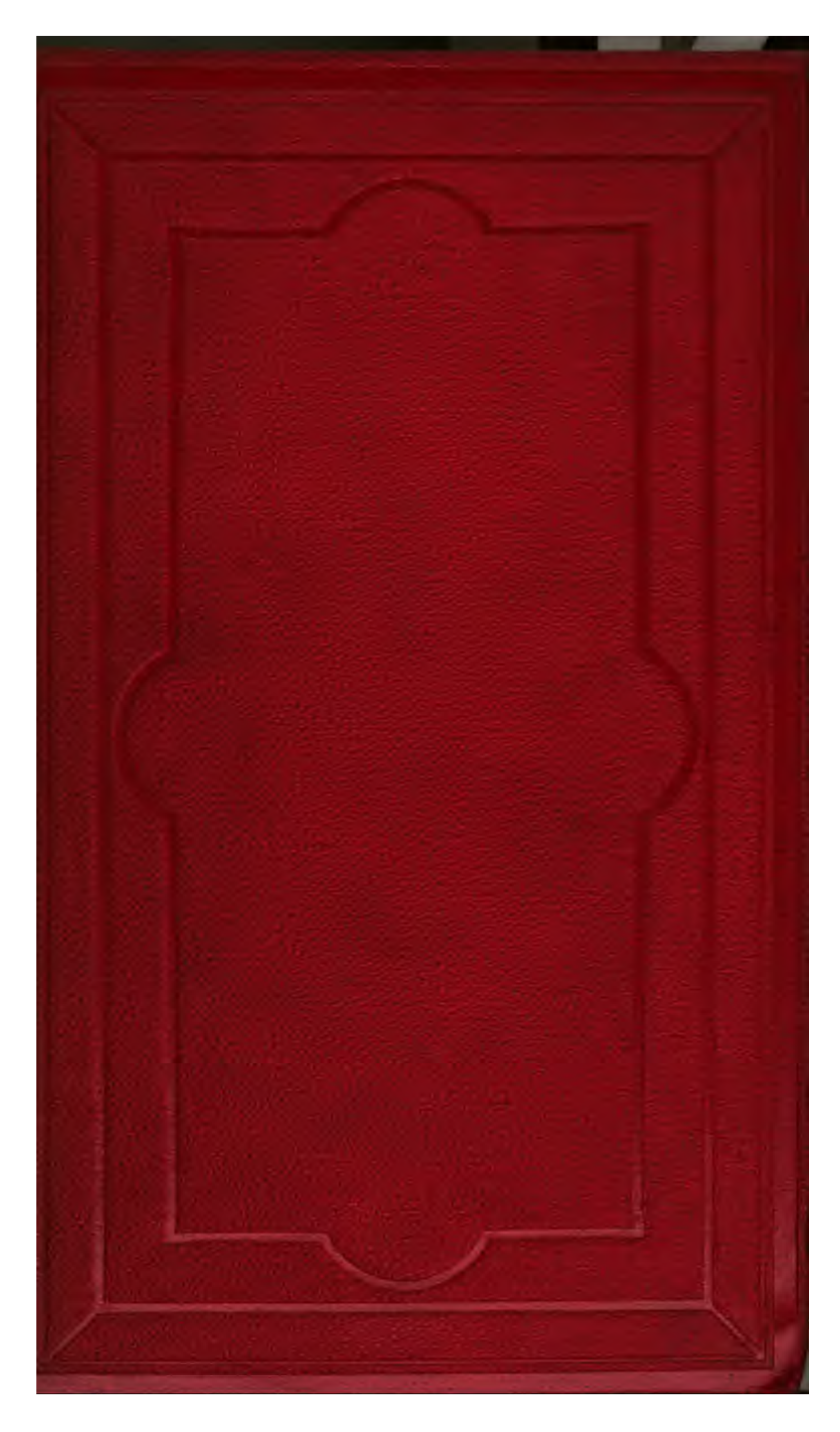





NS. 97 d. 8
TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Vet. Fr. III B. 495



HISTOIRE

DE

FÉNELON

IV

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
Rue Jacob, 56.

HISTOIRE

DE

FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

PAR LE CARDINAL DE BAUSSET

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE, D'APRÈS LES MSS. DE FÉNELON
ET D'AUTRES PIÈCES AUTHENTIQUES

PAR L'ÉDITEUR DES ŒUVRES DE FÉNELON

TOME QUATRIÈME

PARIS

CHEZ JACQUES LECOFFRE ET Cie, LIBRAIRES
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29
CI-DEVANT RUE DU POT DE FER ST.-SULPICE, 8

1850

HISTOIRE

DE FÉNELON.

LIVRE SEPTIÈME.

ÉCRITS POLITIQUES DE FÉNELON. — LETTRES ET MÉMOIRES SUR LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

HISTOIRE

DE FÉNELON.

LIVRE SEPTIÈME.

ÉCRITS POLITIQUES DE FÉNELON. — LETTRES ET MÉMOIRES SUR LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

1. La politique de Fénelon mal jugée d'après celle du *Télémaque*.

Les nouveaux rapports sous lesquels nous allons considérer Fénelon, n'avoient pu encore être présentés au public; de justes considérations avoient empêché les historiens de l'archevêque de Cambrai, de faire usage d'un grand nombre de pièces manuscrites qu'ils avoient à leur disposition (1). Ces considérations ne subsistent plus : il est même aujourd'hui d'autant plus nécessaire de faire con-

(1) Les pièces manuscrites, dont parle ici le cardinal de Bausset, ont été imprimées, depuis la publication de son *Histoire*, dans le recueil des *Œuvres* et de la *Correspondance de Fénelon.* Ce sont les mêmes dont il a été question dans le *Préambule* de cette *Histoire*. (T. Ier, p. 4.) (Édit.)

noître toute la sagesse des principes politiques de Fénelon, que ses admirateurs et ses censeurs paroissent s'être également mépris dans l'objet de leurs louanges, et dans les motifs de leur censure. Les uns et les autres ont jugé la politique de Fénelon, sur celle du *Télémaque*. Ils n'ont pas vu, ou n'ont pas voulu voir, qu'un ouvrage, qui n'avoit pour but que d'inspirer à un jeune prince des sentiments vertueux et des principes de justice, n'étoit pas un code de lois politiques, ni un plan d'administration convenable à nos gouvernements modernes.

De cette méprise sont venus les éloges outrés qu'ont donnés à la *philanthropie* de Fénelon, quelques écrivains qui cherchoient à se parer de son nom, pour décrier toutes les institutions existantes, et les préventions peu fondées de ceux qui ont affecté de ne voir, dans le *Télémaque*, que les rêves d'une imagination brillante. Mais comment a-t-on pu supposer, que Fénelon ait eu l'idée d'offrir, pour modèle de gouvernement, les lois et les règlements de police de la petite colonie de Salente, au chef d'une nation de vingt millions d'hommes, au petit-fils de Louis XIV, au successeur d'un prince qui avoit donné à l'autorité royale tant de force et d'éclat? Il savoit trop bien que les mœurs, les habitudes, les institutions antiques d'un grand empire auroient toujours résisté à des innovations puériles et dan-

gereuses, aussi opposées à sa pensée qu'à ses vœux. Le *Télémaque* étoit adressé au cœur et à l'âme du duc de Bourgogne; et la manière dont ce jeune prince avoit saisi la morale de ce bel ouvrage, démontre assez qu'il avoit mieux compris l'esprit qui l'a conçu, que ceux qui ont voulu louer Fénelon de ce qu'il n'a jamais pensé, et le blâmer de ce qu'il n'a jamais proposé. En un mot, les vertus, les talents, les principes du duc de Bourgogne, les espérances qu'il fit briller, et les regrets qu'il a laissés, sont le plus beau commentaire du *Télémaque*, et défendent également la mémoire de Fénelon contre une admiration irréfléchie et contre des reproches injustes.

2. Dans quels écrits il faut l'étudier: *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté.*

¶ Pour connoître sa véritable doctrine politique, il faut la chercher dans les dernières instructions qu'il adressoit au duc de Bourgogne, pour le préparer immédiatement à prendre part au gouvernement du grand royaume dont il étoit l'héritier présomptif; il faut étudier surtout l'application que Fénelon lui-même fait de ses principes, dans ses *Mémoires sur la guerre de la succession d'Espagne*, et dans les *Plans de gouvernement* qu'il concerta, pendant les dernières années de sa vie, avec le duc de Chevreuse, pour l'instruction du jeune prince (1).

(1) Les principaux *Écrits politiques* de Fénelon sont réunis dans la cinquième classe de ses *Œuvres*. (T. XXII de l'*édition de Versailles*.) La plupart de ses lettres concernant la guerre

Quelques-unes de ses opinions pourroient sans doute donner lieu à des observations importantes; c'est le sort inévitable de tout ouvrage qui a pour objet des questions si délicates, et d'un ordre si relevé. Mais on conviendra du moins, en lisant cette partie des *OEuvres de Fénelon*, que peu d'auteurs ont écrit si sagement, et montré des vues aussi solides et aussi étendues, sur une matière si difficile. On conviendra surtout que Fénelon étoit infiniment éloigné des vues chimériques et puériles, qu'on lui a quelquefois attribuées.

¶ A la tête des écrits dont nous avons ici à parler, nous devons placer l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté* (1). Cet ouvrage, composé par Fénelon depuis sa retraite à Cambrai, pour l'instruction du duc de Bourgogne, fait tout

de la succession d'Espagne, se trouvent dans le tome I[er] de sa *Correspondance*.

Nous ne parlons pas ici de l'*Essai sur le gouvernement civil*, rédigé par le chevalier de Ramsay, d'après les conversations de Fénelon avec le roi d'Angleterre, Jacques III, comme on l'a vu plus haut. (T. III, p. 368, etc.) Le chevalier de Ramsay, dans la *Préface* de cet ouvrage, fait assez entendre qu'*en profitant des instructions de Fénelon*, il ne s'est pas rigoureusement astreint à rendre compte de ce qu'il avoit entendu; d'où il suit qu'on ne peut attribuer indistinctement à Fénelon toutes les idées politiques énoncées dans cet ouvrage, lorsqu'elles ne sont pas établies d'ailleurs par quelque autre de ses écrits. (Édit.)

(1) *OEuvres de Fénelon*; t. XXII, p. 265, etc.

à la fois le plus grand honneur à l'auguste élève et à son habile instituteur, en montrant le premier aussi digne d'entendre la vérité, que le second étoit digne de l'annoncer. Dans cette admirable production, ce n'est plus à l'imagination riante d'un enfant, c'est à la conscience d'un prince religieux que Fénelon s'adresse, pour lui montrer l'importance et l'étendue de ses obligations, pour le prémunir contre les dangers et les piéges de la royauté; en un mot, pour lui faire comprendre tout ce qu'il devra un jour à Dieu, dont il sera l'image, et au peuple, dont il sera le père et le pasteur. La forme d'*Examen de conscience*, que Fénelon donne à ces instructions, semble leur ajouter un nouveau poids et une nouvelle autorité : « On croit voir, dit le « cardinal Maury, l'humanité s'asseoir, avec la re« ligion, aux côtés du jeune prince, pour lui in« spirer, de concert, toute la délicatesse de con« science que l'Évangile exige d'un roi; pour lui « révéler tous les dangers, toutes les illusions, tous « les piéges dont il est obligé de se préserver, tous « les jugements de Dieu et des hommes qu'il doit « prévenir, enfin tous les conseils de la véritable « gloire qu'il doit ambitionner, et toutes les règles « de morale qu'il doit suivre, s'il veut rendre les « peuples heureux (1). »

(1) *Éloge de Fénelon*, par le cardinal Maury; vers la fin de la première partie.

¶ L'*Instruction* nécessaire à un prince, l'*exemple* qu'il doit à ses sujets, la *justice* qui doit présider à tous les actes de son gouvernement, tels sont les trois principaux objets auxquels Fénelon rapporte tous les avis qu'il adresse au duc de Bourgogne, dans cet important ouvrage.

3. *Instruction* nécessaire à un prince.

¶ La connoissance de la religion lui paroît être la première de toutes, pour un souverain, aussi bien que pour le commun des hommes. Il pense qu'une religion solide et éclairée est, pour tous les hommes sans exception, la plus forte sanction de leurs obligations, et le plus sûr préservatif contre toutes les illusions auxquelles ils peuvent être exposés dans le cours de la vie. Il est impossible d'appliquer ces principes aux souverains, avec plus de force et de dignité que Fénelon ne le fait dans le premier article de son ouvrage. « Connoissez-vous « assez, dit-il à son auguste élève (1), toutes les vé- « rités du christianisme? Vous serez jugé sur l'Évan- « gile, comme le moindre de vos sujets. Étudiez-vous « vos devoirs dans cette loi divine? Souffririez-vous « qu'un magistrat jugeât tous les jours les peuples « en votre nom, sans savoir vos lois et vos ordon- « nances, qui doivent être la règle de ses juge- « ments? Espérez-vous que Dieu souffrira que vous « ignoriez sa loi, suivant laquelle il veut que vous

(1) *Examen de conscience*; art. I[er], n. 1, etc.

« viviez et que vous gouverniez son peuple ? Lisez-« vous l'Évangile sans curiosité, avec une docilité « humble, dans un esprit de pratique, et vous tour-« nant contre vous-même, pour vous condamner « dans toutes les choses que cette loi reprendra en « vous ?

¶ « Ne vous êtes-vous point imaginé que l'Évan-« gile ne doit point être la règle des rois, comme celle « de leurs sujets; que la politique les dispense d'être « humbles, justes, sincères, modérés, compatissants, « prêts à pardonner les injures ? Quelque lâche et « corrompu flatteur ne vous a-t-il point dit, et « n'avez-vous point été bien aise de croire, que les « rois ont besoin de suivre, dans le gouvernement « de leurs États, certaines maximes de hauteur, de « dureté, de dissimulation, en s'élevant au-dessus « des règles communes de la justice et de l'huma-« nité ?

¶ « N'avez-vous point cherché les conseillers, en « tout genre, les plus disposés à vous flatter dans « vos maximes d'ambition, de vanité, de faste, de « mollesse et d'artifice ? N'avez-vous point eu peine « à croire les hommes fermes et désintéressés, qui, « ne désirant rien de vous, et ne se laissant point « éblouir par votre grandeur, vous auroient dit avec « respect toutes vos vérités, et vous auroient con-« tredit, pour vous empêcher de faire des fautes?...

¶ « Avez-vous choisi, pour votre conseil de con-

« science, les hommes les plus pieux, les plus fer-
« mes, et les plus éclairés? comme on cherche les
« meilleurs généraux d'armées pour commander les
« troupes pendant la guerre, et les meilleurs méde-
« cins quand on est malade. Avez-vous composé ce
« conseil de plusieurs personnes, afin que l'une
« puisse vous préserver des préventions de l'autre;
« parce que tout homme, quelque droit et habile
« qu'il puisse être, est toujours capable de préven-
« tions? Avez-vous craint les inconvénients qu'il y
« a, à se livrer à un seul homme? Avez-vous donné
« à ce conseil une entière liberté de vous décou-
« vrir, sans adoucissement, toute l'étendue de vos
« obligations de conscience? »

¶ Après ces considérations générales, sur la nécessité d'étudier ses devoirs, et sur les moyens que le prince doit employer pour acquérir cette connoissance, Fénelon entre dans le détail des objets qu'il doit s'appliquer à connoître, pour être en état de gouverner les peuples avec sagesse. « Avez-vous tra-
« vaillé, lui dit-il, à vous instruire des lois, coutumes
« et usages du royaume? Le Roi est le premier juge
« de son État : c'est lui qui fait les lois; c'est lui
« qui les interprète, dans le besoin; c'est lui qui
« juge souvent, dans son conseil, suivant les lois
« qu'il a établies, ou trouvées déjà établies avant
« son règne; c'est lui qui doit redresser tous les
« autres juges : en un mot, sa fonction est d'être à

« la tête de toute la justice pendant la paix, comme « d'être à la tête des armées pendant la guerre. Et « comme la guerre ne doit jamais être faite qu'à « regret, le plus courtement qu'il est possible, et en « vue d'une constante paix, il s'ensuit que la fonc- « tion de commander des armées n'est qu'une fonc- « tion passagère, forcée, et triste pour les bons « rois : au lieu que celle de juger les peuples, et de « veiller sur tous les juges, est leur fonction natu- « relle, essentielle, ordinaire, et inséparable de la « royauté. Bien juger, c'est juger selon les lois : « pour juger selon les lois, il les faut savoir. Les sa- « vez-vous ? Êtes-vous en état de redresser les juges « qui les ignorent ? Connoissez-vous assez les prin- « cipes de la jurisprudence, pour être facilement au « fait, quand on vous rapporte une affaire ? Êtes- « vous en état de discerner, entre vos conseillers, « ceux qui vous flattent, d'avec ceux qui ne vous « flattent pas ; et ceux qui suivent religieusement « les règles, d'avec ceux qui voudroient les plier « d'une façon arbitraire, selon leurs vues ?.....

¶ « Avez-vous étudié la vraie forme de gouver- « nement de votre royaume ? Il ne suffit pas de sa- « voir les lois qui règlent la propriété des terres et « autres biens, entre les particuliers ; c'est sans doute « la moindre partie de la justice : il s'agit de celle « que vous devez garder entre votre nation et vous, « entre vous et vos voisins. Avez-vous étudié sérieu-

« sement ce qu'on nomme le *Droit des gens?* droit
« qu'il est d'autant moins permis à un roi d'igno-
« rer, que c'est le droit qui règle sa conduite dans
« ses plus importantes fonctions, et que ce droit
« se réduit aux principes les plus évidents du
« droit naturel, pour tout le genre humain. Avez-
« vous étudié les lois fondamentales et les cou-
« tumes constantes qui ont force de loi, pour le
« gouvernement général de votre nation particu-
« lière?

¶ « Avez-vous cherché à connoître, sans vous
« flatter, quelles sont les bornes de votre autorité?
« Savez-vous par quelles formes le royaume s'est gou-
« verné, sous les diverses races; ce que c'étoit que les
« anciens *Parlements*, et les *États généraux* qui leur
« ont succédé; comment les choses ont passé à l'é-
« tat présent; sur quoi ce changement est fondé;
« ce que c'est que l'*anarchie;* ce que c'est que la
« *puissance arbitraire*, et ce que c'est que la royauté
« réglée par les lois, milieu entre les deux extrémi-
« tés? Souffririez-vous qu'un juge jugeât, sans sa-
« voir l'ordonnance; et qu'un général d'armée com-
« mandât, sans savoir l'art militaire? Croyez-vous
« que Dieu souffre que vous régniez, si vous régnez
« sans être instruit de ce qui doit borner et régler
« votre puissance? Il ne faut donc pas regarder
« l'étude de l'histoire, des mœurs, et de tout le dé-
« tail de l'ancienne forme du gouvernement, comme

« une curiosité indifférente, mais comme un de-
« voir essentiel de la royauté.

¶ « Il ne suffit pas de savoir le passé ; il faut con-
« noître le présent. Savez-vous le nombre d'hommes
« qui composent votre nation : combien d'hommes,
« combien de femmes, combien de laboureurs,
« combien d'artisans, combien de praticiens, com-
« bien de commerçants, combien de prêtres et de
« religieux, combien de nobles et de militaires ? Que
« diroit-on d'un berger qui ne sauroit pas le nom-
« bre de son troupeau ? Il est aussi facile à un roi
« de savoir le nombre de son peuple : il n'a qu'à le
« vouloir. Il doit savoir s'il y a assez de laboureurs ;
« s'il y a, à proportion, trop d'autres artisans, trop
« de praticiens, trop de militaires à la charge de
« l'État..... Un roi ignorant sur toutes ces choses,
« n'est qu'à demi roi : son ignorance le met hors
« d'état de redresser ce qui est de travers ; son
« ignorance fait plus de mal, que la corruption des
« hommes qui gouvernent sous lui. »

4. *Exemple* qu'il doit à ses sujets.

¶ La manière dont Fénelon s'exprime, dans le second article de l'*Examen*, sur l'exemple qu'un prince doit à ses sujets, n'est pas moins pleine de force et de dignité. « On dit d'ordinaire aux rois,
« qu'ils ont moins à craindre les vices de particu-
« liers, que les défauts auxquels ils s'abandonnent
« dans les fonctions royales. Pour moi, je dis har-
« diment le contraire ; et je soutiens que toutes leurs

« fautes, dans la vie la plus privée, sont d'une con-
« séquence infinie pour la royauté. Examinez donc
« vos mœurs en détail. Les sujets sont de serviles
« imitateurs de leur prince, surtout dans les choses
« qui flattent leurs passions. Leur avez-vous donné
« le mauvais exemple d'un amour déshonnête et
« criminel? Si vous l'avez fait, votre autorité a
« mis en honneur l'infamie; vous avez rompu la
« barrière de la pudeur et de l'honnêteté; vous
« avez fait triompher le vice et l'impudence; vous
« avez appris à tous vos sujets à ne rougir plus de ce
« qui est honteux : leçon funeste, qu'ils n'oublieront
« jamais! *Il vaudroit mieux*, dit Jésus-Christ, *être*
« *jeté, avec une meule de moulin au cou, au fond*
« *des abîmes de la mer, que d'avoir scandalisé*
« *le moindre des petits* (1). Quel est donc le scan-
« dale d'un roi qui montre le vice assis avec lui sur
« son trône, non-seulement à tous ses sujets, mais
« encore à toutes les cours et à toutes les nations du
« monde connu! Le vice est, par lui-même, un poi-
« son contagieux; le genre humain est toujours
« prêt à recevoir cette contagion; il ne tend, par
« ses inclinations, qu'à secouer le joug de toute pu-
« deur. Une étincelle cause un incendie; une ac-
« tion d'un roi fait souvent une multiplication et
« un enchaînement de crimes, qui s'étendent jus-

(1) *Matth.* XVIII, 6.

« qu'à plusieurs nations et à plusieurs siècles. N'a-« vez-vous point donné de ces mortels exemples? « Peut-être croyez-vous que vos désordres ont été « secrets. Non, le mal n'est jamais secret dans les « princes. Le bien y peut être secret; car on a une « grande peine à le croire véritable en eux : mais « pour le mal, on le devine, on le croit sur les moin-« dres soupçons. Le public pénètre tout; et souvent, « pendant que le prince se flatte que ses foiblesses « sont ignorées, il est le seul qui ignore combien « elles sont l'objet de la plus maligne critique. »

5. *Justice* qui doit présider à tous les actes de son gouvernement.

¶ Le troisième article de l'*Examen*, a pour objet la justice qui doit présider à tous les actes du gouvernement. Ici Fénelon suit, pour ainsi dire, le prince, dans toutes les parties de son administration; il lui fait rendre compte de sa conduite, soit à l'égard de ses sujets, soit à l'égard des États voisins et des puissances étrangères. Les finances, les impôts, le choix des magistrats, la vigilance sur les ministres et sur les principaux fonctionnaires publics, la nécessité et les moyens de maintenir la paix, les motifs justes ou injustes de la guerre, l'observation du *Droit des gens* à l'égard des États voisins, et même des ennemis; tous ces objets, et tant d'autres qui s'y rattachent, donnent lieu à Fénelon d'inculquer à son auguste élève les instructions les plus importantes à la paix et à la prospérité des États.

¶ Nous ne pourrions entrer dans le développement de ces instructions, sans excéder les bornes que nous prescrit la nature de cet ouvrage; nous remarquerons seulement que Fénelon, non content d'établir les principes de justice et de modération qui doivent diriger le souverain, dans ses relations avec les puissances étrangères, n'oublie pas de traiter la question difficile des alliances, tant offensives que défensives, qui ont pour objet de maintenir une espèce d'équilibre entre les nations voisines, pour leur intérêt commun. Fénelon n'avoit pas d'abord traité cette question, dans le corps de son ouvrage; il en fit la matière d'un *Supplément*, dont l'idée lui fut probablement suggérée par les réflexions qu'il eut occasion de faire sur ce sujet, pendant la guerre de la succession d'Espagne, dont nous parlerons bientôt. Mais quelle qu'ait pu être l'occasion de ce *Supplément*, il seroit difficile de réunir, en si peu de pages, des vues aussi sages et aussi étendues sur une question si délicate.

6. Principes sur le maintien de l'équilibre entre les États voisins.

« ¶ Les États voisins les uns des autres, dit Fénelon, ne sont pas seulement obligés à se traiter « mutuellement selon les règles de justice et de « bonne foi; ils doivent encore, pour leur sûreté « particulière, autant que pour l'intérêt commun, « faire une espèce de société et de république générale. Il faut compter qu'à la longue, la plus grande « puissance prévaut toujours, et renverse les autres,

« si les autres ne se réunissent pour faire le contre-« poids. Il n'est pas permis d'espérer, parmi les « hommes, qu'une puissance supérieure demeure « dans les bornes d'une exacte modération, et qu'elle « ne veuille, dans sa force, que ce qu'elle pourroit « obtenir dans la plus grande foiblesse. Quand « même un prince seroit assez parfait pour faire un « usage si merveilleux de sa prospérité, cette mer-« veille finiroit avec son règne. L'ambition naturelle « des souverains, les flatteries de leurs conseillers, « et la prévention des nations entières, ne per-« mettent pas de croire qu'une nation qui peut « subjuguer les autres, s'en abstienne pendant des « siècles entiers. Un règne où éclateroit une justice « si extraordinaire, seroit l'ornement de l'histoire, « et un prodige qu'on ne peut plus revoir.

« ¶ Il faut donc compter sur ce qui est réel et « journalier, qui est que chaque nation cherche à « prévaloir sur toutes les autres qui l'environnent. « Chaque nation est donc obligée à veiller sans « cesse, pour prévenir l'excessif agrandissement de « chaque voisin, pour sa sûreté propre. Empêcher « le voisin d'être trop puissant, ce n'est point faire « un mal; c'est se garantir de la servitude, et en « garantir ses autres voisins; en un mot, c'est tra-« vailler à la liberté, à la tranquillité, au salut pu-« blic: car l'agrandissement d'une nation au delà « d'une certaine borne, change le système général

« de toutes les nations qui ont rapport à celle-là. « Par exemple, toutes les successions qui sont en- « trées dans la maison de Bourgogne, puis celles « qui ont élevé la maison d'Autriche, ont changé « la face de toute l'Europe. Toute l'Europe a dû « craindre la monarchie universelle sous Charles- « Quint, surtout après que François Ier eut été dé- « fait et pris à Pavie. Il est certain qu'une nation « qui n'avoit rien à démêler directement avec l'Es- « pagne, ne laissoit pas alors d'être en droit, pour « la liberté publique, de prévenir cette puissance « rapide, qui sembloit prête à tout engloutir.

« ¶ Les particuliers ne sont pas en droit de s'op- « poser de même à l'accroissement des richesses de « leurs voisins, parce qu'on doit supposer que cet « accroissement d'autrui ne peut être leur ruine. « Il y a des lois écrites et des magistrats, pour répri- « mer les injustices et les violences entre les familles « inégales en biens; mais, pour les États, ils ne sont « pas de même. Le trop grand accroissement d'un « seul peut être la ruine et la servitude de tous les « autres qui sont ses voisins : il n'y a ni lois écrites, « ni juges établis pour servir de barrière contre les « invasions du plus puissant. On est toujours en « droit de supposer que le plus puissant, à la lon- « gue, se prévaudra de sa force, quand il n'y aura « plus d'autre force à peu près égale, qui puisse l'ar- « rêter. Ainsi, chaque prince est en droit et en obli-

« gation de prévenir dans son voisin cet accroisse-
« ment de puissance, qui jetteroit son peuple, et tous
« les autres peuples voisins, dans un danger prochain
« de servitude sans ressource. »

¶ Nous ne suivrons pas Fénelon dans le développement de ces principes; il nous suffit de les avoir indiqués en peu de mots; mais nous ne doutons pas que cette partie de l'*Examen* ne soit lue avec intérêt, par les hommes d'État qui se font un devoir de subordonner les combinaisons de la politique aux principes de l'équité naturelle.

7. L'*Examen de conscience* dérobé à la connoissance de Louis XIV.

¶ En lisant ces instructions si nobles et si touchantes, on se rappelle avec peine, que l'archevêque de Cambrai étoit réduit à faire un mystère à Louis XIV, du service inappréciable qu'il rendoit à sa famille et à son royaume, en leur préparant un prince qui en devoit faire un jour la gloire et les délices. Mais Louis XIV, rempli comme il l'étoit des fâcheuses impressions qu'on lui avoit données contre l'auteur et les maximes du *Télémaque*, se seroit peut-être cru encore plus offensé, en lisant l'*Examen de conscience*, dans lequel il étoit bien plus facile d'apercevoir de prétendues allusions, et des rapprochements injurieux à son gouvernement. Aussi le duc de Bourgogne, non moins attentif aux intérêts de son vertueux instituteur, qu'à profiter de ses conseils, eut-il la précaution de ne point garder lui-même un ouvrage qu'il importoit si fort de

tenir secret : il se contentoit de le lire fréquemment, et le laissoit habituellement en dépôt entre les mains du duc de Beauvilliers. C'est à cette sage prévoyance, que l'on doit la conservation d'un ouvrage si important, que Louis XIV eût vraisemblablement détruit, avec les autres manuscrits de l'archevêque de Cambrai, après la mort du duc de Bourgogne, comme on le verra dans la suite de cette histoire (1).

8. La théorie politique de Fénelon, peu différente de celle de Bossuet.

¶ En terminant l'analyse de cet ouvrage, il ne sera pas sans intérêt de comparer la théorie politique de Fénelon dans l'*Examen de conscience*, avec celle de Bossuet dans sa *Politique sacrée*, et d'examiner jusqu'à quel point ces deux grands hommes s'accordent ou diffèrent entre eux, soit dans les principes généraux de la politique, soit dans l'application de ces principes au gouvernement d'un grand royaume. Nous croyons que, sur ce sujet comme sur plusieurs autres, on a beaucoup exagéré l'opposition des deux prélats (2). Pour détruire ce préjugé, il suffiroit peut-être de remarquer que Fénelon, dans le temps même où il composoit le *Télémaque*, celui de ses ouvrages dans lequel on a cru voir une

(1) Ci-après, liv. VIII, n. 6. — Voyez aussi le n. I des *Pièces justificatives* de ce livre VIIe.

(2) Voyez, à l'appui de ces réflexions, celles de M. le duc de Noailles, dans l'*Histoire de madame de Maintenon*, t. I, p. 441-448. (ÉDIT.)

plus grande opposition à la théorie de la *royauté absolue*, témoignoit une très-haute estime de la *Politique sacrée* de Bossuet, si favorable à cette sorte de gouvernement (1). Dès l'an 1692, l'évêque de Meaux avoit communiqué au duc de Beauvilliers la première partie de cet ouvrage, renfermant les six premiers livres, en l'autorisant à en faire usage, pour l'instruction du duc de Bourgogne. Fénelon ayant pris connoissance de l'ouvrage, le jugea si important et si utile, qu'il se joignit, deux ans plus tard, au duc de Beauvilliers pour presser Bossuet de mettre la dernière main à ce beau travail. Nous ne voudrions pas sans doute conclure de ce fait, que la théorie politique de Fénelon ne diffère aucunement de celle de Bossuet; mais on peut du moins en conclure, avec beaucoup de vraisemblance, que ces théories n'étoient pas aussi opposées qu'on le pense communément.

¶ Il semble en effet que cette différence se réduit à bien peu de chose, lorsqu'on l'examine de près. La plupart des auteurs qui ont opposé, sur ce point, la théorie de Bossuet à celle de Fénelon, ne paroissent pas avoir assez remarqué l'idée que le premier donne de la *royauté absolue*, et l'étendue que le second donne à l'autorité du souverain, dans

(1) *Hist. de Bossuet*; liv. IV, n. 25. — *Pièces justificatives* du même livre, n. I.

un État bien constitué. Bossuet, il est vrai, pose en principe, que *l'autorité royale doit être absolue* (1). Mais il faut l'entendre expliquer en quel sens. « Pour « rendre ce terme odieux et insupportable, dit-il, plu- « sieurs affectent de confondre le *gouvernement ab-* « *solu* et le *gouvernement arbitraire;* mais il n'y a « rien de plus distingué (2). » C'est ce que Bossuet explique dans une suite de propositions, qui montrent clairement la différence qu'il prétend établir entre la *royauté absolue* et la *royauté arbitraire.* La royauté est *absolue,* selon lui, en ce sens que « le prince ne doit rendre compte à personne de « ce qu'il ordonne; que, lorsqu'il a jugé, il n'y a « point d'autre jugement après le sien; et qu'il n'y « a point de force coactive contre lui (3). » Mais la royauté n'est pas pour cela *arbitraire;* soit parce que « les rois ne sont point affranchis des « lois (4), » soit parce que leur autorité est naturellement soumise à la raison, qui les oblige de prendre les moyens nécessaires pour bien gouverner, parmi lesquels un des principaux consiste à prendre de sages conseils. C'est ce que Bossuet développe fort au long, dans plusieurs endroits de sa *Politique sacrée.* Voici comment il explique en

(1) *Polit. sacrée;* liv. IV, art. Ier.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.* 1re, 2e et 3e prop.
(4) *Ibid.* 4e prop.

particulier l'obligation imposée au souverain de *gouverner selon les lois* : « C'est autre chose, dit-il, « que le gouvernement soit *absolu*, autre chose « qu'il soit *arbitraire*. Il est *absolu*, par rapport à « la contrainte, n'y ayant aucune puissance capa- « ble de forcer le souverain, qui, en ce sens, est « indépendant de toute autorité humaine. Mais il « ne s'ensuit pas de là que le gouvernement soit « *arbitraire* ; parce que, outre que tout est soumis « au jugement de Dieu, ce qui convient aussi au « gouvernement qu'on vient de nommer *arbitraire*, « c'est qu'il y a des lois, dans les empires, contre « lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit ; « et il y a toujours ouverture à revenir contre, ou « dans d'autres occasions, ou dans d'autres temps : « de sorte que chacun demeure légitime possesseur « de ses biens ; personne ne pouvant croire qu'il « puisse jamais rien posséder en sûreté, au préju- « dice des lois, dont la vigilance et l'action contre « les injustices et les violences est immortelle, ainsi « que nous l'avons expliqué ailleurs plus ample- « ment. Et c'est là ce qui s'appelle le *gouverne- « ment légitime*, opposé par sa nature au *gouver- « nement arbitraire* (1). »

¶ Bossuet n'insiste pas moins fortement sur l'obligation imposée au prince, de *prendre conseil*, et de

(1) *Polit. sacrée* ; liv. VIII, art. 2 ; 1re prop.

donner toute liberté à ses conseillers de lui proposer leurs vues, pour le bien de l'État (1). « Un prince « présomptueux, dit-il (2), qui n'écoute pas conseil, « et n'en croit que ses propres pensées, devient « intraitable, cruel et furieux. *Il vaut mieux*, dit « le Sage, *rencontrer une ourse à qui on enlève ses* « *petits, qu'un fou qui se confie dans sa folie* (3)... « Qu'il est beau d'entendre parler ainsi Salomon, « le plus sage roi qui fut jamais ! Qu'il se montre « vraiment sage, en reconnoissant que sa sagesse « ne lui suffit pas ! Aussi voyons-nous qu'en de- « mandant à Dieu la sagesse, il demande un cœur « docile : *Donnez*, dit-il, *ô mon Dieu ! à votre ser-* « *viteur un cœur docile* (un cœur capable de con- « seil, point superbe, point prévenu, point aheurté), « *afin qu'il puisse gouverner votre peuple* (4). Qui « est incapable de conseil, est incapable de gouver- « nement. »

¶ Nous croyons pouvoir avancer avec confiance, que tous ces principes se retrouvent au fond dans l'*Examen de conscience sur les devoirs de la Royauté*. Quelque opposition que Fénelon y témoigne pour le *gouvernement arbitraire*, l'étendue

(1) *Polit. sacrée*; liv. V, art. Ier, 1re prop.; art. II, 2e et 3e prop., etc. ; liv. X, art. II.

(2) *Ibid.* liv. V, art. II, 3e prop.

(3) *Prov.* XVII, 12.

(4) *III Reg.* III, 9.

qu'il donne à l'autorité royale, ramène, sous un autre nom, l'*autorité absolue*, dans le sens où Bossuet l'explique, c'est-à-dire dans le sens d'une *autorité naturellement soumise aux lois et à de sages conseils, mais qui ne reconnoît aucun juge au-dessus d'elle, et contre laquelle les sujets n'ont aucune force coactive*. Dans les principes de Fénelon, comme dans ceux de Bossuet, « le Roi est le pre« mier juge de son État : *c'est lui qui fait les « lois ; c'est lui qui les interprète dans le besoin ;* « c'est lui qui juge souvent, dans son conseil, sui« vant les lois qu'il a établies, ou trouvées déjà éta« blies avant son règne ; *c'est lui qui doit redresser « tous les autres juges* (1). » C'est ce que Fénelon explique un peu plus bas, en disant que « la royauté « réglée par les lois, est le milieu entre les deux « extrémités, c'est-à-dire, entre l'*anarchie* et le « *gouvernement arbitraire* (2). »

¶ Pour ce qui regarde l'obligation imposée au souverain de prendre conseil, Fénelon aussi bien que Bossuet pense, qu'elle ne dispense pas le prince d'examiner et de décider les affaires par lui-même. Voici la règle de conduite qu'il trace, sur ce point, au duc de Bourgogne : « Ne dites point

(1) *Examen;* n. 7.

(2) *Ibid.* n. 8. Ces principes de Fénelon, sont développés dans l'*Essai sur le gouv. civil;* chap. 5 et 11. (*Œuvr.* t. XXII, p. 346, 387, etc.)

« que vous suivez, dans le conseil, la pluralité des « voix : car, outre qu'il y a des cas de partage, « dans votre conseil, où votre avis doit décider, ne « fussiez-vous là que comme un président de com- « pagnie; de plus, *vous êtes là le seul vrai juge;* « vos conseillers d'État ou ministres ne sont que de « simples consulteurs; *c'est vous seul qui décidez* « *effectivement* (1). »

¶ Il est vrai que, dans cet ouvrage, comme dans tous ses écrits politiques, Fénelon se prononce beaucoup moins fortement que Bossuet pour le *gouvernement absolu;* la crainte des abus qui peuvent en résulter, lui fait même souhaiter que l'autorité royale soit modérée par quelque institution semblable aux *Parlements* ou *États généraux*, dont l'usage a longtemps subsisté dans la monarchie françoise (2). Mais il est certain que, dans la pensée de Fénelon, ces assemblées ne doivent pas partager la souveraineté avec le Roi, mais seulement l'aider de leurs lumières et de leurs conseils, sur les différentes parties de l'administration. Cette explication est une conséquence naturelle du principe établi

(1) *Examen;* n. 7. — Bossuet, *Politique sacrée;* liv. V, art. II, 8e prop. (p. 219, etc.)

(2) *Examen;* art. Ier, n. 8; art. III, n. 18. — *Lettre au duc de Chevreuse*, du 4 août 1710. — *Plans de gouv.* art. II, § 3. Voyez ci-dessus (t. III, p. 37) quelques observations du cardinal de Bausset sur ce vœu de Fénelon. (Édit.)

par Fénelon, comme on l'a déjà vu, que *le Roi fait et interprète les lois, et ne reconnoît aucun juge sur la terre au-dessus de lui* (1). Conséquemment à ce principe, dans tous les endroits où Fénelon exprime le souhait de voir établir quelque *assemblée nationale*, pour modérer l'autorité royale, il ne parle de cette assemblée, que comme d'un conseil destiné à éclairer le souverain, ou à donner plus de poids à ses décisions (2). Il est vrai que, dans un passage de l'*Examen de conscience*, il suppose que, dans les premiers temps de la monarchie françoise, « c'étoit l'assemblée de la nation qui accor« doit au Roi les fonds nécessaires pour les besoins « extraordinaires de l'État (3). » Mais, outre que ce mot *accorder* peut très-bien s'entendre d'un simple consentement, librement requis par le Roi, il est certain qu'on doit l'entendre ainsi, pour concilier ce passage de l'*Examen* avec ceux que nous avons déjà cités. Dans ces divers passages, aussi bien que

(1) *Examen*; n. 7.

(2) Voyez les passages indiqués dans la note 2 de la page précédente.

Il est à remarquer, que, selon le sentiment commun, *les anciennes assemblées de la nation ne se faisoient que pour donner conseil au Roi, et que lui seul décidoit.* Fleury, *Disc. sur les libertés de l'Égl. gall.* n. 18. (*Nouv. Opusc.* édit. de 1818, p. 136.) — Bernardi, *De l'origine et des progrès de la Législ. franç.* liv. VI, chap. 4. (Édit.)

(3) *Examen*; n. 18.

dans celui dont il est ici question, Fénelon ne parle point de l'*assemblée nationale*, comme d'une institution nécessaire; il suppose même clairement que le prince peut s'en passer, et se borner à prendre l'avis de son conseil ordinaire, sur les contributions soit ordinaires, soit extraordinaires, que les besoins de l'État peuvent exiger. Tout ce qu'il conclut de ses observations sur l'ancien usage de la monarchie, c'est que le Roi « ne doit faire aucun « édit bursal, sans avoir bien consulté des personnes « incapables de le flatter, et qui aient un véritable « zèle pour le bien public (1). »

¶ Au reste, s'il pouvoit rester quelque doute sur le véritable sentiment de Fénelon, il seroit naturel de l'éclaircir par les principes exposés, sur cette matière, dans l'ouvrage du chevalier de Ramsay, rédigé d'après les conversations de Fénelon avec le roi d'Angleterre Jacques III. Or il est certain que le partage de la souveraineté entre le Roi et une assemblée nationale quelconque, est expressément rejeté dans cet ouvrage, comme une source de désordres, qui conduisent naturellement au despotisme ou à l'anarchie. « Plusieurs ont cru, dit le chevalier « de Ramsay (2), que le seul moyen de trouver le « milieu entre ces deux extrémités, étoit le *gouver-* « *nement mixte*, ou le partage de la souveraineté

(1) *Examen;* n. 18.

(2) *Essai sur le gouv. civil;* chap. 12, p. 396.

« entre le Roi, les nobles, et le peuple; entre un seul, « plusieurs, et la multitude; afin que, chacune de ces « puissances étant balancée par l'autre, elles restent « toutes dans un juste équilibre. Rien ne paroît « plus beau, dans la théorie, que ce mélange de « puissance; et rien ne seroit plus utile dans la « pratique, si l'on en pouvoit conserver l'harmonie; « mais ce partage de la souveraineté, loin de faire « un équilibre de puissances, en cause souvent le « combat perpétuel, jusqu'à ce que l'une d'elles « ayant abattu les deux autres, réduise tout au des- « potisme ou à l'anarchie. Les révolutions de la « république romaine, et celles de l'Angleterre, « nous fournissent des exemples éclatants de cette « vérité. »

¶ Il résulte, ce semble, de ces explications, que la théorie politique de Fénelon, en la supposant différente de celle de Bossuet, en diffère uniquement, en ce que l'évêque de Meaux ne donne au souverain qu'un conseil ordinaire, composé d'un petit nombre de personnes (1); tandis que Fénelon, outre ce conseil ordinaire, souhaiteroit, à certaines époques réglées, et dans certaines circonstances extraordinaires, un conseil plus nombreux, composé des notables de la nation. Nous ne voyons pas, il est vrai,

(1) Bossuet, *ubi suprà;* liv. V, art. II, 4ᵉ et 5ᵉ prop. liv. X, art. II, *passim.*

que Bossuet ait jamais insinué cette opinion dans sa *Politique sacrée*, ni dans aucun autre de ses écrits; mais il ne dit rien non plus pour la condamner; et il est permis de douter qu'il la rejetât absolument. Il est certain en effet, que, dans l'*Abrégé de l'Histoire de France*, rédigé sous sa direction par le dauphin, on ne trouve pas un seul mot qui tende à blâmer l'ancien usage des *États généraux de la nation*. Bien plus, on ne peut douter que, dans l'idée de Bossuet, ces grandes assemblées n'aient été quelquefois employées utilement, pour le bien de l'État et pour le soutien de l'autorité royale. C'est ce qui résulte clairement des détails qu'on lit dans l'ouvrage dont nous parlons, sur les *États généraux* tenus sous Philippe le Bel, sous François I[er], et à plusieurs autres époques de notre histoire (1).

9. La révolte ou l'insurrection également condamnées par l'une et l'autre théorie.

¶ Mais ce que nous devons surtout faire remarquer ici, c'est que, dans les principes de Fénelon comme

(1) *Histoire de France*, composée par M[r] le Dauphin, d'après les leçons de Bossuet. Voyez en particulier les détails relatifs à la tenue des *États généraux* sous Philippe le Bel, en 1301; sous Jean II, en 1356; sous François I[er], en 1526; sous Henri II, en 1558; sous François II, en 1560; sous Charles IX, en 1561; etc.

Peut-être faudroit-il modifier, d'après les réflexions que nous venons de faire, quelques-unes de celles que le cardinal de Bausset présente sur ce sujet dans l'*Hist. de Bossuet*; liv. IV, n. 25. (Édit.)

dans ceux de Bossuet, *le souverain ne reconnoît sur la terre, aucun juge au-dessus de lui;* et *il n'y à point de force coactive contre lui;* en sorte que la révolte ou l'insurrection contre le souverain, dans le cas même où il abuseroit de son autorité, est également condamnée par ces deux grands hommes. « L'impiété déclarée (du souverain), dit « Bossuet, et même la persécution, n'exempte pas « les sujets de l'obéissance qu'ils lui doivent..... Les « sujets n'ont à opposer à la violence des princes, « que des remontrances respectueuses, sans muti- « nerie et sans murmure, et des prières pour leur « conversion (1). » La doctrine de Fénelon, sur ce point, n'est pas moins formelle, comme on l'a vu dans un passage de l'*Examen* que nous avons cité (2). La même doctrine est développée plus au long, par le chevalier de Ramsay, d'après les principes exposés par Fénelon lui-même dans le *Télémaque.* « Les amateurs de l'indépendance, dit le « chevalier de Ramsay (3), et les républicains ou- « trés, croient que le seul remède contre les abus de « l'autorité souveraine, est de permettre au peuple « de se soulever contre les princes injustes, de les « déposer, et de les traiter en criminels. Ils avan-

(1) *Politique sacrée;* liv. VI, art. II, prop. 5 et 6.

(2) Ci-dessus, p. 25.

(3) *Essai sur le gouv. civil;* chap. 10.

« cent partout des principes, qui, en attaquant le « pouvoir arbitraire, font tomber dans l'anarchie. « Rien n'est plus pernicieux que ces maximes : en « voici les raisons.....

¶ « Ce qui sape le fondement de toute autorité, « ce qui emporte avec soi la ruine de toute puis-« sance, et par conséquent de toute société, ne doit « jamais être admis comme un principe de raison-« nement ou de conduite dans la politique. Si la « révolte cependant est une fois permise, il n'y a « plus de point fixe pour arrêter l'extravagance de « l'esprit humain. Si le peuple peut se révolter au-« jourd'hui, pour quelque raison que ce soit, il « prétendra trouver demain des raisons semblables, « pour se révolter de nouveau. Comme l'opinion « fait le même effet, dans l'esprit des hommes, que « la vérité, toutes les fois qu'une partie du peuple « s'imaginera avoir raison de s'opposer aux puis-« sances souveraines, elle se croira en droit de pren-« dre les armes. Il n'y a point d'autorité infaillible « dans la politique ; les meilleurs princes font de « grandes fautes. Si la révolte peut être légitime, « tous ceux qui ont conçu de la haine contre les « princes, tous ceux qui ne trouvent pas le gouver-« nement à leur gré, tous ceux qui sont mécontents, « parce que l'autorité n'est pas entre leurs mains, ne « cesseront de soulever le peuple, et de flétrir les « meilleurs princes du titre odieux de tyran ; tous

« les esprits hardis et ambitieux, qui sont capables « de faire des brigues, et d'être chefs d'un parti, « prendront de nouveaux prétextes de changer et « de raccommoder la forme du gouvernement. Voilà « l'anéantissement de tout ordre, et la source des « révolutions tumultueuses, non-seulement dans « chaque siècle, mais à chaque moment; de sorte « qu'il n'y auroit plus de société fixe et constante « sur la terre, mais le monde retomberoit sans « cesse dans une anarchie affreuse.....

¶ « On ne prétend pas justifier la conduite in-« humaine et barbare des souverains qui foulent le « peuple, en levant des impôts exorbitants qui lui « ôtent souvent le nécessaire; ce sont des monstres « de l'humanité, qui sont inexcusables. Je soutiens « seulement, que si l'on ne peut pas arrêter leurs « excès par des voies légitimes, et compatibles avec « l'ordre et la subordination, il faut les souffrir en « patience. Je dirai toujours avec Narbal, dans *Té-« lémaque*, en parlant de Pygmalion, dont le por-« trait nous représente le plus exécrable des ty-« rans (1) : *Pour moi, je crains les dieux; quoi « qu'il m'en coûte, je serai fidèle au roi qu'ils « m'ont donné; j'aimerois mieux qu'il me fît « mourir, que de lui ôter la vie, et même de man-« quer à le défendre*. Rien n'est plus affreux que la

(1) *Télém.* liv. III. (*Œuvres de Fénelon;* t. XX, p. 51.)

« tyrannie, quand on n'envisage que les tyrans ; mais « cette difformité disparoît quand on regarde la su- « prême Providence, qui se sert de leurs désordres « passagers, pour accomplir son ordre éternel. Ce « seroit donc se révolter contre Dieu même, que « de se révolter contre les puissances qu'il a éta- « blies, quand même elles abusent de leur au- « torité.....

¶ « Je ne parle point du cas d'un délire mani- « feste, quand un souverain tue ses sujets pour se « divertir, comme ce roi de Pégu, qui, par l'in- « stigation de ses magiciens, défendit à ses sujets « de cultiver la terre ; de sorte que le peuple fut « réduit, par la famine, à se manger les uns les « autres (1). Dans les cas de folie évidente, il ne « faut pas des juges supérieurs, pour déposer les « princes ; une consultation de médecins suffit pour « engager le corps de la nation à lier les mains à « un tel souverain, comme on feroit à un père « frénétique. Mais, dans ces cas mêmes, il faut con- « server un respect inviolable pour la personne du « prince.....

(1) Nous ignorons le nom du prince dont il est ici question. Mais ce que l'histoire nous apprend de la barbarie de quelques rois de Pégu, particulièrement de Shemin et de Pranjinoko, rend croyable ce que dit ici le chevalier de Ramsay. Voyez l'*Histoire universelle, traduite de l'anglois*. T. XIX, liv. XIV, chap. 4, sect. 5 ; édition in-4°. (Édit.)

¶ « Au reste, je ne parle ici que de l'obéissance « due à la puissance suprême d'un État ; car si ceux « qui gouvernent ne sont que les simples exécuteurs « des lois, et nullement les législateurs souverains, « il y a toujours quelque ressource contre les abus « de leur autorité ; ceux en qui réside le pouvoir su- « prême, peuvent et doivent les punir. Mais quand « une fois cette autorité suprême est fixée, par la con- « stitution fondamentale de l'État, dans la personne « ou les personnes d'un seul, d'un petit nombre, « ou de plusieurs, il n'est plus permis de se ré- « volter. »

10. Ces principes généralement reconnus en France, au XVIIe siècle.

¶ En proclamant ces principes, Fénelon n'étoit pas seulement d'accord avec Bossuet, mais avec tout ce qu'il y avoit alors en France d'hommes sages et éclairés, ou plutôt avec la nation tout entière, qui acceptoit généralement ces principes, comme essentiels à l'ordre et à la prospérité de l'État. « Chacun « alors étoit persuadé, dit un écrivain récent (1), « que la monarchie constituoit la forme de gouver- « nement la plus naturelle et la meilleure, la plus « propre à assurer l'ordre, l'unité, la force, et à em- « pêcher les divisions d'un État. On n'étoit pas « moins d'accord sur le caractère qu'elle devoit « avoir ; on regardoit l'autorité royale comme sa-

(1) *Histoire de madame de Maintenon*, par M. de Noailles ; t. Ier, p. 443, etc.

« crée et absolue, mais comme devant être en même « temps paternelle; ne souffrant ni partage ni ré- « volte, mais enchaînée moralement elle-même par « l'équité des lois..... Quoique toute-puissante, elle « étoit moralement contenue;..... mais l'action pré- « dominante de l'autorité souveraine et de la vo- « lonté royale étoit, en principe, nettement accep- « tée par les esprits..... Ainsi la nation qui étoit née « et avoit grandi sous la royauté, qu'elle respectoit « comme un dogme, loin de se croire asservie sous « un pouvoir tyrannique, inventé par Louis XIV, « confondoit, aussi bien que lui, l'État avec sa per- « sonne, et ratifioit ce mot qu'on lui attribue, et « qu'on a quelquefois dénaturé, *L'État, c'est moi:* » parole susceptible sans doute d'un mauvais sens, et dans laquelle les adversaires du *gouvernement absolu* ont vu l'expression d'un absurde égoïsme et d'un despotisme insensé; mais qui, dans l'idée de Louis XIV et de son siècle, n'étoit que l'expression vive et laconique de cette pensée de Bossuet: « L'État est en péril, et le repos public n'a plus rien « de ferme, s'il est permis de s'élever (ou de se ré- « volter), pour quelque cause que ce soit, contre les « princes (1). »

(1) Bossuet, *Politique sacrée;* liv. VI, art. II, prop. 4, p. 268.

Le cardinal de Bausset, dans l'*Histoire de Bossuet* (t. I, liv. IV, p. 406), fait un curieux rapprochement de la doctrine

11. *Mémoires politiques* de Fénelon; à quelle occasion il les rédigea.

¶ Pour avoir une idée plus complète de la doctrine politique de Fénelon, il faut étudier surtout l'application qu'il fait de ses principes, dans ses *Mémoires politiques*, rédigés de 1701 à 1712, à l'occasion de la guerre de la succession d'Espagne; et dans les *Plans de gouvernement*, concertés en 1711 et 1712 avec le duc de Chevreuse, pendant

de ce prélat avec celle de Voltaire, sur la *monarchie absolue*. Il est certain, en effet, que Voltaire, dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, ne se prononce pas moins fortement que Bossuet, pour cette forme de gouvernement. C'est à cette occasion, qu'il fait une si verte semonce à La Beaumelle, encore jeune, pour s'être permis de prononcer, avec toute la présomption ordinaire à son âge, « qu'un *Roi absolu*, qui « veut le bien, est un être de raison; et que Louis XIV ne « réalisa jamais cette chimère; » *assertion criminelle*, dit Voltaire, et *aussi punissable que fausse*. « Je défie, ajoute- « t-il, qu'on me montre aucune monarchie sur la terre, dans « laquelle les lois, la justice distributive, les droits de l'hu- « manité, aient été moins foulés aux pieds, et où l'on ait « fait de plus grandes choses pour le bien public, que pen- « dant les cinquante-cinq années que Louis XIV régna lui- « même. »

Ce jugement de Voltaire étonne aujourd'hui bien des lecteurs. Ils seroient bien plus étonnés s'ils prenoient la peine de lire ce que les contemporains de Louis XIV nous apprennent, des manières douces et affables qu'il savoit concilier avec cet air de grandeur et de majesté qui dominoit en lui. M. le duc de Noailles donne, sur ce sujet, des détails pleins d'intérêt, dans l'*Histoire de madame de Maintenon*; t. I, p. 433, etc. (Édit.)

les négociations qui amenèrent le traité d'Utrecht, en 1713. L'objet et l'importance de ces *Mémoires* demandent que nous exposions ici, en peu de mots, les circonstances qui donnèrent lieu à Fénelon de les rédiger.

A l'époque où il reçut l'ordre de quitter la cour, aucun revers éclatant n'avoit encore troublé la longue prospérité de Louis XIV. Des guerres dispendieuses, et un faste peut-être excessif, avoient, à la vérité, contribué à obérer la France. Colbert n'avoit point eu de successeur assez habile pour suppléer, par l'industrie, le commerce, et par les expédients d'un génie inventif, aux contributions que les peuples n'étoient plus en état de supporter. Mais le traité de Ryswick (en 1697) devoit faire espérer que la paix alloit rendre à la France tous ces puissants moyens de prospérité qu'elle doit à son heureuse situation. La Providence a daigné la favoriser, en la plaçant sous le ciel le plus propice, et à portée de recueillir tous les avantages que l'intelligence et l'industrie peuvent ajouter aux bienfaits de la nature : heureuse prérogative, qui semble lui appartenir exclusivement, et qui doit avertir tous ceux qui sont appelés à la gouverner, que l'esprit de justice, d'ordre et de modération suffit pour l'élever au plus haut degré de puissance et de bonheur!

On pouvoit s'abandonner avec d'autant plus de confiance à l'espoir consolant que la paix de Rys-

wick apportoit à la nation, que Louis XIV, ramené par l'âge et par la religion à des maximes plus saines, étoit désabusé de toutes ses anciennes idées de faste et de magnificence : toutes ses vues tendoient alors à rétablir l'ordre dans ses finances, par une sage économie. Il ne plut pas à l'impénétrable Providence d'accorder ce succès aux intentions bienfaisantes du monarque. L'Espagne vint se donner à la France, sans que Louis XIV eût désiré ni recherché cet accroissement de grandeur dans sa famille; il s'étoit même efforcé de prévenir, par des traités de partage sagement conçus et habilement négociés, les longues calamités de la guerre que cette riche succession devoit faire renaître (1).

Des événements, que personne n'avoit pu ni prévoir ni prévenir, déconcertèrent toutes les combinaisons de sa politique; et au moment même où un testament solennel vint mettre aux pieds de son petit-fils toutes les couronnes des Espagnes et des Indes, Louis XIV hésita pour accepter ce magnifique présent (2). Il fallut que de mûres délibérations et des raisons irrésistibles lui donnassent la triste conviction qu'il ne pouvoit échapper à la nécessité de la guerre, en offrant même de se réduire à la

(1) Voyez l'*Abr. chron. de l'Hist. de France*, par Hénault; et le *Journal* du règne de Louis XIV, par le P. Griffet; années 1698 et 1700.

(2) Voyez les *Mémoires de Torcy*.

part de cet héritage que les traités lui avoient assurée. Dans cette mémorable délibération, le duc de Beauvilliers opina pour refuser la succession d'Espagne, et s'en tenir au traité de partage. Le duc de Bourgogne fut du même sentiment; mais leur opinion étoit plutôt le vœu de deux cœurs vertueux, touchés des souffrances du peuple et des malheurs encore plus grands qui menaçoient la France, qu'un avis fondé sur une véritable conviction.

Telle fut la destinée de Louis XIV, que la seule guerre qu'il ne voulut pas faire, fut une guerre juste et inévitable, et que cette guerre fut celle où il éprouva des revers qui mirent la France à deux doigts de sa perte (1). C'est à l'occasion

(1) Sans contester sur la justice de cette guerre, il est permis de penser que les puissances étrangères ne l'eussent probablement pas suscitée à la France, si la conduite de Louis XIV, pendant la plus grande partie de son règne, et principalement depuis le traité de Nimègue, en 1678, ne les eût obligées à se tenir en garde contre ses prétentions excessives. S'il faut en croire le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires*, Louis XIV, qui n'ignoroit pas cette disposition des puissances étrangères, essaya d'abord d'en prévenir les suites, par la voie des négociations, qui eut l'inconvénient de donner à ses ennemis le temps d'armer et de s'unir contre lui. (*Mém.* t. XXIV, p. 108.) Mais quelle qu'ait été, à cet égard, la pensée de Louis XIV, de graves auteurs ont attribué la guerre de la succession à la juste défiance que sa conduite précédente avoit inspirée aux puissances de l'Europe. (Castel de Saint-Pierre, *Annales polit.* année 1700.—

de cette guerre, que nous avons une multitude de lettres et de mémoires entièrement écrits de la main de Fénelon.

Étranger à l'ambition pour lui-même, ce prélat avoit conservé à la cour un intérêt bien cher, dans la personne du jeune prince son élève. Ses relations intimes avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, dont le premier étoit ministre d'État, et le second initié au secret des affaires par la confiance de son beau-frère, le mettoient à portée d'exercer une influence d'autant plus utile, qu'elle ne pouvoit être inspirée que par les vues les plus pures et les plus désintéressées. D'ailleurs, la Flandre devint le principal théâtre de la guerre; et telle fut la gloire de Fénelon, que les généraux françois et les généraux ennemis se disputèrent le mérite de lui montrer des égards, une confiance et une considération bien plus flatteurs pour lui dans son exil, que s'il en eût joui à Versailles. Ainsi l'on conçoit que cette partie de la correspondance politique de Fénelon ne doit pas être confondue avec cette foule de mémoires, de plans, de projets, que hasardent,

De Saint-Victor, *Tableau de Paris;* t. VII, p. 140.) On ne peut guère douter que Fénelon n'ait partagé cette idée, si l'on se rappelle le jugement qu'il portoit, quelques années avant la guerre de la succession, sur les guerres entreprises par Louis XIV, depuis celle de la Hollande, en 1672. (*Corresp.* t. II, p. 335, etc.) (Édit.)

sur les affaires publiques, des hommes qui n'en connoissent pas même les agents et les ressorts. Les seuls fragments des pièces que nous avons à produire, suffiront pour en faire sentir toute l'importance, relativement à cette époque de notre histoire.

12. Le duc d'Anjou déclaré roi d'Espagne en 1701; le marquis de Louville l'accompagne à Madrid.

¶ Charles II, roi d'Espagne, étant mort le 1er novembre 1700, l'ambassadeur remit au Roi, le 11 du même mois, une expédition authentique du testament qui appeloit le duc d'Anjou à succéder au roi défunt; et, le 16 novembre, le jeune prince fut déclaré roi d'Espagne. En conséquence de cette déclaration, il fut aussitôt proclamé à Madrid, et quitta la France, le 4 décembre, pour se rendre dans la capitale de l'Espagne, où il fit son entrée solennelle, le 14 avril 1701 (1). Le marquis de Louville, qui étoit auprès de lui depuis dix ans, en qualité de gentilhomme de la manche, et qui avoit, dès le principe, gagné sa confiance, par la solidité de son esprit, jointe à des manières pleines de franchise et de gaieté, fut chargé de l'accompagner à Madrid, comme chef de la maison françoise (2).

¶ Le vif intérêt que Fénelon prenoit à l'élévation de son auguste élève et à celle du marquis de Louville, avec qui il avoit longtemps partagé les soins

(1) *Mémoires de Dangeau.*

(2) Voyez les détails que nous avons donnés, dans le premier livre de cette *Histoire*, sur le marquis de Louville. (Ci-dessus, t. Ier, p. 243, etc.) (Édit.)

de l'éducation du duc d'Anjou, donna lieu à la correspondance qui s'établit alors entre l'archevêque de Cambrai et le marquis de Louville, sur les affaires d'Espagne. On a publié, de nos jours, une des principales pièces de cette correspondance (1); c'est une *lettre de Fénelon au marquis de Louville*, dans laquelle on trouve tout à la fois un beau développement de la doctrine politique de l'archevêque de Cambrai, et une preuve remarquable de cette supériorité de vues, qui l'élevoit au-dessus des préjugés nationaux, pour donner au jeune prince et à son principal confident les avis les plus convenables à leur nouvelle situation.

13. Sages avis de Fénelon au marquis, sur sa conduite à l'égard du jeune prince.

« ¶ Sans rien savoir, par aucun canal, dit Féne-« lon, de ce qui peut se passer dans votre cour, je « vous dirai que vous ne sauriez trop vous borner « à vos fonctions précises, ni trop vous défier des « hommes. C'est par excès d'amitié, que je me mêle « de vous parler ainsi. Rendez votre esprit patient; « défiez-vous de vos premières, et même de vos se-« condes vues; suspendez votre jugement; appro-« fondissez peu à peu. Ne faites de mal à personne,

(1) *Lettre de Fénelon au marquis de Louville*, du 10 octobre 1701. La plus grande partie de cette lettre a été insérée dans les *Mém. de Louville*, publiés en 1818 par le comte Scipion du Roure. La lettre entière a été publiée en 1820, dans la *Correspondance de Fénelon*, t. II, p. 433. (Édit.)

« mais fiez-vous à très-peu de gens. Point de plai-
« santerie sur aucun ridicule; nulle impatience sur
« aucun travers; nulle vivacité pour vos préjugés,
« contre ceux d'autrui. Embrassez les choses avec
« étendue, pour les voir dans leur total, qui est leur
« seul point de vue véritable. Ne dites jamais que
« la vérité: mais supprimez-la, toutes les fois que
« vous la diriez inutilement, par humeur ou par ex-
« cès de confiance. Évitez, autant que vous le
« pourrez, les ombrages et les jalousies. Si modeste
« que vous puissiez être, vous n'apaiserez jamais
« les esprits jaloux. La nation au milieu de laquelle
« vous vivez, est ombrageuse à l'infini, et l'est avec
« une profondeur impénétrable. Leur esprit natu-
« rel, faute de culture, ne peut atteindre aux choses
« solides, et se tourne tout entier à la finesse : pre-
« nez-y garde. Songez aussi à tout ce que vous
« écrivez. N'écrivez que des choses sûres et utiles;
« ne donnez les douteuses que pour douteuses. Écri-
« vez simplement, et avec une certaine exactitude
« sérieuse et modeste, qui fait plus d'honneur que
« les lettres les plus élégantes et les plus gra-
« cieuses. »

¶ Après ces avis généraux, Fénelon rappelle au marquis de Louville, avec l'abandon et la confiance de la plus vertueuse amitié, l'usage qu'il doit faire de la faveur dont il jouit auprès de Philippe V, et de son ascendant sur l'esprit de ce jeune prince.

« Proportionnez-vous, lui dit-il, au maître que vous « servez. Il est bon, il a le cœur sensible au bien; « son esprit est solide, et se mûrira tous les jours: « mais il est encore bien jeune. Il n'est pas pos- « sible qu'il ne lui reste, malgré toute sa solidité, « certains goûts de cet âge, et même un peu de dis- « sipation. Il faut l'attendre, et compter que chaque « année lui donnera quelque degré d'application et « quelque autorité. Ne lui dites jamais trop à la fois; « ne lui donnez que ce qu'il vous demandera. Ar- « rêtez-vous tout court, dès que vous douterez s'il « en est fatigué. Rien n'est si dangereux, que de « donner plus d'aliment qu'on n'en peut digérer. « Le respect dû au maître, et son vrai bien qu'on « désire, demandent une délicatesse, un ménage- « ment et une douce insinuation que je prie Dieu « de mettre en vous. S'il vous paroît ne désirer « point vos avis, demeurez dans un respectueux si- « lence, sans diminuer aucune marque de zèle et « d'affection : il ne faut jamais se rebuter. Quand « même la vivacité de l'âge le feroit passer au delà « de quelque borne, son fonds est bon, sa religion « est sincère, son courage est grand; et il aimera tou- « jours les honnêtes gens qui désireront son vrai « bien, sans le fatiguer par un zèle indiscret. »

14. Règles de conduite pour le prince lui-même.

¶ A ces avis, qui avoient pour objet direct la conduite du marquis de Louville, Fénelon en ajoute d'autres, qui s'adressent plus directement

à Philippe V, laissant toutefois au marquis de Louville le soin de les lui rappeler prudemment, selon les occasions et les circonstances. « Ce que je crains « pour lui, dit Fénelon, c'est le poison de la flatte- « rie, dont les plus sages rois ne se garantissent « presque jamais. Ce piége est à craindre pour les « bons cœurs. Ils aiment à être approuvés par les « gens de mérite, et les hommes artificieux sont « toujours les plus empressés à s'insinuer par des « louanges flatteuses. Dès qu'on est en autorité, « on ne peut plus se fier à la sincérité d'aucune « louange. Les mauvais princes sont les plus loués, « parce que les scélérats, qui connoissent leur va- « nité, espèrent de les prendre par ce côté foible. « On a bien plus à craindre et à espérer auprès « d'eux, qu'auprès des bons princes, parce qu'ils « sont capables de prodiguer les honneurs et de « pousser loin la violence. Jamais empereurs ne « furent autant loués que Caligula, Néron, Domi- « tien. Si les meilleurs rois y faisoient bien ré- « flexion, ces exemples les rendroient timides sur « les louanges les mieux méritées; ils craindroient « toujours d'y être trompés, et prendroient le parti « le plus sûr, qui est de les rejeter toutes. Les vrais « honnêtes gens admirent peu, et louent même « avec simplicité et modération les meilleures choses. « Cela est bien sec pour les princes, accoutumés « aux exclamations, aux applaudissements, à l'en-

« cens prodigué sans cesse. Les malhonnêtes gens « ne louent un prince, que pour en tirer quelque « bienfait. C'est l'ambition qui se joue de la vanité, « et qui la flatte pour la mener à ses fins. C'est le « tailleur qui appelle M. Jourdain *monseigneur*, « pour lui attraper un écu (1). Un grand roi doit « être indigné, qu'on le suppose si vain et si foible. « Nul homme ne doit être assez hardi pour le louer « en face ; c'est lui manquer de respect. Vous savez « que Sixte V défendit sévèrement de le louer.

« ¶ Un roi n'a plus d'autre honneur ni d'autre « intérêt que celui de la nation qu'il gouverne. On « jugera de lui par le gouvernement de son royaume, « comme on juge d'un horloger par les horloges de « sa façon, qui vont bien ou mal. Un royaume est « bien gouverné, quand on travaille sans relâche, « autant qu'on le peut, à ces choses : 1° à le peu- « pler ; 2° à faire que tous les hommes travaillent « selon leurs forces, pour bien cultiver les terres ; 3° à « faire que tous les hommes soient bien nourris, « pourvu qu'ils travaillent ; 4° à ne souffrir ni fai- « néants ni vagabonds ; 5° à récompenser le mérite ; « 6° à punir tous les désordres ; 7° à tenir tous les « corps et tous les particuliers, quelque puissants « qu'ils soient, dans la subordination ; 8° à modé-

(1) Voyez Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, acte II, scène 9.

« rer l'autorité royale en sa propre personne, de « façon que le Roi ne fasse rien par hauteur, par « violence, par caprice ou par foiblesse, contre les « lois; 9° à ne se livrer à aucun ministre ni favori. « Il faut écouter les divers conseils, les comparer, « les examiner sans prévention; mais il ne faut ja- « mais se livrer aveuglément, en aucun genre, à « aucun homme: c'est le gâter, s'il est bon; c'est « se trahir soi-même, s'il est mauvais.

« ¶ Par cette conduite, un roi fait véritablement « les fonctions de roi, c'est-à-dire, de père et de « pasteur des peuples. Il travaille à les rendre justes, « sages et heureux. Il doit croire qu'il ne fait son « devoir, que quand il est, la houlette à la main, « à faire paître son troupeau, à l'abri des loups. Il « ne doit croire son peuple bien gouverné, que « quand tout le monde travaille, est nourri, et obéit « aux lois. Il y doit obéir lui-même; car il doit « donner l'exemple; et il n'est qu'un simple homme « comme les autres, chargé de se dévouer pour leur « repos et pour leur bonheur.

« ¶ Il faut qu'il fasse obéir aux lois, et non pas à « lui-même. S'il commande, ce n'est pas pour lui, « c'est pour le bien de ceux qu'il gouverne. Il ne « doit être que l'homme des lois et l'homme de « Dieu. Il porte le glaive pour se faire craindre « des méchants. Il est dit que *tous les peuples crai-* « *gnirent le Roi*, *voyant la sagesse qui étoit en*

« *lui* (1) : (c'est Salomon). Rien ne fait tant craindre « un roi, que de le voir égal, ferme, se possédant, « ne précipitant rien, écoutant tout, et ne décidant « jamais qu'après un examen tranquille.

« ¶ Si un jeune prince est assez heureux pour « n'avoir ni favori ni maîtresse, et s'il ne croit au- « cun de ses ministres, qu'autant qu'il reconnoît « devant Dieu que son avis est meilleur que celui « des autres, il sera bientôt craint, révéré et aimé. « Il doit être fort attentif aux bonnes raisons d'un « chacun ; mais il ne doit jamais se laisser décider, « ni par la qualité des personnes, ni par certains « tons décisifs qui imposent. Il doit accoutumer « les premières personnes à proposer simplement « leurs pensées, et à attendre en silence sa résolution. « Cet ascendant sur ceux qui l'approchent est le « point capital ; mais il ne peut le prendre tout à « coup. Un jeune roi, quoiqu'il ne soit pas moins « roi et maître qu'un autre plus âgé, ne peut avoir « la même autorité sur les hommes. Par exemple, « le Roi Catholique sera fort heureux, s'il peut, dans « quarante ans, se faire obéir comme le Roi notre « maître est maintenant obéi dans tout son royaume. « Un jeune roi qui arrive dans un royaume où il « est étranger, et d'une nation que l'espagnole re- « gardoit comme ennemie, doit se faire à la nation,

(1) *III Reg.* III, 28.

« se plier aux coutumes, s'accommoder aux préju-
« gés, surtout s'instruire des lois du pays, et les
« garder religieusement. A mesure que son applica-
« tion et son expérience croîtront, il verra croître
« aussi son autorité. D'abord il doit se ménager, et
« n'entreprendre que les choses d'une nécessité ab-
« solue. Ce qu'il est impossible de redresser au-
« jourd'hui, se redressera dans dix ans, peu à peu
« et presque de soi-même. Qu'il écoute facilement ;
« mais qu'il ne croie que sur des preuves claires.
« Qu'on ne gagne jamais rien, ni à lui parler le
« premier, ni à lui parler le dernier. Le premier et
« le dernier parlant doivent être égaux ; c'est le fond
« des raisons qui doit décider. Qu'il étudie les
« hommes ; qu'il ne se fie jamais aux flatteurs ; qu'il
« examine les talents de chacun ; que les bonnes
« qualités d'un homme ne lui fassent jamais perdre
« de vue ses défauts ; qu'il craigne de s'engouer.
« Chaque homme a ses défauts ; dès qu'on n'en voit
« pas dans un homme, on le connoît mal, et on ne
« doit plus se croire. La grande fonction d'un roi est
« de savoir choisir les hommes, les placer, les ré-
« gler, les redresser. Il gouverne assez, quand il fait
« bien gouverner par ses subalternes.

« ¶ Si le Roi doit tant prendre sur lui, être si
« modéré, si appliqué, que ne doivent pas faire ceux
« qui ont l'honneur d'être auprès de lui ! Je prie
« Dieu tous les jours pour Sa Majesté, et aussi

« pour vous, Monsieur, que j'aime et que j'honore
« du fond de mon cœur.

« ¶ J'oubliois de vous dire, que personne n'est « plus persuadé que moi, que le Roi Catholique est « né avec une parfaite valeur, et même avec de « grands sentiments d'honneur en toutes choses. « J'en ai vu des marques dès sa plus tendre enfance. « J'avoue que c'est un grand point à un roi, que « d'être intrépide à la guerre. Mais le courage de « la guerre est bien moins d'usage à un si grand « prince, que le courage des affaires. Quand se « trouvera-t-il au milieu d'un combat? Peut-être « jamais. Il sera au contraire tous les jours aux « prises avec les autres et avec lui-même, au milieu « de sa cour. Il lui faut un courage à toute épreuve, « contre un ministre artificieux, contre un favori « indiscret, contre une femme qui voudra être sa « maîtresse. Il lui faut du courage contre les flat- « teurs, contre les plaisirs, contre les amusements « qui le jetteroient dans l'inapplication. Il faut qu'il « soit courageux dans le travail, dans le mécompte, « dans le mauvais succès. Il faut du courage contre « l'importunité, pour savoir refuser sans rudesse « et sans impatience. Le courage de guerre, qui « est plus brillant, est infiniment inférieur à ce « courage de toute la vie et de toutes les heures. « C'est celui-là qui donne la véritable autorité, qui « prépare les grands succès, qui surmonte les

« grands obstacles, et qui mérite la véritable gloire. « François I[er] étoit un héros dans une bataille; « mais c'étoit la foiblesse même entre ses maîtresses « et ses favoris. Il dépensoit honteusement dans sa « cour, toute la gloire qu'il avoit gagnée à Mari- « gnan. Aussi tout alloit de travers, et rien ne réus- « sissoit. Charles, dit le Sage, ne pouvoit allerà la « guerre à cause de ses infirmités; mais sa bonne et « forte tête régloit la guerre même : il étoit supé- « rieur à ses ministres et à ses généraux. Le Roi « notre maître s'est acquis plus d'estime par sa fer- « meté pour régler les finances, pour discipliner les « troupes, pour réprimer les abus, et par les ordres « qu'il a donnés pour la guerre, que par sa pré- « sence dans plusieurs siéges périlleux. Son courage « patient à Namur, y fit plus que la valeur même « de ses troupes.

« ¶ Dites toutes ces choses, Monsieur, comme « vous le jugerez à propos. Je vous les donne telles « que je les pense. Vous saurez les accommoder au « besoin ; et je ne doute point que vous n'ayez par- « faitement à cœur la réputation et le bonheur du « roi auquel vous êtes attaché. Pour moi, je souhaite « ardemment qu'il soit un grand roi et un vrai « saint, digne descendant de saint Louis (1). »

(1) A l'appui des sages avis que Fénelon donne ici à Philippe V, par l'entremise du marquis de Louville, on lira avec intérêt un *Mémoire* de l'abbé Fleury, *sur les faits dont il est*

Quelque sages et utiles que fussent les règles de conduite et les principes de gouvernement exposés dans cette lettre, on pense bien que Fénelon, dans l'état de disgrâce où il étoit alors, ne pouvoit entretenir une pareille correspondance avec le marquis de Louville, qu'avec les plus grandes précautions. Aussi une partie de la lettre que nous venons de citer, est-elle employée à concerter, avec le marquis, des moyens sûrs et convenables pour couvrir leur correspondance du plus profond secret. « Voilà bien des précautions, dit Fénelon, pour le « plus innocent de tous les secrets! Nous ne vou« lons, ni vous ni moi, nous en servir pour au« cune intrigue, ni vue humaine. Il ne s'agit que « de commerce d'amitié, de consolation et d'é« panchement de cœur. Si les maîtres le voyoient, « ils ne verroient que franchise, droiture et zèle pour « eux. »

15. Profond secret de cette correspondance. Origine de la guerre de la succession.

Depuis que Louis XIV eut accepté le testament de Charles II pour son petit-fils, il dut espérer pendant quelque temps, qu'il ne seroit point entraîné dans une guerre générale contre toute l'Europe; il put au moins présumer qu'il n'auroit à lutter que contre la maison d'Autriche, dont les préten-

important que le roi d'Espagne se fasse instruire, et sur quelques parties de l'administration spirituelle et temporelle de son royaume. (*Opuscules de Fleury;* édition de Nîmes, 1780, in-8°; t. III, p. 254-273.) (Édit.)

tions et les forces ne lui paroissoient pas très-redoutables. Il dut même se confirmer dans cette confiance, lorsque l'Angleterre et la Hollande eurent consenti à reconnoître Philippe V pour roi d'Espagne. En dérogeant ainsi elles-mêmes aux traités de partage qu'elles avoient proposés et garantis, ces deux puissances sembloient avouer que Louis XIV n'avoit pu se dispenser d'obéir au vœu de la nation espagnole et de son dernier roi. Mais on eut bientôt lieu de juger que cette reconnoissance simulée n'avoit servi que de voile aux projets les plus sinistres contre la France.

16. *Mémoire sur les moyens de prévenir cette guerre.* 28 août 1701.

Ce fut dans cet intervalle que Fénelon se hâta de faire passer au duc de Beauvilliers, un *Mémoire* très-étendu dont nous avons sous les yeux le manuscrit original, daté du 28 août 1701 (1). A cette époque, on ne pouvoit plus guère douter que l'Angleterre et la Hollande ne concertassent déjà, avec la maison d'Autriche, le plan de cette grande alliance qui réunit, l'année suivante, toute l'Europe contre Louis XIV. Fénelon propose plusieurs moyens pour tâcher de détourner l'orage tandis qu'il en étoit encore temps.

Il établit d'abord en principe, que Louis XIV doit être fidèle à l'engagement qu'il a pris avec la

(1) *Mémoire sur les moyens de prévenir la guerre de la succession.* (*Œuvres de Fénelon;* t. XXII, p. 467.)

nation espagnole, de ne jamais consentir au plus foible démembrement de la succession que son petit-fils venoit de recueillir; mais il désire que Louis XIV commence par convaincre toutes les puissances de l'Europe, qu'il n'a aucune vue personnelle d'agrandissement pour la France. Cette opinion, une fois bien établie, donnera au cabinet de Versailles plus de force et de moyens, pour repousser toutes les propositions qui auroient pour objet de le faire consentir au sacrifice de quelques parties de la monarchie d'Espagne, en faveur de toute autre puissance.

Il expose ensuite l'état où se trouvoit alors la France, et les motifs qui pouvoient fonder les espérances de ses ennemis. Ils se flattoient que la France, épuisée par les guerres précédentes, ne vouloit plus la guerre ; que le repos et la paix lui étoient absolument nécessaires; que, forcée de porter ses armées loin de ses frontières, elle achèveroit de s'épuiser de troupes et d'argent ; que les peuples des Pays-Bas et du Milanez, accoutumés à la mollesse du gouvernement espagnol, se familiariseroient difficilement avec les formes rapides et absolues du gouvernement françois; que la France, obligée de défendre un *corps mort*, comme l'Espagne l'étoit alors, seroit accablée de l'excès de ses propres efforts, et de l'inertie de la masse qu'elle s'étoit chargée de soutenir; que, plus Philippe V se montreroit docile aux inspirations du

Roi son aïeul, moins les Espagnols, jaloux et ombrageux, consentiroient à se laisser gouverner par le cabinet de Versailles.

Pour parer à tous ces inconvénients, qui n'étoient que trop réels et trop sensibles, Fénelon propose :

1° De désintéresser entièrement les Hollandois, qui n'avoient d'autres sujets d'inquiétude, ni d'autre motif pour entrer dans une alliance contre la France, que la crainte de la voir se mettre en possession des Pays-Bas espagnols. Il montre jusqu'à quel degré de puissance les Hollandois s'étoient élevés par leur commerce et leurs richesses, qui les mettoient en état de solder tous les ennemis de la France; il fait voir comment la liberté de l'Europe paroissoit attachée à l'indépendance de la Hollande : indépendance dont elle ne pourroit plus être assurée, si la France prétendoit s'emparer des Pays-Bas espagnols, malgré toutes les assurances qu'elle avoit données.

2° Il recommande de ne point exciter la jalousie des Espagnols, en affectant de les gouverner comme des enfants. Ce seroit les décourager et les irriter; ce seroit offrir au roi Guillaume un prétexte plausible de prétendre que la France et l'Espagne étoient réunies dans les mêmes mains. Il fait une peinture effrayante, et même un peu exagérée, des dangers qui pouvoient résulter, pour Philippe V et sa famille, de cette démangeaison de faire gouverner

les Espagnols par des François. Il montre que le parti le plus généreux, comme le plus sûr, est de se concilier leur affection, et d'éviter de les humilier, en leur donnant, comme on l'avoit déjà fait, des ministres et des généraux françois, et jusqu'à une dame d'honneur françoise. L'événement fit voir, dans la suite, combien on auroit prévenu de malheurs et d'embarras, si l'on se fût bien pénétré à Versailles de toute la sagesse de ce conseil. Fénelon ajoute, qu'on doit s'attacher à établir, entre la France et l'Espagne, un concert fondé sur la confiance, sur les égards mutuels, sur la conviction de l'intérêt des deux pays; qu'on doit surtout être attentif à ne point laisser apercevoir aux Espagnols ces défauts de caractère si communs aux François, et qui les rendent insupportables aux étrangers.

3° Fénelon blâme la précipitation avec laquelle on a rappelé de Hollande le comte d'Avaux, qui y remplissoit les fonctions d'ambassadeur extraordinaire (1); il fait sentir toutes les conséquences de

(1) Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, étoit né en 1640, d'une famille célèbre dans la robe. Il fut chargé, sous Louis XIV, de différentes ambassades, dans lesquelles il montra autant de talent que de zèle et de probité. Il étoit, pour la seconde fois, ambassadeur en Hollande, à l'époque de la guerre de la succession, qui le fit rappeler en France. Il mourut à Paris, en 1709, âgé de soixante-neuf ans. On a de lui divers ouvrages, relatifs aux ambassades et négociations dont il a été chargé. Voyez le *Dictionnaire de Moréri*,

cette fausse mesure, qui laissoit aux ennemis de la France une entière liberté de s'emparer des résolutions de la Hollande, et de les diriger au gré de leur passion et de leur intérêt.

4° Il propose d'employer toutes les forces de la France, à empêcher que les Impériaux ne s'établissent en Italie, dans le Milanez. Il croit que c'est le seul point où l'on puisse faire la guerre avec vigueur et succès, sans alarmer la jalousie de l'Angleterre et de la Hollande; que ce seroit le moyen le plus sûr de convaincre ces deux nations, que la France n'a aucun projet d'agrandissement, et qu'elle est fort éloignée de menacer l'indépendance des Hollandois; que ces deux nations étant ainsi rassurées contre l'ambition de la France, et n'ayant d'autre intérêt que celui de leur commerce, qui est toujours compromis par la guerre, seroient moins disposées à seconder la haine et la politique du roi Guillaume; que la santé de ce prince étant alors assez chancelante, on devoit désirer que, s'il venoit à mourir, l'Angleterre et la Hollande ne fussent pas encore engagées dans une alliance avec la maison d'Autriche.

Enfin, il recommande de chercher à s'assurer de la neutralité des princes d'Allemagne, par toutes sortes de moyens, et même par des subsides très-

art. *Mesmes*, p. 497. — *Biograph. univ.* art. *Avaux*. — *Mém. de Saint-Simon*; t. XII, p. 200, etc. (ÉDIT.)

abondants; de n'entretenir en Allemagne qu'un corps de troupes pour soutenir les princes neutres, et pour observer les mouvements de l'Empereur. Il rappelle qu'en donnant ces subsides, il faut éviter, autant qu'on le pourra, les grands inconvénients qui peuvent en résulter, tels que de favoriser un prodigieux écoulement de numéraire hors de la France, d'engager les princes que l'on soudoie à désirer la prolongation de la guerre, et d'inspirer à ceux que l'on ne soudoie pas la pensée de se rendre nécessaires, en menaçant de se ranger du côté des ennemis. Pour échapper à ces inconvénients, il invite le ministère à n'accorder de subsides qu'aux plus puissants, et à n'en accorder qu'autant que l'utilité ou la nécessité en sera clairement démontrée.

D'après ces premières vues générales, Fénelon croit que, pour commencer à bien établir dans l'Europe l'opinion de la politique désintéressée de la France, il faudroit que les troupes françoises évacuassent les Pays-Bas espagnols, et que le roi d'Espagne en confiât la garde à des troupes wallones (1) ou suisses, qui seroient directement aux ordres de Philippe V, et que Louis XIV soudoieroit en secret; que la France pourroit faire cette offre, à condition que la Hollande s'engageroit de son côté à n'entrer

(1) On nommoit *Wallons*, les habitants de cette partie des Pays-Bas, où l'on parloit l'ancien françois, dit *Wallon*. Ce pays avoit la réputation de fournir d'excellents soldats. (Édit.)

dans aucune ligue avec l'Empereur ; mais qu'il ne faudroit présenter cette proposition que d'une manière digne, convenable, et qui ne parût pas une rétractation de la faute qu'on avoit commise, en rappelant le comte d'Avaux ; que quand même cette offre ne seroit pas acceptée, il n'en faudroit pas moins s'occuper à rappeler, dans les Pays-Bas françois, les troupes du Roi qui sont dans les Pays-Bas espagnols ; qu'il en résulteroit deux avantages : le premier, de rétablir un peu de vie et de commerce dans la Flandre françoise ; et le second, de rassurer les Hollandois, en cessant de les alarmer par cet amas immense de soldats, d'officiers généraux, de munitions, et par des constructions qui coûtoient des sommes incalculables ; qu'on pourroit aussi achever de gagner les Hollandois, en leur faisant proposer par le roi d'Espagne l'échange de la Gueldre espagnole contre Maëstricht ou telle autre place ; que ce ne seroit point là un démembrement, mais un simple échange.

Fénelon observoit avec raison, que jusqu'alors on avoit fait trop ou trop peu ; qu'il falloit d'abord accabler les Hollandois, ou ne pas leur inspirer de la méfiance. Il revenoit à prouver que c'étoit principalement à la guerre d'Italie qu'on devoit s'attacher, pour chasser les Impériaux du Milanez, les obliger à rentrer en Allemagne, et replacer ainsi le théâtre de la guerre chez les ennemis eux-mêmes.

Plus on lit ce *Mémoire*, plus on reste convaincu que les conseils qu'il renfermoit étoient les plus utiles et les plus convenables aux circonstances. Il est même assez vraisemblable que le duc de Beauvilliers seroit parvenu, en les présentant comme ses propres idées, à les faire goûter au Roi et à ses ministres, si, peu de temps après, Louis XIV n'eût pas fait la faute inexcusable de reconnoître, pour roi d'Angleterre, le fils de Jacques II, malgré les engagements qu'il avoit contractés par le traité de Ryswick (1). Cette générosité impolitique souleva contre lui l'Angleterre, associa la nation tout entière à la haine de Guillaume III, et le précipita, ainsi que la Hollande, dont il disposoit en maître absolu, dans les vastes projets qu'il avoit conçus contre la France. La mort de ce monarque, qui suivit de près cet événement (2), ne changea rien aux dispositions des Anglois et des Hollandois ; et ils se réunirent à l'Empereur, pour déclarer la guerre à la France.

17. *Mémoire sur la campagne de 1702*; revue des généraux à employer.

Dans une situation aussi critique, et qui donnoit une nouvelle face aux affaires, Fénelon crut devoir adresser un second *Mémoire* au duc de Beauvilliers (3). Les quatre premières pages de ce

(1) Jacques II mourut le 16 septembre 1701.

(2) Guillaume III mourut le 19 mars 1702.

(3) *Fragment d'un Mémoire sur la campagne de* 1702. (*Œuvres de Fénelon*; t. XXII, p. 490.)

Mémoire, écrit en entier de la main de Fénelon, manquent aux manuscrits qui nous ont été confiés; mais il a certainement été rédigé au commencement de 1702, à l'époque où le roi d'Espagne devoit passer en Italie pour y commander les armées combinées, et avant que le duc de Savoie se fût déclaré contre la France. On y voit combien Fénelon redoutoit le caractère ambitieux de Victor-Amédée; et on peut juger de la nature de ses craintes, par les précautions qu'il recommande pour la sûreté de la personne et de la vie du roi d'Espagne.

On doit croire que Victor-Amédée étoit incapable d'un crime; mais il ne tarda pas à justifier en partie les soupçons de Fénelon, en trahissant le Roi auquel il s'étoit allié, et en prenant les armes contre ses deux gendres.

Fénelon avoit été précepteur de Philippe V : ce jeune roi, qui montra si peu d'action sur le trône, étoit remarquable par une intrépidité héroïque dans un jour de bataille. Fénelon avoit démêlé, dès son enfance, cette partie de son caractère. « Je connois « l'ardeur du jeune roi, écrivoit-il (1); il est capa- « ble de s'exposer sans mesure, de ne voir plus de- « vant lui, et de hasarder tout, quoi qu'on puisse « lui dire, dès qu'il sera embarqué et échauffé dans

(1) *Mém. de* 1702; *ubi suprà*, n. 6.

« une occasion. Jugez combien il sera facile à des « gens malins et artificieux, de le pousser pour le « faire périr! » Peu s'en fallut que ce que Fénelon avoit paru redouter ne se réalisât, peu de mois après la date de ce mémoire. Philippe V resta, pendant tout le combat de Luzzara (1), exposé au feu d'une batterie ennemie, sans laisser seulement apercevoir sur son visage la plus légère impression d'inquiétude ou d'embarras.

Dans la revue des différents généraux françois, auxquels il étoit question de confier le commandement des armées, on observe avec peine, en relisant ce *Mémoire* de Fénelon, combien les bons généraux, les généraux universellement estimés des officiers et des soldats, étoient devenus rares, malgré les guerres continuelles qui avoient rempli tout le règne de Louis XIV. C'étoit à la même époque, que madame de Maintenon écrivoit au duc de Noailles : « Nous avons des courtisans, et pas un « capitaine. » Les jugements de Fénelon sur quelques-uns d'entre eux, paroîtront peut-être sévères ; mais si l'on interroge avec attention les mémoires des contemporains, on verra qu'ils ne sont que justes. On doit même être étonné de la sagacité avec laquelle il avoit su, du fond de la retraite où il avoit passé la plus grande partie de sa vie, discerner les

(1) 15 août 1702.

vertus, les qualités et les défauts de tant d'hommes, dont son état et ses occupations paroissoient peu le rapprocher. Il n'est pas un seul de ses jugements que l'histoire et la postérité n'aient confirmé.

Fénelon témoigne, dans ce *Mémoire*, un vif désir de voir employer, d'une manière digne de sa naissance, ce jeune prince de Conti, que les exploits les plus brillants, de grands talents et la voix publique appeloient depuis longtemps au commandement des armées, et qui en fut toujours exclu par le profond ressentiment qu'avoit laissé, dans le cœur de Louis XIV, le souvenir d'un seul acte de désobéissance.

Il recommande avec soin qu'on évite d'associer le duc de Vendôme au duc de Bourgogne, dans la même armée. Tous les malheurs de la campagne de Lille, en 1708, prouvèrent dans la suite combien étoit juste la prévoyance de Fénelon. Ce n'est pas qu'il ne rendît justice à la valeur du duc de Vendôme, et à son génie naturel dans un jour de bataille; mais, comme Fénelon l'observe dans le *Mémoire* dont nous donnons le précis, on avoit tout à redouter « de son esprit roide, opiniâtre et hasar-« deux (1). »

Fénelon insistoit surtout avec ardeur pour qu'on employât le maréchal de Catinat, dont l'absence à

(1) *Mém. de* 1702; *ubi suprà*, n. 8, p. 494.

l'armée se fit si cruellement remarquer dans la suite, pour la gloire de la France, et qu'on eut la coupable obstination de laisser dans une inaction plus honteuse pour l'honneur du nom françois que pour ce grand homme lui-même. On voit, par la manière dont Fénelon s'exprime dans ce *Mémoire* et dans quelques-unes de ses lettres, la profonde estime qu'il avoit pour le maréchal de Catinat. Il existoit en effet bien des rapports touchants entre ces deux âmes vertueuses, malgré le contraste de leurs manières et de leurs formes extérieures. Par une triste conformité, l'un et l'autre eurent le malheur de rencontrer des ennemis puissants qui redoutoient leur ascendant; l'un et l'autre finirent leur honorable carrière dans la retraite, bien moins à plaindre sans doute que le prince dont on avoit surpris l'opinion et aigri les préventions.

Fénelon prévoyoit avec douleur, que, tandis qu'on négligeoit les services de Catinat, on céderoit *à la crainte de contrister* le maréchal de Villeroy, et qu'on sacrifieroit le sort des armées et le salut de la France à une si frivole considération. C'est en effet ce qui arriva, quoique l'imprudence avec laquelle il s'étoit laissé surprendre à Crémone, eût assez démontré qu'il n'avoit ni les talents d'un général, ni la confiance des soldats.

18. Fénelon souhaite que le duc

Mais l'objet sur lequel Fénelon insiste avec le

de Bourgogne soit mis à la tête d'une armée; sa vive sollicitude pour le jeune prince.

plus de vivacité dans ce *Mémoire*, est le défaut de convenance et l'espèce d'ignominie qu'il y auroit, à laisser le duc de Bourgogne dans une honteuse oisiveté à Versailles; tandis que le roi d'Espagne, son frère, étoit à la tête d'une armée en Italie, que l'Empereur envoyoit son fils, le roi des Romains, commander sur le Rhin, et que Guillaume III, déjà mourant, se flattoit encore d'être en état de porter la guerre dans les Pays-Bas. Il revenoit à demander qu'on associât le maréchal de Catinat au duc de Bourgogne, dans le commandement de l'armée : c'étoit de tous les généraux qui existoient, le seul qui inspirât une entière confiance à Fénelon. « Dans la disette de sujets où nous « sommes, écrivoit-il, le maréchal de Catinat ne « doit pas être laissé en arrière (1). Quand même « il auroit fait bien des fautes (2), ce que je ne « sais pas, il faudroit en juger par comparaison « aux autres; et malheureusement il ne sera tou- « jours que trop estimable par cet endroit-là. » Fénelon n'eut pas la satisfaction de voir ses vœux entièrement accomplis. Louis XIV, à la vérité, donna en 1702 une armée à commander au duc de Bourgogne; mais il n'employa point Catinat.

(1) *Mém. de* 1702; *ubi suprà*, p. 494.

(2) Les courtisans avoient attribué aux fautes du maréchal de Catinat, les malheurs de la campagne d'Italie en 1701.

On voit, dans toutes les lettres de Fénelon, l'intérêt avec lequel, du fond de sa retraite, il surveilloit tous les détails de la conduite du duc de Bourgogne. C'étoit sur la tête de ce jeune prince que reposoient toutes ses espérances pour le bonheur de la France; et toutes les instructions qu'il lui transmettoit par le duc de Beauvilliers, respirent la tendresse d'un père et la sincérité d'un ami fidèle et vertueux. « J'aime toujours M. le duc de Bourgogne, écri« voit Fénelon au duc de Beauvilliers (1), nonob« stant ses défauts les plus choquants. Je vous con« jure de ne vous relâcher jamais de votre amitié « pour lui..... Supportez-le, sans le flatter; aver« tissez-le, sans le fatiguer; et bornez-vous aux oc« casions et aux ouvertures de providence, aux« quelles il faut être fidèle. Dites-lui les vérités « qu'on voudra que vous lui disiez; mais dites-les« lui courtement, doucement, avec respect et avec « tendresse. *C'est une providence, que son cœur ne « se tourne point vers ceux qui auroient tâché « d'y trouver de quoi vous perdre.* Qu'il ne vous « échappe pas, au nom de Dieu! S'il faisoit quelque « faute, qu'il sente d'abord en vous un cœur ouvert, « comme un port dans le naufrage..... *Inspirez-lui « une piété douce, commode, simple, exacte, « ferme, sans être ni âpre, ni scrupuleuse sur les*

(1) *Lettre* du 30 nov. 1699. (*Corresp.* t. I, p. 79.)

« *minuties : il n'y a que l'imperfection, qui exige la* « *perfection avec âpreté* (1). »

19. Louis XIV donne au duc de Bourgogne le commandement de l'armée de Flandre; entrevue de Fénelon avec le prince.

Louis XIV donna, en 1702, le commandement de l'armée de Flandre au duc de Bourgogne, et chargea le maréchal de Boufflers de le diriger par ses leçons et ses exemples. Le jeune prince devoit nécessairement passer par Cambrai, pour se rendre à sa destination; il demanda avec empressement au Roi son aïeul, la permission de voir, à son passage, son ancien précepteur. Louis XIV y consentit, mais à une condition qui déceloit toute la vivacité de ses premiers ressentiments contre l'archevêque de Cambrai, ainsi que l'opinion qu'il avoit de son ascendant sur son jeune élève. Le duc de Bourgogne se hâta d'instruire Fénelon de la permission qu'il avoit obtenue, et de la restriction qu'on y avoit mise.

« A Péronne, le 25 avril 1702 (2).

« Je ne puis me sentir si près de vous, sans vous « en témoigner ma joie, et en même temps celle que « me cause la permission que le Roi m'a donnée de « vous voir en passant. *Il y a mis néanmoins la* « *condition de ne vous point parler en particulier.* « Je suivrai cet ordre; et néanmoins je pourrai « vous entretenir tant que je voudrai, puisque j'au-

(1) *Lettre* du 4 novembre 1703. *Corresp. de Fénelon*, t. I, p. 155.

(2) *Ibid.* p. 130.

« rai avec moi Saumery (1), qui sera *le tiers de*
« *notre première entrevue*, *après cinq ans de sé-*
« *paration*. C'est assez vous en dire, de vous le
« nommer ; et vous le connoissez mieux que moi,
« pour un homme très-sûr, et, qui plus est, fort
« votre ami. Trouvez-vous donc, je vous prie, à la
« maison où je changerai de chevaux, sur les huit
« heures ou huit heures et demie. Si par hasard
« trop de discrétion vous avoit fait aller au Cateau,
« je vous donne le rendez-vous pour le retour, en
« vous assurant que rien n'a jamais pu diminuer, ni
« ne diminuera jamais, la sincère amitié que j'ai
« pour vous.

« Louis. »

Ce n'étoit pas sans raison que le duc de Bourgogne s'étoit méfié de la délicate circonspection de Fénelon, et qu'il avoit prévu qu'elle le porteroit peut-être à s'éloigner de Cambrai, au moment où il y arriveroit, pour éviter de le compromettre et de se compromettre lui-même auprès du Roi. Il avoit fait en effet toutes ses dispositions, pour ne pas se trouver à Cambrai au passage du duc de Bourgogne; et il étoit au moment d'en partir, lorsqu'un courrier vint lui apporter la lettre du jeune prince. Nous trouvons cette circonstance dans une lettre latine de l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli (2). Cette

(1) Ancien sous-gouverneur du duc de Bourgogne.

(2) *Corresp. de Fénelon*; t. II, p. 454. Cette lettre, écrite

entrevue fut courte, et gênée par la présence des militaires et des magistrats, que le respect et le devoir avoient attirés à la maison où le duc de Bourgogne étoit descendu. Le jeune prince ne voulut point contrevenir aux ordres qu'il avoit reçus, et n'osa se permettre d'entretenir Fénelon en particulier. Cette contrainte lui inspira une espèce de réserve, qui parut affliger tous les spectateurs. Ce ne fut qu'au moment où l'archevêque de Cambrai présenta la serviette au duc de Bourgogne pour se laver les mains, que le jeune prince, en élevant la voix de manière à être entendu de tout le monde, adressa à Fénelon ces paroles remarquables, qui disoient tant de choses en si peu de mots : « *Je sais ce que* « *je vous dois ; vous savez ce que je vous suis.* »

20. Conduite du duc de Bourgogne dans cette campagne ; sa nouvelle entrevue avec Fénelon.

La campagne de 1702 ne produisit aucun événement remarquable en Flandre, quoique le duc de Bourgogne eût à combattre le fameux Marlborough. Ce général vint prendre le commandement de l'armée des alliés, et faire le premier essai de son talent pour la guerre, qui l'éleva si rapidement au rang des plus grands capitaines. Cependant, le duc de Bourgogne, selon le témoignage d'un officier distingué (1) employé dans cette armée, « fit voir dans

en 1702, est la même dont nous avons cité quelques fragments dans le quatrième livre de cette *Histoire*. (T. III, p. 5, etc.) (Édit.)

(1) *Mémoires militaires* du marquis de Quincey.

« cette première campagne toute la valeur, la fer-
« meté et l'habileté qu'on n'acquiert d'ordinaire
« que par l'expérience d'un grand nombre d'années ;
« il charma les officiers et les soldats, par ses atten-
« tions pour eux, et par des manières gracieuses,
« accompagnées de toutes sortes de marques de
« bonté. »

Un témoin encore plus imposant que le marquis de Quincey, le maréchal de Berwick, rapporte dans ses *Mémoires*, en parlant d'une action distinguée, où le duc de Bourgogne, à la tête de son armée, poursuivit pendant deux lieues les ennemis jusque sous les remparts de Nimègue, « que cette journée « fut aussi brillante que singulière ; car c'est une « chose sans exemple, dit-il, qu'une armée en ait « couru une autre pendant deux lieues, et l'ait cul- « butée dans le chemin couvert d'une place, pres- « que sans coup férir. »

Louis XIV voyant qu'à la fin de cette campagne, les ennemis s'attachoient à former des siéges qui ne promettoient rien de décisif, et qui n'offroient à son petit-fils aucune occasion de se signaler, crut devoir le rappeler à Versailles, vers les premiers jours de septembre. Le duc de Bourgogne craignit de réveiller la jalousie des ennemis de Fénelon, et de donner de l'ombrage au Roi son grand-père, en paroissant rechercher une seconde entrevue avec

lui, à son passage à Cambrai; il lui écrivit de Malines, le 6 septembre 1702 (1) : « Je ne sau-« rois repasser à portée de vous, sans vous té-« moigner le déplaisir que j'ai, de ne point user « de ma permission, et de ne point vous revoir, « ainsi que je l'avois espéré. Cette lettre vous sera « rendue par un moyen sûr; ne chargez point de « réponse par écrit celui qui vous la rendra; *et si* « *vous m'en faites, que ce soit par M. de Beau-* « *villiers, et sans y mettre de dessus.* Je vous prie « d'être persuadé de la continuation de mon amitié « pour vous, qui assurément ne peut être plus « vive, et qui a toujours été telle, comme je ne « crois pas que vous en doutiez, et de vous ressou-« venir incessamment de moi dans vos prières. *Peut-* « *être sera-t-il encore mieux que je ne vous voie* « *pas, la veille ou le même jour que j'arriverois* « *à Versailles. Cela n'est pas la même chose, quand* « *on doit être quelque temps dehors; et les idées* « *sont plus effacées.* Adieu, mon cher archevêque; « *il n'est pas besoin de vous recommander le se-* « *cret sur cette lettre, ni de vous assurer de la* « *tendre amitié que je conserverai en Dieu, pour* « *un homme à qui j'ai tant d'obligations qu'à* « *vous.*

« LOUIS. »

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. I, p. 137.

On voit jusqu'à quel point le duc de Bourgogne redoutoit les sinistres interprétations qu'on pouvoit donner aux témoignages les plus indifférents de son intérêt pour l'archevêque de Cambrai. Fénelon ne reçut point à temps cette lettre; et prévenu que le prince alloit descendre à la poste de Cambrai, il s'y rendit, pour remplir un devoir que la bienséance seule lui auroit prescrit, indépendamment de tout autre motif. C'est ce que nous apprenons par une lettre de Fénelon au duc de Beauvilliers, du 7 septembre 1702 (1). « J'ai « vu notre cher prince, un moment; il m'a paru « engraissé, d'une meilleure couleur, et fort gai; « il m'a témoigné, en peu de paroles, la plus « grande bonté; *il a beaucoup pris sur lui, en me* « *voyant. Il me semble que je ne suis touché de* « *tout ce qu'il fait pour moi, que par rapport à* « *lui, et au bon cœur qu'il marque par là.* Il m'a« voit écrit de Malines, par M. de Denonville, une « lettre que celui-ci m'a rendue depuis le passage du « prince. *Je garderai là-dessus le plus profond* « *secret.* Je ne saurois recevoir tant de marques de « sa bonté, sans lui en témoigner ma reconnois« sance, en lui retraçant la conduite qu'il doit te« nir, et en lui rappelant toujours ce qu'il me « semble qu'il doit à Dieu.... Vous devez redoubler

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. I, p. 138.

« de fidélité, pour le secourir sans timidité ni em-
21. « pressement naturel. »

Avis au duc de Beauvilliers, pour la conduite du prince.

La manière dont le duc de Bourgogne s'étoit conduit pendant la campagne de 1702, lui avoit concilié l'estime générale; il avoit fait voir, dans toutes les occasions où il s'étoit trouvé, qu'on peut allier les vertus militaires aux vertus austères de la religion; en un mot, il avoit condamné au silence ses vils détracteurs, qui s'attachoient à le représenter comme un prince dont l'esprit et le caractère étoient rétrécis par les pratiques minutieuses d'une dévotion puérile et exagérée.

Fénelon craignit qu'il ne se laissât séduire par ces témoignages équivoques d'un faux enthousiasme; il écrivit au duc de Beauvilliers (1): « Ayez soin de l'intérieur encore plus que de l'ex-« térieur de M. le duc de Bourgogne, afin que les « goûts naturels, la vivacité de ses passions, et le « torrent du monde ne l'entraînent pas. Je ne lui « compte pas tant d'avoir méprisé le monde qui « étoit contre lui, que je lui compterai de vivre « détaché du monde, quand le monde lui applaudit « et le recherche avec empressement. Il faut bien « faire vers le monde, sans y tenir; et c'est de quoi « on ne vient point à bout, si Dieu ne soutient,

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Beauvilliers;* 27 janvier 1703. (*Ibid.* p. 143.)

« par sa main toute-puissante, un homme, comme « s'il étoit suspendu en l'air. Qu'y a-t-il de plus « flatteur, que d'être né un si grand prince, et cepen« dant de ne devoir les hommages du public qu'à sa « bonne conduite et à ses talents, comme si on étoit « un simple particulier ? Mais quel malheur, si on « s'appuyoit sur ce foible roseau! L'estime des « hommes vains est vaine, et elle se perd en un « jour. Si ce prince étoit livré à son propre cœur, « loin de Dieu et de l'ordre des grâces qu'il a éprou« vées, tout se dessécheroit pour lui; et le monde « même, qui lui auroit fait oublier Dieu, serviroit « à Dieu d'instrument pour se venger de son ingra« titude. J'aimerois mieux mourir, que d'apprendre « jamais une si déplorable nouvelle. Il est certain « qu'en manquant à Dieu, il tomberoit dans un « état où il manqueroit ensuite bientôt au monde, « et où le monde se dégoûteroit promptement de « lui. »

22. Campagne de 1703; le maréchal de Vauban est associé au duc de Bourgogne.

On s'attendoit qu'en 1703, le duc de Bourgogne commanderoit l'armée de Flandre, comme l'année précédente; on préféra de le nommer généralissime de l'armée d'Allemagne. Ce qui surprit le plus dans cette disposition, c'est que cette armée étoit très-foible, composée en grande partie de nouvelles levées, et ne paroissoit pas offrir des moyens suffisants pour tenter quelque entreprise importante. On crut assez généralement, que le motif secret de

ce changement de destination avoit été de suspendre, entre le duc de Bourgogne et Fénelon, ces relations de confiance et d'intimité, qu'il leur étoit plus facile d'entretenir loin de la surveillance de la cour, pendant le séjour du jeune prince dans les Pays-Bas.

Heureusement pour le duc de Bourgogne, on lui donna, pour le seconder dans ses opérations militaires, le maréchal de Vauban, qui, seul, pouvoit suppléer au défaut d'une armée plus considérable. Aussi cette campagne fut-elle aussi honorable par la prise importante du Vieux-Brisach, que par l'espèce d'audace que le jeune prince mit à s'exposer à tous les périls. Le Vieux-Brisach avoit appartenu à la France; et le maréchal de Vauban étoit parvenu à le rendre presque imprenable, par les fortifications dont il l'avoit environné. Le maréchal de Vauban se trouvoit alors appelé à employer les ressources de son génie, pour renverser les remparts que son génie avoit créés. Ce fut à cette occasion qu'il dit au duc de Bourgogne : « On ignore, Monseigneur, si vous savez prendre les villes que j'ai « fortifiées; vous allez nous l'apprendre. »

Ce fut pendant le siége du Vieux-Brisach, que le duc de Bourgogne eut occasion de montrer que les principes de religion que Fénelon avoit si profondément gravés dans son cœur, respiroient toujours la douceur, l'indulgence et l'humanité. Un

espion ennemi, qui s'étoit introduit dans son camp, fut découvert et arrêté; le jeune prince crut, qu'à raison de quelques circonstances particulières, on pouvoit sans inconvénient lui épargner le dernier supplice. On voulut le détourner de cet acte de clémence, en lui faisant observer que cet espion étoit huguenot. « *C'est pour cela*, répondit-il en « riant, *qu'il a besoin de temps pour s'instruire* « *et se convertir.* »

Le Vieux-Brisach fut pris le 7 septembre 1703 (1), après quatorze jours de tranchée ouverte; et le duc de Bourgogne demanda au Roi la permission d'entreprendre le siége de Landau; mais Louis XIV, instruit que ce jeune prince s'étoit exposé avec témérité au siége du Vieux-Brisach, craignit qu'il ne se compromît avec trop d'imprudence à celui de Landau, dont l'entreprise étoit encore plus hasardeuse, et dont le succès paroissoit trop incertain, dans une saison aussi avancée; il eut ordre de revenir à Versailles, et de remettre au maréchal de Tallard le commandement de l'armée, et la conduite du siége de Landau.

(1) Le cardinal de Bausset plaçoit la prise du Vieux-Brisach au 23 septembre 1703. Nous corrigeons cette date, d'après le *Journal du règne de Louis XIV*, par le P. Griffet, et d'après la médaille frappée à l'occasion de l'événement dont il s'agit. On peut voir la description de cette médaille dans la *Vie du Dauphin, père de Louis XV*, par l'abbé Proyart; liv. II. (Édition in-12, Paris, 1819; p. 124.) (Édit.)

23. Conseils de Fénelon au jeune prince, sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée.

Fénelon, privé de la consolation de voir le duc de Bourgogne en Flandre, lui fit passer, par le duc de Beauvilliers, ses avis et ses instructions sur la conduite qu'il devoit tenir à l'armée d'Allemagne. On retrouve toujours le sentiment et le langage d'un père, jusque dans les conseils qu'il lui donne, sur des soins et des attentions qui peuvent paroître indifférents dans des particuliers, mais qui ont souvent tant d'influence sur la réputation des princes, sans cesse exposés aux regards et à la censure publique.

« Quand M. le duc de Bourgogne sera à l'armée, « disoit Fénelon (1), il aura raison de ne vouloir « souffrir aucun excès de vin à sa table ; mais il lui « convient fort de continuer cette longue société de « table, et cette liberté de conversation pendant « le repas, qui a charmé les officiers dans la der- « nière campagne. Il est bon de continuer cette af- « fabilité, aux autres heures de commerce. Le pré- « texte naturel de se renfermer pour écrire à la cour, « lui donnera toujours des heures de retraite pour « les choses plus solides.

« Quand il y aura à l'armée quelque désordre de « mœurs, il peut donner des ordres généraux bien « appuyés, pour les réprimer sévèrement ; mais il

(1) Nous ignorons d'où est tiré ce fragment ; le cardinal de Bausset l'a probablement cité d'après un manuscrit que nous n'avons pu retrouver. (Édit.)

« ne faut point qu'il descende dans les détails; on « l'accuseroit de tomber, par scrupule, dans la rigi- « dité et la minutie; il faut même qu'il tourne ses « ordres du côté de la discipline militaire, qui a « besoin de cette fermeté.

« Il faut qu'il n'effarouche point M. le maréchal « de Villeroy (1), qui est homme de représentation, « de plaisir et de société. Il peut lui témoigner de « l'estime, de l'amitié, et même de la confiance et « du goût; par là il l'apprivoisera avec sa piété gaie « et sociable, et il l'engagera à apprivoiser aussi le « public, où ce maréchal sera cru.

« Enfin, je vous conjure de n'oublier rien, pour « faire en sorte que notre jeune prince ménage sa « santé; qu'il s'épargne à l'armée toutes les fatigues « inutiles; qu'il dorme, qu'il mange bien; et qu'il « marche toujours en présence de Dieu, avec la paix « d'une bonne conscience. »

Tels sont les détails touchants, dans lesquels Fénelon ne craignoit pas de descendre, pour environner le duc de Bourgogne de cette bienveillance universelle que trop de princes négligent souvent de rechercher, parce qu'ils sont aussi indifférents à la gloire de la mériter qu'à la douceur de l'obtenir.

Le duc de Bourgogne se montra fidèle aux con-

(1) On croyoit alors que le maréchal de Villeroy seroit employé à l'armée d'Allemagne avec le duc de Bourgogne; mais ce fut le maréchal de Tallard.

seils de Fénelon; et l'affection de son armée en fut la récompense. C'est un témoignage que lui a rendu l'homme le plus sévère dans ses jugements. « M. le duc de Bourgogne, écrit le duc de Saint-« Simon, s'acquit beaucoup d'honneur pendant sa « campagne d'Allemagne, par son application, son « assiduité aux travaux; avec une valeur simple et « naturelle, qui n'affectoit rien, qui alloit partout « où il convenoit, sans s'apercevoir du danger.... La « libéralité, le soin des blessés, l'affabilité, lui ac-« quirent les cœurs de toute l'armée. Il la quitta à « regret, sur les ordres réitérés du Roi, pour re-« tourner à la cour, où il arriva le 22 septembre à « Fontainebleau (1). »

24. Le prince rend compte à Fénelon de son état intérieur.

C'est à la suite de la prise du Vieux-Brisach, que nous placerons une lettre remarquable du duc de Bourgogne à Fénelon. Elle fera voir jusqu'à quel point ces mêmes principes de religion, qui lui inspiroient tant d'indulgence et de bonté pour les autres, le rendoient sévère pour lui-même. C'est au moment où il arrivoit de cette campagne d'Allemagne, où il avoit mérité et obtenu de justes éloges; c'est au moment où il étoit reçu par le Roi son grand-père avec la plus tendre affection, et où toute la cour, à l'exemple du monarque, s'empressoit de l'accabler d'une admiration peut-être exa-

(1) *Mémoires*; t. VII, p. 89.

gérée, que le jeune prince se renferme dans le secret de son cabinet, pour déposer en liberté, dans le sein de son vertueux précepteur, ses peines, ses inquiétudes et ses scrupules.

« Le côté où j'ai été cette année n'a pas été com« patible, mon cher archevêque (1), avec le ren« dez-vous que je vous avois donné l'année dernière. « Mais je trouve l'occasion favorable de vous écrire « par ma voie ordinaire : vous me ferez réponse de « même, quand il repassera. Ma volonté d'être à Dieu « se conserve, et même se fortifie dans le fond ; « mais elle est traversée par beaucoup de fautes « et de dissipation. Redoublez donc, je vous prie, « vos prières pour moi. J'en ai plus de besoin que ja« mais, étant toujours aussi foible et aussi imparfait ; « je le reconnois tous les jours de plus en plus. Je re« garde cependant cette lumière comme venant de « Dieu, qui me soutient toujours, et ne m'abandonne « pas absolument, quoique souvent je ne me sente « que de la froideur et de la paresse, qu'il faut tâ« cher de surmonter, moyennant sa grâce. J'ai eu « aussi, depuis quelque temps, des scrupules, qui, « quelquefois, m'ont fait de la peine. Voilà à peu près « l'état où je suis présentement. Aidez-moi donc de « vos conseils et de vos prières. *Pour vous, vous êtes*

(1) *Lettre du duc de Bourgogne à Fénélon*, 28 septembre 1703. (*Corresp.* t. I, p. 151.)

« *tous les jours nommément dans les miennes :* « *vous croyez bien que ce n'est pas tout haut.* Re- « merciez Dieu aussi des bons succès dont il nous « a favorisés; et demandez-lui la continuation de « sa protection, dans une situation où les affaires en « ont un pressant besoin. *Je ne vous dirai rien de* « *ce que je suis à votre égard; je suis toujours le* « *même; et je désirerois bien que ce ne fût pas à* « *aller en Flandre, ou non, qu'il tînt de vous voir* « *ou de ne vous voir pas. Tout cela sera quand* « *Dieu voudra.* Si l'abbé de Langeron est à Cambrai, « dites-lui un petit mot de ma part, *en lui recom-* « *mandant le secret.* »

C'est par ces traits si simples et si naturels, qu'on explique l'idée attachante qui est restée de la mémoire d'un prince, qui, dans l'âge des passions, dans le charme du sentiment si vif qu'il avoit pour une épouse adorée, et au milieu de toutes les séductions dont il étoit entouré, avoit su conserver une affection si tendre pour le précepteur dont il étoit séparé depuis six ans, pour un homme odieux au Roi son aïeul, et dont il n'osoit même prononcer le nom. Quelle opinion doit-on se former de l'âme et du caractère d'un prince capable d'une amitié si fidèle et si courageuse, et du vertueux instituteur qui avoit formé un pareil élève?

25. Conseils au prince, sur la conduite qu'il

Le duc de Bourgogne fut cinq ans à la cour, sans être employé dans les armées. La bataille

d'Hœchstædt, perdue en 1704, celles de Ramillies et de Turin, en 1706, avoient découragé Louis XIV; et il n'osoit plus compromettre la gloire de son petit-fils avec des ennemis que la fortune avoit rendus aussi entreprenants qu'ambitieux. C'est dans l'intervalle de ces cinq ans, que nous retrouvons, dans les lettres de Fénelon aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, des particularités qu'il est intéressant de faire connoître : elles feront voir que les principes et les instructions de Fénelon convenoient également au rang où la Providence avoit fait naître le duc de Bourgogne, au trône qu'il devoit un jour occuper, et aux vertus qui font les grands hommes et les grands princes. C'est par ces instructions qu'on jugera si ses instituteurs méritoient le reproche de l'avoir élevé dans le goût des pratiques minutieuses, et dans les maximes d'une dévotion ignorante et superstitieuse. C'étoit au duc de Bourgogne lui-même que Fénelon prescrivoit cette grande règle de conduite : « La religion ne « consiste pas dans une scrupuleuse observation de « petites formalités ; *elle consiste pour chacun* « *dans les vertus propres de son état. Un grand* « *prince ne doit pas servir Dieu de la même fa-* « *çon qu'un solitaire ou un simple particulier* (1). »

doit tenir à la cour.

Mais ce n'étoit pas à des maximes vagues et géné-

(1) *Corresp.* t. I, p. 128.

rales, que Fénelon bornoit son attention inquiète et surveillante. Du fond de sa retraite de Cambrai, il dirigeoit toutes les pensées, tous les sentiments, tous les mouvements, toutes les actions du jeune prince. Les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse lui transmettoient un récit fidèle et impartial de tout ce que la conduite du duc de Bourgogne pouvoit offrir de répréhensible ou d'estimable; et c'étoit de Cambrai que revenoient à Versailles les avis, les instructions, les reproches et les encouragements. Un archevêque proscrit, exilé, odieux à la cour, étoit l'oracle de l'héritier du trône. Louis XIV n'avoit pu qu'interdire au duc de Bourgogne la douceur de vivre avec Fénelon; il étoit au-dessus de son pouvoir d'empêcher que l'âme du duc de Bourgogne fût toujours en présence de celle de Fénelon. On va voir s'il étoit digne de tant de confiance, de soumission et d'attachement.

« Je suis ravi, écrivoit-il au duc de Beauvilliers, de « tout ce que j'entends dire de M. le duc de Bourgogne; « tâchez de faire en sorte que ceux qui en sont char- « més à l'armée, le retrouvent le même à la cour. Je « sais qu'il y a des différences inévitables; mais il faut « rapprocher ces deux états le plus qu'on peut (1)...

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Beauvilliers*, du 4 novembre 1703. (*Corresp.* t. I, p. 153.) — La suite de ce passage, jusqu'à la page 87 inclusivement, fait partie d'un fragment de lettre de Fénelon au duc de Beauvilliers, qu'on

« Il est capital que vous souteniez M. le duc de Bourgogne, afin qu'il ne retombe pas dans son premier état à son retour (de l'armée). Il y a plusieurs choses à lui insinuer, mais doucement, et en se proportionnant à ses besoins.....

« Il faudroit trouver un milieu, afin qu'il ne fût ni trop, ni trop peu chez madame de Maintenon; il ne doit jamais lui montrer aucun éloignement; *il doit même lui marquer, quoi qu'elle puisse faire, une attention et des égards, par respect pour la confiance que le Roi a en elle*. Ainsi, il est à propos qu'il aille chez elle de temps en temps, d'une manière honnête et pleine de considération, sans paroître changer; mais il ne convient pas qu'il y demeure oisif et rêveur dans un coin, comme un enfant, ou comme un pauvre homme bizarre, qu'elle ne daigne pas entretenir. Il ne doit pas choisir ce théâtre-là, pour montrer ses rêveries, ses chagrins, ses humeurs. S'il veut avoir de telles heures, il faut qu'il aille les cacher dans son cabinet.... En un mot, il faut qu'il s'accoutume à quelque dignité, et qu'il y accoutume les autres. Cette nouvelle scène (le moment de son retour de l'armée) est une crise pour prendre ce bon pli; il n'y reviendra de longtemps, s'il perd

trouvera dans les *Opuscules inédits de Fénélon*, actuellement sous presse. (ÉDIT.)

« une si belle occasion. Plus il montrera de force, « d'égalité et de raison, plus madame de Maintenon « changera pour le bien traiter,..... et tous les au« tres compteront avec lui; sinon, tout ce qu'il « vient de faire à l'armée, se perdra dans l'anti« chambre de madame de Maintenon, et on l'avilira « de plus en plus. »

On croit entrevoir dans cette lettre, que madame de Maintenon avoit plus d'éloignement que de goût pour le duc de Bourgogne. Plus méfiante que Louis XIV, elle ne doutoit pas qu'il n'eût conservé pour l'archevêque de Cambrai un sentiment de confiance et de préférence, dont elle étoit peut-être jalouse, et qui ne lui permettoit d'envisager l'avenir qu'avec une espèce d'inquiétude.

« Comme M. le duc de Bourgogne, continue Fé« nelon, s'est familiarisé à l'armée avec beaucoup de « gens, toutes les glaces sont rompues avec eux; « il n'a qu'à être avec ces mêmes personnes, à Ver« sailles, à peu près comme à l'armée. Peut-il croire « ni dire qu'il lui soit impossible de continuer de « prendre sur soi ce qu'il y a déjà pris si longtemps, « et avec tant de succès? Mais il faut deux choses: « l'une, qu'il proportionne son ouverture et ses ma« nières obligeantes, pour le reste des courtisans, à « celles qu'il vient de prendre avec les officiers de « l'armée; la seconde chose, que vous lui ouvriez « de temps en temps les yeux sur les divers carac-

« tères des gens (qui l'environnent), et sur les choses « qui se sont passées autrefois, ou qui se passent « dans le monde, afin qu'il ne tombe point en mau- « vaise compagnie, et que, faisant grâce à tout le « monde en gros, il sache faire justice au mérite « de chaque particulier. Je suppose qu'il se réser- « vera toujours des heures pour prier, pour lire, « pour s'instruire solidement de plus en plus sur « les affaires.....

« Je crois que M. le duc de Bourgogne devroit, « sans empressement, accoutumer le Roi à lui, et « se tenir à portée d'attirer sa confiance, soit pour « entrer dans le conseil, soit pour soulager un « homme âgé. Sa piété, sa modération, son respect, « son esprit réservé et secret, pourroient faciliter ce « progrès, dans des temps où le Roi ne sauroit où « reposer sa tête. En ce cas, vous ne devriez faire « aucun pas marqué, qui pût donner aucun soupçon « d'empressement; mais il faudroit vous tenir le « plus près que vous pourriez, avec un air simple, « ouvert et affectionné, pour le mettre en état de « vous donner sa confiance. »

26. Sur la passion du jeune prince pour la duchesse son épouse.

Personne ne connoissoit mieux que Fénelon le caractère emporté du duc de Bourgogne et la violence de ses passions; il avoit fallu tout l'art et toute l'habileté d'un tel maître, pour briser la fougue de cette âme ardente et impérieuse. Tant d'art et d'habileté n'auroient pas même suffi pour faire

ployer, devant l'autorité de la raison, un jeune prince né avec le sentiment exagéré de sa grandeur et de sa puissance, si Fénelon n'eût appelé à son secours l'autorité de la religion. C'étoit avec ce ressort si actif, qu'il étoit parvenu à comprimer la violente énergie de tous ses sentiments. On doit le dire, il falloit faire du duc de Bourgogne un saint, pour qu'il ne fût pas le fléau et le tyran de ses sujets. Mais de toutes les passions dont il portoit le germe dans son cœur, il en étoit une, dont l'ardeur effrayante pouvoit le conduire aux plus terribles excès. La religion elle-même, qui avoit heureusement servi à la contenir dans des bornes légitimes, n'avoit pu réussir à en modérer les emportements. Madame de Maintenon écrivoit au duc de Noailles, le 11 juillet 1706 : « M. le duc de Bourgogne est ex-« travagant; car on ne peut appeler autrement la « passion qu'il a pour sa femme ; et je ne crois pas « qu'on en ait jamais vu une si désagréable pour « celle qui la cause, et pour les spectateurs. Je n'en « parle point en personne prévenue contre lui ; car « jamais je n'ai eu plus sujet de m'en louer (1). »

Il paroît que l'empressement trop passionné que le duc de Bourgogne montroit en public pour la duchesse de Bourgogne, avoit fait sur les courtisans la même impression que sur madame de Mainte-

(1) Recueil de La Beaumelle, t. IV, p. 72.

non. Fénelon en fut instruit, et écrivit au duc de Chevreuse (1) : « On dit qu'au lieu d'être attaché à « madame la duchesse de Bourgogne, par raison, « par estime, par vertu, et par fidélité à la religion, « il paroît l'être par passion, par foiblesse et par « entêtement, en sorte qu'il fait mal ce qui est bien « en soi. Voilà ce que j'entends dire à divers gens; « je ne sais ce qui en est, et je souhaite de tout mon « cœur que tout ceci soit faux; mais je crois de- « voir vous le confier en secret.... Le soin que le « bon duc (de Beauvilliers) a de le cultiver, ne « vous dispense nullement d'ajouter vos soins aux « siens. Si vous agissez de concert, vous pourrez « tour à tour insinuer tout ce que vous verrez de « convenable. On s'use moins, en se relayant pour « dire la vérité. »

Fénelon écrivit directement au duc de Beauvilliers, une lettre qu'il pouvoit sans affectation mettre sous les yeux du duc de Bourgogne pour l'éclairer sur les dangers de l'espèce d'ivresse avec laquelle il s'abandonnoit à une passion même légitime; et ses avis sont exprimés avec la réserve qui convenoit à un homme de son état, sur pareille matière. « Il faut « tâcher de modérer la passion du jeune prince « pour madame la duchesse de Bourgogne, mais « en lui représentant ce que Dieu demande dans

(1) *Lettre du* 15 *février* 1711. (*Corresp.* t. I, p. 430.)

« les amitiés les plus légitimes, ce qui est néces-
« saire pour sa santé, son repos, sa réputation,
« enfin ce qui est utile à la princesse même, qui est
« encore si jeune (1). »

27. Sur la dévotion exagérée qu'on lui reprochoit.

Mais les instructions détaillées que Fénelon chargeoit le duc de Beauvilliers de transmettre au duc de Bourgogne sur un objet encore plus important, méritent une attention particulière. On jugera si les principes religieux qu'il lui avoit inculqués, et les règles de conduite qu'il lui avoit prescrites, n'étoient pas aussi éclairés que raisonnables, et s'il est possible d'y apercevoir la plus légère empreinte de ces prétendues minuties, et de cette dévotion exagérée, qu'on attribuoit à l'éducation qu'il avoit reçue.

« J'entends dire que M. le duc de Bourgogne
« augmente ses pratiques de piété (2). C'est pour
« moi un grand sujet de joie, de voir la grâce do-
« miner dans son cœur. Que ne peut-on pas espérer,
« puisque le désir de plaire à Dieu surmonte en
« lui les passions de la jeunesse, et l'enchantement
« du siècle corrompu? Je rends grâces à Dieu, de ce
« qu'il lui a donné ce courage pour ne rougir point
« de l'Évangile. Il est essentiel qu'un prince de son
« rang fasse publiquement des œuvres qui excitent

(1) Ce fragment fait partie d'une lettre inédite dont nous avons parlé ci-dessus, p. 84, note 1. (Édit.)

(2) Voyez ci-dessus la note de la p. 78.)

« les hommes à glorifier le Dieu qu'ils adorent.

« Mais on prétend que M. le duc de Bourgogne « va au delà des œuvres nécessaires pour éviter « tout scandale, et pour vivre avec régularité en « chrétien. *On est alarmé de sa sévérité contre « certains plaisirs ; on s'imagine même qu'il veut « critiquer les autres, et les former selon ses vues « scrupuleuses*. On raconte qu'il a voulu obliger « madame la duchesse de Bourgogne à faire le ca- « rême comme lui, et à se priver de même, pen- « dant ce temps, de tous les spectacles. On ajoute « qu'il commence à retrancher son jeu, et qu'il « est presque toujours renfermé tout seul. Enfin, « on prétend qu'il a refusé à *Monseigneur*, de le « suivre à l'Opéra pendant le carême.

« En écoutant de tels discours, j'ai compté sur « l'exagération du monde, qui ne peut souffrir « la règle, qui la craint encore plus dans les grands « que dans les particuliers, parce qu'elle y tire « plus à conséquence. On y appelle souvent exces- « sif en piété, ce qui est à peine suffisant ; *mais « je craindrois, d'un autre côté, que ce prince ne « se tournât un peu trop aux pratiques extérieures, « qui ne sont pas d'une absolue nécessité*. Voici « mes pensées que je vous propose, sans les donner « pour bonnes.

« 1° Je crois que M. le duc de Bourgogne ne « devroit pas gêner madame la duchesse de Bour-

« gogne; qu'il se contente de laisser décider son « médecin, sur la manière dont elle doit faire le ca- « rême. Il est bon de renvoyer ainsi toutes choses « aux gens qui ont caractère et autorité pour déci- « der. On décharge sa conscience, on satisfait à la « bienséance, on évite l'inconvénient de passer pour « rigide réformateur de son prochain. Si ce prince « veut inspirer de la piété à la princesse, il doit la « lui rendre douce et aimable; écarter tout ce qui « est épineux, lui faire sentir en sa personne le prix « et la douceur de la vertu simple et sans apprêt, lui « montrer de la gaieté et de la complaisance dans « toutes les choses qui ne relâchent rien dans le « fond, enfin se proportionner à elle, et l'attendre; « il faut seulement prendre garde de tomber, en « tendant la main à autrui.

« 2° Il ne doit donner au public de spectacle sur « la piété, que dans les occasions de devoir, où la « règle souffriroit, s'il ne la suivoit pas aux yeux « du monde. Par exemple, il doit être modeste et « recueilli à la messe, faire librement ses dévotions « toutes les fois qu'il lui convient de les faire pour « son avancement spirituel, s'abstenir de toute « moquerie, de toute conversation libre, imposer « silence là-dessus aux inférieurs, par son sérieux, « par sa retenue; tout cela lui donnera beaucoup « d'autorité. Mais quand il fait ses dévotions hors « des grands jours, il peut choisir les heures et

« les lieux qui dérobent le plus cette action aux « yeux des courtisans. Du reste, il ne doit jamais « donner aucune démonstration de ses sentiments; « on les sait assez. La seule régularité pour les de« voirs généraux, et sa retenue à l'égard du mal, « décideront suffisamment pour l'édification né« cessaire.

« 3° Il doit, si je ne me trompe (1), s'accommo« der à l'inclination de *Monseigneur*, pour les choses « qu'il peut faire sans pécher. Si les spectacles « étoient tels en eux-mêmes, que personne ne pût « jamais y assister sans offenser Dieu, il ne faudroit « jamais y aller, non plus au carnaval que pendant « le carême ou la semaine sainte. Il est vrai qu'il est « très-convenable que ce prince se propose de n'y « aller pas, au moins pendant les temps consacrés à « la pénitence et à la prière; *mais la complai« sance bien placée est une aimable vertu; et si « elle sort quelquefois de la lettre de la règle, « c'est pour en mieux suivre l'esprit. N'aller point « aux spectacles de son propre mouvement pen« dant le carême, et y aller en même temps pour « plaire à Monseigneur, quand il le propose, c'est « le parti qui me semble le plus à propos.* »

Fénelon apportoit un intérêt si suivi à tous les détails de la conduite d'un prince auquel tant de 28. Sur quelques autres défauts du jeune prince.

(1) *Vie de Fénelon*, par le P. de Querbeuf.

craintes et d'espérances étoient attachées, qu'il s'exprime quelquefois avec une extrême sévérité, sur les imperfections qui déparoient cet admirable ouvrage de sa tendresse et de ses soins. Plus il savoit que le duc de Bourgogne avoit de grandeur et d'élévation dans l'âme et le caractère, plus il étoit blessé des légères taches qui offusquoient l'éclat de tant de vertus.

« Le P. P. (le petit prince) raisonne trop, et fait « trop peu, écrivoit Fénelon au duc de Chevreuse (1); « ses occupations les plus solides se bornent à des oc- « cupations vagues, et à des résolutions stériles. Il « faut voir les hommes, les étudier, les entretenir, « sans se livrer à eux; apprendre à parler avec « force, et acquérir une autorité douce. Les amu- « sements puérils rapetissent l'esprit, affoiblissent le « cœur, avilissent l'homme, et sont contraires à « l'ordre de Dieu....

« Je suis ravi de ce que vous êtes content du « P. P. (2). Pour moi, je ne le serai point, jusqu'à « ce que je le sache libre, ferme, et en possession de « parler avec une force douce et respectueuse... « Autrement, il demeurera avili, comme un homme « qui a encore, dans un âge de maturité, une foi- « blesse puérile.....

(1) Lettre du 5 janvier 1711. (*Corresp.* t. I, p. 424.)
(2) Lettre du 3 juillet 1710. (*Ibid.* p. 382.)

« S'il ne sent pas le besoin de devenir ferme et « nerveux, il ne fera aucun véritable progrès : il est « temps d'être homme (1). La vie du pays où il est, « est une vie de mollesse, d'indolence, de timidité « et d'amusement. Il ne sera jamais si subordonné « au Roi et à *Monseigneur*, que quand il leur fera « sentir un homme mûr, appliqué, ferme, touché « de leurs véritables intérêts, et propre à les sou- « tenir par la sagesse de ses conseils, et par la « vigueur de sa conduite. Qu'il soit de plus en « plus petit sous la main de Dieu, mais grand aux « yeux des hommes; c'est à lui à faire aimer, crain- « dre et respecter la vertu jointe à l'autorité... « Ah ! je donnerois ma vie comme une goutte « d'eau, pour le Roi, pour la maison royale, pour « notre jeune prince, qui est pour moi le monde « entier (2)...

« J'oubliois de vous dire (3), qu'un homme venu « de Versailles m'a dit, qu'on prétend que M. le duc « de Bourgogne a dit à quelqu'un qui l'a redit à « d'autres, que ce que la France souffre mainte- « nant vient de Dieu, qui veut nous faire expier « nos fautes passées. Si ce prince a parlé ainsi, il « n'a pas assez ménagé la réputation du Roi; on

(1) Lettre du 8 juillet 1710. (*Corresp.* t. I, p. 385.)
(2) Lettre du 3 mai 1710. (*Ibid.* p. 370.)
(3) Lettre du 7 avril 1710. (*Ibid.* p. 362.)

« est blessé d'une dévotion qui se tourne à critiquer « son grand-père. »

En lisant ces lettres, on a peine à croire que Fénelon fût obligé de prendre les précautions les plus recherchées, pour faire parvenir au duc de Bourgogne des conseils si raisonnables. Tandis qu'il ne parloit à ce prince que le langage de l'austère vérité; qu'il lui recommandoit sans cesse la plus religieuse soumission pour le Roi, et une attention constante à lui plaire; tandis qu'il évitoit avec un soin minutieux, de l'entretenir des affaires publiques, des intrigues de la cour, des opérations des ministres, et des injustices de madame de Maintenon à son égard; il étoit obligé de voiler des ombres du mystère cette vertueuse correspondance, comme si on y eût traité d'une conspiration contre l'État. On a déjà pu observer l'extrême circonspection avec laquelle le duc de Bourgogne s'étoit permis d'écrire à Fénelon, dans des occasions très-rares, et en profitant des facilités que ses voyages à l'armée lui avoient présentées; on peut même se rappeler l'attention inquiète avec laquelle le jeune prince lui recommandoit de ne laisser jamais transpirer le secret de ses lettres : tant il étoit convaincu de la prévention du Roi son aïeul contre l'archevêque de Cambrai, et que le plus grand de tous les torts dont il pût se rendre coupable à ses yeux, seroit de paroître regretter sa présence et ses conseils. Mais

nous trouvons dans une lettre du duc de Chevreuse, une preuve encore plus étonnante, s'il est possible, de l'excès de méfiance qu'on étoit parvenu à inspirer à un Roi, d'ailleurs si recommandable à tant de titres. Le duc de Chevreuse, revenant d'un voyage de Chaulnes, où il avoit vu l'archevêque de Cambrai, fut plusieurs jours à la cour, sans oser se présenter devant le duc de Bourgogne, dans la crainte qu'on ne le soupçonnât d'avoir apporté à ce prince des lettres, ou des instructions de Fénelon (1).

29. **État de la France en 1708. Noble procédé de Fénelon envers l'évêque de Saint-Omer.**

Le duc de Bourgogne ne fut point employé dans les armées depuis 1703 jusqu'à 1708; car il est inutile de parler d'un voyage qu'il fit en 1707, pour délivrer Toulon, assiégé par le duc de Savoie, son beau-père. Le duc de Savoie avoit déjà levé le siége et repassé le Var, lorsque le duc de Bourgogne arriva en Provence.

Ce fut dans ces temps critiques, que la Providence offrit à Fénelon une vengeance noble et éclatante des procédés peu estimables de l'évêque de Saint-Omer. L'état déplorable de la France en 1708, les revers de ses armées, la pénurie absolue d'argent, n'avoient pas laissé au gouvernement la possibilité d'acquitter la solde de la garnison de Saint-

(1) *Lettre du duc de Chevreuse à Fénelon*, du 1er décembre 1709. (*Corresp.* t. I, p. 309.)

Omer, avec l'exactitude et la régularité nécessaires au maintien de la discipline militaire. Le mécontentement entraîna cette garnison à des actes d'insubordination et de licence de la nature la plus inquiétante, dans un temps où le Hainaut, la Flandre et l'Artois se trouvoient ouverts aux armées victorieuses des ennemis. Il paroît que l'évêque de Saint-Omer, qui, dans la vue de flatter la cour et les ennemis de Fénelon, avoit autrefois montré un zèle si indécent pour aggraver les malheurs et la condamnation de l'archevêque de Cambrai (1), étoit resté témoin passif des mouvements séditieux qui agitoient sa ville épiscopale. Il avoit oublié que les évêques ont aussi *leurs jours de bataille*, et qu'il est des circonstances où ils doivent sacrifier leurs biens, et même leur vie, pour préserver leur peuple d'un grand malheur ou d'un grand attentat. Il ne fut pas assez heureux pour sentir qu'il eût été plus glorieux pour lui de ramener des mutins à leur devoir par un acte de générosité, que de censurer avec aussi peu de bonne foi que d'équité, les expressions édifiantes du *Mandement* de son métropolitain. L'archevêque de Cambrai fit pour la ville de Saint-Omer, ce que l'évêque de Saint-Omer n'avoit point fait, et ce qu'il auroit dû faire. Justement alarmé du sort d'une ville si importante, il ne perdit

(1) Voyez ci-dessus, t. II, p. 380, etc.

point de précieux moments à écrire à la cour, ni à exciter les agents de l'autorité, dont le zèle auroit pu se trouver enchaîné par le défaut de moyens. La nature du mal lui indiquoit la nature du remède. La révolte de la garnison de Saint-Omer pouvoit avoir des suites irréparables, avant que le gouvernement eût pu se procurer des fonds. Fénelon trouva, dans la confiance qu'inspiroit sa vertu, un crédit qui manquoit à un monarque absolu et tout-puissant. Il se dépouilla de tout l'argent qu'il avoit à sa disposition, et il emprunta, sur de simples billets signés de lui, toutes les sommes nécessaires pour solder la garnison de Saint-Omer; il les fit passer sur-le-champ dans cette ville, et la révolte fut apaisée. C'est sans doute un beau trait dans la vie de Fénelon; il en est un encore plus beau. Il est permis de croire que, dans une circonstance semblable, tous les cœurs nobles et généreux auroient pu disputer à Fénelon le mérite et la gloire d'une telle action; mais il n'appartenoit qu'à Fénelon de la laisser oublier. Nous avons un grand nombre de ses lettres, qui correspondent à cette époque; elles sont adressées à ses amis les plus chers; il n'y laisse pas échapper un seul mot, qui rappelle un dévouement dont tant d'autres auroient eu le droit et la pensée de s'enorgueillir. C'est par une lettre manuscrite du cardinal de Bouillon, que nous avons eu connoissance d'un fait qui a échappé à tous les historiens.

On ne trouvera pas le style du cardinal de Bouillon aussi pur, aussi facile, ni aussi élégant que celui de Fénelon ; mais la sensibilité avec laquelle il parle de cette belle action de son ami, ne permet pas de s'arrêter sur des expressions peu nobles, ou trop communes (1).

« Les sentiments naturels et réfléchis de mon cœur, « dit ce prélat, sont trop vifs, sur ce que j'apprends « dans l'instant que vous venez de faire de si généreux « (dans le dessein, comme vous y avez réussi, d'apai- « ser la garnison de Saint-Omer, et de la faire rentrer « dans son devoir), pour que je puisse différer d'un « moment à vous congratuler de ce que vous avez eu « une occasion si naturelle, en faisant une action « bonne, noble et chrétienne, et si digne d'un grand « et vertueux prélat françois, de vous venger en « quelque façon, en apprenant par votre vertueux « exemple, seule vengeance qui nous est permise « par l'Évangile, ce que devoit faire dans une telle « conjoncture, préférablement à tout autre, un « confrère qui en avoit usé à votre égard, dans des « temps bien douloureux pour vous et pour vos ser- « viteurs et amis, d'une manière bien étonnante, et « qui ne pouvoit que lui attirer l'indignation de « tous les honnêtes gens, qui connoissent d'autres

(1) *Lettre du cardinal de Bouillon à Fénelon*, 12 février 1708. (*Corresp. de Fénelon*, t. III, p. 158.)

« principes que ceux de leur fortune. Je vous « avouerai ingénument que je ne connois rien de « si doux à un cœur noble et généreux, que de « pouvoir se venger ainsi de ses ennemis, et de ceux « qui se sont portés le plus indignement à nous « faire du mal, c'est-à-dire, en bien faisant à leur « égard, et faisant même des œuvres de surérogation, dans le temps que ces mêmes personnes ne « s'y sont pas portées, quoique plus obligées à le « faire, pour remplir leurs devoirs. Je suis sûr que « cette action, qui vous attirera tant de louanges, « et qui devoit vous attirer tant de récompenses dès « cette vie, ne vous a guère coûté; et je suis même « persuadé qu'au pied de votre crucifix, vous avez « eu au moins à étouffer des sentiments de complaisance et de joie que vous avez ressentis en la faisant, par le principe d'une vengeance permise, et « si naturelle aux grands et nobles cœurs tels qu'est « le vôtre. Car si je ne connois rien de si contraire à « la nature humaine la plus parfaite, que de pardonner sincèrement, et de vouloir du bien à ceux « qui nous font le plus de mal;... rien, d'un autre « côté, ne me paroît plus doux pour un cœur noble « et généreux, qui (se trouvant en état de se pouvoir « venger de ceux qui nous veulent et nous font le « plus de mal) ne le fait que pour leur faire du bien, « et un bien auquel ils ne s'attendent pas, tant leur « cœur est éloigné de pratiquer la même chose. »

Le cardinal de Bouillon s'étoit trompé, lorsqu'il sembloit croire que cette belle action de Fénelon *devoit lui attirer des récompenses dès cette vie.* L'archevêque de Cambrai s'attacha à en étouffer le bruit dès le premier moment ; il ne voulut pas ajouter aux malheurs de Louis XIV le sentiment pénible que lui auroit fait éprouver un acte aussi éclatant d'insubordination parmi ses troupes. On doit bien penser que la délicatesse de Fénelon fut parfaitement secondée par le ministre, et qu'il se donna bien de garde d'instruire le Roi d'un événement qui pouvoit accuser son imprévoyance ou son impéritie.

30. Campagne de 1708; le duc de Vendôme est associé au duc de Bourgogne.

Mais la campagne de 1708 fut pour le duc de Bourgogne, la crise la plus terrible et la plus violente, à laquelle un jeune prince de son caractère et de son rang pût jamais se trouver exposé. Ce fut alors qu'il eut à exercer ces vertus difficiles, dont Fénelon lui avoit appris l'usage. Jamais peut-être la religion n'a remporté une victoire plus étonnante sur les passions; jamais prince n'eut plus besoin d'être soutenu par Fénelon ; et la Providence, qui avoit prévu l'extrémité où il seroit réduit, lui ménagea le bonheur de pouvoir correspondre avec plus de facilité avec son sage instituteur.

On étoit informé que le prince Eugène et le duc de Marlborough devoient porter dans les Pays-Bas le principal théâtre de la guerre, et tous les efforts

des armées alliées. Le duc de Bourgogne fut nommé généralissime d'une armée de cent mille hommes en Flandre ; le duc de Vendôme et le maréchal de Matignon furent destinés à commander sous ses ordres. Mais ce vain titre de généralissime ne devoit être pour le jeune prince, qu'une décoration accordée à sa naissance; et les instructions qu'il avoit reçues du Roi, le subordonnoient aux avis du duc de Vendôme. L'expérience si malheureuse, et encore si récente, des dangers et des inconvénients qu'offre le partage du commandement, n'avoit pas dégoûté le cabinet de Versailles d'un système presque impraticable dans la conduite d'une campagne militaire.

Par une singularité remarquable, à l'affaire de Turin en 1706, le courage et le génie du duc d'Orléans s'étoient vûs enchaînés par la circonspection trop prudente du maréchal de Marsin, revêtu de toute l'autorité dans l'armée que le duc d'Orléans étoit censé commander. Pendant la campagne de 1708, le duc de Bourgogne, non moins intrépide, mais plus circonspect que le duc d'Orléans, fut soumis aux ordres du duc de Vendôme, dont la valeur, souvent téméraire, et toujours hasardeuse, étoit capable de conduire à une perte inévitable une armée entière, seule et dernière ressource de la France.

Le nom du duc de Vendôme est resté parmi ceux

des grands capitaines qui ont honoré la France, et illustré le siècle de Louis XIV. Il avoit en effet une grande partie des qualités brillantes qui font les héros de la guerre, un courage intrépide, un coup d'œil sûr et rapide, une ambition démesurée de la gloire et des honneurs, et la confiance des soldats, par une sorte de familiarité populaire qui les charmoit, et les portoit à tout braver dans un jour d'action. Il a eu surtout l'avantage décisif d'avoir fixé en sa faveur le jugement de ses contemporains et l'opinion de la postérité, en mourant, pour ainsi dire, dans le champ de la victoire, après avoir rétabli Philippe V sur le trône d'Espagne (1). Mais à ces grandes qualités il joignoit de grands défauts, même dans la partie militaire; et sans emprunter au duc de Saint-Simon, peut-être trop prévenu contre lui, les traits sévères sous lesquels il l'a peint, on peut sans doute lui reprocher avec ses admirateurs mêmes (2) « de n'avoir pas toujours « assez médité ses desseins, d'avoir trop négligé les « détails, d'avoir laissé périr la discipline militaire, « de donner à la table et au sommeil la meilleure « partie de son temps, de ne se lever souvent qu'à « quatre heures après midi, et de s'être exposé plus

(1) Par la bataille de Villa-Viciosa, gagnée le 10 décembre 1710.

(2) *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire.

« d'une fois, par cet inconcevable abandon, au dan-
« ger d'être enlevé. »

Il falloit que cette opinion fût bien généralement établie, puisque deux ans avant la campagne de 1708, et dans un temps où l'on ne pouvoit par conséquent supposer que Fénelon fût inspiré par le ressentiment des procédés du duc de Vendôme envers le duc de Bourgogne, il en portoit le même jugement (1). « M. de Vendôme, « écrivoit-il, est paresseux, inappliqué à tous « les détails, croyant toujours tout possible, sans « discuter les moyens, et consultant peu. Il a de « grandes ressources par sa valeur et par son coup « d'œil, qu'on dit être très-bon pour gagner une « bataille; mais il est très-capable d'en perdre « une par un excès de confiance : alors que deviendroit-on ?.... Il ne peut souffrir la supériorité « des ennemis sur lui; c'est une honte et un dépit « personnel. Les ennemis prendront des places très- « importantes devant lui, pour percer notre frontière et entamer le royaume, ou bien ils l'engageront à une bataille; c'est ce qu'il cherche. « S'il la perd, il hasarde la France entière. C'est « sur quoi on doit bien délibérer, sans l'abandonner « à son impétuosité. Il faudroit un Charles V, pour

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 12 nov. 1706. (*Corresp.* t. I, p. 175 et 176.)

« retenir Bertrand du Guesclin ; il ne s'agit pas de « la campagne de M. de Vendôme, mais de la for« tune de l'État. »

Voilà ce qu'écrivoit Fénelon en 1706, et on croit lire l'histoire de la campagne de 1708. Mais en supposant même que le duc de Vendôme n'eût pas tous les défauts qu'on lui reprochoit, il étoit, de tous les généraux de son temps, celui qu'on devoit le plus éviter d'associer au duc de Bourgogne dans le commandement de la même armée. Il tenoit à une cabale puissante, uniquement occupée à braver le duc et la duchesse de Bourgogne, et tout ce qui leur étoit attaché. Il faut le dire : le Dauphin fils de Louis XIV, et père du jeune prince, avoit la foiblesse d'être jaloux des grandes qualités de son fils ; il croyoit y trouver la censure de sa vie insouciante et inappliquée. Il s'étoit environné d'une troupe de courtisans, qui ne s'étoient que trop aperçus de cette affligeante disposition, et s'étudioient à l'entretenir. Ils avoient malheureusement réussi à élever des barrières entre le père et le fils, et à écarter tout ce qui auroit pu les rapprocher, si la mort du Roi, que son âge déjà avancé permettoit de prévoir, laissoit l'héritier du trône en leur pouvoir. Tous ceux qui composoient cette cour, redoutoient d'ailleurs les principes austères du duc de Bourgogne, et l'influence des amis vertueux qui paroissoient naturellement appelés à sa confiance. Le duc de

Vendôme étoit le personnage le plus actif et le plus distingué de la cour du Dauphin, par son rang, ses grands talents, et ses succès; et sa vaste ambition lui présageoit une autorité sans bornes dans l'avenir, s'il parvenoit à aigrir encore plus le père contre le fils, et à écraser celui-ci dans l'opinion publique. A ces motifs d'intérêt et d'ambition, se réunissoient des ressentiments personnels, qui irritoient le dépit du duc de Vendôme. La duchesse de Bourgogne n'avoit point ignoré la manière peu mesurée et trop publique, dont il s'étoit souvent exprimé sur le duc de Savoie son père, et elle en avoit témoigné son mécontentement. Enfin, la licence honteuse et révoltante des mœurs du duc de Vendôme, formoit un contraste choquant avec les principes vertueux du duc de Bourgogne; il ne pouvoit se dissimuler l'opinion du jeune prince à son égard; et un mépris trop mérité étoit pour lui une insupportable injure.

Telles étoient les dispositions du duc de Vendôme, lorsque le duc de Bourgogne arriva à l'armée de Flandre. On put s'apercevoir, dès les premiers moments, par la hauteur insultante avec laquelle il donnoit des ordres au jeune prince, plutôt qu'il n'en recevoit, qu'il étoit impossible de voir régner entre eux cette harmonie si nécessaire pour assurer le succès de la campagne. On sent aussi qu'il dût

se former dès lors autour des deux chefs, des groupes divers de courtisans et d'adulateurs, plus occupés à se combattre mutuellement, qu'à combattre les ennemis. Cependant le début de la campagne fut assez heureux ; et la surprise de Gand, capitale de la Flandre espagnole, donnoit des espérances qui furent cruellement trompées.

31. Le prince annonce le projet de voir prochainement Fénelon; les circonstances l'obligent de renoncer à ce projet.

Le jour même où le duc de Bourgogne avoit quitté Versailles pour se rendre à l'armée, il s'étoit arrêté un moment à Senlis, pour envoyer un courrier à Fénelon, et le prévenir de son passage à Cambrai; il lui mandoit (1) : « Je suis ravi, mon cher « archevêque, que la campagne que je vais faire en « Flandre, me donne lieu de vous embrasser, et de « vous renouveler moi-même les assurances de la ten- « dre amitié que je conserverai pour vous toute ma « vie. S'il m'avoit été possible, je me serois fait un « vrai plaisir d'aller coucher chez vous; *mais vous « savez qu'il y a des raisons qui m'obligent à « garder des mesures; et je crois que vous ne « vous en formaliserez point*. Je serai demain à « Cambrai, sur les neuf heures; j'y mangerai un « morceau à la poste, et je monterai ensuite à « cheval pour me rendre à Valenciennes. *J'espère*

(1) *Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon*, 15 mai 1708. (*Corresp.* t. I, p. 213.)

« *vous y voir, et vous y entretenir sur diverses* « *choses*. Si je ne vous donne pas souvent de mes « nouvelles, vous croyez bien que ce n'est pas man- « que d'amitié et de reconnoissance; elle est assu- « rément telle qu'elle doit être.

« Louis. »

Fénelon, par égard pour le jeune prince lui-même, et pour éviter de donner de l'ombrage au Roi, ne jugea pas à propos d'aller le trouver à Valenciennes, ainsi qu'il l'y avoit invité. C'est ce que nous fait entendre une seconde lettre du duc de Bourgogne, qui suivit de très-peu de jours la première (1). « Votre lettre m'a été rendue en particulier, mon « cher archevêque; et je vous envoie la réponse « par la même voie. C'est la meilleure dont vous « puissiez user, lorsque vous le jugerez à propos. « L'électeur de Cologne (2) a fait savoir à M. de « Vendôme qu'il désireroit me voir; et à cause des « inconvénients du cérémonial, et que je ne pour- « rois pas lui donner autant qu'il prétendroit, il « a été convenu que je ne le verrois qu'à cheval; « et je crois que ce sera le jour de la revue de l'ar- « mée. Ainsi, faites-lui la réponse que vous avez « projetée. Je sais que ce prince a plus de mérite

(1) *Lettre du même au même; de Valenciennes*, 21 mai 1708. (*Corresp.* t. I, p. 214.)

(2) Clément-Auguste de Bavière.

« qu'on ne lui en croit; je le connois par moi-
« même.

« *Je suis charmé des avis que vous me donnez*
« *dans la seconde partie de votre lettre; et je*
« *vous conjure de les renouveler toutes les fois qu'il*
« *vous plaira. Il me paroît, Dieu merci, que j'ai*
« *une partie des sentiments que vous m'y inspirez,*
« *et que me faisant connoître ceux qui me man-*
« *quent, Dieu me donnera la force de tout accom-*
« *plir, et d'user des remèdes que vous me prescri-*
« *vez. Il paroît que pour ne guère nous voir,*
« *vous ne me connoissez pas mal encore...* J'aurai
« une attention particulière à ce qui regarde les
« églises et les maisons des pasteurs; c'est un point
« essentiel; et je garderai sur ces points une exacte
« sévérité. Continuez vos prières, je vous en sup-
« plie; j'en ai plus besoin que jamais. Unissez-les aux
« miennes; ou plutôt, je les unirai aux vôtres: *car*
« *je sais qu'en pareil cas, l'évêque est au-dessus*
« *du prince. Vous faites très-sagement de ne point*
« *venir ici* (à Valenciennes); *et vous en pouvez ju-*
« *ger, parce que je n'ai point été coucher à Cam-*
« *brai. J'y aurois été assurément, sans les raisons*
« *décisives qui m'en ont empêché. Sans cela, j'au-*
« *rois été ravi de vous voir ici, pendant le sé-*
« *jour que j'y ferai, et de vous y entretenir sur*
« *beaucoup de matières où vous auriez été plus*
« *capable que personne de m'éclaircir, et de*

« *me donner conseil. Vous savez l'amitié que j'ai* « *toujours eue pour vous, et que je vous ai rendu* « *justice au milieu de tout ce dont on vous accu*« *soit injustement.* Soyez persuadé que rien ne sera « capable de la diminuer, et qu'elle durera autant « que ma vie.

« LOUIS. »

La prise de Gand fut presque immédiatement suivie du malheureux combat d'Oudenarde (1), où le duc de Vendôme chercha à réparer par des prodiges de valeur, le tort qu'il avoit eu de s'être laissé surprendre par sa négligence. Il fut dégagé à propos par le duc de Bourgogne, par le duc de Berry son frère, et par le fils de Jacques II, prétendant à la couronne d'Angleterre. Ce jeune prince servoit alors dans l'armée françoise, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, et cherchoit à illustrer, dans la carrière des armes, un nom toujours malheureux sur le trône. Ces trois princes s'exposèrent, dans cette occasion, avec une hardiesse qui faillit leur être funeste, par le danger où ils furent d'être enveloppés tout à coup par les ennemis. 32. Combat d'Oudenarde; procédés offensants du duc de Vendôme envers le duc de Bourgogne.

Le combat d'Oudenarde fut peut-être moins désastreux par la perte qu'on y essuya (2), que par la division qu'on vit éclater entre les chefs de l'armée

(1) 11 juillet 1708.

(2) Les François n'y perdirent que deux mille hommes.

françoise. Le duc de Vendôme, furieux de s'être laissé surprendre, vouloit qu'on couchât sur le champ de bataille, et qu'on recommençât le combat le lendemain. Cet avis fut discuté dans le conseil des officiers généraux; et ce fut à cette occasion que le duc de Vendôme se permit, envers le duc de Bourgogne, des procédés qui paroîtroient incroyables, s'ils n'étoient attestés par les mémoires et les lettres des contemporains. Nous nous bornerons à rapporter ce qu'en a écrit le duc de Saint-Simon, avec un ton de vérité qui semble rendre cette scène encore présente à l'imagination des lecteurs (1).

« Après le combat d'Oudenarde, les princes con-« sultèrent, avec M. de Vendôme, ce qu'il y avoit à « faire, qui, de fureur de s'être si cruellement « mécompté, brusquoit tout le monde. M. le duc « de Bourgogne voulut parler : M. de Vendôme, « enivré d'autorité et de colère, lui ferma à l'in-« stant la bouche, en lui disant d'un ton impérieux, « devant tout le monde : *qu'il se souvînt qu'il n'é-« toit venu à l'armée, qu'à condition de lui obéir.* « Ces paroles énormes, et prononcées dans les fu-« nestes moments où l'on sentoit si horriblement le « poids de l'*obéissance*, dont sa paresse et son opi-« niâtreté venoient de rendre les suites si désas-

(1) *Mémoires de Saint-Simon*; t. XI, p. 211, etc.

« treuses, firent frémir tous ceux qui les enten-
« dirent.

« Le jeune prince, à qui elles furent adressées,
« y chercha une plus difficile victoire que celle qui
« se remportoit actuellement par les ennemis sur
« lui. Il sentit qu'il n'y avoit point de milieu entre
« les dernières extrémités et l'entier silence, et fut
« assez maître de lui pour le garder. Vendôme se
« mit à pérorer sur ce combat, à vouloir montrer
« qu'il n'étoit point perdu, à soutenir que la moi-
« tié de l'armée n'ayant pas combattu, il falloit
« tourner toutes ses pensées à recommencer le len-
« demain matin..... Chacun écouta en silence un
« homme qui ne vouloit pas être contredit, et qui
« venoit de faire un exemple aussi coupable qu'in-
« croyable, dans l'héritier nécessaire de la couronne,
« de quiconque hasarderoit autre chose que des ap-
« plaudissements. Le silence dura donc, sans que
« personne osât proférer une parole. Il venoit ce-
« pendant des avis de tous côtés, que le péril étoit
« extrême. Puységur, arrivant devers la maison du
« Roi, en fit un récit qui ne laissa aucun raisonne-
« ment libre, et que le maréchal de Matignon osa
« appuyer..... Vendôme, ne voyant plus nulle ap-
« parence de résister davantage à tant de convic-
« tions, et poussé à bout de colère, s'écria : *Hé
« bien, Messieurs, je vois bien que vous le voulez
« tous ; il faut donc se retirer.* Et l'on se retira. »

Cette retraite étoit d'autant plus nécessaire, que, comme l'ont observé tous les historiens, appuyés sur le témoignage uniforme des militaires qui ont parlé de cet événement, « on se seroit retrouvé le « lendemain dans une position plus mauvaise encore « que celle de la veille, l'armée françoise étant sé- « parée par celle des ennemis (1). »

33. Siége de Lille; l'opinion publique partagée entre le duc de Bourgogne et le duc de Vendôme.

Le prince Eugène et Marlborough firent alors toutes les dispositions nécessaires pour entreprendre le siége de Lille. Le maréchal de Boufflers étoit accouru pour défendre la capitale de son gouvernement, aussitôt qu'il l'avoit vue menacée. Ce siége mémorable dura quatre mois, et il a illustré le nom du maréchal de Boufflers. Il y développa des talents et des vertus dignes des temps héroïques de l'histoire.

L'armée du duc de Bourgogne étoit destinée à faire lever le siége de Lille; et la belle défense du maréchal de Boufflers laissa tout le temps nécessaire pour forcer les ennemis à une retraite ou à une bataille. Toute la France avoit les yeux fixés sur le duc de Bourgogne; et il étoit assez naturel de croire qu'il hasarderoit tout, plutôt que de laisser les ennemis se rendre maîtres de la plus belle conquête du Roi son grand-père, en présence d'une armée de cent mille hommes, commandée par son

(1) *Abr. chron.* du président Hénault; année 1708.

petit-fils. Cette confiance de l'opinion publique est d'autant plus excusable, que la multitude, qui prononce toujours des jugements absolus sur la conduite des généraux, n'est jamais à portée de soupçonner les difficultés de leur position, ni de calculer les obstacles qui enchaînent leurs opérations. C'est surtout en ce genre de mérite, que les succès font la gloire ou la honte, et que les succès constants fixent invariablement le jugement de la postérité. Les divisions qui régnoient entre les chefs de l'armée, contribuèrent encore à égarer l'opinion, et à justifier les murmures et les accusations des détracteurs du duc de Bourgogne. Les partisans du duc de Vendôme affectoient de partager son ardeur impatiente, et de blâmer la circonspection timide du jeune prince. Toutes les lettres qu'ils écrivoient à Paris et à la cour étoient chargées de reproches amers, de réflexions malignes, de satires sanglantes; et ces odieuses rumeurs étoient propagées par une cabale puissante, et acharnée à flétrir sa réputation. Le duc de Bourgogne dédaignoit de se justifier; il croyoit au-dessous de lui, de descendre à des accusations contre ses ennemis, et à des apologies pour lui-même. Il n'avoit que des amis, et point de partisans; ces amis étoient des hommes vertueux et irréprochables, mais circonspects par leur âge, leur caractère, et leur position personnelle; toutes les manœuvres de l'intrigue leur étoient inconnues et étrangères; ils

n'opposoient à la clameur publique, que ces conjectures et ces raisonnements, qui peuvent avoir quelque accès auprès des hommes calmes et modérés, dans une discussion tranquille et impartiale, mais que la prévention ou la passion dédaignent toujours d'écouter. Cependant le jeune prince étoit défendu dans le cœur du Roi, par la tendresse paternelle et par une estime réfléchie; et auprès de madame de Maintenon, par la douleur touchante de la duchesse de Bourgogne. Toute la cour se divisoit en deux partis, encore plus opposés l'un à l'autre que les armées ennemies, qui étoient en présence sur la frontière.

34. Représentations au duc de Bourgogne, sur la nécessité de rester à l'armée jusqu'à la fin de la campagne.

C'est pendant ces quatre mois, qui furent sans doute les plus pénibles de toute la vie du duc de Bourgogne, que nous retrouvons toutes les pièces d'une correspondance suivie et du plus haut intérêt entre le jeune prince et Fénelon. Plus à portée de s'écrire avec une entière liberté, ils purent s'abandonner sans réserve à l'épanchement de leur cœur; et cette correspondance offre les traits les plus honorables de leur histoire.

On avoit fait craindre à Fénelon, que le duc de Bourgogne ne se disposât à retourner à Versailles, avant que le sort de la citadelle de Lille fût décidé, et à une époque où la belle saison permettoit de tenir encore longtemps la campagne (1). Il lui

(1) On étoit au mois de septembre.

adressa les plus fortes représentations sur une résolution si honteuse (1). « Je ne puis m'empê-« cher, Monseigneur, lui écrivit-il, de vous répéter « qu'il me semble que vous devez tenir bon jus-« qu'à l'extrémité dans l'armée, comme M. de « Boufflers dans la citadelle de Lille. Si on ne peut « rien faire d'utile et d'honorable jusqu'à la fin de « la campagne, au moins vous aurez payé de pa-« tience, de fermeté et de courage, pour attendre « les occasions jusqu'au bout; au moins vous au-« rez le loisir de faire sentir votre bonne volonté « aux troupes, et de regagner les cœurs. Si, au « contraire, on fait quelque coup de vigueur avant « que de se retirer, pourquoi faut-il que vous n'y « soyez pas, et que d'autres s'en réservent l'honneur? « *Ce seroit faire penser au monde, qu'on n'ose* « *rien entreprendre de hardi et de fort quand vous* « *commandez, que vous n'y êtes qu'un embarras,* « *et qu'on attend que vous soyez parti pour tenter* « *quelque chose de bon*. Après tout, s'il y a quel-« que ressource à espérer, c'est dans le temps où les « ennemis seront réduits à se retirer, ou à prendre « des postes dans le pays pour y passer l'hiver. « Voilà le dénoûment de toute la campagne, voilà « l'occasion décisive : pourquoi la manqueriez-vous?

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Bourgogne*, 15 octobre 1708. (*Corresp.* t. I, p. 259.)

« Il faut toujours obéir au Roi avec un zèle aveu-« gle; mais il faut attendre, et tâcher d'éviter un « ordre absolu de partir trop tôt. Vous auriez tout « le déshonneur de la campagne, et M. de Vendôme « se réserveroit l'espérance du succès. »

Le duc de Bourgogne se hâta de rassurer Fénelon sur l'objet de sa lettre, qui n'avoit en effet nul fondement, et qui n'étoit qu'une rumeur répandue par ses ennemis, pour chercher à lui nuire. Il se trouvoit même alors délivré du joug impérieux du duc de Vendôme. Le Roi avoit ordonné au maréchal de Berwick de joindre son corps d'armée à celui du jeune prince, et l'avoit adjoint au duc de Vendôme pour diriger son petit-fils.

35. Le maréchal de Berwick est adjoint au duc de Vendôme, pour diriger le jeune prince.

Le maréchal de Berwick, déjà célèbre par la victoire d'Almanza, et déjà reconnu, quoique bien jeune encore (1), pour un des plus grands généraux de l'Europe, avoit au suprême degré le mérite de réunir la valeur la plus intrépide à un calme et à un sang-froid qui ne lui permettoient jamais de rien accorder au hasard, ni à une folle témérité. Ces qualités, si précieuses dans tous les temps, l'étoient encore plus à une époque où l'armée du duc de Bourgogne formoit la seule barrière qui pût empêcher les ennemis de pénétrer dans le cœur du royaume, et de livrer la France entière au pillage.

(1) Il n'avoit alors que trente-sept ans.

Cette considération avoit décidé Louis XIV à l'associer au commandement de l'armée. A peine y fut-il arrivé, que le duc de Vendôme proposa de forcer les retranchements des ennemis, pour dégager la citadelle de Lille. Le maréchal voulut, avant de donner son avis, prendre une connoissance approfondie de la position des ennemis : le résultat de ses observations fut qu'on ne pouvoit hasarder une pareille entreprise, sans exposer l'armée à une ruine entière, et qu'aucune probabilité de succès ne pouvoit balancer un si grand danger; il opina pour ne point attaquer les ennemis devant Lille, avec le même sang-froid qu'il avoit ordonné qu'on les attaquât à Almanza. Tous les emportements du duc de Vendôme n'altérèrent pas un moment son calme, et ne changèrent rien à son avis. Le duc de Bourgogne, et tous les membres du conseil, adoptèrent une résolution qui ne pouvoit être soupçonnée de pusillanimité dans la bouche d'un homme tel que le maréchal de Berwick, et d'un officier général tel que Puységur.

36. Le prince rend compte à Fénelon de sa conduite, pendant la campagne de 1708.

On trouve une partie de ces détails dans la lettre suivante du duc de Bourgogne à Fénelon. « J'ai reçu depuis quelque temps deux de vos let- « tres, mon cher archevêque : vous comprenez ai- « sément que je n'ai pas trop eu le temps de ré- « pondre plus tôt à la première; et pour la seconde, « elle ne m'a été rendue qu'hier. *Il n'a point été*

« *question de mon retour; mais vous pouvez être* « *persuadé que je suis et que j'ai toujours été dans* « *les mêmes sentiments que vous sur ce chapitre,* « *et qu'à moins d'un ordre supérieur et réitéré,* « *je compte, quoi qu'il arrive, de finir la cam-* « *pagne, et d'être à la tête de l'armée tant qu'elle* « *sera assemblée* (1).

« J'en viens à la seconde. Il est vrai que j'ai es- « suyé une épreuve depuis quinze jours; *et je me* « *trouve bien loin de l'avoir reçue comme je le de-* « *vois, me laissant emporter aux prospérités et* « *abattre dans les adversités; et me laissant aussi* « *aller à un serrement de cœur, et aux noirceurs* « *causées par les contradictions et les peines de* « *l'incertitude, et de la crainte de faire quelque* « *chose de mal à propos dans une affaire d'une* « *conséquence aussi extrême pour l'État.* Je me « trouvois avec l'ordre réitéré du Roi d'attaquer « les ennemis; M. de Vendôme pressant de le faire, « et de l'autre côté le maréchal de Berwick et tous « les anciens officiers, avec la plus grande partie de « l'armée, disant qu'il étoit impossible d'y réussir, « et que l'armée s'y perdroit. Le Roi me réitéra son « ordre, après une première représentation à laquelle « je me crus obligé. M. de Chamillard arriva le soir,

(1) *Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon*, 20 septembre 1708. (*Corresp.* t. I, p. 232.)

« et me confirma la même chose. Je voyois les fu« nestes suites de la perte d'une bataille, sans pou« voir presque espérer de la gagner, et que le mieux « qui pouvoit nous arriver étoit de nous retirer « après une attaque infructueuse. Voilà l'état où « j'ai été pendant huit ou neuf jours, jusqu'à ce « qu'enfin le Roi, informé de l'état des choses, n'a « plus ordonné l'attaque, et m'a remis à prendre « mon parti.

« *Sur ce que vous dites de mon indécision, il* « *est vrai que je me le reproche à moi-même, et* « *que, quelques fois paresse ou négligence, d'au*« *tres, mauvaise honte ou respect humain, ou ti*« *midité, m'empêchent de prendre des partis, et* « *de trancher net dans des choses importantes.* « *Vous voyez que je vous parle avec sincérité; et* « *je demande tous les jours à Dieu de me donner,* « *avec la sagesse de la prudence, la force et le cou*« *rage, pour exécuter ce que je croirai de mon* « *devoir.*

« Je n'avois point cette puissance décisive quand « je suis entré en campagne; et le Roi m'avoit dit « que, quand les avis seroient différents, je devois « me rendre à celui de M. de Vendôme, lorsqu'il « y persisteroit. Je la demandai après l'affaire d'Ou« denarde; elle me fut accordée, et peut-être ne « m'en suis-je pas servi autant que je le devois.

« *Pour toutes les louanges que vous me donnez,*

« *si elles ne venoient d'un homme comme vous,*
« *je les prendrois pour des flatteries ; car en vérité*
« *je ne les mérite guère, et le monde se trompe*
« *dans ce qu'il pense sur mon sujet.* Mais il faut,
« avec la grâce de Dieu, mériter ce que l'on en
« croit, du moins en approcher. Vous savez mon
« amitié pour vous ; elle ne finira qu'avec ma vie.

« LOUIS.

« *P. S.* Je me sers de cette occasion, pour vous
« demander si vous ne croyez pas qu'il soit absolu-
« ment mal de loger dans une abbaye de filles ; c'est
« le cas où je me trouve. Les religieuses sont pour-
« tant séparées ; mais j'occupe une partie de leurs
« logements ; et s'il étoit nécessaire, je quitterois la
« maison, quoi qu'on en pût dire. Dites-moi, je vous
« en prie, votre sentiment, d'autant plus que je
« suis présentement dans votre diocèse. »

Fénelon s'empressa de tranquilliser le duc de Bourgogne sur le dernier article de cette lettre, qui tenoit autant à un sentiment de délicatesse et de respect pour les bonnes mœurs, qu'à un scrupule religieux. Il lui répondit (1) : « Vous ne devez « avoir aucune peine de loger dans la maison du « Saulsoir. Vous n'avez rien que de sage et de réglé « auprès de votre personne ; c'est une nécessité à « laquelle on est accoutumé pendant les campements

(1) *Lettre du 24 septembre* 1708. (*Corresp.* t. Ier, p. 244.)

« des armées. On est fort édifié de la police et du « bon ordre que vous faites garder. »

Le duc de Bourgogne avoit les défauts de ses qualités : n'attachant de prix qu'aux vertus réelles, il négligeoit trop ces petits moyens de plaire, et ces attentions délicates et recherchées, qui appartiennent, jusqu'à un certain point, à la science de gouverner. Les princes devroient se trouver trop heureux de voir souvent désirer et recevoir de leur part un sourire, une expression obligeante, un souvenir flatteur, comme le plus noble prix du sang répandu à leur service, comme la plus douce récompense d'une vie consacrée à leur plaire.

37. Fénelon l'avertit de quelques défauts qu'on lui reprochoit.

« Je viens d'apprendre, Monseigneur (1), lui « écrivoit Fénelon, que diverses personnes de con« dition et de mérite dans le service, se plaignent « que vous ne connoissez ni leurs noms, ni leurs « visages, pendant que M. le duc de Berry les re« connoît tous, les distingue, et les traite gracieuse« ment..... Cependant, vous avez plus qu'aucun « autre prince, de quoi contenter le public dans la « conversation. Vous y êtes gai, obligeant, et si on « ose le dire, très-aimable; vous avez l'esprit cultivé « et orné, pour pouvoir parler de tout, et pour vous « proportionner à chacun. C'est un charme conti-

(1) *Lettre du* 24 *septembre* 1708. (*Corresp.* t. I, p. 238 et 245.)

« nuel, qu'il ne tient qu'à vous de donner; il ne « vous en coûtera qu'un peu de sujétion et de com- « plaisance; Dieu vous donnera la force de vous y « assujettir, si vous la désirez. Vous n'y aurez que « la gloire mondaine à craindre. C'est l'avantage « des grands princes, que chacun qui se ruine ou « s'expose à être tué pour eux, est enchanté par « une parole obligeante et dite à propos. L'armée « entière chantera vos louanges, quand chacun vous « trouvera accessible, ouvert et plein de bonté.....

« Pour vos défauts, Monseigneur (1), je remer- « cie Dieu de ce qu'il vous les fait sentir, et de ce « qu'il vous apprend à vos dépens, par de si fortes « leçons, à vous défier et à désespérer de vous- « même..........

« On dit encore que M. le comte d'Évreux (2) « a écrit très-certainement une lettre qu'il a dés- « avouée. On dit que vous avez paru croire un « peu trop facilement le désaveu qu'il vous en a « fait, contre la notoriété publique. Pour moi, je « crois qu'il seroit très-digne de vous, de suspendre « tout au moins votre jugement sur la sincérité de « ce désaveu, et de lui rendre vos bonnes grâces, en « lui pardonnant, s'il le faut, de très-bon cœur. Je

(1) *Corresp.* t. I, p. 242.

(2) *Ibid.* p. 246. — Henri-Louis de la Tour d'Auvergne, comte d'Évreux, colonel général de la cavalerie.

« vous dirai, dans le plus profond secret, que ce « désaveu ne doit pas être cru, et que je le sais « bien..........

« Je rassemble, Monseigneur, tous les discours « que j'ai entendu faire, ne craignant point de vous « déplaire, en vous avertissant de tout avec un zèle « sans bornes, et étant persuadé que vous ferez un « bon usage de tout ce qui méritera quelque atten- « tion. Les bruits même les plus injustes ne sont « pas inutiles à savoir, quand on a le cœur bon et « grand, comme vous l'avez, Dieu merci. »

38. Comment le prince reçoit ces avis.

On applaudira certainement à la tendresse éclairée de Fénelon pour son ancien élève, en ne lui dissimulant aucun de ses torts, ou de ses défauts; mais on peut dire que la manière dont le duc de Bourgogne recevoit ses avis et ses leçons, est bien plus admirable encore. Il est difficile de lire sans attendrissement la réponse qu'il fit à l'archevêque de Cambrai (1). « Je n'ai pu répondre plus tôt, « mon cher archevêque, à votre grande lettre; car « j'en ai eu fréquemment de très-longues à écrire « sur des choses longues, et qui me fatiguent la « tête. Je puis le faire présentement article par ar- « ticle...

(1) Réponse du duc de Bourgogne, 3 octobre 1708. (*Corresp.* t. I, p. 247.)

« Il est vrai que je suis renfermé assez souvent; « mais, comme je vous l'ai dit, j'écris beaucoup, « en certains jours. Je ne nie pas cependant que je « ne perde souvent du temps. Il est vrai aussi que « je parle plutôt aux gens à qui je suis plus ac-« coutumé, et que je suis trop en cela mon goût « naturel. »

Il entre ensuite dans son apologie sur l'affaire d'Oudenarde, et sur quelques faits militaires dont Fénelon l'avoit entretenu sur les bruits publics, et qui seroient aujourd'hui sans intérêt. « La publicité « de quelques délibérations du conseil de guerre, « dit-il, n'est que trop véritable; mais on peut la « mettre sur le compte de M. de Vendôme, plutôt « que sur le mien. Il en est de même de n'être pas « bien averti; et ce qui fait retomber sur moi « cette sorte de plainte, est que j'aurois dû agir « autrement, et que je ne l'ai pas fait toujours, « me laissant aller à une mauvaise complaisance, « foiblesse, ou respect humain. Vous connoissez « parfaitement M. de Vendôme; et je n'ai rien « à vous dire de plus que ce que vous en dites « dans votre lettre. Ce que vous dites du maré-« chal de Berwick est aussi fort juste; et il excède « peut-être un peu trop en prudence, au lieu « que M. de Vendôme excède en confiance et négli-« gence........

« Je ne sache point, dans tout ce qui s'est passé
« en dernier lieu, avoir consulté gens sans expé-
« rience. J'ai parlé aux plus anciens généraux, à des
« gens sans atteinte sur le courage; et si les conseils
« ont été taxés de timides, ils méritoient plutôt le
« nom de prudents.

« Il est vrai que la présomption absolue de M. de
« Vendôme, ses projets subits et non digérés, et ce
« que j'en ai vu, m'empêchent d'avoir aucune con-
« fiance en lui, et que cependant j'ai trop acquiescé
« dans des occasions où je devois au contraire déci-
« der de ce qu'il me proposoit, joignant en cela
« la foiblesse à peut-être un peu de prévention.
« Car, depuis l'affaire d'Oudenarde, j'ai reçu la
« puissance décisive, ainsi que je crois vous l'avoir
« déjà mandé.

« Je ne sais rien de précis sur ce que l'on dit que
« mon frère traite mieux que moi, et connoît mieux
« que moi, des officiers de qualité et de mérite.
« Comme il écrit moins que moi, il les peut voir
« plus souvent ....

« Je tâcherai de faire usage des avis que vous me
« donnez, et prie Dieu qu'il m'en fasse la grâce, pour
« n'aller trop loin, ni à droite ni à gauche......

« Je ferai aussi usage de ce que vous me marquez
« sur le comte d'Évreux, sans affectation, mais aussi
« pour ne pas paroître dupe; car vous savez que
« c'est un personnage qu'il faut éviter. Je m'attends

« à bien des discours que l'on tient, et que l'on « tiendra encore. Je passe condamnation sur ce « que je mérite, et méprise les autres, pardon- « nant véritablement à ceux qui me veulent ou me « font du mal; et priant pour eux tous les jours de « ma vie.

« Voilà mes sentiments, mon cher archevêque;... « vous savez que mon amitié pour vous est toujours « la même. J'espère pouvoir vous en assurer moi- « même, à la fin de la campagne; on ne sauroit en- « core dire quand ce sera, car l'événement de Lille « est encore indéterminé. »

39. Avis au prince, sur quelques principes de gouvernement, et sur les caractères de la vraie piété.

Souvent Fénelon s'élevant, dans ses lettres, au-dessus des détails particuliers dont il croyoit devoir l'instruire, lui offre ces grandes vues générales, qui doivent toujours être présentes à l'esprit des princes, pour leur apprendre à se mesurer avec le malheur, et à subir avec fermeté ces revers éclatants, qui peuvent les atteindre comme les autres hommes. « Ceux qui doivent commander aux autres, dit-il (1), « ne sauroient le faire utilement, dès qu'ils ont « perdu l'estime et la confiance des peuples. Rien « ne seroit plus dur et plus insupportable pour les « peuples, rien ne seroit plus dangereux et plus « déshonorant pour un prince, qu'un gouvernement « de pure autorité, sans l'adoucissement de l'es-

(1) Lettre du 15 octobre 1708. (*Corresp.* t. I, p. 259.)

« time, de la confiance et de l'affection réciproque. « Il est donc capital, même selon Dieu, que les « grands princes s'appliquent sans relâche à se faire « aimer et estimer, non par une recherche de vaine « complaisance, mais par fidélité à Dieu, dont ils « doivent représenter la bonté sur la terre.....

« Ce qui me console de vous voir si traversé et si « contredit (1), est que je vois le dessein de Dieu, « qui veut vous purifier par les croix, et vous don- « ner l'expérience des embarras de la vie humaine, « comme au moindre particulier. Ne vous mettez « point en peine de me répondre; il me suffit que « mon cœur ait parlé au vôtre en secret devant « Dieu seul. C'est en lui que je mets toute ma con- « fiance pour votre prospérité, Monseigneur; je « vous porte tous les jours à l'autel avec le zèle « le plus ardent..... Quelque génie que Dieu vous « ait donné (2), vous courriez risque de faire, par ir- « résolution, des fautes irréparables, si vous vous « tourniez à une dévotion foible et scrupuleuse. « Écoutez les personnes les plus expérimentées, et « ensuite prenez votre parti; *il est moins dangereux « d'en prendre un mauvais, que de n'en prendre « aucun, ou que d'en prendre un trop tard.* Par- « donnez, Monseigneur, la liberté d'un ancien servi-

(1) Lettre du 5 octobre 1708. (*Corresp.* t. I, p. 272.)
(2) Lettre du 15 octobre. (*Ibid.* p. 256.)

« teur, qui prie sans cesse pour vous, et qui n'a « d'autre consolation en ce monde, que celle d'es- « pérer que, malgré ces traverses, Dieu fera par « vous des biens infinis..... Dieu, sur qui je « compte (1), et non sur les hommes, bénira vos « travaux; et quand même il permettroit que vous « n'eussiez aucun succès, vous feriez voir au monde « combien on mérite les louanges des personnes « solides et éclairées, quand on a le courage et « la patience de se soutenir avec force dans le mal- « heur..........

« O que Dieu vous aime, Monseigneur (2), puis- « qu'il a soin de vous instruire par tant de mécomptes! « *Il vous fait sentir combien les guerres sont à* « *craindre, combien les plus puissantes armées* « *sont inutiles, combien les grands États sont fa-* « *cilement ébranlés.* Il vous montre combien les « plus grands princes sont rigoureusement critiqués « par le public, pendant que les flatteurs ne ces- « sent point de les encenser. Quand on est destiné « à gouverner les hommes, il faut les aimer pour « l'amour de Dieu, sans s'attendre à être aimé d'eux, « et se sacrifier pour leur faire du bien, quoiqu'on « sache qu'ils disent du mal de celui qui les conduit « avec bonté et modération. Il faut néanmoins, Mon-

(1) *Corresp.* t. I, p. 257.
(2) Lettre du 24 septembre. (*Ibid.* p. 243.)

« seigneur, vous dire que le public vous estime, vous
« respecte, attend de grands biens de vous, et sera
« ravi qu'on lui montre que vous n'avez aucun
« tort. Il croit seulement que vous avez une dévotion
« sombre, timide, scrupuleuse, et qui n'est pas assez
« proportionnée à votre place; que vous ne savez
« pas prendre une certaine autorité modérée, mais
« décisive, sans blesser la soumission inviolable que
« vous devez aux intentions du Roi... *Eh! qui est-ce
« sur la terre qui n'a point de défaut, et qui n'a
« pas commis de grandes fautes? Qui est-ce qui
« est parfait à vingt-six ans, pour le très-difficile
« métier de la guerre, quand on ne l'a jamais fait
« de suite?* »

Fénelon donne ensuite au prince les conseils les plus sages et les plus éclairés, sur l'usage qu'il doit faire de ses principes de religion et de piété.

« Pour votre piété (1), si vous voulez lui faire
« honneur, vous ne sauriez être trop attentif à la
« rendre douce, simple, commode, sociable......
« Il faut vous attacher à chercher au dehors le bien
« public, autant que vous le pourrez, et retrancher
« les scrupules sur les choses qui paroissent des mi-
« nuties... Il faut justifier la piété aux critiques et
« aux libertins (2). Il faut la pratiquer d'une manière

(1) Lettre du 24 septembre. (*Corresp.* t. I, p. 244.)

(2) Lettre du 15 octobre. (*Ibid.* p. 260.)

« simple, noble, forte, et convenable à votre rang. « Il faut aller tout droit aux devoirs essentiels de « votre état, par le principe de l'amour de Dieu, « et ne rendre jamais la vertu incommode, par des « hésitations scrupuleuses sur les petites choses. *Un « prince ne peut point, à la cour ou à l'armée, « régler les hommes comme des religieux ; il faut « en prendre ce qu'on peut, et se proportionner à « leur portée.* »

40. Noble franchise de Fénelon ; vérités sévères, adressées au duc de Bourgogne.

Nous ne transcrivons point ici toutes les lettres de cette vertueuse et intéressante correspondance; mais il en est deux qu'il importe de faire connoître, parce qu'elles renferment tout ce qu'il y a d'essentiel dans les autres, pour la partie historique. Fénelon y a rassemblé toutes les accusations vraies ou fausses, tous les reproches fondés ou hasardés, tous les traits de satire ou de blâme, que la malignité s'étoit plu à imaginer ou à exagérer, pour décréditer le jeune prince dans le cœur du Roi et dans l'opinion publique. Fénelon les avoit recueillis de la bouche même des officiers les plus distingués, que le voisinage de l'armée attiroit à Cambrai, et qu'une juste indignation contre de si viles calomnies portoit à l'en instruire, ou dont le zèle sincère pour la gloire du jeune prince s'alarmoit avec raison des avantages qu'il pouvoit donner à ses envieux, par quelques imperfections assez excusables à son âge. Tel est le tableau affligeant que Mentor

ne craint pas de mettre sous les yeux de Télémaque. L'idée de lui déplaire, ou le danger de le blesser, ne se présente pas un seul moment à son esprit; il connoissoit l'âme du duc de Bourgogne, et il savoit que le duc de Bourgogne connoissoit la sienne.

La saison s'avançoit; la citadelle de Lille étoit réduite aux dernières extrémités; et, malgré tous les miracles de sagesse, d'intelligence et de courage du maréchal de Boufflers, il falloit qu'il succombât s'il n'étoit pas secouru. Mais les armées alliées avoient su occuper une position si formidable, que l'on voyoit le moment peu éloigné, où la place la plus forte du royaume alloit passer sous le pouvoir des ennemis, en présence de l'héritier de la couronne et d'une armée de cent mille François. La clameur publique sembloit rejeter cette ignominie sur les sentiments pusillanimes du duc de Bourgogne, et sur les maximes superstitieuses et timides des instituteurs qui avoient présidé à son éducation.

Ce fut dans cette circonstance douloureuse, que Fénelon crut devoir à ce prince la vérité toute entière; mais ce prince étoit le duc de Bourgogne, et celui qui la lui faisoit entendre étoit Fénelon.

« Monseigneur (1), quelque grande retenue que « je veuille garder, le reste de ma vie, sur toutes les

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Bourgogne*, 15 octobre 1708. (*Corresp.* t. I, p. 252.)

« choses qui ont rapport à vous, pour ne vous com-
« mettre jamais en rien, je ne puis néanmoins m'em-
« pêcher de prendre la liberté de vous dire encore une
« fois, par une voie très-sûre et très-secrète, ce que
« j'apprends que l'on continue à dire contre votre
« personne. Je suis plus occupé de vous que de moi;
« et je craindrois moins de hasarder de vous dé-
« plaire en vous servant, que de vous plaire en ne
« vous servant pas. D'ailleurs, je suis sûr qu'on ne
« peut jamais vous déplaire, en vous disant avec zèle
« et respect ce qu'il importe que vous sachiez.

« 1° On dit, Monseigneur, que vous n'avez pas
« voulu exécuter les ordres du Roi, qui vouloit
« qu'on attaquât le prince Eugène pendant que le
« duc de Marlborough s'étoit avancé sur le chemin
« d'Ostende, et que, par ce refus, vous avez été la
« cause de la perte de Lille. C'est un fait qui regarde
« les temps postérieurs à votre campement sur la
« Marque, et qui est des temps de votre campement
« du Saulsoir. Je ne saurois croire qu'il soit comme
« on le raconte avec beaucoup de malignité.

« 2° On persiste à dire que vous avez été la vraie
« cause du combat d'Oudenarde, par votre ordre
« précipité de faire attaquer trois bataillons des en-
« nemis par deux brigades, sans aucun concert avec
« M. de Vendôme.

« 3° On prétend que quand vous arrivâtes sur
« la Marque, M. d'Artaignan reconnut, dès le len-

« demain, que les passages étoient ouverts, que la « plaine étoit assez commode pour faire agir toute « la cavalerie, et que les ennemis n'étoient point « alors retranchés, comme ils le furent deux jours « après. On assure que M. d'Artaignan se hâta d'en « avertir, et de répondre du succès, si on vouloit « bien attaquer; qu'il n'eut aucune réponse; qu'on « demeura dans l'incertitude; et que vous voulûtes, « malgré M. de Vendôme, attendre le retour du cour« rier envoyé au Roi : ce qui étoit laisser évidemment « échapper l'occasion de sauver Lille. J'ai vu un « homme de service, qui m'a dit avoir mené M. d'Ar« taignan dans cette plaine, parce qu'il la connois« soit parfaitement. Il soutient qu'il n'y avoit qu'à « se donner la peine de l'aller voir, pour recon« noître que tout étoit uni et ouvert. Il dit même « avoir été jusqu'auprès des ennemis, et avoir vu « qu'il n'y avoit encore alors, ni retranchements « commencés, ni défilés, ni bois, ni ombre de dif« ficulté pour secourir la place. Il ajoute qu'il prit « la liberté de parler hautement; que personne ne « daigna ni l'écouter, ni prendre la peine d'aller voir; « et qu'en un mot, presque personne ne vouloit en« tendre opiner pour le combat.

« 4° On dit, Monseigneur, qu'encore que vous « ayez infiniment écrit à la cour pour vous justi« fier, vous n'avez jamais mandé rien de clair et de « précis pour votre décharge; que vous vous êtes

« contenté de faire des réponses vagues et superfi-
« cielles, avec des expressions modestes et dévotes
« à contre-temps. La cour et la ville, dit-on, étoient
« d'abord pour vous avec chaleur; mais la cour et
« la ville ont changé, et vous condamnent. On ne
« se contente pas de dire, que le public est de plus en
« plus déchaîné contre vous; on ajoute, que le mé-
« contentement remonte bien plus haut, et que le Roi
« même ne peut s'empêcher, malgré toute son ami-
« tié, de sentir vivement votre tort. Il y a déjà quel-
« que temps qu'il m'a passé par l'esprit, que tant
« de gens, d'ailleurs fort politiques, n'oseroient
« point vous critiquer si librement, si cette critique
« n'étoit pas autorisée par quelque prévention du
« côté de la cour.

« 5° Ce qui est le plus fâcheux, est qu'un grand
« nombre d'officiers, qui reviennent de l'armée et
« qui vont à Paris, ou qui y écrivent, font entendre
« que les mauvais conseils des gens foibles et timides,
« que vous écoutez trop, ont ruiné les affaires du
« Roi, et ont terni votre réputation. J'entends
« ces discours répandus partout, et j'en ai le cœur
« déchiré; mais je n'ose parler aussi fortement que
« la chose le mériteroit, parce que le torrent entraîne
« tout, et que je ne veux point qu'on puisse croire
« que je sache rien de particulier à votre décharge.

« 6° On va jusqu'à rechercher, avec une noire
« malignité, les plus petites circonstances de votre

« vie, pour leur donner un tour odieux. On dit, par « exemple, que pendant que vous êtes dévot jusqu'à « la sévérité la plus scrupuleuse dans des minuties, « vous ne laissez pas de boire quelquefois avec un « excès qui se fait remarquer.

« 7° On se plaint de ce que votre confesseur est « trop souvent enfermé avec vous; qu'il se mêle « de vous parler de la guerre; et que, quand on « l'accusa de vous avoir conseillé de ne rien hasarder « sur la Marque, il écrivit au P. de la Chaise, pour « faire savoir au Roi qu'il étoit allé reconnoître le « terrain et l'état des ennemis; qu'il avoit été d'avis « qu'on les attaquât, et qu'il avoit trouvé qu'il « étoit honteux de ne le pas faire. On lui impute « d'avoir écrit ainsi, pour le tourner en ridicule « comme un homme vain, qui se pique d'entendre « la guerre, et d'aller reconnoître l'ennemi. Je « dois ajouter, par pure justice, que je sais qu'il n'a « point mérité ces plaisanteries, et qu'il n'a rien « écrit que de modeste et de convenable.

« 8° On prétend, Monseigneur, que vous avez « écrit à des gens indiscrets, et indignes de votre « confiance, les mêmes choses que vous avez écrites « au Roi avec un chiffre; et que ces gens-là les ont « divulguées, avant que Sa Majesté eût reçu vos « lettres secrètes, où vous mandiez ce qui manquoit « dans la place assiégée.

« Voilà, Monseigneur, les principales choses qui

« me reviennent par de bons canaux, quoique je « sois loin de tout commerce du monde. Un hasard « bizarre fait que je sais là-dessus plus que sur les « autres affaires. Peut-être personne n'osera vous « dire tout ceci : pour moi, je l'ose, et je ne crains « que de manquer à Dieu et à vous. Personne n'est « plus éloigné que moi de croire tous ces discours; « la peine que je souffre de les entendre est grande. « Il s'agit de détromper le monde prévenu; ceux « qui vous déchirent, parlent hautement, et ceux « qui voudroient vous défendre n'osent parler. Je « suppose que vous avez éclairci chaque point en « détail avec M. de Chamillard, et que vous lui aurez « fait toucher les choses au doigt, pour convaincre « pleinement Sa Majesté de la fausseté de tout ce « qu'on vous impute.....

« Il ne m'appartient pas, Monseigneur, de rai-« sonner sur la guerre; aussi n'ai-je garde de le « faire : mais on a de grandes ressources, quand on « est à la tête d'une puissante armée, et qu'elle est « animée par un prince de votre naissance qui la « conduit. Il est beau de voir votre patience et votre « fermeté pour demeurer en campagne, dans une « saison si avancée. Notre jeunesse, impatiente de « revoir Paris, avoit besoin d'un tel exemple. Tan-« dis qu'on croira encore pouvoir faire quelque « chose d'utile et d'honorable, il faut que ce soit « vous, Monseigneur, qui tâchiez de l'exécuter. Les

« ennemis doivent être affoiblis ; vous êtes supérieur « en force ; il faut espérer que vous le serez aussi « en projets et en mesures justes, pour en rendre « l'exécution heureuse. Le vrai moyen de relever « la réputation des affaires, est que vous montriez « une application sans relâche. Votre présence nui« roit et aux affaires et à votre réputation, si elle « paroissoit inutile et sans action, dans des temps « si fâcheux. Au contraire, votre fermeté patiente « pour achever cette campagne, forcera tout le « monde à ouvrir les yeux, et à vous faire justice, « pourvu qu'on voie que vous prévoyez, que vous « projetez, que vous agissez avec vivacité et har« diesse. »

41. Bruits fâcheux contre le prince; moyens de ramener l'opinion publique.

Lorsque Fénelon vit la campagne près de finir, et de finir de la manière la plus affligeante pour la France, et la moins honorable pour le duc de Bourgogne, il ne s'attacha plus qu'à lui tracer la marche qui lui restoit à suivre, pour se justifier avec une noble fermeté dans l'esprit du Roi, et chercher à ramener l'opinion publique, qu'on avoit si cruellement égarée.

« Monseigneur (1), l'excès de bonté et de con« fiance que vous me témoignez dans les lettres dont « vous avez bien voulu m'honorer, loin de me don« ner un empressement indiscret, ne fait qu'augmen-

(1) Lettre du 25 octobre 1708. (*Corresp.* t. I, p. 266.)

« ter ma retenue, et mon inclination à continuer le « profond silence où je suis demeuré pendant tant « d'années. Je prends même infiniment sur moi, en « me donnant la liberté de vous écrire sur des ma- « tières très-délicates, qui sont fort au-dessus de « moi, et qui ne peuvent vous être que très-désa- « gréables. Mais je croirois manquer à tout ce que « je vous dois, Monseigneur, si je ne passois pas, « dans une occasion si extraordinaire, par-dessus « toutes les fortes raisons qui m'engagent au silence, « pour achever de vous dire tout ce que j'apprends.

« 1° Le bruit public contre votre conduite, croît « au lieu de diminuer. Il est si grand à Paris, qu'il « n'est pas possible qu'il ne vienne des mauvais dis- « cours et des lettres malignes de l'armée. Rien « n'est plus digne de vous, Monseigneur, que la « disposition où vous êtes de pardonner tout, de « profiter même de la critique, dans les points où « elle peut avoir quelques petits fondements, et de « continuer à faire ce que vous croyez le meilleur « pour le service du Roi. Mais il importeroit beau- « coup, de voir quelles peuvent être les sources de « ces discours si injustes et si outrés, pour vous pré- « cautionner contre des gens qui sont peut-être les « plus empressés à vous encenser, et qui osent néan- « moins en secret attaquer votre réputation, de la « manière la plus atroce. Cette expérience, Monsei- « gneur, doit, ce me semble, vous engager à obser-

« ver beaucoup les hommes, et à ne vous confier « qu'à ceux que vous aurez éprouvés à fond, quoi« que vous deviez montrer de la bonté et de l'affa« bilité à tous, à proportion de leur rang.

« 2° Personne n'est plus mal informé que moi, de « ce qui se passe à la cour; mais je ne saurois croire « que le Roi ignore les bruits qui sont répandus dans « tout Paris contre votre conduite. Ainsi il me pa« roît capital que vous preniez des mesures promptes « et justes, pour empêcher que Sa Majesté n'en « reçoive quelque impression, et pour lui montrer « avec évidence combien ces bruits sont mal fondés. « La voie des lettres a un inconvénient, qui est que « les lettres ne peuvent pas répondre, comme les « conversations, aux objections qui naissent sur-le« champ, et qu'on n'a pas prévues. Mais aussi les « lettres ont un grand avantage: on y développe par « ordre les faits, sans être interrompu; on y mesure « tranquillement toutes les paroles; on s'y donne « même une force douce et respectueuse, qu'on ne « se donneroit pas toujours si facilement dans une « conversation. Ce qui est certain, Monseigneur, « c'est que vous avez un pressant besoin de vous « précautionner vers le Roi, et de faire taire le « public, qui est indignement déchaîné. Vous ne « sauriez jamais écrire ni agir avec trop de ménage« ment, de respect, d'attachement, ni de soumission; « mais il importe de dire très-fortement de très-fortes

« raisons, et de ne laisser rien dont on puisse encore « douter sur votre conduite.

« 3° Il me revient, par le bruit public, qu'on « dit que vous vous ressentez de l'éducation qu'on « vous a donnée; que vous avez une dévotion foible, « timide et scrupuleuse sur des bagatelles, pendant « que vous négligez l'essentiel pour soutenir la gran- « deur de votre rang et la gloire des armes du Roi. « On ajoute que vous êtes amusé, inappliqué, irré- « solu; que vous n'aimez qu'une vie particulière et « obscure; que votre goût vous éloigne des gens « qui ont de l'élévation et de l'audace; que vous « vous accommodez mieux de donner votre confiance « à des esprits foibles et craintifs, qui ne peuvent « vous donner que des conseils déshonorants. On « assure que vous ne voulez jamais rien hasarder, « ni engager aucun combat, sans une pleine sûreté « que votre armée sera victorieuse; et que cette re- « cherche d'une sûreté impossible, vous fait tem- « poriser, et perdre les plus importantes occasions. « Je suis très-convaincu, Monseigneur, que la vé- « rité des faits est entièrement contraire à ces té- « méraires discours; mais il s'agit de détromper « ceux qui en sont prévenus. *On dit même que « vos maximes scrupuleuses vont jusqu'à ralen- « tir votre zèle pour la conservation des conquêtes « du Roi; et l'on ne manque pas d'attribuer ce « scrupule aux instructions que je vous ai données*

« *dans votre enfance. Vous savez, Monseigneur,*
« *combien j'ai toujours été éloigné de vous inspi-*
« *rer de tels sentiments; mais il ne s'agit nulle-*
« *ment de moi, qui ne mérite d'être compté pour*
« *rien :* il s'agit de l'État et des armes du Roi, que
« je suis sûr que vous voulez soutenir avec toute
« la fermeté et la vigueur possible. Je sais que vous
« n'avez pris aucun parti de sagesse et de précau-
« tion, que par le conseil des officiers généraux les
« plus expérimentés et les plus exempts de timi-
« dité; mais c'est là précisément ce que le public
« ne veut pas croire; et par conséquent, c'est le
« point capital qu'il importe de mettre dans un tel
« point d'évidence, que personne ne puisse l'ob-
« scurcir. Vous avez, Monseigneur, tous les offi-
« ciers généraux qui sont autour de vous : rien ne
« vous est plus aisé que de les prendre chacun en
« particulier, et de les engager tous, sous un grand
« secret, à vous donner par écrit une espèce de
« courte relation de la manière dont ils ont opiné
« dans les principales occasions de cette campagne.
« Ensuite, vous pourrez leur faire entendre que
« vous croyez devoir citer au Roi leurs témoignages,
« afin qu'ils soient tout prêts à soutenir de vive
« voix leur petite relation écrite. Cet engagement
« les liera, et les fera tous parler un langage déci-
« sif et uniforme; au lieu que, si vous ne le faites
« pas ainsi, chacun pourra, malgré sa bonne in-

« tention, dire trop ou trop peu, varier et ob-
« scurcir par termes foibles ce que vous auriez be-
« soin de rendre clair comme le jour. Après avoir
« posé ce fondement, vous pourrez nommer au
« Roi tous vos témoins, en le suppliant de les in-
« terroger lui-même l'un après l'autre. C'est aller
« jusqu'à la racine du mal, et ôter toute ressource
« à ceux qui veulent vous attaquer dans les points
« les plus essentiels.

« 4° Il me semble qu'il convient que vos lettres,
« dès à présent, tendent à ce but d'une manière
« très-forte pour les raisons et pour les sentiments,
« quoique très-respectueuses et très-soumises par
« rapport à Sa Majesté. Ensuite, quand vous serez
« arrivé à la cour, il sera capital, si je ne me
« trompe, que vous fassiez, avec des manières éga-
« lement fortes et respectueuses, l'éclaircissement
« à fond de tous les faits qui vous justifient, en
« pressant le Roi d'interroger les principaux offi-
« ciers; après quoi, je souhaite que vous puissiez,
« sans perdre un moment, dès que les faits seront
« éclaircis à votre décharge, obtenir de Sa Majesté
« des gens qui vous conviennent, pour servir sous
« vous l'année prochaine. Plus on ose vous atta-
« quer par les endroits essentiels, plus il vous im-
« porte de continuer à commander l'armée, avec les
« secours qui peuvent assurer votre gloire et celle
« des armes de Sa Majesté. Il faut que vos lettres

« commencent cet ouvrage, et que vos discours « fermes, touchants et respectueux, l'achèvent « dès votre première audience, s'il est possible. « Quand vous arriverez à la cour, plus on vous « accuse de foiblesse et de timidité, plus vous « devez montrer, par votre procédé, combien vous « êtes éloigné de ce caractère, en parlant avec « force.

« 5° Il est aussi, ce me semble, fort à souhaiter « qu'après que vous vous serez bien assuré des té- « moignages décisifs de tous les principaux officiers, « pour éviter les discours politiques et ambigus, « vous les engagiez à parler et à écrire, dans les « occasions naturelles, à leurs amis, la vérité des « faits, pour détromper toute la France. C'est une « chose inouïe, qu'un prince qui doit être si cher « à tous les bons François, soit attaqué dans les dis- « cours publics, dans les lettres imprimées, et jus- « que dans des gazettes, sans que presque personne « ose contester les faits qu'on avance faussement « contre lui. Je voudrois que les personnes dignes « d'être crues, parlassent et écrivissent d'une ma- « nière propre à redresser le public, et à préparer « les voies pour rendre votre retour agréable. Ceux « qui devroient n'oser point parler, parlent hau- « tement; et ceux qui devroient crier pour la bonne « cause, sont réduits à se taire. Je ne sais rien de « secret ni de particulier; mais je sais en gros ce

« que personne n'ignore, savoir, qu'on vous attaque « dans le public sans ménagement.

« On ne peut être plus édifié et plus charmé que « je le suis, Monseigneur, de la solidité de vos pen- « sées, et de la piété qui règne dans tous vos senti- « ments. Mais plus je suis touché de voir tout ce « que Dieu met dans votre cœur, plus le mien est « déchiré, d'entendre tout ce que j'entends. Je « donnerois ma vie, non-seulement pour l'État, « mais encore pour la personne du Roi, pour sa « gloire, pour sa prospérité ; et je prie Dieu tous les « jours sans relâche, afin qu'il le comble de ses « bénédictions.

« *Je vous crois infiniment éloigné des timidités « scrupuleuses dont on vous accuse, et qu'on « vous impute sur la défense de Lille, qui est une « de ses principales conquêtes.* J'espère que si vous « continuez à commander les armées, sans être gêné « par des gens qui ne vous conviennent pas, et « ayant sous vous des personnes de confiance, vous « montrerez à la France et à ses ennemis, combien « vous êtes digne de soutenir la gloire de Sa Ma- « jesté et celle de toute la nation. »

42. Conduite que doit tenir le prince, en arrivant à la cour.

Cette correspondance si intéressante (1) se ter-

(1) Les copies de toutes ces lettres ont été prises sur les originaux de la main du duc de Bourgogne et de Fénelon, par feu M. de Devise (Augustin-César d'Hervilly), évêque de Boulogne, en 1731, chanoine de Cambrai pendant la vie

mine par une dernière lettre qui achève de peindre l'âme de Fénelon et sa tendre affection pour son élève. Le duc de Bourgogne venoit de passer plus de six mois en Flandre; il avoit même séjourné longtemps dans le diocèse de Cambrai; et pendant tout cet intervalle, il n'avoit osé se permettre une seule entrevue avec l'homme qu'il vénéroit et qu'il chérissoit le plus. Telle étoit la contrainte où ils passèrent le reste de leur vie. Dans l'impossibilité où étoit Fénelon d'épancher son cœur dans toute la liberté d'un entretien particulier, il crut nécessaire de donner au jeune prince, au moment où il se disposoit à retourner à la cour, une dernière instruction sur la conduite qu'il devoit y tenir. La manière dont il alloit s'y montrer, y parler, y agir, pouvoit décider de sa gloire, de sa réputation, de son honneur, et même de son innocence. Ce ne sont plus des reproches sur le passé; ce ne sont plus des conseils devenus inutiles par l'événement; mais il s'empare du jeune prince, au moment où il se présentera devant le Roi son grand-père; il lui indique le maintien qu'il doit prendre en l'abordant, le langage qu'il doit tenir, les aveux qu'il ne doit pas craindre de faire, la noble fermeté avec

de Fénelon, et honoré des bontés particulières de ce prélat. C'est ce que déclare M. de Devise lui-même, au bas de ces copies. (*Note de l'auteur.*)

laquelle il doit se défendre; il lui dicte jusqu'aux expressions dont il doit se servir.

« Monseigneur (1), j'espère que vous ne jugerez « point de moi par l'empressement où vous m'a- « vez vu, sur la fin de cette campagne. Vous pou- « vez vous souvenir que j'ai passé plus de dix ans « dans une retenue à votre égard, qui m'auroit at- « tiré votre oubli pour le reste de ma vie, si vous « étiez capable d'oublier les gens qui ont eu l'hon- « neur d'être attachés à votre personne. La vivacité « avec laquelle j'ai rompu enfin un si long silence, « ne vient que de la douleur que j'ai ressentie sur « tous les discours publics. Oserois-je, Monseigneur, « vous proposer la manière dont il me semble que « vous devriez parler au Roi, pour son intérêt, « pour celui de l'État, et pour le vôtre?

« Vous pourriez commencer par une confession « humble et ingénue de certaines choses, qui sont « peut-être un peu sur votre compte. Vous n'avez « peut-être pas assez examiné le détail par vous- « même; vous n'êtes peut-être pas monté assez sou- « vent à cheval, pour visiter les postes importants; « vous n'avez peut-être pas marché assez avant, pour « voir parfaitement les fourrages. C'est ce que j'en- « tends dire à des officiers expérimentés et pleins

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Bourgogne*, novembre 1708. (*Corresp.* t. I, p. 272.)

« de zèle pour vous... Vous vous êtes peut-être laissé « trop aller à une je ne sais quelle complaisance « pour M. de Vendôme, qui auroit eu honte de ne « vous suivre pas, et qui auroit été au désespoir de « courir après vous. Vous n'avez point assez entre- « tenu les meilleurs officiers généraux en particu- « lier, de peur que M. de Vendôme n'en prît quel- « que ombrage. Vous avez été peut-être irrésolu, et « même, si vous me pardonnez ce mot, un peu foi- « ble, pour ménager un homme en qui le Roi vous « avoit recommandé d'avoir confiance; vous avez « cédé à sa véhémence et à sa roideur; vous avez « craint un éclat qui auroit déplu au Roi. Vous « n'avez pas osé, plusieurs fois, suivre les meilleurs « conseils des principaux officiers de l'armée, pour « ne contredire pas ouvertement l'homme en qui le « Roi se confioit. Vous avez même pris sur votre « réputation, pour conserver la paix. Ce qui en ré- « sulte, est que votre patience est regardée comme « une foiblesse, comme une irrésolution, et que « tout le public murmure de ce que vous avez man- « qué d'autorité et de vigueur.

« Après avoir avoué au Roi, avec naïveté, toutes « les choses dans lesquelles vous croyez de bonne « foi avoir manqué, vous serez en plein droit de lui « développer la vérité toute entière. Vous pouvez « lui représenter tout ce que les plus sages officiers « de l'armée lui diront, s'il les interroge; savoir,

« que l'homme qui vous étoit donné pour vous instruire et vous soulager, ne vous apprenoit rien, « et ne faisoit que vous embarrasser; qu'en un mot, « celui qui devoit soutenir la gloire des armes de Sa « Majesté, et vous procurer beaucoup de réputation, a gâté les affaires, et vous a attiré le déchaînement du public. C'est là que vous placerez un « portrait au naturel des défauts de M. de Vendôme : paresseux, inappliqué, présomptueux et « opiniâtre, il ne va rien voir, il n'écoute rien, il « décide et hasarde tout; nulle prévoyance, nul avisement, nulle disposition, nulle ressource dans « les occasions, qu'un courage impétueux; nul égard « pour ménager les gens de mérite, et une inaction « perpétuelle de corps et d'esprit.

« Après ce portrait, vous pourriez revenir à ce « qui peut avoir manqué de votre côté, avec si peu « de secours et tant d'embarras. Demandez, avec les « plus vives instances, à avoir votre revanche la « campagne prochaine, et à réparer votre réputation attaquée. Vous ne sauriez montrer trop de « vivacité sur cet article : il vous siéra bien d'être « très-vif là-dessus, et cette grande sensibilité fera « une partie de votre justification sur la mollesse « dont on vous accuse. Demandez sous vous un général qui vous instruise et qui vous soulage, sans « vouloir vous décider comme un enfant. Demandez un général qui décide tranquillement avec

« vous, qui écoute les meilleurs officiers, et qui « n'ait point de peine de vous les voir écouter; qui « vous mène partout où il faut aller, et qui vous « fasse remarquer tout ce qui mérite attention. De- « mandez un général qui vous occupe tellement de « toute l'étendue de la guerre, que vous ne soyez « point tenté de tomber dans l'inaction et l'amuse- « ment. Jamais personne n'eut besoin de tant de « force et de vigueur, que vous en aurez besoin « dans cette occasion. Une conversation forte, vive, « noble et pressante, quoique soumise et respec- « tueuse, vous fera un honneur infini dans l'esprit « du Roi et de toute l'Europe. Au contraire, si vous « parlez d'un ton timide et inefficace, le monde en- « tier, qui attend ce moment décisif, conclura qu'il « n'y a plus rien à espérer de vous, et qu'après « avoir été foible à l'armée, aux dépens de votre « réputation, vous ne songez pas même à la relever « à la cour. On vous verra vous renfoncer dans « votre cabinet, et dans la société d'un certain « nombre de femmes flatteuses.

« Le public vous aime encore assez, pour désirer « un coup qui vous relève; mais si ce coup manque, « vous tomberez bien bas. La chose est dans vos « mains. Pardon, Monseigneur, j'écris en fou; mais « ma folie vient d'un excès de zèle. Dans le besoin « le plus pressant, je ne puis que prier; et c'est ce « que je fais sans cesse. »

Qu'on nous permette de suspendre un moment le récit des événements, par une réflexion que fait naître la lecture de ces lettres si remarquables. On a souvent exalté, avec un enthousiasme factice, le courage des anciens philosophes, la sagesse de leurs leçons, la sublimité de leur morale, et la noble fermeté avec laquelle ils annonçoient la vérité aux rois et aux grands de la terre. Nous osons demander si dans tous les écrits qui nous restent d'Aristote, de Platon, de Sénèque, et de tous les autres personnages de l'antiquité, qui ont parlé à des rois, on trouve quelque chose de comparable à la sévère franchise de Fénelon avec le duc de Bourgogne? Dans des temps plus modernes, on a vu quelques écrivains plus ou moins célèbres, en correspondance avec des monarques; mais on ne peut s'empêcher d'observer, que tandis qu'ils s'étudioient avec un soin pénible à rechercher et à varier toutes les formules de l'adulation envers les objets de leur culte public, ils se dédommageoient de cette espèce de contrainte, dans la liberté d'une correspondance plus intime avec leurs amis.

Ce n'est point au seul mérite d'une morale plus parfaite, ou d'une vertu plus vraie, qu'il faut attribuer cette différence de conduite; elle appartient toute entière aux principes religieux de Fénelon et du duc de Bourgogne. C'est de la religion que Fénelon emprunte toute son éloquence et toute son

autorité, pour adresser des reproches, des conseils et des consolations au duc de Bourgogne. C'est dans la religion que le duc de Bourgogne trouve ces grands motifs de courage, de résignation et d'espérance, qui lui donnent la force de résister au malheur et à l'injustice des hommes. Otez à ces lettres le caractère religieux qui les a inspirées; on les réduit à des réflexions justes et raisonnables : mais la froide raison a-t-elle le pouvoir de donner l'excès du courage, pour lutter contre l'excès du malheur? A la pensée de ces grandes catastrophes qui épouvantent l'imagination, on sent assez que, lorsque tout manque à ceux qui occupoient sur la terre une si grande place, c'est du ciel seul que peuvent descendre les miracles qui élèvent l'homme au-dessus de la nature.

43. Sa réponse à quelques reproches que la voix publique lui faisoit.

Nos lecteurs nous demanderont peut-être comment le duc de Bourgogne reçut les terribles leçons que Fénelon osoit lui adresser. Nous avons sa réponse; elle nous montre tout ce que Fénelon étoit parvenu à faire du duc de Bourgogne, avec le secours de la religion.

« Si je n'ai pas répondu plus tôt à plusieurs de « vos lettres, mon cher archevêque (1), ce n'est pas « que j'en aie plus mal reçu ce qu'elles contiennent, « ni que mon amitié pour vous en soit moins vive.

(1) *Réponse du duc de Bourgogne à Fénelon.* Douai, 5 décembre 1708. (*Corresp.* t. I, p. 283.)

« Je suis ravi de tout ce que vous m'avez mandé « que l'on dit de moi. Vous pouvez interroger le « Vidame (1), qui vous rendra cette lettre, sur la « suite des faits publics, qu'il me seroit bien long « de reprendre ici. Je vous parlerai cependant de « quelques-uns.

« Je n'ai jamais eu ordre du Roi d'attaquer le « prince Eugène pendant l'éloignement du duc de « Marlborough; au contraire, quand il marcha à « M. de Vendôme, du côté d'Oudenbourg, le ma- « réchal de Berwick et moi, voulions rassembler les « différents camps qui étoient le long de l'Escaut, et « marcher au prince Eugène. L'ordre de marche fut « dressé; et je l'aurois exécuté, si nous n'avions « trouvé tous ceux que je consultai, d'un avis con- « traire, et qu'il falloit plutôt fortifier M. de Ven- « dôme du côté de Bruges et de Gand. Ceux à qui « je parlai furent MM. d'Artaignan (2), Gassion (3), « Saint-Frémont (4), Cheyladet, et Souternon (5).

(1) Louis-Auguste d'Albert, fils puîné du duc de Chevreuse, portoit alors le titre de *Vidame d'Amiens*, et fut depuis duc et maréchal de Chaulnes.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. II.

(3) Jean, comte de Gassion, lieutenant général, mort le 26 novembre 1713, âgé de soixante-dix-sept ans.

(4) Jean-François Ravend, marquis de Saint-Frémont, fait lieutenant général en 1702, se distingua pendant cette guerre, en Italie, en Flandre et en Alsace. Il mourut le 18 juin 1722.

(5) François de Dienne, comte de Cheyladet; et An-

« Les trois bataillons d'Oudenarde sont vrais;
« mais on me les exposa séparés de l'armée ennemie; et il n'y auroit eu nul combat, si l'on s'étoit arrêté à l'endroit où l'on disoit qu'ils étoient, et où on ne les trouva point; du moins les ennemis les seroient venus chercher.

« Sur la Marque, M. de Vendôme n'étoit point pressé d'attaquer; il ne reconnut le côté où étoit Artaignan, que trois jours après son arrivée; et dès lors les retranchements étoient formés. Les plaines, il est vrai, sont assez grandes; mais les ennemis y auroient eu un plus grand front que nous, pour nous envelopper, en débouchant les défilés.

« Je ne me souviens pas d'avoir écrit à des gens indiscrets ce que j'écrivois au Roi en chiffres, sur l'état du dedans de la ville de Lille.

« Je vous remets au Vidame sur tout le reste, dont je ne puis vous faire un plus long détail. *Je profiterai, avec l'aide de Dieu, de vos avis. J'ai bien peur que le tour que je vais faire en Artois, me faisant finir ma campagne à Arras, ne m'empêche de vous voir à mon retour, comme je l'avois toujours espéré; car de la manière dont vous êtes à la cour, il me pa-*

toine d'Aix de la Chaize, comte de Souternon, obtinrent le grade de lieutenant général en 1704. Le premier mourut en 1736; l'autre quitta le service en 1709, et mourut en 1720.

« *roît qu'il n'y a que le passage dans votre ville* « *archiépiscopale, qui me puisse procurer ce* « *plaisir. Je suis fâché aussi que l'éloignement où* « *je vais me trouver de vous, m'empêche de re-* « *cevoir d'aussi salutaires avis que les vôtres.* « *Continuez-les, cependant, je vous en supplie,* « *quand vous en verrez la nécessité, et que vous* « *trouverez des voies absolument sûres.* Assistez- « moi aussi de vos prières, et comptez que je vous « aimerai toujours de même, quoique je ne vous « en donne pas toujours des marques. »

44. État critique de la France, à la fin de la campagne de 1708; moyens d'y remédier.

Louis XIV, convaincu qu'il étoit malheureusement impossible de dégager la citadelle de Lille, ordonna au maréchal de Boufflers de se rendre (1), et au duc de Bourgogne de revenir à Versailles, après avoir mis l'armée en quartier d'hiver. Louis XIV récompensa le maréchal de Boufflers de la glorieuse défense de Lille, comme il l'auroit récompensé d'une victoire; et la nation entière applaudit à cet acte de justice.

Fénelon n'attendit pas que le duc de Bourgogne fût arrivé à Versailles, pour exciter les amis de ce prince à amortir les coups qu'on vouloit lui porter. Ce moment, comme il l'avoit écrit au duc de Bourgogne lui-même, devoit être un *moment de crise;* le jeune prince avoit besoin d'être soutenu par des

(1) La capitulation fut signée le 8 décembre 1708.

conseils sages et modérés, et par des inspirations fermes et décidées. Il y avoit un juste milieu à tenir, entre l'excès d'irritation que de si violentes contradictions avoient dû lui causer, et une coupable indifférence sur l'opinion publique. La lettre que Fénelon écrivit alors au duc de Chevreuse, peint avec une effrayante vérité l'état de la cour et celui du royaume, la disposition générale des esprits, le découragement de toute la nation, les dangers actuels, et l'avenir encore plus sinistre dont on étoit menacé.

« Je me sers, mon bon duc (1), d'une occasion « sûre, pour répondre à votre dernière lettre. Vous « avez su que la campagne finit par une conclusion « très-honteuse. M. le duc de Bourgogne n'a point « eu, dit-on, pendant la campagne, assez d'autorité « ni d'expérience pour pouvoir redresser M. de « Vendôme. On est même très-mécontent de notre « jeune prince ; parce qu'indépendamment des partis « pris pour la guerre, à l'égard desquels les fautes « énormes ne tombent point sur lui, on prétend qu'il « n'a point eu assez d'application pour aller visiter « les postes, pour s'instruire des détails importants, « pour consulter en particulier les meilleurs officiers, « et pour connoître le mérite de chacun d'eux... « Voilà, si je ne me trompe, la vraie source de l'indis-

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 3 décembre 1708. (*Corresp.* t. I, p. 278.)

« position générale des militaires, qui reviendroient, « s'ils voyoient au printemps prochain ce prince « montant plus souvent à cheval, voulant tout voir « et tout apprendre, questionnant les gens expéri-« mentés, et décidant avec vigueur. Mais il faudroit « qu'au lieu de M. de Vendôme, qui n'est capable « que de le déshonorer et de hasarder la France, « on lui donnât un homme sage et ferme, qui « commandât sous lui, qui méritât sa confiance, « qui le soulageât, qui l'instruisît, qui lui fît hon-« neur de tout ce qui réussiroit, qui ne rejetât ja-« mais sur lui aucun fâcheux événement, et qui ré-« tablît la réputation de nos armes. Cet homme, où « est-il? Ce seroit M. de Catinat (1), s'il se portoit « bien;... mais ce n'est ni M. de Villars, ni la plupart « des autres que nous connoissons. M. de Berwick, « qu'on louoit fort en Espagne, n'a pas été fort ap-« prouvé en Flandre: je ne sais si la cabale de M. de « Vendôme n'en a pas été cause. Il faudroit de plus « à notre prince, quelque homme en dignité auprès « de lui. Plût à Dieu que vous y fussiez! vous auriez pu « lui donner plus d'action pour contenter les troupes. « Ce qui est certain, est qu'il demeurera dans un « triste avilissement, aux yeux de toute la France et

(1) Plusieurs lettres de Fénelon montrent combien il aimoit et estimoit le maréchal de Catinat. Voyez en particulier sa *lettre à l'abbé Pucelle*, neveu du maréchal, à l'occasion de la mort de ce dernier. (*Corresp.* t. III, p. 505.)

« de toute l'Europe, si on ne lui donne pas l'occa-
« sion et les secours pour se relever, et pour sou-
« tenir nos affaires. Si M. de Vendôme revient tout
« seul avec un pouvoir absolu, il court risque de
« mettre la France bien bas. Il faut savoir faire, ou
« la guerre, ou la paix. Il faut, dans cette extrémité, un
« grand courage, ou contre l'ennemi pour l'abattre
« malgré ses prospérités, ou contre soi-même pour
« s'exécuter sans mesure, avant qu'on tombe encore
« plus bas, et qu'on ne soit plus à portée de se faire
« accorder des conditions supportables.

« Pour le jeune prince, s'il est mou, amusé et
« foible en arrivant à la cour, il demeurera méprisé,
« et hors d'état d'avoir sa revanche. Il faut qu'il
« parle avec respect et fermeté; qu'il avoue les torts
« qu'il peut avoir; qu'il peigne M. de Vendôme
« au naturel; qu'il mette toute la campagne de-
« vant les yeux du Roi; qu'il demande à relever son
« honneur et celui des armes de Sa Majesté, en
« commandant l'année prochaine avec un bon gé-
« néral sous lui. S'il ne presse pas avec une cer-
« taine vigueur, il demeurera dans le bourbier. Il
« faut le faire en arrivant. La réputation de ce
« jeune prince est sans doute plus importante à la
« France qu'on ne s'imagine. Rien ne décrédite tant
« le Roi et l'État, dans les pays étrangers, que de
« voir son petit-fils avili à la tête des armées,
« n'ayant sous lui pour général qu'un homme qui

« ne sait ni prévoir, ni préparer, ni douter, ni con-
« sulter, ni aller voir; qui se laisse toujours sur-
« prendre; qu'aucune expérience funeste ne cor-
« rige; qui se flatte en tout, et qui est déconcerté
« au premier mécompte; enfin, qui fait la guerre
« comme M. le duc de Richelieu joue, c'est-à-dire,
« qui hasarde tout sans mesure, dès qu'il est piqué.
« Si les ennemis, au printemps, entament notre fron-
« tière déjà à demi percée, rien ne les pourra ar-
« rêter dans la Picardie.

« Vous connoissez l'épuisement et l'indisposition
« des peuples; Dieu veuille qu'on y pense! Mais on
« ne pourra se résoudre, ni à changer de méthode
« pour la guerre, ni à s'exécuter violemment pour
« la paix; et l'hiver, déjà fort avancé, finira avant
« qu'on ait pris de justes mesures. M. de Chamil-
« lard me dit en passant ici, que tout étoit déses-
« péré pour soutenir la guerre, à moins qu'on ne
« pût tenir les ennemis affamés dans cette fin de
« campagne, entre le canal de Bruges, l'Escaut, et
« notre frontière d'Artois. Toutes ces espérances
« sont évanouies. Mais M. de Chamillard, qui me
« représentoit très-fortement l'impuissance de sou-
« tenir la guerre, disoit, d'un autre côté, qu'on ne
« pouvoit point chercher la paix avec de honteuses
« conditions. Pour moi, je fus tenté de lui dire :
« *Ou faites mieux la guerre, ou ne la faites plus ;*
« si vous continuez à la faire ainsi, les conditions

« de la paix seront encore plus honteuses dans un « an qu'aujourd'hui; vous ne pouvez que perdre à « attendre.

« Si le Roi venoit en personne sur la frontière, il « seroit cent fois plus embarrassé que M. le duc de « Bourgogne. Il verroit qu'on manque de tout, et « dans les places, en cas de siége, et dans les trou- « pes, faute d'argent. Il verroit le découragement « de l'armée, le dégoût des officiers, le relâchement « de la discipline, le mépris du gouvernement, « l'ascendant des ennemis, le soulèvement secret « des peuples, et l'irrésolution des généraux dès « qu'il s'agit de hasarder quelque grand coup. Je « ne saurois les blâmer de ce qu'ils hésitent dans « ces circonstances. Il n'y a aucune principale tête « qui réunisse le total des affaires, ni qui ose rien « prendre sur soi. Le branle donné, du temps de « M. de Louvois, est perdu; l'argent et la vigueur « du commandement nous manquent. Il n'y a per- « sonne qui soit à portée de rétablir ces deux points « essentiels. Quand même on le pourroit, il fau- « droit trop de temps pour remonter tous ces res- « sorts. On ruine et on hasarde la France pour l'Es- « pagne. Il ne s'agit plus que d'un point d'honneur, « qui se tourne en déshonneur, dès qu'il est mal « soutenu. Ni le Roi, ni Monseigneur, ne peuvent « venir défendre la France; M. le duc de Bour- « gogne, qui est notre unique ressource, est malheu-

« reusement décrédité; et je crains qu'on ne fasse « rien de ce qu'il faut, pour relever sa réputation.

« Voilà, mon bon duc, ce qui me passe par l'es-« prit. Je n'ai point le temps d'en écrire aujourd'hui « à M. le duc de Beauvilliers : mais je vous supplie « de lui communiquer cette lettre. Elle sera, s'il « vous plaît, commune entre vous deux. »

45. Le duc de Bourgogne justifié dans l'esprit du Roi et des ministres.

Tel étoit l'état des choses, lorsque le duc de Bourgogne arriva à Versailles; il se conforma exactement aux avis de Fénelon, parla au Roi son grand-père avec une noble et respectueuse fermeté, appela en témoignage de tous les détails de sa conduite à l'armée, la véracité des généraux les plus distingués par leur mérite et leurs talents, et surtout l'opinion de Puységur. Le témoignage d'un homme tel que Puységur (1), étoit aussi puissant sur l'esprit de Louis XIV, qu'imposant pour tout le corps militaire. On savoit qu'il étoit aussi incapable de sacrifier la vérité à des calculs d'intérêt ou d'ambition, que juge éclairé dans la science de la guerre.

Le duc de Bourgogne fut pleinement justifié dans l'esprit du Roi, des ministres, et de tous ceux qui n'apportoient aucun esprit de parti dans une dis-

(1) Jacques de Chastenet de Puységur, né à Paris en 1655, maréchal de France en 1734, chevalier des ordres en 1739, mort à Paris le 15 août 1743, âgé de quatre-vingt-huit ans. Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, donne une idée très-avantageuse du maréchal de Puységur. Voyez en particulier t. VII, p. 137, etc.

cussion délicate entre un prince, qui ne donnoit encore que des espérances, et un général déjà renommé. Mais on sait assez que l'opinion publique, toujours précipitée dans ses jugements, est toujours plus lente à revenir de ses préventions. Le duc de Bourgogne eut encore à gémir, pendant plusieurs années, sous le poids de l'injustice et de la calomnie. Il fit tout ce qui dépendoit de lui, pour reconquérir l'estime et la bienveillance générale, par un dévouement ardent et sans bornes; il demanda au Roi, avec les plus vives instances, le commandement d'une armée pour la campagne suivante, et un général moins incompatible que le duc de Vendôme. Le Roi en prit l'engagement, et lui destina le commandement de l'armée sur le Rhin; mais lorsqu'il fut question au conseil de régler les fonds, le contrôleur général Desmarêts déclara qu'il lui étoit absolument impossible de fournir aux dépenses inévitables qu'exigeroit la présence du duc de Bourgogne à l'armée. Le jeune prince dit sur-le-champ au Roi son grand-père : « Qu'à cela ne tienne; puis« que l'argent manque, j'irai sans suite; je vivrai « en simple officier; je mangerai, s'il le faut, le pain « du soldat; et personne ne se plaindra de man« quer du superflu, lorsque j'aurai à peine le néces« saire (1). » Le duc de Beauvilliers, qui connoissoit

(1) *Vie du duc de Bourgogne*, par Proyart; t. Ier, p. 205.

l'âme et le caractère de son élève, prit la parole : « Sire, tout ce que M. le duc de Bourgogne a dit, il « le fera. » Mais Louis XIV, accoutumé, depuis tant d'années, à cette magnificence extérieure dont il croyoit que la majesté du sang des rois devoit toujours être environnée, ne put se résoudre à montrer son petit-fils aux provinces et aux armées, dans toute la simplicité d'un soldat.

46. Situation déplorable de la France en 1709; générosité de Fénelon envers les officiers et les soldats.

Le ministre des finances étoit assurément excusable, à cette époque, de parler du défaut absolu de moyens et d'argent. C'étoit à la suite de l'hiver de 1709, dont la tradition a conservé un si long souvenir. Toutes les calamités de la nature venoient de frapper la France, déjà accablée et épuisée par toutes les calamités de la guerre. La rigueur extrême du froid avoit détruit les germes de toutes les productions de la terre; et la disette avoit causé des séditions dans un grand nombre de villes et de provinces. La succession d'Espagne, apportée à la maison de France, n'avoit été pour la France et pour l'Espagne qu'une longue succession de désastres et de malheurs. La plupart des places frontières étoient déjà au pouvoir des ennemis, ou menacées de subir leur joug. La paix étoit plus éloignée que jamais. Louis XIV expioit quarante ans de prospérités, par l'humiliation d'avoir vu rejeter les conditions honteuses qu'il offroit lui-même de souscrire. La paix et le bonheur de tant de nations étoient

sacrifiés à l'ambition du prince Eugène, et à l'avarice de Marlborough. La stupide insolence des Hollandois se vengeoit des anciennes hauteurs de Louis XIV. Peu accoutumés à vaincre, ils croyoient avoir gagné les batailles d'Hoechstædt, de Ramillies, d'Oudenarde, et de Malplaquet, parce qu'ils soldoient les armées commandées par Eugène et Marlborough. La bataille de Malplaquet (1) avoit cependant rendu le courage aux armées françoises ; et vingt-deux mille ennemis laissés sur le champ de bataille, avoient fait payer bien cher aux alliés l'honneur de la victoire.

Ce fut au milieu de tant de désastres, que Fénelon, placé sur le principal théâtre de la guerre, montra ce beau caractère et ces grandes vertus qui ont autant honoré sa mémoire, que les productions de son génie. Son palais et sa ville de Cambrai devinrent l'asile des généraux, des officiers et des soldats malades ou blessés. « Sa maison ouverte, et sa « table de même, dit le duc de Saint-Simon (2), « avoit l'air de celle d'un gouverneur de Flandre, et « tout à la fois d'un palais vraiment épiscopal ; et « toujours beaucoup de gens de guerre distingués, « et beaucoup d'officiers particuliers, sains, ma- « lades, blessés, logés chez lui, défrayés et servis, « comme s'il n'y en eût qu'un seul ; et lui ordinai-

(1) Du 11 septembre 1709.

(2) *Mémoires de Saint-Simon ;* t. XVII, p. 177 et 178.

« rement présent aux consultations des médecins « et des chirurgiens; faisant d'ailleurs, auprès des « malades et des blessés, les fonctions du pasteur le « plus charitable; et souvent il alloit exercer le « même ministère dans les maisons et les hôpitaux « où l'on avoit dispersé les soldats; et tout cela « sans oubli, sans petitesse, et toujours prévenant « avec les mains ouvertes. Aussi étoit-il adoré de « tous... Une libéralité bien entendue, une magni- « ficence qui n'insultoit point, et qui se versoit sur « les officiers et les soldats, qui embrassoit une « vaste hospitalité, et qui pour la table, les meubles, « et les équipages, demeuroit dans les justes bornes « de sa place; également officieux et modeste, se- « cret dans les assistances qui pouvoient se cacher, « et qui étoient sans nombre; leste et délié sur les « autres, jusqu'à devenir l'obligé de ceux à qui il « les donnoit, et à le persuader; jamais empressé, « jamais de compliments; mais une politesse qui, « en embrassant tout, étoit toujours mesurée et « proportionnée : en sorte qu'il sembloit à chacun « qu'elle n'étoit que pour lui, avec cette précision « dans laquelle il excelloit singulièrement..... L'ad- « miration et le dévouement pour lui étoient dans « le cœur de tous les habitants des Pays-Bas, quels « qu'ils fussent, et de toutes les dominations qui « les partageoient, dont il avoit l'amour et la véné- « ration. »

Il semble qu'en peignant sous des couleurs si douces et si sensibles le tableau de la vie de Fénelon, le duc de Saint-Simon ait voulu reposer son imagination, et sa plume trop souvent trempée dans le fiel de la satire.

47. Il procure des subsistance aux armées du Roi ; noble procédé du duc de Marlborough.

Mais Fénelon ne se bornoit pas à des œuvres de charité envers les particuliers. Ce fut à sa générosité personnelle, que l'armée du Roi dut une grande partie de ses subsistances, pendant la campagne qui suivit l'hiver de 1709. Par respect pour le nom seul de Fénelon, les généraux ennemis avoient épargné les terres et les magasins de l'archevêque de Cambrai. S'ils apprenoient que quelque lieu à portée de leur armée, lui appartenoit en propre, ils y mettoient aussitôt des gardes, et en faisoient conserver les grains et les bois, avec le même soin qu'ils auroient pu apporter à la sûreté des domaines et des palais des souverains dont ils commandoient les armées ; les bourgs et les villages de Fénelon devenoient des lieux d'asile, de refuge et de sécurité, pour tous les habitants des environs (1).

(1) Voyez, à l'appui de ces détails, la *Vie de Fénelon*, par le marquis, son petit-neveu. *La Haye*, 1747, in-12 ; p. 75, etc. — *Histoire de la vie et des écrits de Fénelon*, par le chevalier de Ramsay ; *Amsterdam*, 1727, p. 155, etc. — *Recueil des principales vertus de Fénelon*, par l'abbé Galet ; chap. 10. (*Corresp. de Fénelon ;* t. XI, p. 180, etc.) (ÉDIT.)

Mais le duc de Marlborough porta la délicatesse de ses soins pour Fénelon, jusqu'à une recherche de prévoyance et d'attention, dont il n'est peut-être pas un autre exemple dans l'histoire. A la fin de la campagne de 1711, l'armée des alliés se trouvoit, par sa position, à la vue des remparts de Cambrai, et elle séparoit l'armée de France de la petite ville de Cateau-Cambrésis, principal domaine des archevêques de Cambrai. Cateau-Cambrésis étoit rempli des grains de l'archevêque, et de ceux que les habitants de la campagne y avoient déposés, sous la protection du nom de Fénelon. Marlborough les fit d'abord conserver par un détachement qu'il y envoya; mais quand il prévit que la rareté des subsistances, dont sa propre armée commençoit à manquer, ne lui permettroit pas de refuser à ses soldats la liberté de se pourvoir dans les magasins de Cateau-Cambrésis, il en fit avertir Fénelon; on chargea sur des chariots tous les grains qui s'y trouvoient; et Marlborough les fit escorter par ses propres troupes, jusque sur la place d'armes de Cambrai, devenu le quartier général de l'armée françoise.

Cet hommage honorable rendu à la vertu d'un simple particulier, par des étrangers acharnés à la ruine de la France, servit à sauver la France ellemême. Fénelon livra tous ses magasins aux ministres de la guerre et des finances; il ne se réserva

que ce qui étoit strictement nécessaire pour sa consommation, et celle des militaires qui venoient lui demander l'hospitalité (1). Le contrôleur général l'invita à fixer lui-même le prix des grains qu'il venoit de fournir avec tant de générosité, dans un si pressant besoin. La réponse de Fénelon dut avertir le ministre, qu'il avoit trouvé dans l'archevêque de Cambrai un munitionnaire général des armées, qui ressembloit peu à ceux avec qui il étoit dans l'habitude de traiter. « Je vous ai abandonné mes blés, « Monsieur; ordonnez ce qu'il vous plaira; tout sera « bon (2). » Il écrivoit en même temps au duc de Chevreuse : « Si on manquoit par malheur d'argent « pour de si pressants besoins, j'offre ma vaisselle « d'argent, et tous mes autres effets, ainsi que le peu « qui me reste de blé. Je voudrois servir de mon « argent et de mon sang, et non faire ma cour. » Tel étoit l'homme qu'on avoit eu la perfidie de représenter à Louis XIV comme son ennemi.

Tant de sacrifices personnels ne suffisoient pas encore à l'immense charité de Fénelon. Il prit une mesure qui déceloit un génie aussi éclairé, qu'étendu 48. Sage mesure de Fénelon, pour prévenir la famine.

(1) Voyez, à ce sujet, les *Lettres de Fénelon au duc de Chevreuse*, des 5 janvier et 21 août 1711; (t. Ier, p. 426 et 475.) à *M. de Chamillard*, du 20 novembre 1708; et à M. ***, du 29 avril 1709. (T. III, p. 184 et 205.) (Édit.)

(2) *Lettre à M. de Chamillard*, du 20 novembre 1708. (T. III, p. 187.)

dans ses vues d'administration. Il avoit observé que de dangereux calculs d'intérêt ou de méfiance avoient porté la plupart des propriétaires de Flandre à cacher leurs grains, soit pour les soustraire aux réquisitions de l'intendant de l'armée, soit pour en retirer un plus grand bénéfice. Ce défaut de circulation avoit arrêté l'approvisionnement des marchés publics, et élevé le prix du pain à un taux qui surpassoit les facultés du plus grand nombre des habitants, et qui pouvoit amener une crise inquiétante. Fénelon n'avoit ni caractère, ni autorité pour réprimer ces dangereuses combinaisons de la cupidité; mais il prit le moyen le plus efficace de les déconcerter. Nous trouvons, parmi ses papiers, l'*Ordonnance* qu'il rendit, et qu'il avoit droit de rendre comme seigneur du Cateau-Cambrésis, l'un des plus fertiles cantons de la province (1). Par cette *Ordonnance*, il enjoignoit à tous les fermiers et censitaires dépendants de sa juridiction, de faire battre tous leurs grains, et de les porter, à un terme fixe, aux marchés les plus voisins, en ne se réservant que la quantité

(1) On trouve dans le tome V de la *Corresp. de Fénelon* (p. 134) une semblable *Ordonnance*, datée du 29 décembre 1698. Les détails que donne ici le cardinal de Bausset, feroient penser que Fénelon renouvela cette *Ordonnance* pendant l'hiver de 1709; mais nous ne trouvons, dans les manuscrits de Fénelon que nous avons entre les mains, aucun indice de cê renouvellement. (Édit.)

nécessaire à leur consommation et à celle de leurs familles. L'exécution de cette *Ordonnance*, qu'il confia à des agents honnêtes et intelligents, fit subitement baisser le prix du blé dans un grand nombre de marchés; les autres propriétaires se hâtèrent d'ouvrir leurs magasins, dans la crainte d'une diminution encore plus rapide; tous les marchés se trouvèrent successivement approvisionnés; l'équilibre se rétablit dans une juste proportion entre l'intérêt des propriétaires et les besoins des consommateurs; et la Flandre fut préservée de la famine dont elle étoit menacée par le séjour des armées, et par les malheurs de l'hiver de 1709.

49. Son zèle actif pour le service de ses amis.

Au milieu de tant de désastres, de peines et d'embarras, Fénelon trouvoit encore le moyen de satisfaire le besoin le plus doux de son cœur, celui de servir ses amis par tous les moyens que ses foibles relations à la cour lui permettoient d'employer avec quelque espérance de succès. On trouve, dans un grand nombre de ses lettres, les preuves les plus touchantes de son zèle actif et obligeant. L'état de disgrâce où il se trouvoit, le condamnoit souvent à renfermer dans son cœur l'intérêt qu'il portoit à ses amis, dans la crainte de leur nuire au lieu de les servir. Mais aussitôt que les circonstances lui permettoient de s'employer en leur faveur avec quelque espérance de succès, il disposoit de tout son ascendant sur les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse pour

les appuyer auprès des ministres. On observe en même temps dans ses lettres, qu'il n'accorde jamais son intérêt et sa recommandation qu'à des hommes dont la réputation étoit si généralement établie, qu'il s'honoroit, pour ainsi dire, lui-même, en s'honorant du titre de leur ami. Nous ne rappellerons ici que les démarches qu'il fit en faveur de deux hommes aussi distingués par leur naissance que par leurs qualités personnelles.

« Je vous supplie, mon bon duc, écrivoit Fénelon « au duc de Chevreuse (1), de donner une audience « commode à M. le comte de Beauvau (2), qui s'est « chargé de vous rendre cette lettre. Vous connois- « sez sa naissance ; mais vous ne connoissez peut- « être pas son bon sens, son courage infini, sa sim- « plicité, sa probité très-rare, ni son expérience du « métier de la guerre. Il vous dépeindra au naturel « diverses choses très-importantes, si vous voulez « bien le faire parler sans ménagement. De sa part, « il se bornera à vous entretenir sur ce qui regarde « M. le chevalier de Luxembourg, son ami et son « proche parent. Il y a sujet de craindre qu'on ne « veuille rendre de mauvais offices à M. le chevalier,

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 1er décembre 1709. (*Corresp.* t. Ier, p. 314.)

(2) Pierre-Madeleine de Beauvau du Rivau, lieutenant général, et gouverneur de Douai, nommé chevalier des ordres en 1724. Il mourut en 1734, âgé de soixante-douze ans.

« sur la commission qu'il avoit eue d'aller occuper « le poste de Givry, au centre des lignes près de « Mons. Il est fort à désirer que vous et M. le duc « de Beauvilliers soyez au fait, et qu'on y puisse « mettre M. Voysin (1), en cas qu'on voulût le pré- « venir en mal. La probité, le bon sens, la bonne « volonté et la valeur de M. le chevalier de Luxem- « bourg, méritent qu'on ait attention à lui laisser « faire son chemin pour le service. »

Nous avons encore une autre lettre de Fénelon qui atteste l'opinion qu'il avoit du mérite et des qualités du chevalier de Luxembourg, depuis prince de Tingry. « On vient de me dire, écrit Fénelon au duc « de Chevreuse (2), que M. le maréchal de Choiseul « doit être mort. Je prends la liberté de vous conju- « rer de servir M. le chevalier de Luxembourg, pour « le gouvernement de Valenciennes. Il est aimé ten- « drement des peuples; et c'est par une douceur « soutenue de noblesse, de bonté et de désintéres- « sement, qu'il se rend aimable. Je serai ravi de le « voir dans cette place. Ne pourriez-vous point, « mon bon duc, presser un peu en sa faveur « M. Voysin? »

Au reste, il n'étoit pas nécessaire d'être l'ami du

(1) M. Voysin avoit remplacé M. de Chamillard dans le département de la guerre, le 10 juin 1709.

(2) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 16 mars 1711. (*Corresp.* t. Ier, p. 437.)

chevalier de Luxembourg, pour rendre justice à ses grandes qualités. Les ennemis mêmes de la France avoient rendu un hommage honorable à ses talents. Le prince Eugène, digne juge du mérite militaire, voulut, après la prise de Namur en 1704, où le chevalier de Luxembourg avoit secondé avec tant de zèle la belle défense du maréchal de Boufflers, les conduire lui-même à Douai. Il les plaça l'un et l'autre dans le fond de son carrosse, se mettant seul sur le devant, et fit commander l'escorte par le prince d'Auvergne, déserteur du service de France.

Fénelon eut le bonheur de jouir du succès de ses vœux pour le chevalier de Luxembourg, qui fut nommé au gouvernement de Valenciennes. Soit que cette grâce méritée ne fût que le juste prix de ses services, soit que l'utile influence des amis de Fénelon eût contribué à faire valoir un droit légitime, le chevalier de Luxembourg ne pouvoit que se trouver heureux de réunir aux titres que lui donnoient sa naissance et ses services, le suffrage d'un ami tel que Fénelon.

50. État déplorable de la France en 1710; négociations pour la paix.

Cependant la France sembloit toucher à une crise, dont l'effet inévitable devoit être sa ruine totale. Nous avons un *Mémoire*, écrit de la main de Fénelon, qui peut donner une idée plus exacte de la situation désespérée où elle se trouvoit alors, que tous les récits des historiens, que les *Mémoires*

mêmes de quelques contemporains (1). Ceux-ci ne sont pas toujours à portée d'être bien instruits; ils se livrent souvent à une exagération amère, qui devient une espèce de maladie générale, lorsqu'un gouvernement est descendu au dernier degré du découragement et du malheur. Fénelon étoit placé au centre des événements, sur le théâtre même de la guerre. Il connoissoit également les dangers et les ressources; et sa correspondance intime avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, servoit à l'éclairer sur la partie des affaires publiques qui n'étoit pas immédiatement sous ses yeux. Il rédigeoit ce *Mémoire* pour ses deux amis, avec lesquels il étoit dans l'habitude de dire tout ce qu'il pensoit, tout ce qu'il sentoit. Il n'avoit nul intérêt à exagérer la grandeur du mal, ni à affoiblir l'efficacité des remèdes qui auroient pu l'arrêter : cet écrit n'étoit point destiné à être public; ainsi, il n'a pu être dicté ni par l'humeur, ni par l'esprit de parti. Il fut probablement rédigé dans l'hiver de 1709 à 1710. Le voyage de M. de Torcy à La Haye y est rappelé; et le congrès de Gertruydenberg, qui eut lieu au mois de mars 1710, n'étoit point encore assemblé. Ce *Mémoire* découvre toute la profondeur de l'abîme où la France étoit tombée, puisque les meilleurs citoyens, les âmes les plus fortes et

(1) *Œuvres de Fénelon*; t. XXII, p. 498.

les plus généreuses, consentoient à des sacrifices qui inspirent encore, au bout d'un siècle, un sentiment d'indignation. L'expédient que propose Fénelon, de faire enlever le roi d'Espagne, pour échapper à l'humiliante condition que les ennemis avoient osé proposer à Louis XIV, de détrôner lui-même son petit-fils, est une preuve irrécusable de l'état d'abaissement où se trouvoit réduit ce monarque, naguère si puissant, si heureux, si enivré de sa gloire.

L'étendue de ce *Mémoire* ne nous permet pas de le transcrire en entier dans cette histoire. Les fragments que nous allons en donner, suffiront pour révéler les sentiments de douleur et d'inquiétude qui oppressoient l'âme de Fénelon. Ils peuvent également intéresser sous un autre rapport; ils peuvent servir à soutenir le courage dans l'adversité, et à faire attendre avec patience des temps plus heureux. On croit souvent que rien n'égale, que rien n'a jamais égalé l'excès des injustices et des infortunes dont on est la victime; mais en revenant sur les différentes époques de l'histoire, on acquiert la triste conviction de l'indélébile perversité de l'espèce humaine, et de l'héritage de malheurs que chaque génération transmet à la génération suivante.

« Comme chacun de nos ministres, dit Fénelon, « traite en particulier avec le Roi ce qui regarde sa « charge, je crains que chacun d'eux ne soit guère

« en état de rassembler par une vue générale qui soit « juste, toutes ces diverses parties du gouverne- « ment, pour les comparer, pour juger de leur pro- « portion, et pour les ajuster ensemble.....

« Pour moi, si je prenois la liberté de juger de « l'état de la France par les morceaux du gouver- « nement que j'entrevois sur cette frontière, je con- « clurois qu'on ne vit plus que par miracles ; que « c'est une vieille machine délabrée qui va encore de « l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achè- « vera de se briser au premier choc. Je serois tenté « de croire que notre plus grand mal, est que per- « sonne ne voit le fond de notre état ; que c'est même « une espèce de résolution prise, de ne vouloir pas « le voir; qu'on n'oseroit envisager le bout de ses « forces auquel on touche; que tout se réduit à fer- « mer les yeux, et à ouvrir la main, pour prendre « toujours, sans savoir si on trouvera de quoi pren- « dre; qu'il n'y a que le miracle d'aujourd'hui qui « réponde de celui qui sera nécessaire demain; et « qu'on ne voudra voir le détail et le total de nos « maux, pour prendre un parti proportionné, que « quand il sera trop tard.

« Voici ce que je vois, et que j'entends dire tous « les jours aux personnes les plus sages et les mieux « instruites.

« Le prêt manque souvent aux soldats; le pain « même leur a manqué souvent plusieurs jours; il

« est presque tout d'avoine, mal cuit, et plein d'or-
« dures. Ces soldats mal nourris se battroient mal,
« selon les apparences. On les entend murmurer,
« et dire des choses qui doivent alarmer pour une
« occasion. Les officiers subalternes souffrent à pro-
« portion encore plus que les soldats. La plupart,
« après avoir épuisé tout le crédit de leurs familles,
« mangent ce mauvais pain de munition, et boivent
« l'eau du camp. Il y en a eu un très-grand nombre
« qui n'ont pas eu de quoi revenir de leurs provinces.
« Beaucoup d'autres languissent à Paris, où ils de-
« mandent inutilement quelques secours au ministre
« de la guerre; les autres sont à l'armée, dans un
« état de découragement et de désespoir qui fait tout
« craindre.

« Le général de notre armée ne sauroit empêcher
« le désordre des troupes. Peut-on punir des soldats
« qu'on fait mourir de faim, et qui ne pillent que
« pour ne pas tomber en défaillance? Veut-on qu'ils
« soient hors d'état de combattre? D'un autre côté,
« en ne les punissant pas, quels maux ne doit-on
« pas attendre? ils ravageront tout le pays. Les
« peuples craignent autant les troupes qui doivent
« les défendre, que celles des ennemis qui veulent
« les attaquer. L'armée peut à peine faire quelque
« mouvement, parce qu'elle n'a d'ordinaire du pain
« que pour un jour.....

« Nos places qu'on a crues les plus fortes, n'ont

« rien d'achevé. On a vu même, par les exemples « de Menin et de Tournai, que le Roi y a été trompé « pour la maçonnerie, qui n'y valoit rien. Chaque « place manque même de munitions. Si nous per- « dions encore une bataille, ces places tomberoient « comme un château de cartes.

« Les peuples ne vivent plus en hommes, et il « n'est plus permis de compter sur leur patience: « tant elle est mise à une épreuve outrée. Ceux qui « ont perdu leurs blés de mars n'ont plus aucune « ressource. Les autres, un peu plus reculés, sont à « la veille de les perdre. Comme ils n'ont plus rien « à espérer, ils n'ont plus rien à craindre.

« Le fonds de toutes les villes est épuisé; on en a « pris pour le Roi les revenus de dix ans d'avance; « et on n'a point honte de leur demander, avec me- « naces, d'autres avances nouvelles, qui vont au « double de celles qui sont déjà faites. Tous les « hôpitaux sont accablés; on en chasse les bour- « geois, pour lesquels seuls ces maisons sont fon- « dées, et on les remplit de soldats. On doit de « très-grandes sommes à ces hôpitaux; et au lieu de « les payer, on les surcharge de plus en plus chaque « jour.

« Les François qui sont prisonniers en Hollande, « y meurent de faim, faute de payement de la part « du Roi. Ceux qui sont revenus en France avec des « congés, n'osent retourner en Hollande, quoique

« l'honneur les y oblige, parce qu'ils n'ont ni de « quoi faire le voyage, ni de quoi payer ce qu'ils « doivent chez les ennemis.

« Nos blessés manquent de bouillon, de linge et « de médicaments; ils ne trouvent pas même de re- « traite, parce qu'on les envoie dans des hôpitaux « qui sont accablés d'avances pour le Roi, et sont « pleins de soldats malades. Qui est-ce qui voudra « s'exposer dans un combat à être blessé, étant sûr « de n'être ni pansé, ni secouru? On entend dire « aux soldats, dans leur désespoir, que si les enne- « mis viennent, ils poseront les armes bas. On peut « juger par là ce qu'on doit craindre d'une bataille « qui décideroit du sort de la France.

« On accable tout le pays par la demande des « chariots; on tue tous les chevaux de paysans. C'est « détruire le labourage pour les années prochaines, « et ne laisser aucune espérance pour faire vivre ni « les peuples ni les troupes. On doit juger par là « combien la domination françoise devient odieuse « à tout le pays.

« Les intendants font, malgré eux, presque au- « tant de ravage que les maraudeurs. Ils enlèvent « jusqu'aux dépôts publics; ils déplorent publique- « ment la honteuse nécessité qui les y réduit; ils « avouent qu'ils ne sauroient tenir les paroles qu'on « leur fait donner. On ne peut plus faire le service, « qu'en escroquant de tous côtés; c'est une vie de

« Bohêmes, et non pas de gens qui gouvernent. Il « paroît une banqueroute universelle de la nation. « Nonobstant la violence et la fraude, on est sou- « vent contraint d'abandonner certains travaux très- « nécessaires, dès qu'il faut une avance de deux « cents pistoles pour les exécuter dans le plus pres- « sant besoin.

« La nation tombe dans l'opprobre; elle devient « l'objet de la dérision publique. Il n'y a plus dans « nos peuples, dans nos soldats et dans nos offi- « ciers, ni affection, ni estime, ni confiance, ni es- « pérance qu'on se relèvera, ni crainte de l'auto- « rité : chacun ne cherche qu'à éluder les règles, « et qu'à attendre que la guerre finisse à quelque « prix que ce soit.

« Si on perdoit une bataille en Dauphiné, le duc « de Savoie entreroit dans des pays pleins de Hu- « guenots; il pourroit soulever plusieurs provinces « du royaume. Si on en perdoit une en Flandre, « l'ennemi pénétreroit jusqu'aux portes de Paris. « Quelle ressource vous resteroit-il? Je l'ignore; « et Dieu veuille que quelqu'un le sache!

« Si on peut faire couler l'argent, nourrir les « troupes, soulager les officiers, relever la discipline « et la réputation perdues, réprimer l'audace des « ennemis par une guerre vigoureuse, il n'y a qu'à « le faire au plus tôt. En ce cas, il seroit honteux « et horrible de rechercher la paix avec empresse-

« ment; en ce cas, rien ne seroit plus mal à propos
« que d'avoir envoyé un ministre jusqu'en Hollande
« pour tâcher de l'obtenir; en ce cas, il n'y a qu'à
« bien payer, bien discipliner les troupes, et qu'à
« battre les ennemis. Qu'on fasse donc au plus tôt
« un changement si nécessaire, et que ceux qui
« disent qu'on relâche trop pour la paix, viennent
« au plus tôt relever la guerre et les finances : sinon
« qu'ils se taisent, et qu'ils ne s'obstinent pas à vou-
« loir qu'on hasarde de perdre la France pour l'Es-
« pagne.

« On ne manquera pas de me répondre qu'il est
« facile de remarquer les inconvénients de la guerre;
« et que je devrois me borner à proposer des ex-
« pédients pour la soutenir, et pour parvenir à une
« paix qui soit honnête, et convenable au Roi.

« Je réponds qu'il ne s'agit plus que de compa-
« rer les propositions de paix (faites à M. de Torcy),
« avec les inconvénients de la guerre. S'il se trouve,
« dans cette exacte comparaison, qu'on ne peut se
« promettre aucun succès solide dans la guerre, et
« qu'on y hasarde la France, il n'y a plus à délibé-
« rer. L'unique gloire que les François peuvent
« souhaiter au Roi, est que, dans cette extrémité, il
« tourne son courage contre lui-même, et qu'il sa-
« crifie tout généreusement, pour sauver le royaume
« que Dieu lui a confié. Il n'est pas même en droit
« de le hasarder; car il l'a reçu de Dieu, non pour

« l'exposer à l'invasion des ennemis, comme une « chose dont il peut faire tout ce qu'il lui plaît, « mais pour le gouverner en père, et pour le trans- « mettre comme un dépôt précieux à sa posté- « rité. »

Fénelon discute ensuite les différents articles des préliminaires dictés en Hollande à M. de Torcy. Il paroît persuadé, que les ennemis n'avoient jamais osé proposer sérieusement à Louis XIV de détrôner lui-même son petit-fils; mais qu'ils n'avoient fait qu'insinuer cette mesure, pour obtenir des conditions capables de leur garantir la sincérité de l'engagement pris par le Roi d'abandonner l'Espagne à ses propres forces, ou plutôt à sa seule foiblesse. Il est vrai que les alliés eux-mêmes, honteux d'avoir seulement osé laisser entrevoir une idée aussi monstrueuse, qui outrageoit la nature, et qui avoit excité une profonde indignation dans le cœur de tous les François, avoient ensuite affecté de la désavouer. Mais les *Mémoires* du marquis de Torcy, faits pour inspirer une entière confiance, par la candeur et la bonne foi qu'ils respirent, ne permettent pas de douter que les ennemis de la France n'eussent insisté sur cette condition avec la plus odieuse persévérance.

Le duc de Beauvilliers fit souvent valoir au conseil la force des considérations exposées dans ce *Mémoire*, sans laisser soupçonner qu'elles lui étoient

inspirées par Fénelon. Le Roi et les ministres n'étoient eux-mêmes que trop convaincus de la nécessité d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Louis XIV se détermina, malgré les hauteurs rebutantes des ennemis, à demander la reprise des négociations. Le congrès de Gertruydenberg s'ouvrit; et on eut tout lieu de reconnoître que le prince Eugène et Marlborough étoient trop intéressés à la continuation de la guerre, pour ne pas apporter les plus grands obstacles à la conclusion de la paix. Les conditions, présentées à ce congrès par les ministres des alliés, furent encore plus dures que celles qu'on avoit demandées un an auparavant au marquis de Torcy; les négociations furent entièrement rompues, et la France parut être arrivée à son dernier jour. C'est alors que toute espérance fut éteinte dans le cœur de tous les François sincèrement attachés à l'honneur et au salut de leur patrie.

51. Fénelon propose une *assemblée de notables*.

C'est aussi à cette époque que nous devons placer quelques fragments d'une admirable lettre de Fénelon. Elle peint sous les couleurs les plus sombres les profondes agitations de son âme, et les tourments d'une imagination frappée par la grandeur du péril, et qui recherche avec anxiété quelque moyen de salut.

Il falloit que Fénelon fût bien convaincu que tout étoit perdu, et qu'on devoit tout risquer pour sauver quelques débris d'un si grand naufrage, pour

oser concevoir l'idée qu'il propose aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. Il faut le dire, puisqu'on peut le dire aujourd'hui sans inconvénient; Fénelon ose déclarer, que, parvenu au point où des maux extrêmes exigent des remèdes extrêmes, on doit renoncer avec courage aux formes accoutumées d'un gouvernement qui ne peut plus se soutenir, ni se défendre; en un mot, il pense et il prononce, que le moment est venu d'associer la *nation elle-même* à l'administration de l'État, en concertant avec une *assemblée de notables* les mesures nécessaires dans la conjoncture présente (1).

Il est difficile de savoir si le remède n'eût pas été aussi dangereux que le mal lui-même; une triste expérience peut porter à penser qu'une *assemblée de notables*, en 1710, auroit conduit nécessairement à des *états généraux*, comme on l'a vu en 1787. Les déplorables effets qui en ont résulté, doivent sans doute nous rendre un peu méfiants, sur l'idée et l'emploi de ces formes extraordinaires qui changent brusquement la marche accoutumée

(1) Il est à remarquer que, dans la pensée de Fénelon, l'assemblée dont il s'agit ne doit point partager la souveraineté avec le Roi; elle n'est appelée qu'à l'éclairer et lui donner conseil. C'est ce qui résulte clairement du texte même de la lettre qu'on va lire un peu plus bas. Voyez à ce sujet les observations que nous avons faites ailleurs, à l'occasion de l'*Examen de Conscience sur les devoirs de la royauté*. (Ci-dessus, n. 8; p. 26, etc.) (Édit.)

d'un gouvernement. Cependant nous aurons bientôt occasion d'observer, combien la différence des circonstances, des mœurs, et de l'esprit général de la nation, doit éloigner toute idée de comparaison et de rapprochement entre les temps et les hommes. Le cardinal de Richelieu avoit su, en 1626, faire l'usage le plus utile et le plus heureux d'une *assemblée de notables*, pour faire tomber cette multitude de places fortes qui couvroient l'intérieur de la France, et qui étoient bien moins des remparts contre l'ennemi, que des moyens d'attaque et de défense contre le souverain lui-même, entre les mains de quelques sujets puissants et audacieux. C'étoit en se couvrant du nom et du vœu de cette même *assemblée de notables*, que cet habile ministre avoit dicté ces règlements sévères, qui soumirent le régime militaire à un ordre et à une discipline inconnus en France jusqu'alors. Fénelon étoit sans doute fondé à croire que Louis XIV encore tout-puissant, encore environné de tant de souvenirs de gloire, sauroit se montrer et agir avec autant d'autorité dans une *assemblée de notables*, que le cardinal de Richelieu à peine entré dans le ministère, et qui n'avoit pas encore révélé tous les secrets de son génie et de son caractère. C'est en général une règle peu sûre, que celle de juger les hommes et les choses par les événements. Il est des temps où un seul homme commande aux

événements, et d'autres, où les hommes se laissent entraîner par les événements.

Il ne faut donc pas que, trop aigris par le sentiment de nos malheurs, nous condamnions Fénelon avec trop de précipitation et de sévérité. Il est juste de l'entendre lui-même, et il est permis de croire que si l'on persiste à réprouver son opinion, on absoudra au moins ses intentions.

« Je ne crois point, dit-il (1), qu'on doive se flatter « de l'espérance de rétablir le crédit, sur la rupture « hautaine que les ennemis ont faite de la négo- « ciation (à Gertruydenberg). Cette rupture paroî- « tra injuste et odieuse à beaucoup de gens, pour les « deux premiers mois; mais quand on verra le Roi « accabler les peuples, rechercher les aisés, ne payer « point ce qu'il doit, continuer ses dépenses super- « flues, hasarder la France sans la consulter, et ruiner « le royaume pour faire mal la guerre, le public « recommencera à crier plus que jamais... Il est « impossible que le Roi paye ses dettes. Il est im- « possible que les peuples payent le Roi, si les choses « sont au point d'extrémité qu'on nous représente. « La France est comme une place assiégée; le refus « d'une capitulation irrite le peuple et la garnison; « on fait un nouvel effort pour quatre ou cinq jours,

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 4 août 1710. (*Corresp.* t. Ier, p. 388, etc.)

« après quoi le peuple et la garnison affamés crient « qu'il faut se rendre, et acceptent les plus hon- « teuses conditions. Tout est fait prisonnier de « guerre; ce sont les *Fourches Caudines*.

« Je ne vois aucune solide ressource, que celle « que vous ne ferez point entrer dans la tête du Roi. « Notre mal vient de ce que cette guerre n'a été « jusqu'ici que l'affaire du Roi... Il faudroit en faire « l'affaire véritable de tout le corps de la nation. « Elle ne l'est que trop devenue; car la paix étant « rompue, le corps de la nation se voit dans un péril « prochain d'être subjugué. De ce côté-là, vous avez « un intérêt clair et sensible à mettre devant les « yeux de tous les François; mais pour le faire il « faut au moins leur parler, et les mettre au fait. « Mais, d'un autre côté, la persuasion est difficile; « car il s'agit de persuader à toute la nation, qu'il « faut prendre de l'argent partout où il en reste, et « que chacun doit s'exécuter rigoureusement, pour « empêcher l'invasion prochaine du royaume... Pour « parvenir à ce point, il faudroit que le Roi entrât « en matière avec un certain nombre de notables « des diverses conditions et des divers pays. Il fau- « droit prendre leurs conseils, et leur faire chercher « en détail les moyens les moins durs pour soutenir « la cause commune. Il faudroit qu'il se répandît, « dans toute notre nation, une persuasion intime et « constante, que c'est la nation entière elle-même qui

« soutient pour son propre intérêt le poids de cette « guerre... Il faudroit que chacun crût, que, supposé « même qu'elle ait été entreprise mal à propos, le Roi « a fait dans la suite tout ce qui dépendoit de lui « pour la finir, et pour débarrasser le royaume; mais « qu'on ne peut plus reculer, et qu'il ne s'agit de « rien moins que d'empêcher une totale invasion. « En un mot, je voudrois qu'on laissât aux hommes « les plus sages et les plus considérables de la na- « tion, à chercher les ressources nécessaires pour « sauver la nation même. Ils ne seroient peut-être « pas d'abord au fait; aussi seroit-ce pour les y « mettre, que je voudrois les faire entrer dans cet « examen. Alors chacun diroit en soi-même: Il n'est « plus question du passé; il s'agit de l'avenir. C'est « la nation qui doit se sauver elle-même; c'est à elle « à trouver des fonds, partout où il y en a, pour le « salut commun. Il seroit même nécessaire que tout « le monde sût à quoi l'on destineroit les fonds « préparés, en sorte que chacun fût convaincu que « rien n'en seroit employé aux dépenses de la cour.

« *J'avoue qu'un tel changement pourroit émou-* « *voir trop les esprits, et les faire passer tout à* « *coup d'une absolue dépendance à un dangereux* « *excès de liberté. C'est par la crainte de cet in-* « *convénient, que je ne propose point d'assembler* « *les états généraux, qui, sans cette raison, se-* « *roient très-nécessaires, et qu'il seroit capital de*

« *rétablir; mais comme la trace en est presque* « *perdue, et que le pas à faire est très-glissant* « *dans la conjoncture présente, j'y craindrois de* « *la confusion. Je me bornerois donc d'abord à* « *des notables, que le Roi consulteroit l'un après* « *l'autre. Je voudrois consulter les principaux* « *évêques et seigneurs, les plus célèbres magis-* « *trats, les plus puissants et expérimentés mar-* « *chands, les plus riches financiers mêmes, non-* « *seulement pour en tirer des lumières, mais* « *encore pour les rendre responsables du gouver-* « *nement, et pour faire sentir au royaume entier* « *que les plus sages têtes qu'on peut y trouver,* « *ont part à ce qu'on fait pour la cause publique...*

« Pendant que le despotisme est dans l'abon- « dance, il agit avec plus de promptitude et d'effica- « cité qu'aucun gouvernement modéré; mais quand « il tombe dans l'épuisement sans crédit, il tombe « tout à coup sans ressource. Il n'agissoit que par « pure autorité; le ressort manque, il ne peut plus « qu'achever de faire mourir de faim une populace « à demi morte; encore même doit-il en craindre « le désespoir. Quand le despotisme est notoirement « obéré et banqueroutier, comment voulez-vous que « les âmes vénales, qu'il a engraissées du sang du « peuple, se ruinent pour le soutenir ? C'est vouloir « que les hommes intéressés soient sans intérêt...

« C'est le temps où il faudroit que M. le duc de

« Bourgogne dît au Roi et à Monseigneur, avec « respect, avec force, et peu à peu d'une manière « insinuante, tout ce que d'autres n'oseront leur « dire. Il faudroit qu'il le dît devant madame de « Maintenon; il faudroit qu'il mît dans sa confi- « dence madame la duchesse de Bourgogne; il fau- « droit qu'il protestât qu'il parle sans être poussé « par d'autres; il faudroit qu'il fît sentir que tout « périt si l'argent manque; que l'argent manquera « si le crédit ne se relève, et que le crédit ne peut « se relever que par un changement de conduite, « qui mette tout le corps de la nation dans la per- « suasion que c'est à elle à soutenir la monarchie « penchante à sa ruine, parce que le Roi veut agir « de concert avec elle. Le prince pourra être blâmé, « critiqué, rejeté avec indignation; mais ses raisons « seront évidentes; elles prévaudront peu à peu, « et il sauvera le trône de ses pères. Il doit au Roi « et à Monseigneur, de leur déplaire pour les em- « pêcher de se perdre... En même temps, il pourra « demander, avec les plus vives instances, la per- « mission d'aller à l'armée comme volontaire; c'est « le vrai moyen de relever sa réputation, et de lui « attirer l'amour et le respect de tous les Fran- « çois.....

« Vous me direz que Dieu soutiendra la France, « mais je vous demande où en est la promesse. « Avez-vous quelque garant pour des miracles? Il

« vous en faut sans doute, pour vous soutenir « comme en l'air. Les méritez-vous, dans un temps « où votre ruine prochaine et totale ne peut vous « corriger, où vous êtes encore toujours prêt à vous « flatter? Dieu s'apaisera-t-il en vous voyant hu- « milié sans humilité, confondu par vos propres « fautes sans vouloir les avouer, et prêt à recom- « mencer, si vous pouviez respirer deux ans?..... « J'espère sans doute que Dieu sauvera la France, « parce que Dieu aura pitié de la maison de saint « Louis, et que, dans la conjoncture présente, la « France est un grand appui de la catholicité. Mais, « après tout, ne nous flattons pas; Dieu n'a besoin « de personne; il saura bien soutenir son Église « sans ce bras de chair. D'ailleurs, je vous avoue « que je craindrois autant pour nous les succès que « les adversités. Eh! quel moyen y auroit-il de nous « souffrir, si nous sortions de cette guerre sans hu- « miliation complète et finale? Qui est-ce qui pour- « roit nous corriger, après avoir été incurables par « l'usage des plus violents remèdes? Nous paroî- « trions abandonnés de Dieu dans la voie de notre « propre cœur, si Dieu permettoit que nous résis- « tassions à une si horrible tempête. Nous ne ver- « rions plus alors que des torrents de louanges, du « clergé même. Je puis me tromper, et je le sup- « pose sans peine; mais il me semble qu'il nous « faut ou un changement de cœur par grâce, ou

« une humiliation qui ne laisse nulle ressource flat-
« teuse à notre orgueil.

« Vous me direz que le changement du cœur ne « venant point, il faudroit donc une chute totale. « Je vous réponds que Dieu connoît ce que j'ignore, « soit pour donner un cœur nouveau, soit pour ac- « cabler sans détruire ; il voit dans les trésors de sa « providence le juste milieu que ma foible raison « ne découvre pas. J'adore ce qu'il fera, sans le pé- « nétrer ; j'attends sa décision. Il sait avec quelle « tendresse j'aime ma patrie ; avec quelle recon- « noissance et quel attachement respectueux je don- « nerois ma vie pour la personne du Roi ; avec « quelle affection je suis attaché à la maison royale, « et surtout à M. le duc de Bourgogne ; mais je ne « puis vous cacher mon cœur : c'est par cette affec- « tion vive, tendre et constante, que je souhaite « que nos maux extrêmes nous préparent une vraie « guérison, et que cette violente crise ne soit pas « sans fruit.

« Vous jugez bien, mon bon duc, que cette lettre « est commune pour vous et pour M. le duc de Beau- « villiers. J'espère même que vous en insinuerez dou- « cement à M. le duc de Bourgogne tout ce que vous « croirez utile, et incapable de le blesser. Mais cette « lettre ne doit pas, si je ne me trompe, lui être « montrée ; il ne convient pas de lui ouvrir jusqu'à « ce point, les yeux sur le Roi et sur le gouverne-

« ment; il suffit de lui montrer ce qui est nécessaire « pour le mettre en état de parler avec force; il faut « que Dieu lui mette peu à peu le reste dans le « cœur; il faut que les hommes laissent à Dieu à « achever les derniers traits, et que la grâce les « adoucisse par son onction.

« Pardonnez, mon bon duc, toutes mes impru- « dences; je vous les donne pour ce qu'elles valent. « Si j'aimois moins la France, le Roi, la maison « royale, je ne parlerois pas ainsi. D'ailleurs je sais « à qui je parle. »

Jamais sans doute on n'a peint avec des traits plus énergiques, et déploré avec des accents plus touchants les malheurs de sa patrie. Mais le dirons-nous? C'est dans ce tableau si lugubre et si effrayant, que nous trouvons un nouveau sujet d'admirer Louis XIV. Quel devoit être ce Roi, qui, au milieu de tant de désastres, et dans un moment où toutes les pièces de sa monarchie sembloient tomber les unes sur les autres, et devenir la proie de tant d'ennemis conjurés contre lui, a su conserver ce caractère de grandeur et de fermeté qui commandoit encore le respect à l'Europe, et une soumission sans borne à ses sujets? Quelle étoit la force du ressort qu'il avoit donné à l'autorité royale, pour avoir su, dans un tel état de choses, comprimer de sa main toute-puissante l'inquiétude et la légèreté de sa nation, et maintenir tous les ordres

de son royaume dans les limites qu'il leur avoit prescrites? Ce fut sans doute ce qui sauva la France. Car il est impossible de sonder la profondeur de l'abîme où elle seroit tombée, si, dans une pareille crise, il se fût trouvé des corps assez imprudents, et des sujets assez pervers, pour électriser la multitude, et l'enflammer contre le gouvernement. La plus légère commotion intérieure auroit suffi pour séparer toutes les parties de cette machine affaissée, et les livrer sans défense aux armées étrangères.

52. Il croit que Philippe V doit abdiquer; opinion contraire du duc de Chevreuse.

Le motif, ou plutôt le prétexte de la rupture du congrès de Gertruydenberg, avoit été le juste refus de Louis XIV, de se charger lui-même de détrôner son petit-fils. Fénelon avoit applaudi, comme tous les François, à ce refus magnanime, et partagé le désespoir généreux de leur Roi, résolu à périr sous les ruines de la monarchie, plutôt que de souscrire à cette indigne abjection. Mais Fénelon pensoit que Philippe V étoit obligé, en conscience et en honneur, de prévenir un si cruel malheur, en abdiquant volontairement la couronne d'Espagne. Nous avons à ce sujet un *Mémoire* très-curieux de Fénelon, et un autre du duc de Chevreuse, en réponse au *Mémoire* de l'archevêque de Cambrai (1).

Celui-ci avoit établi dans son *Mémoire* tous les

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. XXII, p. 515, etc. 535, etc.

motifs puisés dans l'ordre des lois de la nature, de la justice, de la politique et de la reconnoissance, qui défendoient à Philippe V de compromettre, pour son seul intérêt, par une opiniâtreté peu réfléchie et peut-être inutile, l'héritage de sa propre maison, de la couronne de son aïeul, de son père, de son frère aîné.

Quelque plausibles que fussent ces considérations, elles n'avoient pas entièrement persuadé le duc de Chevreuse, qui leur opposa des considérations également puissantes, dans un *Mémoire* que nous avons sous les yeux.

Ce que nous admirons le plus dans cette correspondance intime entre deux hommes vertueux et éclairés qui discutent une question d'un si grand intérêt, c'est l'esprit de religion, de justice et de vérité, qui dirige toutes leurs vues, toutes leurs pensées, tous leurs arguments. On observe l'espèce de scrupule avec lequel ils pèsent toutes leurs raisons *au poids du sanctuaire*. Rien peut-être n'est plus honorable pour la religion, que de voir combien ses principes et ses maximes peuvent influer utilement sur la politique, en rectifiant tout ce que les passions humaines y ajoutent si souvent d'injuste et d'immoral.

Le duc de Chevreuse prétendoit que Louis XIV ne pouvoit conseiller à son petit-fils, et encore moins exiger de lui, qu'il renonçât à la couronne

d'Espagne, parce que Philippe V avoit *un droit légitimement acquis à cette monarchie.*

C'est la *nature* et la *légitimité de ce droit* que Fénelon discute dans sa réponse au duc de Chevreuse (1); et il porte dans cette discussion une supériorité de vues, de raisons et d'idées, une simplicité et une clarté, qui prouvent qu'il n'étoit pas moins familiarisé avec les questions politiques qu'avec les controverses théologiques.

Tous les droits prétendus par la postérité de Louis XIV sur la couronne d'Espagne, étoient fondés sur la nullité de la renonciation de la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV.

Mais si Philippe IV n'avoit pu légitimement faire renoncer sa fille Marie-Thérèse, Philippe II n'avoit pas eu davantage le droit de faire renoncer sa fille Catherine, mariée au duc de Savoie.

Or, si la renonciation de cette dernière étoit nulle, le duc de Savoie étoit en droit de réclamer en sa faveur la *coutume* de Brabant, bien plus légitimement que ne l'avoit fait Louis XIV, à la mort de Philippe IV. Catherine étoit fille d'un premier lit; au lieu que Philippe III, dont descendoient Philippe IV et Marie-Thérèse, n'étoit que du second lit. Louis XIV étoit donc obligé, par une con-

(1) *Examen des droits de Philippe V à la couronne d'Espagne.* (*OEuvres de Fénelon*, t. XXII, p. 547, etc.)

séquence même des principes qu'il avoit établis en 1667, à restituer le Brabant au duc de Savoie.

Fénelon fait ensuite sentir l'absurdité de tous ces arguments de jurisconsultes, qui prétendent appliquer à des traités solennels, sur lesquels reposent le sort des peuples, la tranquillité des empires et l'équilibre de l'Europe, des lois particulières plus ou moins obscures, des coutumes locales qui ont eu pour objet de régler les limites d'un champ ou d'un pré, ou des transactions privées entre des familles et des propriétaires.

La renonciation de Marie-Thérèse servoit de fondement au traité des Pyrénées, et assuroit la paix et la liberté de l'Europe entière.

Ce n'est point là une question du droit civil, mais du droit des gens, qui est d'un ordre supérieur.

Ce n'est que par abus que les filles, mariées dans les pays étrangers, succèdent aux droits de leurs pères.

Une nation n'appartient point en propre à une fille, comme un pré ou une vigne. Une nation n'est point une dot.

Lorsqu'un pareil abus est autorisé, il faut au moins l'adoucir et le rectifier, en le subordonnant aux intérêts de la nation, et surtout à l'intérêt de l'Europe entière, pour en conserver l'équilibre.

Le contrat de mariage de Marie-Thérèse n'étoit

que l'accessoire; le traité des Pyrénées étoit le principal.

L'esprit du traité des Pyrénées étoit certainement d'exclure la maison de France de la succession d'Espagne.

On auroit beau dire qu'une renonciation est nulle, lorsque la personne qui l'a faite n'obtient pas quelque dédommagement; la couronne de France étoit un assez beau dédommagement pour Marie-Thérèse.

On avoit été jusqu'à alléguer que la dot de Marie-Thérèse n'avoit pas été payée, ce qui devoit annuler sa renonciation. Cette règle de jurisprudence, qui est très-juste pour des particuliers qui ne peuvent être dédommagés autrement des biens auxquels ils renoncent, est inapplicable à une princesse que sa renonciation seule fait reine de France.

D'ailleurs de pareilles stipulations de dots entre des têtes couronnées, ne sont que de style. La France n'avoit pas plus payé les dots des filles de France, mariées en Espagne, que l'Espagne n'avoit payé celles des infantes mariées en France. Mais, au pis aller, le débiteur n'étoit obligé de payer qu'après la demande.

Mais que gagneroit-on à soutenir que Philippe IV n'avoit pas pu obliger sa fille Marie-Thérèse à une renonciation? Il s'ensuivroit seulement que Louis XIV

n'a pas pu faire renoncer M. le Dauphin ni M. le duc de Bourgogne à la succession d'Espagne, et que, par conséquent, toute la monarchie d'Espagne appartient à M. le Dauphin, et non pas à Philippe V.

Fénelon semble même élever quelques doutes sur la liberté d'esprit dont pouvoit jouir Charles II, lorsqu'il signa son testament, et sur quelques expressions de ce testament, qui paroissent plus convenir au prince électoral de Bavière qu'à Philippe V.

Si les lois civiles donnoient à Charles II le droit de rappeler ses neveux, malgré la renonciation de leur mère, elles ne lui donnoient pas celui de préférer le cadet à l'aîné; ou si, malgré la loi civile, il a eu ce droit, pourquoi Philippe IV n'auroit-il pas eu celui d'exiger une renonciation de sa fille Marie-Thérèse?

Il expose ensuite tous les dangers qui menaceroient la tranquillité de l'Europe, si la ligne directe de Philippe V, ou celle du duc de Bourgogne, venoit à manquer.

Les événements firent craindre en effet, peu de temps après, de voir justifier l'inquiète prévoyance de Fénelon; et on fut obligé de régler d'avance, dans le traité d'Utrecht, l'ordre de succession aux trônes de France et d'Espagne.

Il fait observer que Louis XIV, et M. le Dau-

phin qui étoit encore en puissance de père, n'avoient pas pu accepter le testament de Charles II, parce que la France se trouvoit déjà liée par un traité de partage avec l'Angleterre et la Hollande; qu'il auroit fallu, avant tout, sommer l'Empereur d'accéder au traité de partage; et que ce n'eût été que sur son refus, que Louis XIV auroit pu se croire dégagé envers l'Angleterre et la Hollande.

Fénelon rappelle ce qu'il avoit déjà dit dans un *Mémoire* précédent, que Philippe V ne tenant la couronne d'Espagne que de la bonté de son père et de son frère aîné, la reconnoissance et son propre intérêt ne lui permettoient pas de laisser la France s'exposer à une ruine inévitable, pour s'efforcer de le maintenir sur le trône d'Espagne.

Il finit par convenir qu'il avoit d'abord cru que Philippe V avoit un véritable droit à la succession d'Espagne; mais qu'en examinant les choses de plus près, il y avoit aperçu bien des difficultés; que, dans tous les cas, il n'étoit pas douteux que ce prince ne fût obligé de renoncer à son droit, bon ou mauvais, sur l'Espagne, pour sauver la France.

53. Les calamités de la France et de l'Europe terminées par une suite d'événements imprévus. Mort de l'empe-

Tandis que Louis XIV consentoit à rendre à ses ennemis la plupart des conquêtes qui avoient illustré son règne, et qu'il en étoit réduit à désirer que son petit-fils consentît à descendre du trône d'Espagne, une suite d'événements que les hommes ne pouvoient ni prévoir ni préparer, *qu'il n'eût pas*

reur Joseph Ier, en 1711. *même été permis d'annoncer, sans passer pour visionnaire* (1), devoit mettre un terme aux calamités de la France et de l'Europe.

« Dieu connoît les pensées des sages du monde (2), « et sait combien elles sont vaines. Sa seule puis« sance avoit placé Philippe V sur le trône d'Es« pagne : elle seule pouvoit l'y maintenir. Les « hommes n'avoient pas conduit ce grand événe« ment; celui de la paix ne devoit pas être attribué « à leur habileté. Mais avant que d'accorder cette « paix à la France, que Dieu par sa bonté a toujours « protégée, le moment devoit en être précédé par « les humiliations d'un grand Roi. Sa résignation « satisfit à la justice divine; et le Dieu de miséri« corde regarda favorablement le monarque et ses « peuples. »

Tel est l'humble et religieux aveu du sage ministre (le marquis de Torcy) qui dirigeoit alors les négociations, et qui eut enfin le bonheur de les voir couronnées par un succès inattendu. Il n'a pas la présomption de s'en attribuer la gloire; et, trop convaincu de l'inutilité de ses vœux et de ses efforts pour ce grand ouvrage, il proclame lui-même que Dieu seul a pu disposer des hommes et des événements, en déconcertant toutes les conjectures de la prévoyance humaine.

(1) *Mémoires de Torcy.*
(2) *Ibid.*

Une simple intrigue de cour renversa en un moment la puissance du duc de Marlborough en Angleterre, et tourna le cœur de la reine Anne vers des pensées de paix. L'empereur Joseph Ier est frappé de mort dans la force de l'âge, sans laisser d'enfants mâles. L'archiduc Charles, son frère, lui succède à l'Empire, et menace l'Europe de voir réunies sur la même tête toutes les couronnes de Charles-Quint et de Ferdinand Ier. A ce changement subit de la scène politique, toutes les craintes, toutes les espérances, toutes les intrigues des cabinets changent de direction et d'objet. Ce n'est plus la puissance de la France, c'est celle de l'Autriche qui offre un aspect redoutable; et dans le mouvement général, occasionné par une révolution aussi imprévue, la voix des sages commence à faire entendre des conseils de paix et de modération.

54. Mort du Dauphin; changement de scène à la cour, par suite de cette mort. Avril 1711.

Dans le même temps, un événement moins important pour la tranquillité de l'Europe, et qui sembloit devoir laisser luire sur la France une longue suite de jours heureux, venoit de se passer dans la famille de Louis XIV. Son fils unique, le Dauphin, âgé de cinquante ans, mourut de la petite vérole le 14 avril 1711, trois jours avant que la même maladie enlevât l'empereur Joseph. La mort du Dauphin ne faisoit disparoître qu'un prince sans crédit et sans influence; elle ne changeoit rien au cours des affaires, ni à la situation extérieure des courtisans

et des ministres; mais elle fixoit tous les regards sur un avenir peu éloigné, en montrant dans le duc de Bourgogne le successeur immédiat d'un Roi de soixante-treize ans.

Il est impossible de peindre avec des traits plus vifs que ne l'a fait le duc de Saint-Simon, toutes les agitations de la cour en ce moment. Nous n'extrairons de ce tableau intéressant, que ce qui a rapport à Fénelon et à ses amis (1).

« On peut imaginer quels furent les sentiments « du duc de Beauvilliers, le seul homme peut-être « pour lequel Monseigneur (le premier Dauphin) « avoit conçu une véritable aversion, jusqu'à ne « l'avoir pu dissimuler, laquelle étoit sans cesse bien « soigneusement fomentée. En échange, Beauvil- « liers voyoit l'élévation inespérée d'un pupille, « qui se faisoit un plaisir secret de l'être encore, et « un honneur public de le montrer, sans que rien « eût pu le faire changer là-dessus. L'honnête « homme dans l'amour de l'État, l'homme de bien « dans le désir du progrès de la vertu, et sous ce « puissant auspice, un autre M. de Cambrai dans « Beauvilliers, se voyoit à portée de servir utile- « ment l'État et la vertu, de préparer le retour de « ce cher archevêque, et de le faire un jour son « coopérateur en tout. A travers la candeur et la

(1) *Mémoires de Saint-Simon ;* t. XVII, p. 174, etc.

« vertu la plus pure, un reste d'humanité, insépa-
« rable de l'homme, faisoit goûter à celui-ci un
« élargissement de cœur et d'esprit imprévu, une
« aise pour des desseins utiles qui se remplissoient
« comme d'eux-mêmes, une sorte de dictature enfin,
« d'autant plus savoureuse, qu'elle étoit plus rare
« et plus pleine, moins attendue et moins contre-
« dite, et qui par lui se répandoit sur les siens. Per-
« sécuté au milieu de la plus éclatante fortune, et
« poussé quelquefois jusqu'au dernier bord du pré-
« cipice, il se trouvoit tout d'un coup fondé sur le
« plus ferme rocher; et peut-être ne regarda-t-il pas
« sans quelque complaisance ces mêmes vagues, de
« la violence desquelles il avoit pensé être emporté
« quelquefois, ne pouvoir plus que se briser à ses
« pieds. Son âme toutefois parut toujours dans la
« même assiette : même sagesse, même modération,
« même attention, même douceur, même accès,
« même politesse, même tranquillité, sans le moindre
« élan d'élévation, de distraction, d'empressement.
« Une autre cause plus digne de lui le combloit
« d'allégresse. Sûr du fond du nouveau Dauphin, il
« prévit son triomphe sur les esprits et sur les cœurs,
« dès qu'il seroit affranchi et en sa place; et ce fut
« sur quoi il s'abandonna secrètement avec nous à
« sa sensibilité.

« Chevreuse, un avec lui dans tous les temps de
« leur vie, *s'éjouit* avec lui de la même joie, et y

« en trouva les mêmes motifs; et leurs familles s'ap-
« plaudirent d'un consolidement de fortune et d'état
« qui ne tarda pas à paroître.

« Mais celui de tous à qui cet événement devint « le plus sensible, fut Fénelon, archevêque de Cambrai. Quelle préparation, quelle approche d'un « triomphe sûr et complet! quel puissant rayon de « lumière vint à percer tout à coup une demeure « de ténèbres! Confiné depuis douze ans dans son « diocèse, ce prélat y vieillissoit sous le poids inutile « de ses espérances, et voyoit les années s'écouler « dans une égalité qui ne pouvoit que le désespérer (1). Toujours odieux au Roi, à qui personne « n'osoit prononcer son nom, même en choses indifférentes; plus odieux à madame de Maintenon, « parce qu'elle l'avoit perdu; plus en butte que nul « autre à la terrible cabale qui disposoit de Monseigneur, il n'avoit de ressource qu'en l'inaltérable « amitié de son pupille, devenu lui-même victime « de cette cabale, et qui, selon le cours ordinaire « de la nature, devoit l'être trop longtemps, pour « que son précepteur pût se flatter d'y survivre, ni « par conséquent de sortir de son état de mort au

(1) Le duc de Saint-Simon n'aimoit que la cour, ne voyoit que la cour; il croyoit qu'on ne pouvoit être heureux qu'à la cour et par la cour. Il ne connoissoit pas personnellement Fénelon; et il lui prête, sans s'en apercevoir, ses propres sentiments. (*Note de l'auteur.*)

« monde. En un clin d'œil ce pupille devient Dau-
« phin; en un autre, il parvient à une sorte d'avant-
« règne.....

« Dans ce grand changement de scène, il ne parut
« d'abord que deux personnages en posture d'en
« profiter : le duc de Beauvilliers, et par lui le duc
« de Chevreuse; et un troisième en éloignement,
« l'archevêque de Cambrai. Tout rit aux deux pre-
« miers tout à coup, tout s'empressa autour d'eux,
« et chacun avoit été leur ami de tous les temps.
« Mais en eux, les courtisans n'eurent pas affaire à
« ces *champignons* de nouveaux ministres, tirés
« en un moment de la poussière, et placés au timon
« de l'État, ignorants également d'affaires et de
« cour, également enorgueillis et enivrés, inca-
« pables de résister, rarement même de se défier
« de ces sortes de souplesses, et qui ont la fa-
« tuité d'attribuer à leur mérite ce qui n'est prosti-
« tué qu'à la faveur. Ceux-ci, sans rien changer à
« la modestie de leur extérieur, ni à l'arrangement
« de leur vie, ne pensèrent qu'à se dérober, le plus
« qu'il leur fut possible, aux bassesses entassées à
« leurs pieds.....

55. Conduite du duc de Bourgogne, devenu Dauphin.

« On peut bien croire que les ducs de Beauvilliers
« et de Chevreuse ne laissèrent pas refroidir dans
« le cœur du nouveau Dauphin ses vifs sentiments
« pour l'archevêque de Cambrai..... Leur premier
« soin fut de porter le jeune prince à des mesures

« encore plus grandes, à un air de soumission et « de respect encore plus marqué, à une assiduité « habituelle auprès du Roi si naturellement jaloux, « et déjà éprouvé tel, en diverses occasions, par son « petit-fils. Secondé à souhait par son adroite épouse, « il redoubla ses soins auprès de madame de Main- « tenon, qui, dans le transport de trouver un « Dauphin sur qui sûrement compter, au lieu d'un « autre qui ne l'aimoit pas, se livra à lui, et par cela « même lui livra le Roi. Les premiers quinze jours « rendirent sensible à tout ce qui étoit à Marly un « changement si extraordinaire dans le Roi, si « réservé pour ses enfants légitimes, et si fort roi « avec eux.

« Plus au large, par un si grand pas fait, le « Dauphin s'enhardit avec le monde, qu'il redou- « toit du vivant de Monseigneur, parce que, quel- « que grand qu'il fût, il en essuyoit les brocards « applaudis. C'est ce qui lui donnoit cette timidité « qui le renfermoit dans son cabinet, parce que ce « n'étoit que là qu'il se trouvoit à l'abri et à son « aise; c'est ce qui le faisoit paroître sauvage, et « qui le faisoit craindre pour l'avenir, tandis qu'en « butte à son père, peut-être alors au Roi même, « contraint d'ailleurs par sa vertu; en butte à une « cabale audacieuse, ennemie, intéressée à l'être; « enfin en butte au monde en général, comme « monde, il menoit une vie d'autant plus obscure,

« qu'elle étoit nécessairement plus éclairée, et d'au-
« tant plus cruelle, qu'il n'en envisageoit point de
« fin.....

« Mais tout à coup la mort d'un père presque « ennemi, dont il prenoit la place, dissipe une in« solente cabale, tient le monde en respect, en at« tention, en empressement; les personnages les plus « opposés, en air de servitude; ce même gros de la « cour, en soumission et en crainte; l'enjoué et le « frivole, partie non médiocre d'une grande cour, « à ses pieds, par son épouse; et on vit ce prince « timide, sauvage, concentré, cette vertu précise, « ce savoir déplacé, cet homme *engoncé*, étranger « dans sa maison, contraint de tout, embarrassé « partout; on le vit, dis-je, se montrer par degrés, « se déployer peu à peu, se donner au monde avec « mesure, y être libre, majestueux, gai, agréable; « tenir le salon de Marly dans des temps coupés, « présider au cercle rassemblé autour de lui, comme « la divinité du temple qui sent et qui reçoit avec « bonté les hommages des mortels auxquels elle est « accoutumée...... Une conversation aisée, mais « instructive et adressée avec choix et justesse, « charma le sage courtisan, et fit admirer aux autres. « Des morceaux d'histoire convenables amenés sans « art, des occasions naturelles, des applications dé« sirables, mais toujours discrètes, et simplement « présentées sans les faire; des traits échappés de

« science, mais rarement, et comme involontai-
« rement, firent tout à la fois ouvrir les yeux, les
« oreilles et les cœurs..... La soif de faire sa cour
« eut, en plusieurs, moins de part à l'empresse-
« ment de l'environner dès qu'il paroissoit, que de
« l'entendre, et d'y puiser une instruction délicieuse
« par l'agrément et la douceur d'une éloquence na-
« turelle, qui n'avoit rien de recherché..... On
« goûtoit d'avance la consolation, si nécessaire et
« si désirée, de servir un maître futur, si capable de
« l'être par son fonds, et par l'usage qu'il montroit
« qu'il sauroit en faire.

« Gracieux partout, plein d'attention au rang, à
« la naissance, à l'âge, à l'acquit de chacun, choses
« depuis si longtemps honnies et confondues avec
« le plus vil peuple de la cour; régulier à rendre à
« chacune de ces choses ce qui leur étoit dû de po-
« litesse, et ce qui s'y en pouvoit ajouter avec di-
« gnité; grave, mais sans rides, et en même temps
« gai et aisé; il est incroyable avec quelle étonnante
« rapidité l'admiration de l'esprit, l'estime du sens,
« l'amour du cœur, et toutes les espérances furent
« entraînées; avec quelle roideur les fausses idées
« qu'on s'en étoit faites et voulu faire, furent pré-
« cipitées, et quel fut l'empressement et l'impétueux
« tourbillon du changement qui se fit généralement
« à son égard. La joie publique fit qu'on ne s'en
« pouvoit taire, et qu'on se demandoit les uns aux

« autres, si c'étoit bien là le même homme, et si « ce qu'on voyoit étoit songe ou réalité. »

La duchesse de Bourgogne n'étoit pas aussi portée que son mari pour les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse : « elle leur étoit même opposée d'inclination et de conduite; et elle étoit entretenue « dans cette prévention par madame de Maintenon. « Leur vertu, austère au gré de la jeune princesse, « parce qu'elle n'en connoissoit que l'écorce, lui « faisoit peur par leur influence sur le Dauphin; « elle les craignoit encore plus directement par un « endroit plus délicat, qui étoit celui-là même qui « la devoit attacher véritablement à eux, si avec « tout son esprit, elle eût su discerner les effets de la vraie piété, de la vraie vertu, de la « vraie sagesse, qui sont d'étouffer et de cacher « avec le plus grand soin et les plus extrêmes précautions, tout ce qui peut altérer la paix et la « tranquillité du mariage..... J'ai souvent observé, « ajoute le duc de Saint-Simon, combien les deux « ducs étoient constamment attentifs à ne laisser rien « arriver jusqu'à M. le duc de Bourgogne, de tout « ce qui auroit pu l'alarmer sur un sujet si délicat..... Ainsi la jeune princesse trembloit des avis « fâcheux, du lieu même de sa plus entière sûreté. »

56. Louis XIV l'associe au gouvernement.

L'admirable conduite du jeune prince porta Louis XIV à déroger tout à coup à son caractère, à l'inflexibilité de ses maximes politiques, à cette

jalousie du pouvoir suprême, confirmée par une habitude de cinquante ans. « Toute la cour fut « étrangement surprise (1), de ce que le Roi, ayant « retenu un matin le nouveau Dauphin seul dans « son cabinet assez longtemps, ordonna le même « jour à ses ministres d'aller travailler chez le jeune « prince, toutes les fois qu'il les manderoit; et sans « être mandés encore, de lui aller rendre compte « de toutes les affaires, dont, une fois pour toutes, « il leur auroit ordonné de le faire.

« Il n'est pas aisé de rendre le mouvement prodi- « gieux que fit à la cour un ordre si directement « opposé au goût, à l'esprit, aux maximes, à l'usage « du Roi, si constant jusqu'alors; qui par cela même « marquoit une confiance pour le Dauphin, qui « n'alloit à rien moins qu'à lui remettre tacitement « une grande partie de la disposition des affaires. « Ce fut un coup de foudre pour les ministres, dont « ils se trouvèrent tellement étourdis, qu'ils n'en « purent cacher l'étonnement, ni le découcerte- « ment... Quelle chute pour de tels hommes, que « d'avoir à compter sur tout, avec un prince qui « n'avoit plus rien entre lui et le trône; qui étoit « capable, laborieux, éclairé, avec un esprit juste, « supérieur; qui avoit acquis sur un grand fonds « fait depuis qu'il étoit admis dans le conseil, à qui

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVII, p. 193, etc.

« rien ne manquoit pour les éclairer; qui, avec ces « qualités, avoit le cœur bon, étoit juste, aimoit « l'ordre; qui avoit du discernement, de l'attention, « de l'application à suivre et à démêler; qui savoit « tourner et approfondir; qui ne se payoit que de « choses, et point de langage; qui vouloit détermi- « nément le bien pour le bien; qui pesoit tout au « poids de sa conscience; qui, par un accès facile « et une curiosité estimable, voudroit être instruit « de tout; qui sauroit comparer et apprécier les « choses, se défier et se confier à propos, par un « juste discernement! » Tel étoit, et tel apparut tout à coup l'élève de Fénelon.

Nous avons cru nécessaire de rapporter ce long fragment des *Mémoires de Saint-Simon*; il a été écrit par un témoin oculaire, par un observateur attentif et instruit; il a été écrit après la mort du jeune prince, et dans un temps où l'intérêt et la flatterie n'ont aucune part au sentiment qui l'a dicté. Il sert à expliquer les jugements contradictoires qu'on a portés sur le duc de Bourgogne, à des époques différentes; il devoit naturellement entrer dans la vie de Fénelon, puisque Fénelon avoit consacré sa vie à préparer à la France un tel Roi; il montre enfin que le duc de Bourgogne étoit digne de concevoir et d'exécuter les plans de gouvernement que Fénelon lui proposa, et que nous ferons bientôt connoître.

57. Conseils de Fénelon au nouveau Dauphin; résultat de ces conseils.

Aussitôt que Fénelon fut instruit de la mort du premier Dauphin, et de l'élévation prématurée où cette espèce d'association à l'empire plaçoit le duc de Bourgogne, il crut devoir lui adresser des conseils conformes à ses nouvelles destinées. Ce n'est plus *Mentor*, dont la voix douce et paternelle apprend au jeune Télémaque à régner sur les rochers sauvages de la petite île d'Ithaque; c'est un pontife, armé de la puissance et de la majesté de la religion, qui vient révéler, au nom du ciel, à l'héritier d'un grand empire, les devoirs redoutables qui lui sont imposés. Tandis que des courtisans adulateurs et des ministres tremblants ne parlent au duc de Bourgogne que de sa puissance et de l'éclat du rang suprême, Fénelon, dans ses leçons augustes et sévères, ne lui retrace que de grands dangers et de grandes obligations. Telle est l'espèce d'impression solennelle et religieuse qu'on éprouve, en lisant la lettre que Fénelon adresse au duc de Beauvilliers, pour être mise sous les yeux du nouveau Dauphin.

« Dieu vient de frapper un grand coup (1); mais « sa main est souvent miséricordieuse, jusque dans « ses coups les plus rigoureux. Nous avons prié dès « le premier jour; nous prierons encore. La mort « est une grâce, en ce qu'elle est la fin de toutes « les tentations : elle épargne la plus redoutable

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. Ier, p. 452.

« tentation d'ici-bas, quand elle enlève un prince « avant qu'il règne. Ce spectacle affligeant est donné « au monde, pour montrer aux hommes éblouis, com- « bien les princes, qui sont si grands en apparence, « sont petits en réalité. Heureux ceux qui, comme « saint Louis, n'ont jamais fait usage de l'autorité « pour flatter leur amour-propre, et qui l'ont re- « gardée comme un dépôt qui leur est confié pour « le seul bien des peuples !... *Il est temps de se « faire aimer, craindre, estimer.* Il faut de plus « en plus tâcher de plaire au Roi, de s'insinuer, de « lui faire sentir un attachement sans bornes, de « le ménager, et de le soulager par des assiduités « et des complaisances convenables. Il faut devenir « le conseil de Sa Majesté, le père des peuples, la « consolation des affligés, la ressource du pauvre, « l'appui de la nation, le défenseur de l'Église, « l'ennemi de toute nouveauté. Il faut écarter les « flatteurs, s'en défier ; distinguer le mérite, le cher- « cher, le prévenir, apprendre à le mettre en œuvre ; « écouter tout, ne croire rien sans preuve, et se « rendre supérieur à tous, puisqu'on est au-dessus « de tous. Celui qui fit passer David de la houlette « au sceptre de roi, donnera *une bouche et une « sagesse à laquelle personne ne pourra résister*, « pourvu qu'on soit simple, recueilli, défiant de « soi-même, confiant en Dieu seul. *Il faut vouloir « être le père, et non le maître. Il ne faut pas que*

« *tout soit à un seul; mais un seul doit être à* « *tous, pour faire leur bonheur.* »

On peut bien croire que Fénelon n'apprit pas sans la plus douce satisfaction les succès du duc de Bourgogne à la cour et dans le public, l'espèce d'autorité que sa sage conduite lui donnoit déjà dans le gouvernement et dans l'opinion, et le retour subit de tous les cœurs et de tous les esprits en sa faveur. Il porta son attention à diriger tous ses pas dans cette nouvelle carrière, qui offroit de grandes difficultés à côté de grandes facilités. Dans l'impossibilité d'entretenir directement avec le jeune prince une correspondance habituelle, dans un moment où il étoit sans doute plus surveillé que jamais, et où Louis XIV n'auroit point pardonné à son petit-fils de s'abandonner aux inspirations de son ancien précepteur, Fénelon se servoit du duc de Chevreuse, comme de l'intermédiaire le plus utile et le plus naturel, pour faire arriver jusqu'au nouveau Dauphin ses conseils, ses leçons et ses vœux.

« Il y avoit déjà des années, dit Saint-Simon (1), « que le duc de Beauvilliers avoit initié le duc de « Chevreuse auprès du Dauphin, et qu'il l'avoit « accoutumé à le considérer comme une seule chose « avec lui. Le liant naturel et la douceur de l'esprit

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. XVII, p. 187, etc.

« de Chevreuse, son savoir, et sa manière de savoir « et de s'expliquer, ses vues fleuries, quoique sujettes « à se perdre, furent des qualités faites exprès pour « plaire à ce jeune prince, avec lequel il avoit sou- « vent de longs tête-à-tête, et qui le mirent si avant « dans sa confiance, que M. de Beauvilliers s'en « servit souvent pour des choses qu'il crut plus à « propos de faire présenter par son beau-frère, que « par lui-même. Comme ils n'étoient qu'un, tout « marchoit en eux par le même esprit, couloit des « mêmes principes, tendoit au même but, et se ré- « féroit entre eux deux; en sorte que ce prince « avoit un seul conducteur en deux différentes per- « sonnes, et qu'il avoit pris beaucoup de goût et « de confiance au duc de Chevreuse, qui depuis « longtemps étoit bien reçu à lui dire tout ce qu'il « pensoit de lui, et ce qu'il désiroit sur sa con- « duite, et toujours avec des intermèdes d'histoire, « de science et de piété. »

D'ailleurs, le caractère du duc de Beauvilliers étoit naturellement plus froid, plus circonspect et plus réservé que celui du duc de Chevreuse; il aimoit mieux attendre la confiance de son élève que la prévenir; et le jeune prince, toujours assuré de trouver dans la tendresse de son ancien gouverneur les conseils les plus désintéressés, et les consolations les plus pures, venoit entretenir sans cesse auprès de lui cet amour de la vertu et du bien public, que ses

instituteurs avoient allumé dans son cœur comme le feu sacré, symbole du salut de la patrie.

« On peut dire de ces deux beaux-frères (1), qu'ils « n'étoient qu'une âme, et que M. de Cambrai en « étoit la vie et le mouvement. Leur abandon pour « lui étoit sans bornes ; leur commerce secret étoit « continuel ; il étoit sans cesse consulté sur grandes « et sur petites choses, publiques, politiques, do- « mestiques. Leur conscience de plus étoit entre ses « mains ; le jeune prince ne l'ignora pas ; et je me « suis toujours persuadé que lui-même le consultoit « par eux, et que c'étoit par eux que s'entretenoit « cette amitié, cette estime, cette confiance si haute « et si connue qu'il eut toujours pour Fénelon. Il « comptoit les entendre tous trois quand il écoutoit « l'un d'eux. »

Ce concert si parfaitement établi, dont aucune cour n'a peut-être offert un second exemple, donnoit au duc de Chevreuse la facilité de voir à chaque instant le nouveau Dauphin, et de lui communiquer toutes les lettres de l'archevêque de Cambrai, sans inconvénient, sans danger, sans alarmer l'esprit ombrageux du Roi et de madame de Maintenon, et sans offrir aucun prétexte à la jalousie des ministres.

Le duc de Saint-Simon nous a peint l'admirable

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 217.

conduite du jeune Dauphin dans sa nouvelle position; et la lettre suivante de Fénelon nous fait voir qu'elle lui avoit été tracée, jusque dans les plus petits détails, par son sage instituteur (1).

« Le P. P. (le duc de Bourgogne) doit prendre « sur lui, plus que jamais, pour paroître ouvert, « prévenant, accessible et sociable. *Il faut qu'il « détrompe le public sur les scrupules qu'on lui « impute; qu'il soit régulier en son particulier, « et qu'il ne fasse point craindre à la cour une « réforme sévère, dont le monde n'est pas capa« ble, et qu'il ne faudroit même mener qu'insen« siblement, si elle étoit possible. Nous allons « prier sans cesse pour lui*..... Il ne sauroit trop « s'appliquer à plaire au Roi, à lui éviter les moin« dres ombrages, à lui faire sentir une dépendance « de confiance et de tendresse, à le soulager dans « le travail, et à lui parler avec une force douce « et respectueuse, qui croisse peu à peu. *Il ne « doit dire que ce qu'on peut porter. Il faut avoir « préparé le cœur, avant de dire les vérités péni« bles auxquelles on n'est pas accoutumé. Au reste, « point de puérilités, ni de minuties en dévotion. « On apprend plus à gouverner en étudiant les « hommes, qu'en étudiant les livres.* »

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 12 mai 1711. (*Corresp.* t. I[er], p. 456.)

Déjà la réputation du nouveau Dauphin s'étendoit rapidement de Versailles et de Paris jusqu'aux extrémités de la France, et Fénelon commençoit à jouir du succès de ses soins et de ses vœux. Toutes les lettres qui arrivoient à Cambrai, de toutes les parties du royaume, attestoient unanimement l'espèce d'abandon avec lequel tous les cœurs se livroient aux espérances d'ordre et de bonheur qui alloient succéder à tant de confusion, de ténèbres et de calamités. On voit, dans une lettre de Fénelon, qu'il ne peut se défendre lui-même de cette espèce d'émotion générale; mais il n'ose cependant s'y abandonner qu'avec cette méfiance modeste, que l'on conserve toujours, lorsqu'on est trop difficile sur le mérite de son propre ouvrage.

« J'entends dire que le P. P. fait mieux, que sa « réputation se relève, et qu'il aura de l'autorité (1). « Il faut le soutenir, lui donner le tour des affaires, « l'accoutumer à voir par lui-même, et à décider. « Il faut qu'il traite avec les hommes, pour décou« vrir leurs finesses, pour étudier leurs talents, « pour savoir s'en servir malgré leurs défauts. Il « faut le mettre en train de rendre compte au Roi, « de le soulager, et de lui aider à décider, par une « manière insinuante de lui proposer son avis. S'il

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 24 août 1711. (*Corresp.* t. Ier, p. 486.)

« le fait avec respect et zèle, il ne donnera aucun « ombrage, et sera bientôt cru. Qu'il se donne tout « à Dieu, pour n'agir que par son Esprit. »

58. Désintéressement de Fénelon ; empressement des courtisans pour lui.

Toutes les réflexions et tous les conseils de Fénelon au nouveau Dauphin n'ont jamais pour objet que l'intérêt de sa propre gloire, et le bien des peuples qu'il étoit appelé à gouverner. Dans ce grand changement de scène, qui devoit naturellement amener un si grand changement dans la situation personnelle de Fénelon, il ne fait jamais un retour sur lui-même. Ceux même de ses amis intimes, avec qui il étoit le plus accoutumé à montrer son âme toute entière, à qui il pouvoit au moins laisser apercevoir l'espérance consolante d'être réuni avec eux, avant que la mort les séparât pour toujours, lui reprochent souvent dans leurs lettres cette espèce d'abnégation de lui-même, qui offensoit leur amitié. « C'est vous que vous ne regardez point, écrivoit le « duc de Chevreuse à Fénelon, et que nous devons « néanmoins regarder, non-seulement à cause de « vous, mais pour ne point mettre de nouveaux ob- « stacles à l'ordre inconnu de Dieu (1). »

Plus Fénelon apportoit d'attention à se renfermer dans l'obscurité de sa retraite, en ne changeant rien à l'ordre accoutumé de sa vie, et en évitant

(1) *Lettre du duc de Chevreuse à Fénelon*, 4 septembre 1711. (*Corresp.* t. Ier, p. 498.)

de réveiller l'inquiétude et la jalousie de ses envieux, plus les ambitions particulières s'agitoient autour de lui, et cherchoient à se ménager d'avance le suffrage et la bienveillance d'un prélat dont le retour prochain à la cour et à la faveur paroissoit si clairement annoncé.

« Le printemps (de 1711), qui est la saison de « l'assemblée des armées (1), fit apercevoir bien « distinctement à Cambrai le changement qui étoit « arrivé à la cour. *Cambrai devint la seule route « de toutes les différentes parties de la Flandre.* « Tout ce qui y servoit de gens de la cour, d'offi- « ciers généraux, et même d'officiers moins connus, « y passèrent tous, et s'y arrêtèrent le plus qu'il leur « fut possible. L'archevêque y eut une telle cour, « et si empressée, qu'il y avoit tout à craindre du « retentissement et du mauvais effet qui pouvoit en « résulter du côté du Roi. On peut juger avec quelle « affabilité, quelle modestie, quel discernement il « reçut tant d'hommages, et le bon gré que lui en « surent les *raffinés*, qui, de longue main, l'avoient « vu et ménagé dans leurs voyages en Flandre. Cela « fit grand bruit en effet; mais l'archevêque de Cam- « brai se conduisit si dextrement, que le Roi, ni ma- « dame de Maintenon, ne témoignèrent rien de ce « concours, qu'ils voulurent apparemment ignorer. »

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVII, p. 187.

Fénelon profita de ce concours de tant d'officiers généraux, empressés à lui plaire par des témoignages de confiance et de dévouement, pour se former une idée exacte de l'état de l'armée, et des avantages ou des dangers qui pouvoient naître de la disposition des soldats, et de la présomption des généraux. Il savoit que le cabinet de Versailles étoit parvenu à nouer avec celui de Londres une négociation, dont on pouvoit espérer un succès prochain (1).

59. Ses vues sur les opérations de la campagne de 1711; il craint qu'on ne hasarde une bataille.

Fénelon pensoit que, dans cette circonstance, le parti le plus sage étoit de temporiser, et d'éviter une bataille qui pouvoit conduire l'ennemi victorieux jusqu'aux portes de Paris, et déconcerter les dispositions favorables que le nouveau ministère anglois montroit pour la paix. Il craignoit d'ailleurs que le découragement que tant de revers successifs avoient répandu dans l'armée, et le caractère de présomption dont on accusoit le maréchal de Villars qui la commandoit, ne compromissent la foible et dernière barrière qui protégeoit la défense intérieure du royaume. C'étoit par cette raison, qu'il blâmoit la chaleur indiscrète avec laquelle le ministre de la guerre ne cessoit d'exciter le maréchal de Villars à hasarder une bataille (2). « Je sais

(1) Les préliminaires de la paix avec l'Angleterre furent en effet signés à Londres au mois d'octobre 1711.

(2) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 19 septembre 1711. (*Corresp.* t. Ier, p. 506.)

« que M. Voysin écrit à M. le maréchal de Villars « des lettres trop fortes, pour le piquer, et pour « l'engager à des actions hasardeuses : c'est faire « un grand mal, si je ne me trompe, que d'écrire « ainsi. Ces lettres troublent le maréchal, et ne « sont propres qu'à le rendre inaccessible aux bons « conseils des gens du métier, qui voient les cho- « ses sur les lieux..... La plupart des places qui « nous restent, sont dépourvues. Après la perte « d'une bataille, après une déroute, tout tomberoit « comme un château de cartes. Il ne s'agit point de « ces pertes de petites batailles du temps passé : « c'étoit une armée de vingt mille hommes, qui en « perdoit cinq ou six; le royaume étoit alors plein « de noblesse guerrière et affectionnée, de peuples « riches, nombreux et zélés. Au contraire, vous « n'auriez plus d'armée, ni de ressources pour en « rétablir, si une déroute vous arrivoit. L'ennemi « entreroit en France avec cent mille hommes, qui « en feroient la conquête et le pillage : ce seroit une « invasion de Barbares. Paris est à trente-six lieues « de l'armée ennemie; cette ville est devenue elle « seule tout le royaume; en la prenant, les ennemis « prendroient toutes les richesses de toutes les pro- « vinces. Ils tireroient par violence tout l'argent des « financiers, que le Roi ne peut en tirer par crédit. « Tout le dedans du royaume est épuisé, au déses- « poir, et plein de religionnaires, qui lèveroient

« alors la tête..... Je crois qu'on peut, en dispu-
« tant le terrain, éviter cette bataille décisive, cou-
« vrir les places qui nous restent, et lasser les enne-
« mis. Mais cette manière de faire le *cunctateur*,
« qui vaut infiniment mieux qu'une bataille très-
« hasardeuse pour l'État, demande de bonnes têtes
« et des mesures difficiles. »

C'étoit la considération d'un si grand péril, qui effrayoit justement Fénelon. Instruit des dispositions de l'armée, et éclairé par les avis des principaux officiers, il sut se pénétrer de tout ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer dans une position aussi alarmante. Après avoir fait usage de tout ce que la sagacité de son esprit et sa longue connoissance des hommes pouvoient lui donner de lumières, pour discerner, séparer et écarter, dans l'examen de leurs opinions, tout ce que la passion, l'intérêt ou la prévention pouvoient avoir ajouté à la vérité des faits, et à l'état réel des choses, il crut s'être assez éclairé pour se former un jugement exact et impartial. Ce fut l'objet d'un *Mémoire*, qu'il fit passer au duc de Chevreuse, et que nous avons encore, écrit de la main de Fénelon; il étoit destiné au duc de Beauvilliers, et devoit servir à diriger son opinion dans le conseil, sur le plan de la campagne.

60. Jugements sur le maréchal de Villars et sur quelques autres généraux.

En lisant ce *Mémoire*, on sera peut-être étonné de la sévérité avec laquelle Fénelon s'exprime sur le maréchal de Villars; mais les défauts qu'il lui

reproche lui étoient reprochés alors par tous ses contemporains (1); et on observera que Fénelon apportoit si peu de prévention dans sa manière de penser à cet égard, qu'en parlant avec la plus grande franchise de tout ce que l'on avoit à redouter de quelques-uns de nos généraux, il convenoit en même temps qu'on seroit peut-être fort embarrassé d'en trouver de meilleurs. Ce ne fut que l'année suivante, (1712) que le maréchal de Villars, en sauvant la France à Denain, s'éleva lui-même à un tel degré de gloire, que ses censeurs furent condamnés à se taire devant sa fortune.

« M. le maréchal de Villars, dit Fénelon (2), a « de l'ouverture d'esprit, de la facilité pour com« prendre certaines choses, avec une sorte de talent « pour parler noblement, quand sa vivacité ne le « mène pas trop loin. Il a de la valeur et de la « bonne volonté ; il n'est point méchant ; il est sans « façon, et commode dans la société ; mais il est lé-

(1) Voyez, à l'appui de ce fait, la lettre déjà citée de Fénelon au duc de Chevreuse, du 19 septembre 1711. (*Corresp.* t. Ier, p. 507.) Au reste, les défauts que Fénelon reproche au maréchal de Villars lui sont reprochés beaucoup plus durement par le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires.* (Voyez en particulier t. VI, p. 200, etc.) L'article *Villars*, dans la *Biographie universelle*, peut servir à corriger ce qu'il y a d'excessif dans ces reproches. (Édit.)

(2) *Mémoire sur la campagne de 1712.* (*Œuvres de Fénelon*; t. XXII, p. 556, etc.)

« ger, vain, sans application suivie, et sa tête n'est « pas assez forte pour conduire une si grande « guerre. Il fait des fautes; et quand il se trouve « pressé, il rejette, dit-on, sur les gens qui ont exé- « cuté ses ordres, le tort qu'il a lui seul. Les lieu- « tenants généraux sont persuadés qu'il ne sait pas « bien décider, qu'il craint de décider mal, et qu'il « ne veut jamais faire que des décisions vagues, « pour avoir toujours de quoi se justifier à leurs dé- « pens. Ce préjugé les rend timides; personne n'ose « rien prendre sur soi; chacun ne songe qu'à se « mettre en sûreté; le service en souffre beaucoup « en toute occasion : c'est ce qui doit faire craindre « une bataille.

« M. le maréchal de Villars fait beaucoup plus « de fautes en paroles qu'en actions. Il est vain; il « paroît mépriser les lieutenants généraux; il ne les « écoute pas; il fait entendre qu'ils ont toujours « peur, et qu'ils ne savent rien. Il se croit invinci- « ble quand il a le moindre avantage, et il devient « doux comme un mouton dès qu'il se trouve em- « barrassé.

« Il ne sait pas même discerner et conduire les « hommes. Il est trop léger, inégal et sans conseil; « il ne connoît ni la cour ni l'armée; il n'a que des « lueurs d'esprit; il fait presque toujours trop ou « trop peu; il ne se possède pas assez. Une guerre « difficile, où la France est en péril, demanderoit

« une plus forte tête; mais où est-elle? Si M. le « maréchal de Villars demeure à la tête de l'armée, « il est capital de le modérer en secret, et de l'auto- « riser en public. Il faut lui donner un conseil, et « lui faire honneur de tout au dehors.

« Plusieurs personnes tâchent de le décréditer, « dans l'espérance, ou d'avoir sa place, ou d'y faire « mettre un de leurs amis; presque tous sont très- « incapables de porter un fardeau si accablant. Ces « cabales sont dangereuses.

« M. d'Albergotti a de l'expérience, de la valeur « et du sens; il est exact, laborieux, capable de « prendre une grande autorité; il sait s'insinuer, et « mener des desseins pour parvenir à son but. Mais « il est dur, hautain, trop peu honorable dans sa « dépense, obscur dans ses avis. S'il commandoit, « tous les autres lieutenants généraux seroient au « désespoir; il prendroit même, dit-on, des partis « bizarres, et feroit des fautes très-dangereuses. Il « est haï; il passe pour faux. Je ne sais ce qui en est, « et je n'en juge point; mais cette réputation dans « un général d'armée nuiroit infiniment aux affaires « dans des temps difficiles.

« Il y a plusieurs bons lieutenants généraux, « dont un général plus régulier que le maréchal de « Villars, pourroit faire beaucoup plus d'usage qu'il « n'en fait; mais il me semble qu'on n'en voit au- « cun qu'on pût mettre en sa place.

« Il ne m'appartient pas de raisonner sur la guerre, « et je n'ai garde de tomber dans ce ridicule; mais « j'exposerai simplement, qu'après avoir écouté « tous les discours de part et d'autre, je suis tenté « de croire que M. le maréchal de Villars, qui peut « avoir fait d'autres fautes, n'a point eu tort dans « la dernière affaire de Bourlon.....

« J'avoue néanmoins que la prise de Bouchain (1) « change notre frontière, dérange le système de la « guerre, et donne à l'ennemi de quoi nous surpren- « dre plus facilement. J'avoue qu'en évitant toujours « les batailles, on décourage les troupes, on avilit « la nation, on rend la paix plus difficile. J'avoue « qu'on donne à la longue un avantage infini à l'en- « nemi, en reculant toujours, et en lui laissant oser « tout ce qu'il lui plaît. Il hasarde prudemment « des choses qui sont en elles-mêmes très-impru- « dentes. A la longue il vous acculera, et achè- « vera de percer la frontière, pour entrer en « France.

« Mais c'est un triste état, que celui de n'avoir « plus, entre l'abîme et vous, qu'une seule perte à « faire : c'est celle de votre armée; perdez-la dans « une déroute, il ne vous restera plus aucune res- « source. Vos places seules ne sont rien; vous

(1) Bouchain venoit d'être pris par les ennemis, le 13 septembre 1711.

« n'avez plus au dedans ni peuple aguerri, ni « noblesse en état de montrer la tête. Si votre « armée étoit perdue, vous n'auriez plus de quoi « la réparer; vous ne pourriez qu'en ramasser les « débris, qui ne sauroient défendre le dedans, où « tout est ouvert. Une grande armée victorieuse « pénétreroit et subsisteroit partout. Alors, vous « n'auriez ni le temps ni les forces d'attendre une « négociation de paix, à aucune condition. C'est, « ce me semble, ce qu'il faut bien considérer, pour « se mesurer sur son vrai besoin, soit pour les en-« treprises de guerre, soit pour les conditions de « paix.

« Je crains de me tromper; mais j'avoue que, « sans avoir peur, je souhaite, par un vrai zèle, « qu'on ne diminue en rien le désir d'acheter « chèrement la paix, pourvu que ce soit une paix « réelle.... Si, par malheur, la paix ne se faisoit pas « l'hiver prochain, il faudroit que monseigneur le « Dauphin (le duc de Bourgogne) vînt comman-« der l'armée, ayant sous lui MM. les maréchaux « d'Harcourt et de Berwick, etc. Mais il seroit « capital que ce jeune prince, après s'être assuré « d'un conseil bien sage, prît l'autorité nécessaire « pour décider. Voilà mes foibles pensées. Je ne « fais que bégayer; mais qu'importe? Je veux bien « paroître parler mal à propos par un excès de « zèle. »

Mais au milieu d'une crise aussi alarmante, il restoit à Fénélon deux motifs de confiance et de consolation. Il savoit que la mort de l'empereur Joseph, et le changement de ministère de la reine Anne, avoient disposé cette princesse à se rapprocher de la France. Quoiqu'il ne fût pas encore instruit des progrès de la négociation, qui étoit déjà établie entre les deux cours, il étoit fondé à espérer qu'elle pourroit enfin conduire à une paix qu'on ne pouvoit acheter par trop de sacrifices. ‖ Ses vœux ne tardèrent pas à s'accomplir, et les négociations entamées vers la fin de 1711, se poursuivirent l'année suivante avec beaucoup d'activité. Ces négociations, qui amenèrent enfin le traité d'Utrecht en 1713, donnèrent lieu à Fénelon de rédiger deux nouveaux *Mémoires*, dont le premier a pour objet les négociations déjà entamées entre les puissances; et le second regarde en particulier les mesures à prendre, concernant la souveraineté de Cambrai. ‖

61. Vœux de Fénélon pour la paix; ses vues sur les intérêts à régler entre les puissances. 1712.

¶ Dans le premier de ces *Mémoires*, rédigé dans le cours de l'année 1712, après la mort du duc de Bourgogne, Fénelon expose ses vues, sur les principaux intérêts à régler entre les puissances; mais il s'attache surtout à montrer combien il importe à la France, de conclure la paix au plus tôt, pour éviter les inconvénients d'une minorité, que l'âge avancé du Roi peut amener d'un moment à l'autre,

et qui seroit plus funeste que jamais, si elle arrivoit avant la conclusion de la paix (1). « Si nous « perdions le Roi avant cette conclusion, dit Fé« nelon, nous aurions tout ensemble une horrible « guerre au dehors, et le danger d'une guerre ci« vile au dedans. Nos minorités ne se sont jamais « passées sans guerre civile. Le danger est bien plus « grand, quand il ne reste pas même une mère pour « être régente. Une mère trouve ses intérêts dans « ceux de son fils ; un oncle peut suivre son ambi« tion, ou celle des gens qui ont sa confiance. Les « ennemis espèrent, ou une mort soudaine du Roi, « ou un affoiblissement de sa personne, qui mette « la France en désordre. Ces deux cas peuvent arri« ver chaque jour. Le second embarrasseroit encore « plus que le premier. Ils espéreront que la même « main qu'on s'imagine faussement avoir fait mou« rir deux Dauphins, en fera aussi mourir bientôt « un troisième avec le Roi déjà vieux ; auquel cas « le roi d'Espagne sera contraint d'abandonner l'Es« pagne, pour venir régner en France. »

¶ Fénélon conclut de ces réflexions, « qu'il faut « faire la paix la moins mauvaise qu'on pourra, « mais la faire à quelque prix que ce soit. Ce qu'on « peut espérer n'a aucune proportion avec ce qu'on

(1) *Mémoire sur la paix*, n° 8 et suiv. (*Œuvres de Fénelon*, t. XXII, p. 562, etc.)

« hasarde. Que deviendroit-on, si on perdoit une « bataille dans cette campagne? et cela est dans l'or- « dre des possibles, vu l'embarras des subsistances, et « l'épuisement de nos officiers et de nos troupes. Il « ne faut pas perdre un moment; car un moment « perdu engagera la campagne; et la campagne peut « nous faire tomber dans une minorité funeste à « l'État. »

62. *Mémoire sur la souveraineté de Cambrai.* 1712.

¶ Ce fut aussi pendant le cours des négociations dont nous venons de parler, que Fénelon rédigea son *Mémoire sur la souveraineté de Cambrai* (1). Dans ce *Mémoire*, adressé au chancelier Voysin, pour être communiqué au Roi, Fénelon propose à Sa Majesté un article à insérer dans le traité de paix, relativement à la souveraineté de Cambrai. Cette souveraineté avoit été cédée aux évêques de Cambrai, à titre de fief, depuis environ sept cents ans, par les empereurs d'Allemagne; et aucun acte légitime n'avoit dérogé depuis à cette disposition. Quelque temps avant le traité de Ryswik, signé en 1697, Fénelon avoit déjà proposé au Roi de se faire céder par l'Empire et par l'archevêque, cette place importante; mais cette demande n'ayant eu aucune suite, l'archevêque de Cambrai crut que le bien de l'Église et de l'État devoit engager le Roi à revenir sur cet

(1) *Ibid.* p. 566. Voyez, au sujet de ce *Mémoire*, les *Lettres de Fénelon au duc de Chevreuse*, des 17 novembre 1711, 2 janvier et 2 février 1712. (*Corresp.* t. Ier, p. 513, 535 et 544.)

article. Tel est l'objet de son *Mémoire*, dans lequel on retrouve les sentiments du plus parfait dévouement aux intérêts du Roi, aussi bien qu'à ceux de la religion. Cependant il ne paroît pas que cette nouvelle démarche ait eu plus d'effet que la première.

63.
Plan de gouvernement, concerté entre Fénelon et le duc de Chevreuse.

‖ Pendant les négociations pour la paix, et quelque temps même avant qu'elles fussent entamées, l'âge avancé de Louis XIV, et la situation dans laquelle se trouvoit le duc de Bourgogne devenu Dauphin, et héritier présomptif du Roi son aïeul, firent penser à Fénelon que le temps étoit arrivé de proposer au jeune prince un plan général de gouvernement, fondé sur les maximes religieuses et politiques dont il avoit été nourri. Du fond de sa retraite, l'archevêque de Cambrai se plaisoit à voir, dans son ancien élève, un prince destiné à rendre à la France cette prospérité intérieure dont elle avoit un besoin si pressant, après tant de guerres brillantes, suivies de la guerre la plus malheureuse. ‖ Ce fut vers cet objet important qu'il tourna toutes ses pensées, dans le plan général de gouvernement qu'il traça au duc de Bourgogne. Il ne voyoit plus entre ce jeune prince et le trône, qu'un Roi de soixante-quatorze ans; il devoit naturellement croire que la Providence avoit réservé à ce jeune prince la gloire de mettre à exécution ces grandes maximes de morale politique auxquelles il attachoit le bonheur de la France. Nous avons l'esquisse de ce plan, tracé

de la main de Fénelon : il embrasse tout l'ensemble du gouvernement et toutes les branches de l'administration, et il montre l'intérêt et l'attention avec lesquels Fénelon s'étoit occupé de ce grand travail. Toutes les parties de son système politique étoient si bien liées entre elles, qu'il jugea suffisant d'en former un tableau général, pour qu'on pût saisir d'un coup d'œil ses principes, leurs rapports entre eux, et la facilité d'en faire l'application. Mais il sentoit qu'il lui étoit impossible, dans la position où il se trouvoit, d'en donner le développement dans des mémoires détaillés, qui auroient exigé trop d'étendue; de pareilles discussions ne pouvoient guère être traitées que de vive voix. Ce fut par ce motif qu'il invita le duc de Chevreuse de se rendre à sa terre de Chaulnes, où il se proposoit d'aller le joindre.

« Les conversations que je voudrois avoir avec « vous, lui dit-il (1), peuvent être facilement re-« tardées jusqu'à une occasion naturelle. Quand « vous pourrez, sans dérangement d'affaires et « *sans inconvénient politique*, venir à Chaulnes, « nous démêlerons plus de questions en une semaine, « que je ne pourrois le faire par de très-longs mé-« moires, qui me coûteroient plusieurs mois de tra-

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 9 juin 1711. (*Corresp.* t. Ier, p. 458.)

« vail. Je me bornerois, à Chaulnes, à mettre dans « une espèce de *table*, comme un *agenda*, le ré« sultat de chaque conversation. Cette *table* vous « rappelleroit toutes les maximes arrêtées entre nous; « et les maximes arrêtées entre nous vous mettroient « en état de donner la clef des *tables*.....

« Comme vous viendrez peut-être à Chaulnes « vers la fin de la campagne, comme vous le fîtes « l'année dernière, je suis tenté, en cas-là, de n'y « aller point maintenant, quoique M. le Vidame « m'en presse, pour éviter d'y aller deux fois. J'ai « toujours désiré, autant que je le devois, de mé« nager M. le Vidame, *par rapport à mon état de* « *disgrâce;* mais j'avoue que je le désire à présent « beaucoup plus qu'autrefois, *pour ne courir pas* « *risque de lui attirer quelque exclusion ou dés*« *agrément* (1). Ainsi je conclus, que si vous devez

(1) Il étoit alors question d'une nouvelle érection du comté de Chaulnes en duché-pairie, en faveur du Vidame d'Amiens, fils puîné du duc de Chevreuse. Le comté de Chaulnes avoit déjà été érigé en duché-pairie en 1621, en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenct, frère du connétable de Luynes. Ce duché s'étoit éteint en 1698, par la mort, sans enfants mâles, de Charles d'Albert, duc de Chaulnes, fils d'Honoré. Les biens de cette branche étoient passés, par substitution, au Vidame d'Amiens; et le duc de Chevreuse obtint en effet, au mois d'octobre 1711, une nouvelle érection du duché de Chaulnes, en faveur de son fils puîné, le Vidame d'Amiens, qui prit alors le titre de duc de

« venir à Chaulnes vers la fin de la campagne, il « vaut mieux que je me borne à n'y aller qu'alors. « Je n'ai pas fait cette réponse à M. le Vidame; mais « je la garde *in petto.* »

Le duc de Chevreuse ne put aller à Chaulnes qu'au mois de novembre (1711); et ce fut alors que Fénelon rédigea les *tables* dont nous allons rendre compte. Elles forment une suite de tableaux, où chaque objet est indiqué avec autant de précision que de clarté (1).

Chaulnes, et mourut maréchal de France, le 9 novembre 1744. Cette seconde branche des ducs de Chaulnes s'est éteinte de nos jours. Fénelon craignant de nuire au succès de la grâce qu'on sollicitoit alors pour le Vidame d'Amiens, se refusoit le plaisir d'aller le voir à Chaulnes. (*Note de l'auteur.*)

(1) A l'époque où le cardinal de Bausset publia les premières éditions de cette *Histoire*, les *Plans de gouvernement* dont il est ici question, étoient encore inédits. Il crut donc devoir les faire imprimer parmi les *Pièces justificatives* de ce livre. Ces *Plans* ayant été publiés depuis, dans le t. XXII des *Œuvres de Fénelon,* nous les avons supprimés dans les *Pièces justificatives*, aussi bien que d'autres pièces qu'on peut aisément consulter dans la même collection.

On trouve quelques tableaux du même genre, dans le tome III des *Opuscules de l'abbé Fleury*, sous le titre d'*Avis à Louis, duc de Bourgogne, puis dauphin.* (Page 273, etc.) Ces tableaux n'embrassent pas, à beaucoup près, tous les objets que Fénelon a fait entrer dans les siens; il paroît que l'abbé Fleury n'eut pas le temps d'achever son travail; et nous sommes portés à croire que c'est un simple projet, qui ne fut pas mis sous les yeux du jeune prince. Toutefois, il se-

64. Projet pour le présent : faire la paix à tout prix.

Le premier tableau, intitulé : *Projet pour le présent* (1), offre les idées de Fénelon sur la paix à faire. Il ignoroit alors que les préliminaires venoient d'être signés, peu de jours auparavant, entre la France et l'Angleterre ; ce secret étoit encore renfermé dans les cabinets de Versailles et de Londres ; la reine Anne en avoit fait un mystère à ses alliés mêmes ; et elle s'occupoit à les disposer à accéder de gré ou de force à ses vues pacifiques : mais tout pouvoit et devoit encore faire craindre qu'ils ne résistassent à ses instances. Dans cet état de choses, Fénelon persiste à penser *que la paix doit être achetée sans mesure ;* il indique seulement qu'on doit éviter de comprendre, dans les sacrifices nécessaires pour l'obtenir, *Arras* et *Cambrai*, qui, depuis la perte de *Lille* et de *Bouchain*, étoient devenues deux

roit intéressant de comparer les tableaux de Fénelon avec ceux de l'abbé Fleury ; les vues différentes qu'ils y expriment sur quelques points d'administration, sont en harmonie avec les opinions qu'ils manifestent dans leurs écrits, particulièrement sur l'autorité du saint-siége et sur les libertés de l'Église gallicane. Aussi, Fénelon, malgré son estime et son amitié sincère pour l'abbé Fleury, regardoit-il comme très-important de prémunir le duc de Bourgogne contre les principes de cet auteur. (*Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, du 9 juin 1711. *Correspondance*, t. Ier, p. 458.) On peut consulter, à ce sujet, les ouvrages que nous avons indiqués plus haut, t. Ier, p. 161, *note* 2. (Édit.)

(1) *OEuvres de Fénelon*, t. XXII, p. 575, etc.

places importantes pour la sûreté intérieure du royaume.

Entre les moyens de *soutenir la guerre*, si on n'obtient pas la paix, il s'attache à conseiller « *d'éviter* « *une bataille, en se bornant à couvrir les places,* « *et en laissant même prendre les petites ;* mais il « pense en même temps, *qu'à toute extrémité, il* « *faut livrer bataille, au hasard même d'être battu,* « *pris, tué avec gloire.* »

Il désire qu'on établisse auprès du Roi, « un « conseil de guerre, composé de maréchaux de « France et autres officiers expérimentés, qui sa- « chent ce qu'un secrétaire d'État ne peut savoir, « qui parlent librement sur les inconvénients et « abus, qui forment des plans de campagne de « concert avec le général chargé de l'exécution, « qui donnent leur avis pendant la campagne, qui « n'empêchent pourtant pas le général en chef de « décider sans attendre leurs avis, parce qu'il est « toujours capital de profiter du moment. »

65. **Plan de réforme après la paix : réforme militaire, politique extérieure, administration intérieure, etc.**

Le second tableau présente un *plan de réforme après la paix* (1). Fénelon croit « que les garnisons « et les ouvrages des places de guerre sont une « cause de ruine; que les fortifications tombent dès « qu'on manque d'argent, ou dès qu'il vient une « guerre civile; que la supériorité d'armée fait tout. « Qu'il faut peu de régiments, mais nombreux en

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. XXII, p. 577.

« hommes et bien disciplinés, sans aucune vénalité, « pour aucun prétexte ; jamais donnés à des jeunes « gens sans expérience, avec beaucoup de vieux of- « ficiers. Bien traiter les soldats pour la solde, les « vivres et les hôpitaux. Bons appointements aux « colonels et aux capitaines. Ancienneté d'officier « comptée pour rien, si elle est seule. Ne point « laisser vieillir dans le service les hommes sans ta- « lent; avancer les hommes d'un talent distingué.

« Les enrôlements doivent être très-libres, avec « certitude de congé après cinq ans, et jamais au- « cune amnistie.

« Au lieu de l'hôtel des Invalides, il seroit pré- « férable de payer de petites pensions à chaque in- « valide dans son village (1). »

Fénelon manifeste, sur la *politique extérieure*, des principes qui peuvent être défendus et combattus par des considérations également plausibles.

« Jamais de guerre générale avec l'Europe.

« Rien à démêler avec les Anglois. »

On trouve, dans le troisième tableau, l'*ordre de dépense* que Fénelon propose *pour la cour* (2). Il se

(1) Voyez, à l'appui de cette idée, le *Tableau hist. et pittor. de Paris*, par M. de Saint-Victor; t. IV, 1re partie, p. 80.

(2) *Œuvres de Fénelon*, t. XXII, p. 578.

Voyez, parmi les *Pièces justificatives* de ce livre, n. III, quelques *Réflexions sur les dépenses en bâtiments, reprochées à Louis XIV*.

montre extrêmement sévère dans toutes les réformes et les réductions qu'il indique. L'état où se trouvoit la France, après la guerre la plus malheureuse, ne justifioit que trop la nécessité de la plus grande économie.

On remarquera qu'il demande « *la cessation* « de tous les doubles emplois, et qu'on oblige à « faire résider chacun dans sa fonction. Il interdit « toutes les survivances de charges et de gouver- « nements. »

Quant à l'administration intérieure(1), il propose d'adopter dans chaque diocèse, *pour la répartition des impôts et une partie des travaux publics*, la même forme qui étoit établie en Languedoc, et qui étoit connue sous le nom d'*assiette*.

Fénelon, toujours frappé de la prospérité que le Languedoc devoit à sa sage administration, demande qu'on établisse dans toutes les provinces, des *États provinciaux*, sur le même modèle que ceux du Languedoc; et il met en note : « *On n'y est pas moins* « *soumis qu'ailleurs; on y est moins épuisé.* » Il règle les gouvernements des provinces, sur le nombre des *États provinciaux*, avec un *lieutenant général* sous le *gouverneur*, et un *lieutenant de Roi* sous le *lieutenant général, tous résidants sur les lieux.*

(1) *Œuvr. de Fénelon*, tom. XXII, p. 579.

Mais pour juger le système d'impositions que Fénelon propose, il faut se replacer à l'époque où il écrivoit. Il auroit voulu qu'on eût supprimé *la gabelle, les grosses fermes, la capitation* et *le dixième*; que les *États de chaque province* eussent été chargés de lever eux-mêmes sur les contribuables, sous la forme qui leur auroit paru la moins onéreuse, la portion des charges publiques qui leur auroit été assignée (1). Les *États provinciaux* auroient eu la liberté de substituer à *la gabelle* un léger impôt sur *les sels*.

Dans ce même tableau, Fénelon propose formellement l'établissement des *États généraux*, qui devront s'assembler *tous les trois ans*. Il ne paroît pas douter que s'ils étoient organisés dans les véritables principes de la monarchie, *ils ne fussent aussi soumis et aussi affectionnés que ceux du Languedoc, de la Bretagne, de la Bourgogne, de la Provence et de l'Artois*. Il règle leur composition; il détermine leurs rapports avec les *États provinciaux*; et il fixe leur attribution sur différents objets de l'administration publique; mais il a grand soin de ne leur accorder *que la voie de représentation* (2).

Un tableau particulier, très-étendu, règle tout ce

(1) Cette forme a été autorisée en Provence jusqu'à la révolution de 1789.

(2) Voyez ci-dessus la note 2 de la page 27.

qui a rapport à la noblesse (1). Fénelon propose une recherche rigoureuse, dans les provinces, de tous ceux qui usurpoient le titre de nobles, et indique les moyens de remédier à cet abus. Il pourvoit à l'éducation de la noblesse, et lui prépare les moyens de se soutenir au service et à la cour. Il veut que, dans chaque famille, il y ait un *bien fonds substitué à jamais, comme les majorats en Espagne*. Il demande pour la noblesse *la liberté de commerce en gros, sans déroger*, et celle d'entrer dans la magistrature. Il interdit les mésalliances, ainsi que les *anoblissements, excepté le cas de services signalés rendus à l'État*. Il défend aux acquéreurs des terres des familles nobles, d'en prendre les noms. Il supprime les ducs à brevet, ne veut que des ducs et pairs, en règle le nombre, qui ne pourra jamais être augmenté, qu'en cas d'extinction d'un titre. Il réserve l'*ordre du Saint-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté, sans origine connue*. Il destine l'*ordre de Saint-Michel* à honorer les services *de la bonne noblesse inférieure*, et propose différents ordres de chevalerie, avec des marques distinguées pour les lieutenants généraux, les maréchaux de camp, les colonels. 66. Règlement sur la noblesse.

Connoissant tout le prix de ces différentes mon-

(1) *Œuvres de Fénelon*; t. XXII, p. 589.

noies d'opinion, Fénelon se montre attentif à n'attribuer à la noblesse et au militaire que *des priviléges purement honorifiques*, sans aucune attribution de pouvoir réel, ni aucune exemption des charges publiques.

Il déploie une très-grande sévérité contre *la bâtardise, pour réprimer le vice et le scandale.* Il veut qu'on ôte aux *bâtards des rois* le rang de *princes*, qu'ils n'avoient jamais eu avant le règne actuel; et aux *bâtards des princes*, le nom, les armes et le rang de *gentilshommes.*

67. Rapports entre l'Église et l'État.

Dans un vaste tableau (1), où les traits ne sont qu'indiqués, Fénelon propose toutes ses vues au sujet de la religion et de l'Église. Ce tableau embrasse une multitude de questions; il seroit impossible d'en donner le précis; on ne pourroit en détacher une seule proposition, sans affoiblir l'effet de toutes les autres, parce qu'elles s'enchaînent mutuellement, comme les corollaires d'une démonstration géométrique. Il faut parcourir le tableau tout entier, pour se faire une juste idée de la manière dont Fénelon avoit embrassé ce sujet important, qui appartient en même temps à la doctrine, à la discipline, à l'histoire, à la politique et à la jurisprudence. Ce qu'on doit le plus y admirer, c'est l'exacte précision avec laquelle il fixe les droits, les limites et les

(1) *Œuvr. de Fénelon*, t. XXII, p. 582.

rapports de la puissance spirituelle et temporelle (1).

Un objet non moins important, celui de l'ordre judiciaire (2), n'avoit point échappé à la prévoyance de Fénelon; et on sera étonné de la multitude des idées qui auroient pu paroître hardies et hasardées dans son siècle, et dont l'expérience a consacré la sagesse, l'utilité et la nécessité. 68. Ordre judiciaire.

Il commence par déterminer les droits, les fonctions et les devoirs du chancelier de France, relativement à cette classe de magistrats qui sont immédiatement placés sous ses yeux, et qui exercent la portion du pouvoir judiciaire que le souverain s'est réservée.

Fénelon veut que les charges *de maîtres des requêtes ne soient plus le prix de l'argent, et qu'elles soient confiées à des magistrats choisis dans tous les tribunaux du royaume.*

Il veut que, *selon l'ancien usage, on envoie de temps en temps des conseillers d'État dans les provinces, pour réformer les abus.*

Quant aux parlements, Fénelon vouloit qu'on amenât *peu à peu* la suppression de la *paulette* (3);

(1) Pour le développement de cet article, voyez le *Discours de Fénelon pour le sacre de l'Électeur de Cologne.* (*Œuvres*, t. XVII, p. 135, etc.) (Édit.)

(2) *Œuvres*, tom. XXII, p. 591.

(3) On appeloit *Paulette* le droit que la plupart des officiers de justice et de finances payoient chaque année au Roi, pour être autorisés à laisser leurs charges à leurs hé-

qu'on diminuât le nombre des charges de magistrature; *que les offices de judicature fussent à vie, sur la tête de juges intègres et suffisamment instruits; que les enfants succédassent à leurs pères, lorsqu'ils s'en montreroient dignes; et qu'on leur affectât des gages sur les fonds publics.*

« *Au reste,* dit Fénelon, *peu de lois. Lois assez « claires pour éviter les difficultés sur les testa- « ments, sur les contrats de mariage, sur les ventes « et échanges, sur les emprisonnements et décrets; « enfin, peu de dispositions libres.* »

Il recommande la plus grande attention dans le choix des *premiers présidents et procureurs généraux*, et la préférence *en faveur des nobles, à mérite égal.* Il exige, pour tous les principaux offices de la magistrature, l'âge de quarante ans et au delà.

Point de *présidiaux;* leurs droits attribués aux *bailliages.*

Nulle *justice féodale* aux seigneurs particuliers, ni au Roi dans les villages de ses terres; leur conserver la *justice de police, les honneurs* de paroisse, et les droits de chasse; tout le reste attribué aux *bailliages.* Régler les droits de chasse entre les seigneurs et les vassaux.

ritiers. Ce droit, qui fut établi par un édit de 1604, étoit ainsi nommé de Charles Paulet, secrétaire de la chambre du Roi, inspecteur et premier fermier de ce droit. Voyez le *Dictionn. univ. de Trévoux,* et celui de Richelet. (Édit.)

« *Plus de grand conseil; plus de cour des aides;*
« *plus de trésoriers de France; plus d'élus.* »

Établissement d'un bureau de jurisconsultes choisis, auprès du chancelier de France, pour revoir et corriger toutes les coutumes, pour abréger la procédure, pour retrancher les procureurs.

Les *États provinciaux* dispenseroient de la nécessité des *intendants* pour l'administration des provinces. Des *missi dominici* seulement de temps en temps.

69. Commerce et marine.

On sera surtout frappé des vues étendues que Fénelon avoit sur le *commerce* (1), dans un temps où ce que l'on appelle aujourd'hui la *science économique* n'étoit ni connue ni même soupçonnée.

Pour prévenir l'*usure*, il croit que le moyen le plus efficace, seroit de réserver le commerce de l'argent à des banquiers bien famés et autorisés. Il propose une espèce de tribunal de confiance et de censure, pour fixer, autant qu'il sera possible, la distinction si difficile, et si délicate dans une multitude de cas particuliers, entre le *gain d'usure* et le *gain de vraie mercature*.

Il renvoie aux États généraux et provinciaux à décider s'il faut abandonner *les droits d'entrée et de sortie hors du royaume*.

Il regarde la France comme assez riche, si elle

(1) *Œuvres*, tom. XXII, p. 594.

vend bien ses blés, huiles, vins, toiles... Il ne craint point que les Anglois et les Hollandois puissent balancer de si grands avantages, par leurs épiceries et d'autres marchandises de fantaisie; mais il laisse à cet égard une entière liberté.

Un *tarif* constant, uniforme et modéré, pour que les étrangers n'éprouvent ni chicane, ni vexation.

Établir des manufactures pour faire mieux que les étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages, et des *monts-de-piété* pour ceux qui voudront commercer, et qui n'ont pas des fonds d'avance.

Fénelon recommande avec soin de s'opposer aux progrès du luxe, qui s'introduisoit déjà dans toutes les classes de la société, *et qui ruine encore plus de familles qu'il n'enrichit de marchands de modes.*

‖ Dans ce même tableau, Fénelon expose ses vues sur la marine françoise, et sur l'étendue qu'il convient de lui donner. ‖ « Marine médiocre (1), sans « chercher à l'élever à un degré peu proportionné « aux besoins d'un État à qui il ne convient pas « d'entreprendre seul des guerres maritimes contre « des puissances qui y mettent toutes leurs forces. »

‖ Pour suppléer à cette médiocrité de la marine françoise, Fénelon souhaite que le gouvernement favorise ‖ les relations de commerce avec les Hollandois, qui peuvent se contenter d'un bénéfice plus

(1) *Œuvres*, t. XXII, p. 595.

modéré que toute autre nation, par leur travail, par leur austère frugalité, par l'habitude où ils sont d'employer peu de matelots sur leurs vaisseaux, par la bonne police de leurs associations de commerce, et par la multitude de leurs bâtiments pour le fret des marchandises (1). Il propose encore, dans le même but, les mesures suivantes (2) :

« Régler le code des prises, et faciliter le com-
« merce de port à port.

« Permettre à tout étranger de venir habiter en
« France, et y jouir de tous les priviléges des régni-
« coles, en déclarant leur intention au greffe du
« bailliage royal, sur le certificat de vie et de mœurs
« qu'il apporteroit, et le serment qu'il prêteroit. »

70. Réflexions sur le *Plan de gouvernement* proposé par Fénelon.

On voit que ces tableaux n'offrent que les résultats d'une longue suite de réflexions sur le gouvernement, sur les avantages et les inconvénients des institutions existantes, sur la manière de les perfectionner, et de remédier aux abus qui pouvoient s'y être introduits.

Rien sans doute ne seroit plus facile que de s'élever contre un grand nombre de dispositions proposées dans un plan aussi étendu, et de censurer avec amertume, par les motifs les plus opposés, et dans des vues absolument contraires, l'ensemble et les détails du système politique de Fénelon. L'expé-

(1) *Œuvres*, t. XXII, p. 594.
(2) *Ibid.* p. 593.

rience a pu nous donner, depuis quelques années; bien des lumières qui manquoient à nos pères, et qui nous manquoient à nous-mêmes.

Mais pour en juger sainement, et pour être, je ne dis pas impartial, mais exactement juste, il faudroit se transporter au temps où vivoit Fénelon; il faudroit se rappeler que, lorsqu'il proposoit des *États généraux* et des *États provinciaux*, Louis XIV vivoit encore; que l'autorité royale étoit dans toute sa force; que la France étoit accoutumée à des idées d'ordre et de soumission, qui ne laissoient entrevoir aucune disposition à l'indépendance et à l'anarchie; que le souvenir des troubles où les maximes républicaines des Calvinistes avoient plongé la France pendant tant d'années, n'étoit point encore entièrement effacé; que toutes les idées de religion et de morale dominoient encore dans toutes les classes de la société; que l'éducation publique et particulière étoit tout à la fois chrétienne et monarchique; qu'enfin l'esprit public n'étoit pas perverti par les doctrines impies et séditieuses, qui n'ont commencé à se propager en France que vers le milieu du dix-huitième siècle.

On doit aussi observer, que l'exécution des plans de Fénelon devoit être l'ouvrage d'un prince qui arrivoit au trône dans toute la force et la maturité de l'âge; d'un prince éprouvé par le malheur et les contradictions, qui se voyoit déjà environné de toute

la considération que de grandes vertus et de grands talents auroient ajoutée à l'éclat et à la puissance du trône; qui se seroit vu secondé par l'opinion publique; dont la fermeté bien connue auroit écarté les grands obstacles et les petites intrigues, et dont les ministres auroient été les hommes les plus vertueux et les plus éclairés de la nation. Quelle force un concours aussi rare d'hommes, de moyens et de circonstances, n'auroit-il pas donné à la puissance souveraine, inspirée par un ardent amour de l'ordre et de la justice?

Enfin il est essentiel de remarquer et de se ressouvenir que la forme que Fénelon proposoit pour la composition des *États généraux*, ne laissoit point à redouter le déchaînement de ces passions haineuses qui ont déchiré la France, et mis en pièces la monarchie.

Si, malgré toutes ces considérations, qu'il est peut-être plus facile de rejeter avec humeur, que de discuter avec une entière impartialité, le sentiment toujours présent des grands malheurs qui ont suivi des essais dangereux, portoit nos lecteurs à penser que Fénelon s'étoit laissé entraîner au mouvement de son cœur et à la séduction d'une imagination trop confiante, nous ne chercherions point à combattre cette espèce de méfiance assez excusable dans une génération à peine échappée aux plus terribles convulsions; nous ne chercherions pas même

à établir, par le parallèle affligeant des temps et des personnes, que ce qui pouvoit être tenté avec succès par le duc de Bourgogne, devoit nécessairement renverser le trône à une époque bien différente. Nous nous bornerions seulement à représenter aux censeurs trop sévères, qu'au moment où Fénelon s'abandonnoit à ses vertueuses illusions, il n'étoit peut-être personne en France, à l'exception du duc de Bourgogne et de son précepteur, qui eût seulement l'idée de s'occuper du soulagement du peuple. Il nous semble qu'un sentiment aussi estimable doit suffire pour mériter la reconnoissance publique à l'homme qui manifestoit des intentions si bienfaisantes.

Si, de ces considérations générales, nous passons à l'examen des détails du plan de Fénelon, on sera du moins forcé de reconnoître qu'il renferme, sur l'administration publique, des vues bien plus étendues qu'il n'appartenoit au temps où il écrivoit.

Ce qu'il dit sur le commerce, et sur la juste liberté que le gouvernement doit lui accorder, sans chercher à intervenir dans toutes ses opérations par une influence indirecte et des règlements oppressifs, a été depuis hautement proclamé par tous les bons esprits, et même adopté assez généralement.

Les changements qu'il proposoit dans la magistrature, ne tendoient qu'à la suppression d'un

grand nombre de places inutiles, que le malheur des temps, et les besoins d'argent, bien plus que l'intérêt des peuples, avoient forcé de créer.

L'établissement des *États provinciaux* étoit sollicité par l'opinion publique, quelques années avant la révolution, avec une ardeur qui indiquoit tous les avantages que l'on auroit pu en retirer, en les modifiant avec sagesse.

L'expérience de tous les bienfaits que le Languedoc recueilloit de son administration, avoit laissé une profonde impression dans l'esprit de Fénelon; et c'est ce qui le faisoit insister constamment à proposer les États du Languedoc pour modèle des *États provinciaux*. Il falloit en effet que la constitution de cette province eût en elle-même un principe actif d'ordre et d'amélioration, puisque les progrès successifs et rapides de la prospérité du Languedoc frappoient tous les regards, et excitoient la jalousie des provinces voisines. Les administrateurs du Languedoc pouvoient dire avec confiance à leurs détracteurs: *Venez, voyez, et jugez.*

L'établissement des *États provinciaux* auroit probablement dispensé Fénelon de recourir à l'essai si terrible et si dangereux des *États généraux*. Les *États provinciaux* suffisoient pour procurer au gouvernement tous les secours, tous les moyens de force, de crédit et de prospérité qu'il pouvoit désirer; et sans doute il auroit hésité à mettre en présence du

trône une puissance formidable, dont les moindres mouvements devoient produire des effets si terribles.

Quant à ce qui regarde les ministres de la religion, leur juridiction, l'exercice de leurs fonctions, leur soumission à la puissance publique, l'indépendance du ministère purement spirituel, il est impossible de s'exprimer avec plus d'exactitude et de désintéressement. On voit également qu'il reconnoissoit l'obligation incontestable où étoit le clergé, de contribuer aux charges de l'État sur ses revenus. Fénelon n'étoit pas éloigné de rétablir l'ancien usage des élections canoniques, en en combinant la forme avec la juste influence qui doit appartenir au souverain, sur le choix des premiers membres du premier corps de l'État (1).

On ne manquera pas de se récrier sur la grande faveur que Fénelon paroît accorder au préjugé de la naissance ; mais il pensoit comme Montesquieu a depuis pensé et écrit, qu'il ne peut exister de monarchie sans noblesse (2); il vivoit dans une monarchie où la noblesse étoit établie, et il travailloit pour un monarque.

Ce qu'il y auroit de plus raisonnable à dire, c'est que Fénelon auroit peut-être renoncé lui-même à l'exécution d'une partie de ses plans, si la Provi-

(1) *Œuvres*, t. XXII, p. 582.

(2) Montesquieu, *Esprit des Lois*; liv. II, chap. 4.

dence l'eût placé à la tête du gouvernement. Rien n'est en effet plus facile que de former des plans dans la solitude de ses pensées, dans le silence de son cabinet, où l'esprit ne voit que ce qui est utile et raisonnable, où le cœur n'éprouve que des sentiments vertueux, et s'abandonne avec douceur à la passion du bonheur public; mais rien n'est plus difficile que de soumettre à l'exécution toutes ces brillantes théories. C'est alors qu'on est arrêté à chaque pas par toutes les contradictions que suscitent les intérêts et les passions des hommes; contradictions qu'on néglige trop souvent de faire entrer dans ses calculs; et c'est de là, pour me servir d'une expression très-familière à Fénelon, que viennent tant de *mécomptes* qui affligent si souvent le cœur des gens de bien, et déconcertent leurs généreux efforts.

71. Mort du duc de Bourgogne; éloge de ce prince, par le duc de Saint-Simon. Février 1712.

Mais tandis que Fénelon préparoit le bonheur d'une nouvelle génération, la mort, qui trompe aussi souvent dans cette vie passagère les espérances de la vertu que les folles pensées de l'ambition, étoit prête à frapper le duc de Bourgogne.

En parcourant ces monuments précieux, où l'âme de Fénelon et celle de son jeune élève semble respirer toute entière, j'aimois à fixer mes regards et ma pensée sur ces caractères tracés par des mains pures et vertueuses. J'y retrouvois à chaque ligne ce respect profond de la religion, si favorable à l'autorité des rois, si utile à l'intérêt des peuples,

si nécessaire à l'harmonie des sociétés ; ces mouvements de deux cœurs passionnés pour la félicité des hommes, ces pensées généreuses, cette bonté éclairée, qui annonçoient à la France un gouvernement paternel, dont la fermeté auroit été tempérée par l'ordre, la justice et la douceur; je croyois déjà voir le siècle du bonheur succéder au siècle de la gloire... Mais j'ai senti ces papiers s'échapper de mes mains; de tristes souvenirs ont obscurci ces images si douces et si consolantes. Quatre-vingts ans s'étoient à peine écoulés depuis la mort de Fénelon et du duc de Bourgogne; et des hommes sacriléges ont démoli jusqu'aux fondements le temple antique et vénérable où Fénelon célébroit les mystères de la religion, ont renversé l'autel qui reçut tant de fois ses vœux pour le bonheur de la France, ont brisé la chaire où il fit entendre sa voix! La paix des morts a été violée; un même jour a vu disperser la cendre des rois qui dormoient dans le silence des voûtes antiques, et des pontifes qui reposoient à l'ombre du sanctuaire (1)... DIEU SEUL EST GRAND, DIEU SEUL EST ÉTERNEL.....

Il n'y avoit pas trois mois que Fénelon avoit rédigé les *plans de gouvernement* dont nous venons

(1) Voyez à ce sujet Chateaubriand, *Génie du Christian.* IVe partie, liv. II, chap. 9; et la note F, à la fin du volume. — Voyez aussi les *Pièces justific.* du livre VIII de cette *Histoire*, n. II.

de donner le précis, qu'une maladie terrible, imprévue, inexplicable, enleva, dans le court espace de quelques jours, le duc et la duchesse de Bourgogne, et le duc de Bretagne leur fils aîné (1). On auroit pu croire, avant les événements dont nous avons été nous-mêmes témoins, que jamais une plus grande catastrophe n'avoit porté le deuil dans le palais des rois.

Ainsi périt à la fleur de son âge (2) un prince dont la mort fit couler les larmes de la France, et dont le nom n'est encore prononcé, après un siècle entier, qu'avec l'expression de la douleur, de l'amour, et de la vénération.

« Quel amour du bien, s'écrie à ce sujet le duc « de Saint-Simon (3) ! quel dépouillement de soi-« même ! quelles recherches ! quels fruits ! quelle « pureté d'objets ! oserai-je le dire, quel reflet « de la Divinité dans cette âme candide, simple, « forte, qui, autant qu'il est donné à l'homme ici-« bas, en avoit conservé l'image !... Grand Dieu ! « quel spectacle vous donnâtes en lui ! et que n'est-il « permis encore d'en révéler des parties si secrètes « et si sublimes, qu'il n'y a que vous qui puissiez les

(1) La duchesse de Bourgogne mourut le 12 février ; le duc de Bourgogne, le 18 février ; et le duc de Bretagne, le 8 mars 1712.

(2) Le duc de Bourgogne n'avoit que vingt-neuf ans.

(3) *Mémoires de Saint-Simon* ; t. XVIII, p. 219 et 229, etc.

« donner et en connoître tout le prix! Quelle imi-
« tation de Jésus-Christ sur la croix! on ne dit pas
« seulement à l'égard de la mort et des souffrances;
« elle s'éleva bien au-dessus. Quel surcroît de déta-
« chement! quels vifs élans d'actions de grâces, d'être
« préservé du sceptre et du compte qu'il en faut
« rendre! quelle soumission, et combien parfaite!
« quel ardent amour de Dieu! quel perçant regard
« sur son néant et ses péchés! quelle magnifique
« idée de l'infinie miséricorde! quelle religieuse et
« humble crainte! quelle tempérée confiance! quelle
« sage paix! quelles lectures! quelles prières conti-
« nuelles! quel ardent désir des derniers sacrements!
« quel profond recueillement! quelle invincible pa-
« tience! quelle douceur! quelle constante bonté
« pour tout ce qui l'approche! quelle charité pure,
« qui le pressoit d'aller à Dieu! La France enfin
« tomba sous ce dernier châtiment; Dieu lui montra
« un prince qu'elle ne méritoit pas. La terre n'en
« étoit pas digne; il étoit mûr déjà pour la bien-
« heureuse éternité. »

Tels sont les accents lamentables que le désespoir et la douleur arrachoient à un homme du monde, témoin de ce triste événement; c'étoit dans la solitude, dans ces papiers, uniques et secrets dépositaires de ses sentiments et de ses regrets, que le duc de Saint-Simon cherchoit à soulager son âme oppressée, en peignant le duc de Bourgogne sous des

traits si purs et si attachants. Voilà ce que pensoit de ce prince un homme connu par son inflexible rigidité, et qui craignoit tellement de flatter, que souvent il étoit injuste.

On doit nous pardonner de nous être étendu avec un intérêt douloureux sur ce triste sujet. La vie et la mort du duc de Bourgogne ont été la vie et la mort de Fénelon.

72. Tristes pressentiments de Fénelon à ce sujet : ses craintes et ses espérances.

Les mêmes lettres qui apprirent à Fénelon que madame la duchesse de Bourgogne n'étoit plus, lui apprenoient que la vie du jeune prince lui-même étoit menacée. Il paroît que, dès le premier moment, Fénelon prévit qu'on avoit tout à craindre ; il connoissoit cette âme passionnée, ce cœur profondément sensible, ce caractère mélancolique, inaccessible aux vaines distractions d'un monde qu'il méprisoit, et qui ne trouvoit de charme et de consolation que dans le funeste plaisir de se nourrir de sa douleur.

Fénelon laisse percer sa vive inquiétude dans cette lettre si courte (1) : « Ce qui m'afflige le plus « est la maladie de M. le Dauphin. *Il y a déjà quel-* « *que temps que je crains pour lui un sort funeste.* « Si Dieu n'est plus en fureur contre la France, il « reviendra ; mais si la fureur de Dieu n'est point « apaisée, *il y a tout à craindre pour sa vie.* Je

(1) *Lettre de Fénelon*, 15 février 1712. (*Corresp.* t. III, p. 487.)

« ne puis rien demander; je tremble sans qu'il me « soit permis de prier. Mandez-moi la suite de sa « maladie; vous savez comme je m'y intéresse. « Hélas! hélas! Seigneur, regardez-nous en pitié. »

Quelques symptômes un peu moins alarmants firent descendre une lueur d'espérance dans le cœur de Fénelon. « Je commence à espérer, écrivoit-il « le 16 février (1), que M. le Dauphin ne mourra « point; mais il me reste au fond du cœur une se- « crète appréhension que Dieu ne soit pas apaisé « contre la France. Il y a longtemps qu'il frappe, « comme dit le prophète, et sa fureur n'est point « apaisée. »

73. Consolations religieuses pour le jeune prince, accablé de la perte de son épouse.

Le duc de Chevreuse, trop porté à se flatter, par cette sorte de confiance que des demi-connoissances en médecine inspirent quelquefois aux gens du monde, avoit achevé de rassurer son ami sur l'état du jeune prince (2). A cet espoir consolant, Fénelon renaît lui-même à la vie; et dans l'enchantement d'une si douce illusion, il s'occupe avec une sollicitude paternelle à verser dans le cœur du duc de

(1) *Corresp.* tom. III, p. 488.

(2) « M. de Chevreuse, toujours tranquille, toujours es- « pérant, toujours voyant tout en beau, essaya de nous « prouver, par ses raisonnements de physique et de méde- « cine, qu'il y avoit plus à espérer qu'à craindre, avec une « tranquillité qui m'excéda. » (*Mém. de Saint-Simon;* t. XVIII, p. 209.)

Bourgogne les tendres et religieuses consolations que sa douleur demandoit.

« On ne peut être plus touché que je le suis, « écrivoit-il au duc de Chevreuse, de la perte « que le P. P. vient de faire, et de la vive dou- « leur qu'on dit qu'il en ressent (1). Je suis fort « alarmé pour sa santé; elle est foible et délicate. « Rien n'est plus précieux pour l'Église, pour l'État, « pour tous les gens de bien. Je prie et fais prier « Dieu pour le repos de l'âme de la princesse, pour « la santé et pour la consolation du prince. Vous « connoissez son tempérament; il est très-vif, et un « peu mélancolique. Je crains qu'il ne soit saisi « d'une douleur profonde, et d'une tristesse qui « tourne sa piété en dégoût, en noirceur et en scru- « pule. Il faut profiter de ce qui est arrivé de triste, « pour le tourner vers une piété simple, coura- « geuse, et d'usage pour sa place. Dieu a ses des- « seins; il faut les suivre. Il faut soutenir, soulager, « consoler, encourager P. P. désolé..... J'espère « qu'au bout de quelques jours sa santé se rétablira, « et que Dieu lui donnera, malgré sa juste douleur, « la force de rentrer dans les besoins très-pressants « de l'État. »

Fénelon envoyoit en même temps au duc de Chevreuse un écrit que nous copions sur le manuscrit

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 18 février 1712. (*Corresp.* t. I[er], p. 545.)

original de la main de Fénelon; il l'invitoit à le mettre sous les yeux du jeune prince, lorsqu'il seroit en état d'entendre la voix douce et puissante de la religion (1).

« J'ai prié et je prierai ; je fais même prier pour « la princesse que nous avons perdue. Dieu sait si « le prince est oublié ! Il me semble que je le vois « dans l'état où saint Augustin se dépeint lui- « même (2) : *Mon cœur est obscurci par la dou- « leur; tout ce que je vois me retrace l'image « de la mort. La maison paternelle me rappelle « sans cesse ma douleur et mon malheur. Tout ce « qui m'étoit doux, quand je pouvois le partager « avec celle que j'aimois, me devient un supplice « depuis que je l'ai perdue. Mes yeux la cherchent « partout, et ne la trouvent nulle part. Tout ce que*

(1) *Corresp.* t. Ier, p. 548.

(2) Quo dolore contenebratum est cor meum; et quidquid aspiciebam, mors erat. Et erat mihi paterna domus mira infelicitas. Expetebant eum undique oculi mei, et non dabatur mihi; et oderam omnia, quia non haberent eum, nec jam dicere poterant : Ecce veniet, sicut cùm viveret, quando absens erat.... Solus fletus erat dulcis mihi, et successerat amico meo in deliciis animi mei. Miser eram, et miser est omnis animus vinctus amicitia rerum mortalium; et dilaniatur, cùm eas amittit; et tunc sentit miseriam, qua miser est, et antequam amittat eas. Portabam enim conscissam, et quasi cruentam animam meam, impatientem à me portari; et ubi eam ponerem, non inveniebam. (S. Augustin, *Confess.* lib. IV, cap. 4, 6, 7.)

« *je vois m'est en horreur, parce que je ne la vois*
« *point. Quand elle vivoit, quelque part que je*
« *fusse sans elle, tout me disoit : Vous l'allez*
« *voir ; rien ne me le dit plus. Je ne trouve de dou-*
« *ceur que dans mes larmes ; elles me tiennent lieu*
« *de tout ce qu'elle m'étoit lorsqu'elle vivoit. Je*
« *suis malheureux, et on l'est dès qu'on livre son*
« *cœur à l'amour des choses qui passent ; on est dé-*
« *chiré quand on vient à les perdre ; et c'est alors*
« *qu'on sent tout son malheur. J'étois loin de m'en*
« *former l'idée avant de l'avoir éprouvé. Je ne puis*
« *soutenir le poids de mon cœur déchiré et ensan-*
« *glanté, et je ne sais où le reposer.*

« Ce n'est pas tout, que de n'aimer que ce qu'on
« doit aimer. Dieu jaloux veut qu'on ne l'aime que
« pour lui, et de son amour (1). *Il nous défend*
« *de nous attacher aux objets de nos affections*
« *jusqu'à en faire une partie de nous-mêmes,*
« *de peur que notre cœur ne soit trop cruelle-*
« *ment flétri et déchiré, lorsque nous en sommes*
« *séparés.*

« Tout ce qu'on aime le plus légitimement ici-bas,
« nous prépare une sensible douleur, parce qu'il est
« de nature à nous être bientôt enlevé. Nous ne de-

(1) Et ideo non eis amore agglutinetur, neque velut membra sui animi faciat, quod fit amando, ne cùm resecari cœperint, cum cruciatu ac tabe fœdent. (S. Augustin. *De Lib. Arb.* lib. I, cap. 15, n. 33.)

« vons point aimer ce qui nous est le plus cher, plus « que nous-mêmes; or, nous ne devons nous aimer « nous-mêmes que pour Dieu. Dieu n'afflige que « par amour; il est le Dieu de toute consolation; il « essuie les larmes qu'il fait répandre; il fait re- « trouver en lui tout ce qu'on croit perdu; il sauve « la personne que la prospérité mondaine auroit « séduite; et il détache celle qui n'étoit pas assez « détachée. »

74. Douleur accablante de Fénelon, à la nouvelle de sa mort.

Au moment même où Fénelon adressoit ces paroles d'amour et de religion au duc de Bourgogne, ce prince venoit de rendre le dernier soupir. Cet écrit est daté du 18 février 1712, et le prince étoit mort le même jour, à neuf heures du matin. En apprenant cette horrible nouvelle, Fénelon laissa échapper ces seuls mots: *Tous mes liens sont rompus..... Rien ne m'attache plus à la terre.....* Il fut plusieurs jours dans un état d'accablement et de dégoût de la vie, qui alarma ses amis les plus chers. Ce ne fut que le 27 février, huit jours après avoir appris la mort du duc de Bourgogne, qu'il eut la force d'écrire au duc de Chevreuse cette lettre déchirante, qui peint avec tant de vérité les douleurs de son âme (1):

« Hélas! mon bon duc, Dieu nous a ôté toute

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 27 février 1712. (*Corresp.* t. Ier, p. 550.)

« notre espérance pour l'Église et pour l'État. Il a « formé ce jeune prince, il l'a orné; il l'a préparé « pour les plus grands biens; il l'a montré au monde, « et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi d'horreur, et « malade de saisissement sans maladie; en pleurant « le prince mort, qui me déchire le cœur, je suis « alarmé pour les vivants. Ma tendresse m'alarme « pour vous et pour le *bon duc* (de Beauvilliers). « De plus, je crains pour le Roi; sa conservation « est infiniment importante.

« On n'a jamais tant dû désirer et acheter la paix. « Que seroit-ce si nous allions tomber dans les orages « d'une minorité, sans mère régente, avec une guerre « accablante au dehors? Tout est épuisé, poussé à « bout. De plus, le Roi est malheureusement trop « âgé, pour compter qu'il verra son successeur en « âge de gouverner d'abord après lui. *Quand même « on seroit assez heureux pour éviter une minorité « selon la loi, c'est-à-dire, au-dessous de quatorze « ans, il seroit impossible d'éviter une minorité « réelle, où un enfant ne fait que prêter son nom « au plus fort.* Il n'y a aucun remède entièrement « sûr contre les dangers de cet état des affaires. Mais « si la prudence humaine peut faire quelque chose « d'utile, c'est de profiter dès demain, à la hâte, de « tous les moments, pour établir un gouvernement « et une éducation du jeune prince, qui se trouve « déjà affermi, si par malheur le Roi vient à nous

« manquer. Son honneur, sa gloire, son amour pour « la maison royale et pour ses peuples, enfin sa « conscience, exigent rigoureusement de lui qu'il « prenne toutes les sûretés que la sagesse humaine « peut prendre à cet égard. Ce seroit exposer au « plus horrible péril l'État et l'Église même, que de « n'être pas occupé de cette affaire capitale, par « préférence à toutes les autres. C'est là-dessus qu'il « faut tâcher de persuader, par les instruments « convenables, madame de Maintenon et tous les « ministres, pour les réunir, afin qu'ils fassent les « derniers efforts auprès du Roi. Il y auroit des « réflexions infinies à faire là-dessus; mais vous les « ferez mieux que moi; je n'en ai ni le temps, ni la « force. Je prie Dieu qu'il vous inspire; jamais nous « n'en eûmes un si grand besoin.

« On m'a dit que madame la duchesse de Che« vreuse a été malade. J'en suis bien en peine. O mon « Dieu! que la vraie amitié cause de douleur! »

Ce n'étoit qu'avec un ami tel que le duc de Chevreuse, que Fénelon osoit s'abandonner à toute l'étendue de sa douleur et de son inquiétude sur le sort de la France. Il paroît qu'il s'étoit prescrit de renfermer au dedans de lui-même toutes les émotions de son âme si cruellement déchirée; du moins c'est ce qu'on croit apercevoir par une réponse très-courte et très-mesurée qu'il fit à la marquise de Lambert, avec laquelle il entretenoit une corres-

pondance de goût et d'estime. « Dieu pense, Madame (1), tout autrement que les hommes. Il « détruit ce qu'il sembloit avoir formé tout exprès « pour sa gloire ; il nous punit, nous le méritons. « Je serai le reste de ma vie, Madame, avec le zèle « et le respect..... »

75. Sa réponse au P. Martineau, qui lui avoit demandé quelques détails sur la vie du jeune prince.

Peu de temps après la mort du duc de Bourgogne, le P. Martineau, Jésuite, confesseur du jeune prince, et qui avoit rempli auprès de lui les pénibles devoirs de son ministère dans ses derniers moments, publia un éloge historique de ses *Vertus* (2). Il s'étoit adressé à Fénelon, pour en obtenir des détails et des faits, qui auroient rendu sans doute ce monument encore plus digne de celui dont on vouloit honorer la mémoire. Mais l'âme de Fénelon étoit trop accablée, pour pouvoir se livrer à un travail qui auroit si cruellement renouvelé le sentiment d'un malheur irréparable. « Je vous avouerai franchement ma foi« blesse (3), écrivoit-il au P. Martineau ; je ne me « sens point maintenant capable de faire la recher« che des faits que vous voudriez recueillir. Je ne

(1) *Corresp.* t. III, p. 498.

(2) Cet ouvrage parut en 1712, sous le titre de *Recueil des vertus de M. le duc de Bourgogne*; in-12. — Il eut, en moins de deux ans, dit l'abbé Proyart, quatre éditions, et fut traduit en plusieurs langues. (Proyart, *Vie du Dauphin père de Louis XV*; t. I, p. 1.) (Édit.)

(3) Lettre du 3 avril 1712. (*Corresp.* t. III, p. 511.)

« saurois assez louer votre zèle et la bonté de votre « cœur; mais le courage me manque pour exécuter « un travail dont je désire passionnément l'exécu- « tion. Le malheur qui nous afflige a fait une si forte « impression sur moi, que ma santé en souffre beau- « coup. Tout ce qui réveille ma peine me met dans « une espèce d'émotion fiévreuse... Je dois m'hu- « milier de cette foiblesse... Il y avoit d'ailleurs « si longtemps que j'étois loin du prince (1), que je « n'ai pu être témoin d'aucun des faits arrivés dans « un âge mûr, où il pouvoit édifier le monde. »

Nous sommes portés à croire que des considérations encore plus importantes ne permettoient pas à Fénelon de révéler tout ce qu'il auroit pu dire sur un pareil sujet. Il n'étoit pas seulement arrêté par le contraste qu'auroit pu offrir le caractère d'un prince, qui, sans descendre de son rang, avoit su se montrer encore plus religieux que les hommes les plus religieux, « avec les dispositions d'un monde « déjà si corrompu et si soulevé contre le joug de « la religion, que le spectacle des grandes vertus ne « faisoit que l'étonner, le décourager et l'aigrir (2). »

Mais la véritable difficulté eût été, pour Fénelon, de rendre compte au public des maximes politiques

(1) *Lettre au P. Martineau*, du 14 novembre 1712. (*Corresp.* t. IV, p. 168.)

(2) *Ibid.* p. 169.

qu'il avoit inculquées au duc de Bourgogne. C'étoit sous ce point de vue, que l'instituteur d'un tel prince auroit pu, et auroit dû représenter son élève à la nation qui le pleuroit, et qui avoit placé toutes ses espérances de bonheur dans le disciple de Mentor. Eh! comment Fénelon auroit-il pu rappeler, en présence de Louis XIV, qui existoit encore, les mêmes maximes qui l'avoient si vivement aigri contre l'auteur du *Télémaque?* C'est ce qu'il fait assez entendre dans sa première lettre au P. Martineau (1). « M. le duc de Beauvilliers peut vous aider beaucoup « plus que moi; ses conseils seront bons, tant sur la « recherche des faits, que sur leur choix et sur la « manière de les mettre en œuvre. Vous jugez bien « qu'il y a de grandes observations à faire là-dessus: « *Periculosæ plenum opus aleæ tractas* (2). Vous « connoissez le monde et sa maligne critique. »

Le véritable éloge du duc de Bourgogne se seroit trouvé dans les instructions et dans les leçons, quelquefois sévères, que Fénelon lui avoit si souvent adressées. C'étoit surtout dans les lettres où le jeune prince montroit une si tendre reconnoissance, une confiance si docile et si respectueuse à la voix paternelle qui l'avertissoit de ses fautes, qu'on auroit conçu pour ce jeune prince la juste admiration que

(1) *Lettre de Fénelon au P. Martineau.* (*Corresp.* t. III, p. 511.)

(2) Horat. *Od.* l. II; I, 6, 7.

méritoit un si grand caractère. Mais Fénelon pouvoit-il révéler au public le secret d'une correspondance intime, entretenue pendant tant d'années, à l'insu de Louis XIV? La vertu et la sagesse des conseils de Fénelon auroient-elles pu le justifier, dans l'esprit de ce monarque prévenu et abusé? Heureusement la postérité a recueilli ces monuments précieux; et s'ils n'ont pas servi, comme on auroit dû l'espérer, à l'instruction de la génération qui a succédé au duc de Bourgogne, ils subsisteront toujours comme un monument aussi honorable pour la mémoire de l'instituteur que pour celle de l'élève.

76. Ses vives inquiétudes sur l'avenir de la France: recommandations aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse.

Si Fénelon eût jamais été inspiré par les vues d'ambition que ses ennemis et ses envieux s'étoient plu à lui supposer pour l'écarter de la cour, on auroit dû croire qu'en voyant tous ses projets et toutes ses espérances ensevelis dans le tombeau du duc de Bourgogne, il n'auroit eu d'autre pensée que celle d'achever sa tranquille et honorable carrière, au milieu des amis dont il étoit environné, et d'un peuple adorateur de ses vertus.

Mais ce seroit mal connoître Fénelon, que de croire qu'une âme telle que la sienne pût être un seul moment étrangère au salut de son pays, et au bonheur de ses concitoyens. C'est lorsque Fénelon ne peut plus être soupçonné d'aucun intérêt personnel, que nous le voyons occupé, avec le même zèle et la même sollicitude, de la pensée du bien

public. Cet effort généreux, dans l'oppression même d'une douleur accablante, nous paroît le dévouement le plus héroïque d'un cœur qui ne respiroit que pour sa religion et sa patrie.

Dans une de ses lettres au duc de Chevreuse, écrite environ trois semaines après la mort du duc de Bourgogne, on le voit déjà porter avec inquiétude ses regards sur l'avenir effrayant que l'état de la cour, de la famille royale et du royaume présageoit à la France.

C'est dans ces circonstances critiques, qu'il exige du duc de Beauvilliers d'oser vaincre sa répugnance, pour aborder madame de Maintenon sur un sujet si délicat et si important; il lui rappelle les anciens procédés de madame de Maintenon, et les services qu'elle lui avoit rendus, pour lui faire oublier les trop justes sujets de mécontentement qu'elle lui avoit donnés dans des temps plus récents. Il ne cherche point à lui faire illusion sur les défauts qu'on pouvoit reprocher à madame de Maintenon: la sincérité avec laquelle il s'explique sur quelques parties de son caractère, laisse apercevoir qu'en engageant le duc de Beauvilliers à faire les premiers pas vers elle, il se bornoit à désirer qu'elle ne fût pas un obstacle, sans oser espérer qu'elle pût offrir un concours très-utile et très-actif sur des objets d'un si grave intérêt. Ce portrait abrégé de madame de Maintenon annonce que Fénelon avoit su l'ob-

server et l'étudier pendant son séjour à la cour; mais il savoit aussi qu'on ne pouvoit arriver jusqu'au Roi que par elle. Si nous en croyons le duc de Saint-Simon (1), « vouloir et faire sur les choses « intérieures, et qui, par leur nature, pouvoient s'a- « mener de loin, par degré, avec adresse, fut tou- « jours pour madame de Maintenon une seule et « même chose. »

Fénelon écrivit donc au duc de Chevreuse pour le prier de représenter de sa part, au duc de Beauvilliers, tout ce qu'il devoit à sa patrie et aux enfants du prince qu'ils pleuroient (2). « Je don- « nerois ma vie, lui dit-il, non-seulement pour « l'État, mais encore pour les enfants (3) de notre « très-cher prince, *qui est encore plus avant* « *dans mon cœur que pendant sa vie.* Je croi- « rois que le *bon duc* (de Beauvilliers) feroit bien « d'aller voir madame de Maintenon, de lui par- « ler à cœur ouvert, indépendamment du refroi- « dissement passé. *Il pourroit lui faire entendre* « *qu'il ne s'agit d'aucun intérêt direct ni indirect,*

(1) *Mémoires de Saint-Simon* (édition de Soulavie; *Supplément;* t. IV, p. 203.)

(2) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 8 mars 1712. (*Corresp.* t. Ier, p. 553.)

(3) Le duc de Bourgogne avoit laissé deux fils, le duc de Bretagne et le duc d'Anjou: le duc de Bretagne mourut le 8 mars 1712, jour même de la date de cette lettre.

« mais de la sûreté de l'État, du repos et de la « conservation du Roi, de sa gloire et de sa con- « science, puisqu'il doit, autant qu'il le peut, pour- « voir à l'avenir. Ensuite il pourroit lui dire toutes « ses principales vues, et concerter avec elle ce qu'il « diroit au Roi. *Je ne propose point ceci, sur l'espé- « rance qu'elle soit l'instrument de Dieu pour faire « de grands biens. Je ne crains que trop qu'elle « sera occupée des jalousies, des délicatesses, des « ombrages, des aversions, des dépits, et des fi- « nesses de femme. Je ne crains que trop qu'elle « n'entrera que dans des partis foibles, superfi- « ciels, flatteurs, pour endormir le Roi et pour « éblouir le public, sans aucune proportion avec les « pressants besoins de l'État.* Mais enfin Dieu se « plaît à se servir de tout. Il faut au moins tâcher « d'apaiser madame de Maintenon, afin qu'elle n'em- « pêche pas les résolutions les plus nécessaires. Le « *bon duc* lui doit même ces égards dans cette « conjoncture unique, après toutes les choses qu'elle « a faites autrefois pour son avancement. »

Fénelon craignant aussi qu'une fausse modestie ne portât le duc de Chevreuse à se refuser d'entrer dans les mesures à prendre pour le salut public, ajoute : « Si on fait un conseil de régence, vous se- « riez coupable devant Dieu et devant les hommes, « si vous refusiez d'en être. Vous vous trouvez le « plus ancien duc d'âge et de rang, qui puisse

« secourir l'État; vous savez tout ce que les autres « ignorent; vous devez infiniment au Roi et à la « maison royale; vous devez encore plus à notre « cher prince mort et à ses deux enfants, exposés à « tant d'horribles malheurs, que vous ne deviez à « lui vivant et en pleine prospérité. Vos soins et vos « négociations ne seroient rien, en comparaison du « poids de votre suffrage dans un corps ignorant « et foible. Il faut se sacrifier sans ménagement... « Vous manquerez à Dieu, si par votre scrupuleuse « modestie ou humilité à contre-temps, vous prenez « un autre parti. »

77. Ses inquiétudes sur les papiers laissés par le duc de Bourgogne.

Nous voyons, dans cette même lettre, que Fénelon étoit inquiet sur sa correspondance avec le duc de Bourgogne. On a pu remarquer qu'il s'y étoit exprimé avec une grande sincérité, sur une multitude d'objets. Cette correspondance seule devoit infiniment déplaire à Louis XIV; elle lui offroit la conviction, qu'il avoit inutilement cherché à rompre les liens qui unissoient si tendrement son petit-fils et l'archevêque de Cambrai. « N'y avoit-il point, dans « les papiers de notre très-cher prince, dit Fénelon « au duc de Chevreuse (1), quelque écrit de moi? « N'y avoit-il point de mes lettres, que je lui écri- « vois pendant le siége de Lille? Le Roi a-t-il tous « les papiers de P. P.? »

Parmi ces papiers, il en étoit un surtout, qui

(1) *Corresp.* tom. Ier, p. 556.

pouvoit causer un juste sujet d'inquiétude à Fénelon, par l'impression qu'il devoit naturellement produire sur l'esprit de Louis XIV. Si ce prince avoit été si profondément blessé des maximes générales du *Télémaque*, comment ne se seroit-il pas cru encore plus offensé en lisant le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un Roi?* Il auroit cru y trouver à chaque ligne la censure de son amour du faste, de cette passion de la gloire, de cette ambition des conquêtes, de ces usurpations injustes, de ce goût des plaisirs, de cette complaisance à l'adulation, et de cette ivresse du pouvoir absolu, qu'il avoit en effet trop laissé apercevoir dans les premières années de son règne, mais dont ses ennemis mêmes n'auroient dû se ressouvenir que pour admirer le courage avec lequel il avoit su triompher de tous ses penchants.

Heureusement ce manuscrit n'étoit point resté entre les mains du duc de Bourgogne; le jeune prince n'avoit voulu conserver, des écrits de son précepteur, que ceux qui avoient pour objet de l'avertir de ses torts et de ses défauts, ou de lui rappeler les principes d'honneur, de justice et de vertu qu'il devoit porter sur le trône. Il avoit eu la sage précaution de brûler, ou de laisser en dépôt au duc de Beauvilliers, tous les autres écrits de Fénelon qui auroient pu déplaire au Roi son grand-père, si quelque malheur imprévu les faisoit tomber entre ses mains. C'est ainsi que le manuscrit des *Directions pour la con-*

science d'un Roi fut conservé fidèlement par le duc de Beauvilliers, et ensuite remis par sa veuve au marquis de Fénelon (1).

L'événement justifia la prévoyance du duc de Bourgogne. Aussitôt que ce prince eut les yeux fermés, Louis XIV ordonna qu'on lui remît à lui-même tous les papiers qui se trouvoient dans sa cassette, et il en fit un examen curieux et inquiet. Le duc de Beauvilliers, instruit de cet ordre, s'adressa à madame de Maintenon pour réclamer ses écrits et ceux de l'archevêque de Cambrai. Madame de Maintenon lui répondit (2) : « Pour vous « mettre l'esprit en repos, j'ai tiré des copies de « tous vos écrits, et je vous renvoie tout, sans ex- « ception. *On vous auroit gardé le secret;* mais il « peut arriver des occasions qui découvrent tout. « Nous venons d'en faire une triste expérience. *Je « voulois vous renvoyer tout ce qui s'y est trouvé « de vous et de M. de Cambrai; mais le Roi a « voulu le brûler lui-même. Je vous avoue que j'y « ai eu un grand regret; car jamais on ne peut*

(1) On a vu ailleurs comment ce manuscrit a été imprimé vers 1734. (*Pièces justific.* de ce livre VIIe, n. 1.)

(2) *Lettre au duc de Beauvilliers,* du 15 mars 1712. (*Corresp. de Fénelon;* t. Ier, p. 556.) Nous avons cette réponse de la main de madame de Maintenon. Les premières lignes sont effacées; mais elles se trouvent rétablies dans une copie que nous avons également, de la main du duc de Chevreuse.

(*Note de l'auteur.*)

« *écrire rien de si beau et de si bon; et si le prince*
« *que nous pleurons a eu quelques défauts, ce n'est*
« *pas pour avoir reçu des conseils trop timides,*
« *ni qu'on l'ait trop flatté. On peut dire que ceux*
« *qui vont droit, ne sont jamais confus.* »

C'est ainsi que madame de Maintenon rend enfin une justice tardive à Fénelon. Cet aveu est d'autant plus remarquable, qu'il vient d'une femme autrefois son amie, devenue ensuite son ennemie; et l'on sait assez que lorsqu'un de ces sentiments succède à l'autre, on s'irrite encore plus contre l'objet de sa prévention, pour se justifier à soi-même ses propres variations.

78. Dispositions de madame de Maintenon à l'égard de Fénelon et du duc de Beauvilliers.

On voit que madame de Maintenon affecte dans cette lettre une grande estime pour la franchise courageuse de Fénelon, et de grands regrets sur la perte des écrits que Louis XIV venoit de brûler. Il est difficile de juger jusqu'à quel point ces regrets étoient sincères.

Fénelon avoit fait sentir au duc de Chevreuse (1) combien il étoit à désirer que le duc de Beauvilliers se rapprochât de madame de Maintenon, pour disposer le Roi à adopter, de son vivant, toutes les mesures propres à prévenir les malheurs qui devoient suivre sa mort. Il ne se flattoit pas sans doute que madame de Maintenon « agît ni par grâce, ni

(1) Lettre du 8 mars 1712, citée plus haut, p. 272, etc.

« même avec une certaine force de prudence éle-
« vée; mais il désiroit qu'on pût s'en servir, comme « Dieu se sert des plus foibles instruments, au « moins pour empêcher de certains malheurs (1). » Il exhortoit le duc de Beauvilliers, à tâcher de lui persuader, « que ce n'étoit point en épargnant « chaque jour au Roi la vue de quelques détails épi- « neux et affligeants, qu'on travailleroit solidement « à le soulager et à le conserver; que les épines « renaîtroient sur ses pas à toutes les heures; qu'il « ne pouvoit se soulager, qu'en s'exécutant d'abord « en toute rigueur (2). »

Fénelon, bien convaincu de l'insurmontable prévention de madame de Maintenon contre lui, demandoit au duc de Beauvilliers de le sacrifier lui-même, pour ne laisser aucun ombrage sur leurs rapports d'estime, de confiance et d'opinions. Il exigeoit de lui, qu'il déclarât nettement à madame de Maintenon (3), « qu'il lui parloit sans intérêt, ni pour lui, ni pour « ses amis, sans prévention et sans cabale; que, pour « ses sentiments sur la religion, il n'en vouloit ja- « mais avoir d'autres que ceux du saint-siége; qu'il « ne tenoit à rien d'extraordinaire; et qu'il auroit

(1) *Mém. polit.* mars 1712. IIe *Mém.* n. 18. (*OEuvres*, t. XXII, p. 604.) — *Lettre au duc de Chevreuse*, du 8 mars 1712. (*Corresp.* t. Ier, p. 554.)

(2) *Mém. polit. ubi suprà*, n. 16.

(3) *Ibid. n.* 17.

« horreur de ses amis mêmes, s'il apercevoit en « eux quelque entêtement ou artifice, ou goût de « nouveauté. »

Le duc de Beauvilliers eut en effet un entretien particulier avec madame de Maintenon; il parut satisfait de ses dispositions, et de son désir de concourir avec lui, pour inspirer au Roi les mesures les plus convenables aux circonstances. La lettre de madame de Maintenon, que nous avons rapportée, paroissoit en effet annoncer, de sa part, un retour à ses anciens sentiments de goût et d'estime pour cet homme vertueux. Elle n'avoit d'ailleurs plus rien à redouter de son ascendant sur le duc de Bourgogne, qui n'existoit plus; et il étoit assez naturel que, dans l'état de trouble, de douleur et de consternation où tant de catastrophes venoient de plonger le Roi, la famille royale et la cour, elle désirât sincèrement de renouer avec un ancien ami, dont la piété, la droiture et la modération ne s'étoient jamais démenties. Elle se trouvoit elle-même isolée, inquiète, incertaine, affligée du présent, tourmentée de l'avenir, et fatiguée de ce poids incompréhensible de dégoût et d'ennui, qui dévoroit cette existence si enviée. Elle avoit perdu l'évêque de Chartres; elle étoit mécontente du cardinal de Noailles; et elle n'étoit pas encore entièrement livrée à l'évêque de Meaux (depuis cardinal de Bissy.) Elle voyoit le Roi appesanti par l'âge,

attristé par le malheur, privé de l'aimable distraction que le mouvement, la gaieté, les grâces, la complaisance et la douce séduction de la duchesse de Bourgogne apportoient au cours uniforme de ses journées, et au sérieux de son caractère. Le maréchal de Villeroi, élevé avec Louis XIV, et qu'une longue habitude lui rendoit d'autant plus agréable, qu'il n'avoit pas à en redouter cette supériorité d'esprit, souvent plus fatigante que nécessaire à un roi dans l'intimité de la société, auroit pu faire une utile diversion à ces longues soirées, que madame de Maintenon ne pouvoit plus remplir, malgré tout l'intérêt de sa conversation; mais le maréchal avoit cru punir Louis XIV de lui avoir ôté le commandement des armées, en s'éloignant de la cour, et n'y paroissant plus que très-rarement.

Enfin, madame de Maintenon savoit, mieux que personne, que le Roi avoit toujours eu autant de goût que d'estime pour le duc de Beauvilliers; elle avoit même éprouvé que l'opinion qu'il avoit de sa fidélité et de sa probité, avoit résisté à ses insinuations et à ses attaques, pendant les discussions orageuses du quiétisme. Il n'est donc pas étonnant, que, dans le premier moment, madame de Maintenon ait été assez portée à se réunir au duc de Beauvilliers, et à entrer dans ses vues, pour le présent et pour l'avenir.

Le duc de Chevreuse s'empressa d'instruire Fénelon de cet heureux début, et l'invita, au nom du duc de Beauvilliers, à lui communiquer ses idées, pour travailler sur un plan suivi.

79. Nouveaux *Mémoires politiques* de Fénelon. 1712.

Ce fut à cette occasion, que Fénelon rédigea plusieurs *Mémoires*, dont nous avons sous les yeux les manuscrits originaux, et qui ne peuvent manquer d'inspirer un grand intérêt, par le nom de leur auteur, et par l'importance des matières qui en font l'objet (1).

Lorsque Fénelon s'étoit occupé, au mois de novembre 1711, de tracer un plan de gouvernement pour le duc de Bourgogne, il n'étoit question que d'établir les formes et les bases d'une bonne administration : la succession au trône étoit assurée ; elle arrivoit paisiblement et directement à un prince parvenu, malgré sa jeunesse, à une maturité de raison, et à un degré de considération, qui ajoutoient encore plus de force et d'autorité à la puissance souveraine ; il ne s'agissoit que de lui inspirer toutes les bonnes et vertueuses pensées. L'intention de les réaliser étoit dans son cœur ; et tous les moyens d'exécution auroient été dans sa main.

Mais, dans le court intervalle du mois de novembre 1711 au mois de mars 1712, tout avoit changé de face ; les destinées de la France ne repo-

(1) *Œuvres de Fénelon;* t. XXII, p. 596, etc.

soient plus que sur la tête d'un vieillard de soixante-quatorze ans, et d'un enfant de deux ans. Il étoit contre toute vraisemblance que Louis XIV pût vivre encore assez longtemps pour épargner à la France les agitations et les inquiétudes d'une minorité. Dans le cours ordinaire des choses, la régence étoit dévolue au duc de Berri, oncle du jeune Roi. Ce prince, qui ne mourut qu'en 1714, existoit encore à l'époque où Fénelon écrivoit ses *Mémoires*. C'est ce qui rendoit encore la situation des affaires plus critique. Le droit du duc de Berri au titre de régent, étoit aussi incontestable, que ses moyens, pour en remplir les fonctions, étoient bornés, et même entièrement nuls. Ce prince, qu'on n'avoit jamais pu appliquer à aucune occupation sérieuse, réunissoit au défaut d'instruction, de talents et d'aptitude, une extrême foiblesse de caractère; il étoit entièrement asservi aux caprices, aux emportements, aux passions violentes et honteuses de sa femme, fille du duc d'Orléans, et accusée, par la voix publique, de vivre avec son père dans un commerce monstrueux. Donner au duc de Berri la régence, avec une autorité absolue et indépendante, c'étoit la donner à la duchesse de Berri, ou plutôt au duc d'Orléans son père.

Malheureusement, ce prince se trouvoit alors lui-même accablé sous le poids des imputations les plus atroces. La France entière, consternée de la mort

rapide et imprévue d'un jeune prince, devenu les délices de la nation; d'une princesse enlevée à la fleur de son âge, et chère à toute la cour par sa bonté, ses grâces et ses agréments; d'un fils porté au tombeau le même jour que son père et sa mère; accusoit le duc d'Orléans d'avoir préparé des malheurs d'un genre si extraordinaire, et qui ne laissoient plus, entre le trône et lui, qu'un enfant prêt à rendre le dernier soupir.

Telles étoient les sombres pensées qu'offroient à tous les esprits ces images lugubres de mort, de crimes et de poison.

Une impression bien différente de celle qu'a pu faire éprouver la lecture des premiers *Mémoires*, se fait sentir en lisant ceux dont nous allons rendre compte. Lorsque Fénelon traçoit un plan de gouvernement au duc de Bourgogne, tout lui offroit l'image et l'espérance de la paix, de l'ordre, de la justice, de la sagesse et du bonheur; mais en ce moment, tout lui offre la perspective effrayante des plus grands malheurs pour la France : une guerre désastreuse, une paix incertaine, des finances épuisées, la nation accablée d'impôts, la nécessité inévitable de la banqueroute, un roi près de descendre dans le tombeau, un enfant de deux ans appelé à lui succéder, une minorité orageuse, un régent incapable de gouverner et asservi à une femme coupable, la possibilité d'une guerre civile, des sectaires in-

quiets et turbulents, un grand crime à venger, difficile à constater, dangereux à punir; telle est l'analyse du second *Mémoire* de Fénelon, intitulé : *Le Roi* (1).

80. Projet d'un Conseil de régence.

Dans une pareille crise, une seule ressource se présente à Fénelon : c'est l'établissement prématuré d'un *Conseil de régence*, mis en activité par Louis XIV lui-même de son vivant (2). « Il n'en seroit pas moins « le maître de tout, observe Fénelon; il accoutume-« roit la nation à se soumettre à ce Conseil; il éprou-« veroit chaque conseiller; il les uniroit, les redres-« seroit, et affermiroit son œuvre. S'il faut, le « lendemain de sa mort, commencer une chose qui « est devenue si extraordinaire, elle sera d'abord « renversée. Depuis longtemps, la nation n'est plus « accoutumée qu'à la volonté absolue d'un seul « maître; tout le monde courra au nouveau régent... « Il ne faut pas perdre un moment, pour faire éta-« blir ce Conseil. L'étonnement du spectacle, le cri « public, la crainte d'un dernier malheur, peuvent « ébranler; mais si, sous prétexte de n'affliger pas « le Roi, on attend qu'il rentre dans son train or-« dinaire, on n'obtiendra rien; *il n'y a aucun jour « où nous ne soyons menacés ou d'une mort sou-« daine et naturelle, ou d'un accident funeste.* »

Mais, en proposant ses idées sur la composition

(1) *OEuvres de Fénelon;* t. XXII, p. 600, etc.
(2) *Ibid.* p. 604, etc.

de ce Conseil, Fénelon se sent tout à coup arrêté par une considération qui semble l'effrayer lui-même, et qu'il n'a ni la foiblesse de dissimuler ni la force d'écarter (1) : « *Mettez dans le Conseil de régence* « *N.....* (le duc d'Orléans), *vous livrez l'État et* « *le jeune prince à celui qui est soupçonné de la* « *plus noire scélératesse. Excluez N..... pour ce* « *soupçon, vous préparez le renversement de ce* « *Conseil, qui paroîtra fondé sur une horrible ca-* « *lomnie contre un petit-fils de France.* »

Pour adoucir cette exclusion, Fénelon propose d'exclure en même temps les autres princes du sang (2), tous les princes légitimés, tous les princes étrangers, qui s'arrogent la prétention de ne pas regarder le Roi comme leur souverain. Il veut enfin qu'on ne donne au duc de Berri, régent, que la simple présidence, avec sa voix comptée comme celle des autres, et pour conclure à la pluralité des suffrages.

Fénelon ajoute, dans un *Mémoire* séparé, qu'il convient « de mettre dans le Conseil de régence, des « prélats recommandables par leur naissance ou leur « vertu, ou leur réputation de capacité soutenue de « droiture. Les prélats sont le premier corps de « l'État et les premiers seigneurs de la nation. Il

(1) *Œuvres*, t. XXII, p. 605.

(2) Presque tous ceux qui existoient alors, étoient mineurs.

« importe de donner cette forme solennelle à un « Conseil qui aura tant besoin d'autorité, et dont la « puissance pourra être contestée. De plus, il s'a- « gira souvent des matières de religion, que les pré- « lats doivent soutenir. Enfin, ce seroit les dégrader, « que de les exclure de cette assemblée (1). »

Au reste, Fénelon ne se dissimule pas, « que l'éta- « blissement de ce Conseil de régence (2) peut faire « craindre de terribles inconvénients; mais, dans « l'état présent, on ne peut plus rien faire que de très- « imparfait; et il seroit encore pis de ne rien faire. « On ne peut point se contenter de précautions or- « dinaires et médiocres. »

81. Éducation du jeune prince (Louis XV.)

Dans un troisième *Mémoire* (3), il fait connoître ses sentiments sur l'éducation de l'enfant encore au berceau, qu'un instant pouvoit placer sur le trône; il indique les différentes personnes qui lui paroissent les plus dignes de ces difficiles et délicates fonctions. Nous observerons, à ce sujet, que parmi les différents évêques que Fénelon propose pour précepteurs, il ne parle point de celui que son heureuse destinée devoit conduire à cette place, et élever ensuite au rang de premier ministre (4). Il insiste « pour qu'on « nomme immédiatement le Gouverneur, le Précep-

(1) Ce fragment est tiré d'un *Mémoire inédit.*

(2) *OEuvres de Fénelon*, t. XXII, p. 608.

(3) *Ibid.* p. 608, etc.

(4) Le cardinal de Fleury.

« teur, et les autres personnes attachées à l'éducation. Il ne s'agit point d'attendre l'âge ordinaire ; « le cas n'est que trop singulier. Le Roi peut « manquer tout à coup ; il faut mettre, pendant sa « vie, cette machine en train, et l'avoir affermie « avant qu'il puisse manquer. On peut laisser l'en- « fant dans les mains des femmes, et lui donner des « hommes qui iront le voir tous les jours, qui l'ac- « coutumeront à eux, et qui commenceront insen- « siblement son éducation. »

82. *Recherche de....* (l'attentat imputé au duc d'Orléans par la voix publique.)

Le quatrième *Mémoire* de Fénelon est peut-être le monument le plus effrayant que puissent offrir les annales de l'histoire (1); il avertit à jamais les princes, du prix qu'ils doivent attacher à une bonne réputation, et que l'opinion publique se venge toujours cruellement à leur égard, du mépris qu'ils montrent pour elle. Quand on voit un prince, tel que le duc d'Orléans, naturellement humain et généreux, doué de toutes les qualités aimables qui concilient les cœurs et les affections ; un prince qui ne se permit jamais un acte de rigueur ; qui dédaigna de se venger de ses ennemis et de ses calomniateurs, aussitôt qu'il en eut le pouvoir ; qui porta même la clémence à un degré très-remarquable ;

(1) *Œuvres*, t. XXII, p. 596, etc. Ce mémoire est intitulé : *Recherches de.....* Fénelon n'ose achever ; il craint de souiller sa plume en indiquant la nature du crime.

(*Note de l'auteur.*)

lorsqu'on voit un tel prince accusé, par toute une nation, des crimes les plus lâches et les plus atroces, on est d'abord tenté d'attribuer un pareil déchaînement aux manœuvres profondes de la haine et de l'ambition. Cependant, il est certain que le duc d'Orléans n'avoit point d'ennemis; son seul, son plus dangereux ennemi, étoit lui-même; s'il fut injustement accusé, il ne dut s'en prendre qu'à lui seul. On le jugea tel qu'il affectoit de se montrer; en refusant de croire à la vertu et à la probité, il mérita qu'on doutât de sa vertu et de sa probité, et, comme le dit Fénelon, *il rendit croyable tout ce qu'on a le plus de peine à croire.*

Il falloit que les horribles soupçons qui accusoient le duc d'Orléans du plus grand crime, fussent bien généralement répandus, et offrissent tous les caractères de la vraisemblance, pour avoir pu rendre nécessaires les terribles précautions que Fénelon conseille dans ce *Mémoire*.

Ni Fénelon, ni le duc de Beauvilliers, ni le duc de Chevreuse, n'étoient prévenus contre ce prince. On voit même, dans les *Mémoires de Saint-Simon*, qu'ils l'avoient servi utilement auprès du duc de Bourgogne, dans un temps où une intrigue imprudente en Espagne, avoit déjà jeté sur lui le soupçon d'un grand attentat (1). C'étoit le généreux intérêt

(1) Voyez les détails de cette affaire dans les *Mémoires de*

du duc de Bourgogne qui l'avoit alors garanti de l'indignation de Louis XIV, du courroux du premier Dauphin, du juste ressentiment de Philippe V, et des insinuations plus dangereuses encore de madame de Maintenon et de la princesse des Ursins. Le duc d'Orléans, touché des vertus de Fénelon, du charme et de l'agrément de son esprit, frappé de la supériorité de son génie, entretenoit même avec lui, comme on le verra bientôt (1), une correspondance intéressante, sur les objets les plus sublimes de la religion et de la philosophie.

Ce n'étoit donc que malgré leur penchant naturel, que Fénelon et ses amis se voyoient, pour ainsi dire, entraînés par la clameur universelle, à le présumer, ou du moins à le soupçonner coupable (2). Le *Mémoire* de Fénelon peint la pénible anxiété d'un esprit qui n'ose croire ni à l'innocence, ni au crime, et qui s'épouvante lui-même de la nécessité de sonder ces affreux mystères. Chaque ligne de ce *Mémoire* excite dans l'esprit du lecteur une espèce d'effroi involontaire, sur cet amas de soupçons atroces et de

Saint-Simon; chap. 240, etc. t. XIII. Remarquez en particulier les pages 211-214. (ÉDIT.)

(1) Ci-après, liv. VIII, n. 8.

(2) Il paroît que Fénelon étoit bien éloigné de croire ces soupçons fondés. (Voyez son *Mémoire sur la paix*, n. 12. *Œuvres;* t. XXII, p. 564.) Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires* (t. XIX, chap. 325, etc.) n'en paroît pas moins éloigné. (ÉDIT.)

suppositions horribles, que le cri universel d'un peuple égaré par la douleur, semble élever contre des personnages si augustes par leur naissance et leur rang.

« Ce seroit une grande injustice, dit Fénelon, et « un grand malheur, que de soupçonner N. sur des « imaginations populaires, sans un solide fonde-« ment.....

« S'il n'est pas coupable, on prépare à pure perte « une guerre civile, en le tenant pour suspect, et « en l'excluant.

« S'il est coupable, il est capital de mettre en sû-« reté la vie du Roi et du jeune prince, qui est à « toute heure en péril.

« S'il n'est pas coupable, et s'il est bien intentionné, « il seroit convenable de le traiter avec confiance, et « de l'engager par honneur.

« Ce qui me frappe, est que sa fille (la duchesse « de Berri), qui est dans l'irréligion la plus impu-« dente, dit-on, ne sauroit y être sans lui; et qu'é-« tant instruit de tout ce qu'on dit de monstrueux « de leur commerce, il n'en passe pas moins sa vie, « seul avec elle. *Cette irréligion, ce mépris de toute « diffamation, cet abandon à une si étrange per-« sonne, semblent rendre croyable tout ce qu'on a « le plus de peine à croire. Il est ambitieux, et « curieux de l'avenir.*

« Il y a des crimes qu'on ne peut jamais s'assurer

« de prouver judiciairement, qu'après l'entière in-
« struction du procès. Il est terrible de commencer
« celui-ci dans l'incertitude.

« La preuve est encore bien plus difficile, contre
« une personne d'un si haut rang. Qui est-ce qui ne
« craindra pas de succomber dans une si odieuse
« accusation?

« Chacun craindra une prompte mort du Roi, ou
« une indulgence de sa part, pour sauver l'honneur
« de la maison royale. Chacun craindra un ressenti-
« ment éternel de cette maison. Les espérances de
« récompense ou de protection ne sont nullement
« proportionnées à de telles craintes. Dès qu'on
« viendra à chercher les témoins en détail, chacun
« reculera.

« Si par malheur le crime étoit vérifié, feroit-on
« mourir avec infamie un petit-fils de France, qui
« peut parvenir bientôt, par droit de succession, à
« la couronne? Pourroit-on avec sûreté le tenir en
« prison perpétuelle? N'en sortiroit-il point quand
« son gendre et sa fille auroient l'autorité?

« Supposé même qu'on eût la force de le déclarer
« exclu de la succession, quelles guerres n'y auroit-
« il pas à craindre, si le cas arrivoit? De plus, on
« ne pourroit pas exclure son fils, qui est innocent.
« Que n'y auroit-il pas à craindre du père du Roi,
« lequel père auroit été exclu avec infamie de la
« royauté?

« Toute recherche, ou molle, ou superficielle, ou « rigoureuse, et sans un entier succès pour achever « de le perdre, produiroit à pure perte des maux « infinis. D'un côté, il seroit implacable sur une « recherche infamante; de l'autre, il seroit triom- « phant sur ce qu'on n'auroit pas pu le vaincre. Il « seroit exclu de la régence; et il auroit néanmoins « toute l'autorité effective, sous le nom de son gen- « dre, qu'il gouverneroit par sa fille.

« *Il ne faut point compter sur l'indignation pu-* « *blique; l'horreur du spectacle récent excite cette* « *indignation; elle se ralentira tous les jours. Un* « *petit-fils de France, calomnié si horriblement,* « *et sans preuves claires, exciteroit bientôt une* « *autre indignation. De plus, les mœurs présentes* « *de la nation jettent chacun dans la plus violente* « *tentation de s'attacher au plus fort, par toutes* « *sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs* « *et de trahisons.*

« Ce prince, s'il étoit poussé à bout, trouveroit de « grandes ressources, par la foiblesse présente, par « le déclin d'un règne près de finir, par son esprit « violent, quoique léger, par ses grands revenus, « par l'appui de son gendre, par l'irréligion de lui « et de sa fille, par les conseils affreux qui ne lui « manqueroient pas.

« Si on l'exclut du Conseil de régence, il paroîtra « que le Roi le tient pour suspect. Cette exclusion

« sera regardée par là comme très-flétrissante. En « ce cas, son intérêt est qu'on fasse une recherche « où l'on succombe. Alors, il reviendra, après la « mort du Roi, contre cette exclusion flétrissante et « calomnieuse. Il n'en faut pas tant, quand on est le « plus fort, pour renverser ce qui paroît odieux et « irrégulier.

« Dans la recherche, on ne pourroit guère décou- « vrir le crime de N..... sans trouver que sa fille « a été complice de son action; en ce cas, que feroit- « on d'elle? Elle peut devenir reine; sa condamna- « tion pourroit mettre le duc de Berri, devenu roi, « hors d'état d'avoir jamais des enfants.

« Si le jeune prince venoit à manquer après un « éclat si horrible, le roi d'Espagne voudroit revenir « en France, pour monter sur le trône; et les Espa- « gnols pourroient bien refuser de recevoir en sa « place M. le duc de Berri, gouverné par cette fille « et par ce beau-père qui leur est si odieux.

« En ce cas, il y auroit facilement une guerre en- « tre les deux frères. Le roi d'Espagne, suivant les « conseils de la reine son épouse et de la nation es- « pagnole, soutiendroit que la renonciation de feu « Monseigneur, et de feu M. le Dauphin, étoit aussi « nulle que celle de la reine Marie-Thérèse d'Espa- « gne. Ils voudroient réunir les deux monarchies, « pour ne tomber pas dans des mains si odieuses et « si diffamées.

« Malgré toutes ces raisons, de ne point faire « une recherche avec éclat, je voudrois qu'on en « fît une très-secrète pour assurer la vie du Roi et « du jeune prince, supposé qu'on trouve des indices « qui méritent cet approfondissement. Mais le secret « est également difficile, et absolument nécessaire.

« Ne pourroit-on point examiner, en grand secret, « le chimiste de ce prince, et voir le détail des dro- « gues qu'il a composées? Il faudroit en prendre, « et en faire des expériences sur des criminels con- « damnés à mort.

« Si par malheur le prince est coupable, et s'il « voit qu'on ne veut rien approfondir, que n'osera- « t-il point entreprendre? »

Ce *Mémoire* de Fénelon ne fait que trop connoître jusqu'à quel point l'opinion publique étoit déclarée contre le duc d'Orléans.

83. Sage réserve de Louis XIV, à l'égard de ces soupçons.

Quelle devoit être la douloureuse perplexité de Louis XIV, au récit de tant d'horreurs? Les cris de l'indignation populaire avoient retenti jusqu'à son trône; toutes les accusations étoient sous ses yeux; les rapports des médecins auxquels il se confioit le plus, attestoient le crime; et toutes les bouches nommoient le coupable. Quelle situation pour un Roi si longtemps heureux? Il se voyoit seul, dans son palais désert et abandonné; la nombreuse postérité dont il s'étoit vu environné avoit disparu; et la solitude de ses vastes appartements n'étoit plus animée que par

la présence d'un foible enfant, luttant contre la mort. A peine arrêtoit-il en ce moment sa pensée sur l'existence insignifiante du duc de Berri; un pareil appui ne pouvoit ni assurer sa couronne, ni consoler son cœur. A ces images de mort et de deuil, à la crise alarmante où se trouvoit la France au dedans et au dehors, à toutes les incertitudes, non moins cruelles, d'un avenir prochain, se joignoit la profonde émotion d'une âme qui n'ose ni croire, ni douter, ni pardonner, ni punir. Ce Roi si noble, si honnête, dont les sentiments étoient si généreux et si délicats, étoit condamné à n'entendre parler que de poisons et d'infamies; et c'étoit un prince même de son sang, le mari de sa fille, et sa petite-fille, qu'on lui dénonçoit comme les auteurs de tant d'attentats.

Jamais peut-être Louis XIV n'a mieux montré la grandeur de son caractère, que dans ces affreux moments; seul, il opposa la conviction de son âme vertueuse aux injustes clameurs de la calomnie; il ne put croire son sang souillé de tant de crimes. Il jugea mieux son neveu, que ne l'avoient jugé la cour, Paris et la France entière. Louis XIV, qui d'un seul trait avoit peint avec tant de justesse et d'énergie le duc d'Orléans, en l'appelant *un fanfaron de crimes*, sentit qu'il étoit plus fait pour les imaginer que pour les commettre. En se refusant à le croire coupable, il ne voulut pas même paroître le soupçonner; il ne changea rien à son accueil et à ses bontés pour lui,

en présence de sa cour, ni dans l'intérieur de sa société. Son exemple avertit la cour de se taire, et détrompa la prévention populaire. La postérité équitable a confirmé le jugement de Louis XIV, seul contre tous ses contemporains.

84. Sur le projet d'un Conseil de régence; difficultés de son exécution.

On voit, par les *Mémoires* dont nous venons de rendre compte, que le principal expédient proposé par Fénelon, pour prévenir les troubles de la minorité, pour suppléer à l'incapacité du duc de Berri, et pour mettre un frein à l'audace du duc d'Orléans, étoit la formation d'un Conseil de régence; mais ce Conseil n'auroit pu atteindre l'objet qu'on se proposoit, qu'autant qu'il auroit été mis en activité par Louis XIV lui-même, et déjà en possession des rênes du gouvernement, au moment où ce monarque auroit eu les yeux fermés.

Il est impossible de savoir si cette barrière, plus ou moins solidement établie, eût été assez forte, pour garantir un pouvoir précaire et passager contre les invasions d'un prince aussi audacieux que le duc d'Orléans.

Il est permis de présumer que la longue obéissance dont la nation avoit contracté l'habitude, les principes de soumission dans lesquels tous les ordres de la magistrature étoient nourris et entretenus depuis soixante ans, le caractère de réserve et de modération qui formoit l'esprit du clergé, les préventions mêmes du public contre les mœurs et la licence du

duc d'Orléans, auroient pu laisser encore régner Louis XIV après sa mort, et maintenir une institution protégée par son nom.

D'un autre côté, on peut croire, avec autant de vraisemblance, qu'un prince habile et adroit, qui n'avoit entre le trône et lui qu'un enfant, auroit eu de grands moyens pour corrompre, diviser et renverser ces foibles dépositaires d'un pouvoir momentané, « surtout dans un temps où, comme l'observoit « Fénelon, les mœurs de la nation jetoient chacun « dans la plus violente tentation de s'attacher au plus « fort, par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, de « noirceurs et de trahisons (1). »

Ce sont là de ces questions problématiques, sur lesquelles on peut faire valoir, avec un égal succès, des raisons et des objections également plausibles. Elles ne sont ordinairement résolues que par l'événement, et par un concours de circonstances qui échappent à la prévoyance humaine.

Fénelon avoit fait passer ces *Mémoires* aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; ils sont datés, dans le manuscrit original, du 15 mars 1712; et il paroît qu'ils étoient déjà parvenus au duc de Chevreuse, lorsqu'il écrivoit à Fénelon, le 24 mars suivant (2) : « M. de Beauvilliers a suivi votre avis; il a parlé à

(1) Ier *Mémoire* de 1712, n. 12. (*Œuvres de Fénelon*; t. XXII, p. 598.)

(2) *Corresp.* t. Ier, p. 558.

« madame de Maintenon, et il l'a trouvée bien in-
« tentionnée. »

Mais nous ignorons jusqu'à quel point cette négociation fut suivie; elle devoit nécessairement rencontrer de grandes difficultés dans le caractère de Louis XIV, et dans celui de madame de Maintenon. Il est au moins très-douteux qu'on eût jamais pu faire consentir Louis XIV à partager, de son vivant, avec un conseil de régence, l'autorité absolue qu'il avoit concentrée depuis si longtemps dans sa main. Fénelon sembloit avoir prévu que ce seroit de ce côté-là que viendroit le plus grand obstacle; il s'étoit en vain efforcé de l'écarter, ou plutôt de l'éluder, en faisant observer dans son *Mémoire*, « que le Roi n'en seroit pas moins le maître de « tout ; » il se réduisoit même à désirer « que dans « le cas où l'on ne pût persuader au Roi une chose « si nécessaire, on obtînt au moins de lui, à toute « extrémité, d'assembler ce conseil cinq ou six fois « l'année (1). »

Mais le nom seul d'une institution si nouvelle et si extraordinaire devoit effaroucher la susceptibilité de Louis XIV sur l'exercice du pouvoir suprême.

Sous d'autres rapports, le caractère de madame de Maintenon ne résistoit pas moins que celui de

(1) IIIe *Mém.* n. 17 et 18. (*Œuvres*, t. XXII, p. 607.)

Louis XIV au succès d'un pareil plan. La longue connoissance qu'elle avoit eue des maximes de gouvernement de Fénelon, pendant leur ancienne liaison, lui en auroit fait reconnoître l'auteur d'autant plus facilement, qu'elle n'ignoroit pas la grande confiance du duc de Beauvilliers en l'archevêque de Cambrai ; il n'en falloit pas davantage pour la prévenir, ou du moins pour la refroidir.

On doit même douter que le duc de Beauvilliers ait seulement laissé entrevoir à madame de Maintenon le *Mémoire* sur la formation du Conseil de régence, dont un des principaux articles portoit l'exclusion formelle des princes légitimés. On connoissoit son extrême affection pour le duc du Maine, qu'elle avoit déjà élevé si haut, et qu'elle se proposoit d'élever encore plus.

D'ailleurs Fénelon jugeoit très-bien madame de Maintenon, en la représentant, lorsqu'il s'agissoit des grands intérêts de l'État, « livrée à des jalousies, « à des délicatesses, à des ombrages, à des aver- « sions, à des dépits, à des finesses de femme, ne « proposant que des partis foibles, superficiels, « flatteurs, pour endormir le Roi et éblouir le pu- « blic, sans aucune proportion avec les besoins de « l'État (1). »

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, du 8 mars 1712. (*Corresp.* t. Ier, p. 554.)

On voit en effet que, jusqu'à la dernière année de la vie de Louis XIV, elle parut *s'endormir elle-même* sur les suites d'un si grand changement; elle sembloit se reposer sur son âge, encore plus avancé que celui du Roi, et qui pouvoit la dispenser de s'associer à des événements dont elle ne devoit pas être témoin; elle s'étoit préparé, dans sa retraite de Saint-Cyr, un asile contre toutes les vicissitudes de la fortune; elle consentoit d'avance à s'y laisser oublier, parce qu'elle étoit bien sûre que l'on consentiroit à l'oublier, par un juste égard pour sa vieillesse, pour sa modération, et pour le nom de Louis XIV.

D'ailleurs, les événements rendirent bientôt inutiles toutes les pensées, tous les conseils, et toutes les vues de cette société d'hommes vertueux, qui n'existoient et qui ne respiroient que pour la gloire de la religion et le bien de leur patrie. Le duc de Chevreuse mourut cette même année 1712. Le duc de Beauvilliers, toujours inconsolable de la mort du duc de Bourgogne, frappé dans ses affections les plus chères, par la perte de ses fils qu'il vit mourir avant lui, entièrement détaché du monde et de la cour, depuis que ce qui faisoit à ses yeux le plus bel ornement du monde et de la cour n'existoit plus, ne fit que traîner une existence languissante, et mourut le 31 août 1714. Fénelon ne lui survécut que quatre mois.

Depuis la mort du duc de Chevreuse, toutes les

pensées de Fénelon durent se renfermer en lui-même. Tous les papiers qui nous restent de lui, depuis cette époque, à l'exception de quelques objets de littérature, ne concernent plus que les intérêts de la religion et les affaires de l'Église, qui occupèrent tous ses moments jusqu'à son dernier soupir.

FIN DU LIVRE SEPTIÈME.

HISTOIRE

DE FÉNELON.

LIVRE HUITIÈME.

DERNIÈRES ANNÉES DE FÉNELON. — AFFAIRES DE LA BULLE *UNIGENITUS*.

HISTOIRE

DE FÉNELON.

LIVRE HUITIÈME.

DERNIÈRES ANNÉES DE FÉNELON. — AFFAIRE DE LA BULLE *UNIGENITUS*.

1. Fénelon est consulté par l'Académie françoise, sur l'objet de ses travaux. 1713.

Tandis que Fénelon s'employoit avec tant de zèle et de sollicitude à détourner, par la salutaire influence de ses conseils, les malheurs qui menaçoient l'Église et l'État, il eut à remplir un devoir d'un genre bien différent. L'Académie françoise s'occupoit à donner une nouvelle édition de son *Dictionnaire;* et elle chargea M. Dacier, son secrétaire perpétuel, de demander à Fénelon ses vues et ses pensées sur le plan qu'elle devoit suivre. Il ne crut pas pouvoir se dispenser de déférer au vœu d'une compagnie célèbre, dont il étoit membre ; il imagina même de profiter d'une occasion si naturelle, pour donner plus d'étendue aux vues de l'Académie, et pour

lui proposer un plan utile au progrès des bonnes études, et digne de la gloire littéraire de la nation.

Fénelon se ressouvint peut-être alors des plaisanteries de madame de Maintenon, qui paroissoit attacher assez peu d'importance aux travaux de l'Académie françoise (1). Madame de Maintenon, qui écrivoit avec tant de goût et de pureté, sans avoir probablement jamais ouvert le *Dictionnaire de l'Académie,* étoit peut-être excusable de ne pas apprécier le mérite d'un travail si nécessaire, pour fixer la tradition des usages et des règles, consacrés par l'exemple et l'autorité des meilleurs écrivains; mais le public étoit bien plus injuste encore que madame de Maintenon, dans les reproches qu'il hasardoit quelquefois, sur l'espèce de stérilité dont paroissoit frappée la première compagnie littéraire du royaume. On oublioit trop facilement, que tous les titres de gloire qui ont honoré les grands hommes sortis de son sein, appartenoient en quelque sorte à l'Académie elle-même.

On pouvoit en effet, on devoit même supposer, que le génie naturel des grands écrivains qui ont jeté tant d'éclat sur le siècle de Louis XIV, avoit été puissamment secondé par la noble émulation qu'ils avoient puisée dans une association née, pour ainsi dire, avec Louis XIV, et environnée de sa gloire et

(1) Voyez ci-dessus, t. Ier, p. 271.

de sa protection. Mais la malignité se plaisoit à établir un parallèle peu équitable entre les savantes et utiles recherches que deux autres compagnies littéraires publioient dans leurs *Mémoires,* et le travail sec et pénible d'un *Dictionnaire* d'autant plus difficile à conduire à sa perfection, que les caprices et la mobilité de l'usage le condamnent sans cesse à subir de nouvelles variations.

Ce fut sans doute pour soutenir le courage de ses estimables collègues, dans cet ingrat emploi de leurs talents, et pour ouvrir à leur zèle une carrière plus vaste et plus utile, que Fénelon proposa à l'Académie un plan, dont l'exécution auroit rempli le véritable objet de son institution, et auroit servi peut-être à prévenir les abus et la corruption que l'on a reprochés à la littérature du dix-huitième siècle.

Tel est l'objet de la réponse qu'il adressa à M. Dacier, et qui a été imprimée, depuis sa mort, sous le titre de *Lettre à l'Académie françoise.*

2. *Lettre de Fénelon à l'Académie.*

Cette lettre est restée comme un de nos meilleurs ouvrages classiques, et comme un des plus propres à former le goût, par la sagesse des principes, le choix des exemples, et l'application heureuse de toutes les règles qui y sont rappelées ou indiquées. Mais Fénelon ne l'avoit point écrite pour qu'elle devînt publique ; sa modestie ne lui auroit point permis de substituer son autorité à celle de la compagnie littéraire, qui rendoit un hommage honorable à son

goût et à ses lumières. La persuasion où il étoit qu'il parloit à des collègues et à des amis, dans le secret de la confiance, et avec le seul désir de concourir à leurs vues pour la gloire des lettres, lui donna le droit et le courage de proposer à l'Académie une occupation véritablement digne d'elle; mais, comme il le déclare lui-même, « avec la plus grande « défiance de ses pensées, et une sincère déférence « pour ceux qui daignoient le consulter. »

3. Du *Dictionnaire.*

Il est facile de s'apercevoir, dès les premières lignes de la lettre de Fénelon, qu'il s'étoit fait, sur l'utilité d'un *Dictionnaire*, une opinion qu'on trouvera peut-être trop sévère, mais qui paroîtra cependant assez juste à ceux qui n'apportent ni prévention ni enthousiasme dans les objets les plus chers de leurs études et de leurs occupations.

Il convient « que le *Dictionnaire*, auquel l'Aca« démie travaille, mérite sans doute qu'on l'achève; « mais il ne dissimule pas que l'usage, qui change « si souvent pour les langues vivantes, pourra chan« ger ce que ce *Dictionnaire* aura décidé. »

Il croit bien que les François les plus polis peuvent avoir quelquefois besoin de recourir à ce *Dictionnaire*, par rapport à des termes sur lesquels ils doutent; mais, ce qui est remarquable, c'est qu'il fait consister son plus grand mérite dans l'utilité dont il peut être pour les étrangers curieux de notre langue, ou pour aider la postérité à expliquer nos meil-

leurs auteurs, lorsque notre langue aura cessé d'être en usage. C'est à ce sujet qu'il observe, avec raison, combien nous devons regretter de n'avoir point de dictionnaires grecs et latins, faits par les anciens mêmes.

4. *Grammaire, Rhétorique et Poétique.*

On voit, dès ce début, combien Fénelon désiroit que l'Académie ne se renfermât point dans un sujet aussi circonscrit et aussi variable qu'un dictionnaire; et il l'invite à joindre au *Dictionnaire*, une *Grammaire françoise*, pour faire remarquer les règles, les exceptions, les étymologies, les sens figurés, l'artifice de toute la langue, et ses variations.

Fénelon propose également à l'Académie de joindre à la *Grammaire*, une *Rhétorique;* mais il observe qu'on doit bien moins traiter cette rhétorique, sous la forme d'un système sec et aride de préceptes arbitraires, que sous celle d'un recueil qui rassembleroit tous les plus beaux préceptes d'Aristote, de Cicéron, de Quintilien, de Lucien, de Longin, avec les textes mêmes de ces auteurs. Ces textes formeroient les principaux ornements de cette rhétorique, et offriroient les plus beaux modèles de l'éloquence; « en ne prenant que la fleur la plus « pure de l'antiquité, on feroit un ouvrage court, « exquis et délicieux. »

Mais il ne se borne pas à inviter l'Académie françoise à faire entrer, dans le plan de ses travaux, le projet d'une *Grammaire* et d'une *Rhétorique;* il

désire qu'elle s'occupe également du projet d'une *Poétique* et d'un *Traité sur l'Histoire*.

La partie de cette lettre qui concerne la *Poétique*, est peut-être un des morceaux les plus agréables de la littérature françoise, et les plus propres à former le goût des jeunes gens. On y observe avec une surprise mêlée d'admiration, combien Fénelon, déjà parvenu à un âge assez avancé, et presque uniquement occupé, depuis trente ans, des études les plus graves de la religion, et des questions les plus épineuses de la théologie, étoit encore rempli de ce goût si pur de la littérature grecque et latine, qui répand tant de charmes sur tous ses écrits, et donne tant de grâce à toutes ses expressions. Il mêle à chacune de ses réflexions sur la poésie, quelques vers de Virgile et d'Horace; et jamais on n'en a fait peut-être, dans un ouvrage aussi court, un choix plus heureux et plus abondant. Ce qui frappe surtout, dans ces fragments de Virgile et d'Horace, si bien assortis à son sujet, c'est qu'ils respirent cette sensibilité, qui étoit l'impression dominante de son âme et de toutes ses affections; c'est toujours son attrait pour les plaisirs purs et innocents de la campagne, et pour le bonheur d'une condition privée; c'est toujours la simplicité des mœurs antiques, qu'il fait contraster avec les orages des cours et le tumulte insensé des villes. On ne peut même s'empêcher de sourire de l'aimable dépit avec lequel il dit anathème à ceux

qui ne sentent point le charme de ces vers de Virgile :

> Fortunate senex, hic, inter flumina nota
> Et fontes sacros, frigus captabis opacum (1).

On voit que Fénelon ne pouvoit avoir bonne opinion des cœurs froids et glacés, que le spectacle de la nature, dans sa pureté, sa fraîcheur et son innocence, laisse insensibles à ces délicieuses émotions. La complaisance avec laquelle il cite sans cesse Virgile, annonce combien il étoit pénétré de la perfection inimitable d'un auteur avec lequel il avoit tant de conformité, par le goût, l'âme et le caractère (2).

5. *Histoire.*

Fénelon propose enfin à l'Académie françoise, un projet qui seul auroit pu occuper dignement une compagnie composée de tant d'hommes distingués, celui d'un *Traité sur l'Histoire.*

« Il y a très-peu d'historiens, selon lui, qui soient « exempts de grands défauts. L'histoire est néan« moins très-importante ; c'est elle qui nous montre « les grands exemples, qui fait servir les vices mêmes « des méchants à l'instruction des bons, qui dé« brouille les origines, et qui explique par quel che-

(1) Virgil. *Bucol.* Eclog. I, v. 53 et 54.

(2) A l'appui de quelques observations de Fénelon, dans la partie de cette lettre qui concerne la *Poétique*, on ne lira pas sans intérêt le jugement qu'il porte, dans un de ses *opuscules*, *sur un poëte de son temps*, que nous croyons être J. B. Rousseau. (*Œuvres*, t. XXI, p. 286.) (Édit.)

« min les peuples ont passé d'une forme de gouver-
« nement à une autre. Le bon historien n'est d'au-
« cun temps, ni d'aucun pays; quoiqu'il aime sa
« patrie, il ne la flatte jamais en rien. Il évite éga-
« lement le panégyrique et les satires; il ne mérite
« d'être cru, qu'autant qu'il se borne à dire, sans
« flatterie et sans malignité, le bien et le mal....
« La principale perfection d'une histoire consiste
« dans l'ordre et dans l'arrangement. Pour par-
« venir à ce bel ordre, l'historien doit embrasser et
« posséder toute son histoire; il doit la voir toute
« entière, comme d'une seule vue..... L'historien
« qui a un vrai génie, choisit, sur vingt endroits,
« celui où un fait sera mieux placé, pour répandre
« la lumière sur tous les autres. Souvent un fait
« montré par avance de loin, débrouille tout ce qu'il
« prépare. Souvent un autre fait sera mieux dans
« son jour, étant mis en arrière; en se présentant
« plus tard, il viendra plus à propos pour faire naître
« d'autres événements. Une circonstance bien choi-
« sie, un mot bien rapporté, un geste qui a rapport au
« génie ou à l'humeur d'un homme, est un trait ori-
« ginal et précieux dans l'histoire; il vous met de-
« vant les yeux cet homme tout entier. C'est ce que
« Plutarque et Suétone ont fait parfaitement. C'est
« ce qu'on trouve avec plaisir dans le cardinal d'Os-
« sat; vous croyez voir Clément VIII qui lui parle,
« tantôt à cœur ouvert, et tantôt avec réserve. »

6. Mérite de la *Lettre à l'Académie*. Combien Fénelon étoit peu empressé à écrire pour le public.

¶ On ne sait ce qu'on doit admirer davantage dans cette lettre, ou la modestie avec laquelle Fénelon propose ses idées à l'Académie, ou ses vues profondes et étendues sur toutes les branches de la littérature. « Aucune lecture plus courte, dit un écri-« vain distingué de nos jours, ne présente un choix « plus riche et plus heureux de souvenirs et « d'exemples. Fénelon les cite avec éloquence, « parce qu'ils sortent de son âme encore plus que « de sa mémoire. On voit que l'antiquité lui échappe « de toutes parts. Mais, parmi tant de beautés, il « revient à celles qui sont les plus douces, les plus « naturelles, les plus naïves; et alors, pour expri-« mer ce qu'il éprouve, il a des paroles d'une grâce « inimitable (1). »

¶ En lisant cet écrit, qui, malgré sa brièveté, suppose une connoissance si approfondie de tous les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne et moderne, on seroit tenté de croire que Fénelon avoit consacré la plus grande partie de sa vie aux études littéraires qui sembloient être l'élément naturel de sa brillante imagination. Toutefois il est certain que ce genre de travail ne fut jamais pour lui qu'une

(1) *Biogr. univ.*, art. *Fénelon*. Cet article a pour auteur M. Villemain. L'auteur des *Trois Siècles littéraires* (article *Fénelon*) ne fait pas un moindre éloge de la *Lettre à l'Académie françoise*. Voyez aussi de Féletz, *Jugements hist. et litt.* p. 53 et 245. (Édit.)

occupation tout à fait accessoire, et subordonnée aux devoirs importants des divers emplois qu'il eût successivement à remplir. La haute idée qu'il eut toujours du caractère sacré dont il étoit revêtu, lui permettoit à peine de dérober quelques moments aux fonctions de son ministère, pour se livrer à la composition des écrits qui ont porté si haut sa gloire littéraire. Il est même assez remarquable que ce grand homme, dont les ouvrages feront longtemps le charme de la postérité, n'avoit aucun empressement à écrire pour le public, et ne le fit jamais que par devoir et par nécessité. On a vu que, pendant la controverse du quiétisme, il avoit longtemps résisté aux instances de ses amis, qui le pressoient de faire imprimer ses défenses, et qu'il avoit enfin cédé malgré lui à la volonté de ses juges et à l'exemple de ses adversaires. Le seul devoir de son ministère l'engagea dans la controverse du jansénisme, et dans la composition des nombreux écrits qu'il a publiés sur cette matière. Un copiste infidèle révéla au public le secret du *Télémaque*. L'*Examen de conscience sur les devoirs de la Royauté* n'étoit point destiné à voir le jour. Le traité *De l'existence et des attributs de Dieu* fut publié à l'insu de son auteur, qui ne prit même pas la peine d'y mettre la dernière main. Ses *Dialogues sur l'Éloquence de la chaire*, ouvrage de sa première jeunesse, étoient oubliés de lui-même, et

n'ont été imprimés qu'après sa mort. Quelques copies informes de ses *Dialogues des Morts* et de ses *Fables* avoient circulé dans le public à son insu, et sans qu'il daignât seulement en corriger l'inexactitude et l'imperfection. Ses *Lettres sur la Métaphysique et la Religion* étoient le fruit d'une correspondance particulière avec le duc d'Orléans, depuis régent. Ses *Lettres spirituelles* n'étoient adressées qu'à la conscience de ceux qui avoient recours à sa piété et à ses lumières, et ne furent recueillies que longtemps après sa mort. Sa *Lettre à l'Académie françoise* étoit une réponse indispensable à une compagnie qui l'interrogeoit par l'organe de son chef. On ne parle point de son traité *De l'éducation des filles*, qui n'avoit été écrit que pour la duchesse de Beauvilliers, ni de son traité *Du ministère des Pasteurs*, ouvrage de circonstance, et qu'il avoit cru pouvoir être de quelque utilité aux missionnaires des provinces protestantes. En un mot, Fénelon ambitionnoit si peu la gloire d'écrivain, que, sans la piété religieuse de sa famille, qui a recueilli ses différents écrits, et sans l'heureuse infidélité à laquelle on a dû le *Télémaque*, la postérité auroit été privée du plus grand nombre de ses ouvrages (1).

(1) Les détails que nous donnons ici, sur les principaux écrits de Fénelon, étoient renvoyés, dans les précédentes

Il est sans doute à regretter que l'Académie françoise n'ait pas suivi le plan si sage et si utile, que Fénelon ne lui proposoit qu'en obéissant à son invitation. Toutes les parties de ce plan se renfermoient dans le cercle naturel des occupations et des connoissances d'une compagnie littéraire, telle que l'Académie françoise, et s'accordoient avec l'objet de son institution.

7.
Dispute sur les anciens et les modernes.

Mais le moment n'étoit pas favorable; cette compagnie étoit alors divisée par une question de littérature; la dispute des *anciens et des modernes* commençoit à exciter une controverse très-vive et très-animée, parmi les gens de lettres. *Les anciens et les modernes* avoient pour partisans et pour adversaires les membres les plus distingués de l'Académie; et cette question assez frivole produisoit des écrits très-passionnés et des animosités réelles.

Les deux partis cherchoient également à s'appuyer du nom et du suffrage de Fénelon. Il n'en épousa aucun; il se borna à exposer avec impartialité ce qu'il pensoit à la gloire *des anciens et des modernes*, sans dissimuler les justes reproches qu'on avoit le droit de faire aux uns et aux autres. Il termina même sa *Lettre à l'Académie françoise*

éditions, à une note du livre IV (3e édit. t. III, p. 49.) Ils nous ont paru assez intéressants, pour être placés ici, dans le corps de l'*Histoire*.

par des réflexions si justes et si sensibles, qu'elles auroient dû rapprocher tous les partis, si l'esprit de parti pouvoit jamais entendre le langage de la raison et de la vérité. Sa lettre étoit adressée directement à M. Dacier, alors secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, et partisan exagéré *des anciens*. Il paroît qu'elle ne ramena point M. Dacier à cette admiration juste et raisonnable qu'il est permis d'avoir pour les grands génies de l'antiquité, sans la transformer en un culte aveugle et superstitieux.

Cette controverse littéraire ne faisoit encore que de naître, lorsque Fénelon écrivit sa lettre à l'Académie; il se flatta que La Motte, plus modéré par caractère que M. Dacier, entendroit plus facilement son langage et ses sentiments. La Motte faisoit profession d'avoir autant d'attachement pour la personne de Fénelon, qu'il avoit d'estime pour un prélat aussi distingué dans la république des lettres par ses écrits, qu'il l'étoit dans l'Église par l'éclat de sa dignité et de ses vertus. Lorsqu'après la mort de Fénelon, La Motte fit imprimer le recueil de ses propres ouvrages, il crut leur donner plus de prix en y faisant entrer cette correspondance avec l'archevêque de Cambrai. Il déclare lui-même, dans l'*Avis* qu'il plaça à la tête de cette correspondance, « qu'il aimoit à se faire honneur, devant le public, « de l'amitié d'un homme si respectable. »

8. Écrits philosophiques de Fénelon : curiosité naturelle de l'esprit humain sur les questions fondamentales de la philosophie.

Dans le temps même où l'Académie françoise consultoit Fénelon sur des questions de littérature, un des princes les plus distingués par son esprit, et par un mélange de qualités brillantes et de vices honteux (1), le consultoit sur les questions les plus importantes de la philosophie; car, dans ce siècle extraordinaire, la philosophie avoit toujours un caractère religieux; et ceux mêmes que leurs passions invitoient à se soustraire au joug importun de la religion, se croyoient obligés de l'interroger et de l'entendre, avant que de la condamner.

Cette disposition universelle de tous les esprits n'auroit jamais permis, à cette époque, d'agiter une question de philosophie, sans l'appuyer sur la base fondamentale de la croyance d'un Dieu. C'est aussi en ce sens, suivant l'observation d'un auteur moderne, « que la religion entre dans toute bonne phi« losophie; et c'est par cette raison que la philoso« phie du siècle de Louis XIV fut souvent sublime; « si elle s'égara quelquefois, ce fut presque sans « danger, et toujours sans scandale (2). »

Fénelon s'étoit occupé, dès sa première jeunesse, de cette véritable philosophie, appliquée à la religion, qui embrasse dans ses sublimes méditations

(1) Le duc d'Orléans.

(2) La Harpe, *Cours de litt.* IIe part. liv. II, chap. 3, sect. 1re. (Édition de 1820, in-12; t. VIII, p. 293.)

tout ce qui est digne de fixer l'intelligence humaine, depuis l'existence de Dieu jusqu'à la nature de notre âme et ses destinées; questions toujours si attrayantes pour les esprits raisonnables, qui aiment à y trouver le fondement et la sanction de toutes les vérités morales. Une âme qui sent et qui réfléchit, ne peut jamais trouver le repos et le bonheur dans les fatigantes agitations du doute et de l'incertitude.

« Cette curiosité, dit La Harpe, est inséparable de « la raison humaine; et c'est parce que celle-ci a des « bornes, et que l'autre n'en a pas. Cette curiosité « en elle-même n'est point un mal; elle tient à ce « qu'il y a de plus excellent dans notre nature; car « s'il n'est donné de tout savoir, qu'à celui qui a tout « fait, l'homme s'en rapproche du moins autant « qu'il le peut, en désirant de tout connoître; et « l'on sait que ce grand et beau désir a été, dans « les sages de tous les temps, le sentiment de leur « noblesse, et le pressentiment de leur immortalité. « Sans doute ce désir, qui ne peut être rempli que « dans un autre ordre de choses, sera toujours trompé « dans celui-ci; mais du moins, nous lui devons ce « que nous avons pu acquérir de connoissances spé- « culatives; et les illusions qui ont dû s'y mêler « sont celles de l'amour-propre, et prouvent seule- « ment que la raison a besoin d'un guide supérieur,

« qui lui trace la carrière hors de laquelle elle ne « peut que s'égarer (1). »

Des motifs moins purs inspirent également un grand intérêt pour ces questions, aux esprits déréglés et aux cœurs corrompus. Ils y cherchent, non la lumière, mais les ténèbres, pour échapper aux remords de la conscience, et pour s'étourdir sur leurs erreurs et sur leurs passions.

La plupart des écrits philosophiques de Fénelon n'ont paru qu'après sa mort; il ne les avoit composés, que pour répondre à la confiance de ceux qui l'interrogeoient. Une disposition naturelle nous porte toujours à nous confier à ceux dont nous honorons la vertu.

9. Traité *De l'Existence de Dieu*. Jugement de La Harpe sur cet ouvrage.

La première partie de son traité *De l'Existence de Dieu* est la seule qui ait été imprimée de son vivant; il paroît même, par quelques réflexions du père de Tournemine, dans la *Préface* qu'il plaça à la tête de la *Démonstration de l'Existence de Dieu*, que ce fut sans l'aveu de Fénelon. Mais ceux entre les mains de qui elle étoit tombée, jugèrent que la question étant d'un intérêt si général, et la manière dont cette première partie étoit traitée étant accessible à l'intelligence du plus grand nombre des hommes, on pouvoit être excusable de

(1) La Harpe, *ubi suprà*, p. 294.

ne pas attendre le consentement de l'auteur pour en faire jouir le public.

Les deux parties du traité *De l'Existence de Dieu*, n'étoient que l'ébauche d'un grand ouvrage, que Fénelon avoit entrepris dans sa jeunesse, et qu'il n'acheva pas. Les fonctions qui l'appelèrent à la cour, la controverse du quiétisme, celle du jansénisme, et les devoirs de son ministère, ne lui en laissèrent ni le temps ni la liberté. C'est par cette raison qu'on n'y retrouve point, peut-être, toute l'exactitude et toute la précision qu'il auroit pu lui donner, s'il avoit eu l'intention de le rendre public (1).

Mais malgré l'état d'imperfection où Fénelon l'a laissé, « on y retrouve toujours, dit La Harpe (2), le « mérite le plus rare et le plus précieux, celui de « joindre naturellement, et par une sorte d'effusion « spontanée, le sentiment à la pensée, même en « traitant des sujets qui exigent toute la rigueur du

(1) C'est au sujet de cet ouvrage de Fénelon, que Leibniz écrivoit, en 1712, à M. Grimaret : « J'ai lu avec plaisir le « beau livre de M. de Cambrai sur l'*Existence de Dieu*. Il « est fort propre à toucher les esprits; et je voudrois qu'il « fît un ouvrage semblable, sur l'immortalité de l'âme. S'il « avoit vu ma *Théodicée*, il auroit peut-être trouvé quelque « chose à ajouter à son bel ouvrage. » (*OEuvres de Leibniz*, t. V, p. 71.) Leibniz eût vraisemblablement supprimé cette dernière réflexion, s'il eût connu la seconde partie du Traité de Fénelon; mais elle ne fut publiée que longtemps après.

(2) La Harpe, *ubi suprà*, p. 303.

« raisonnement; et c'est l'attribut distinctif de la « philosophie de Fénelon; c'est ce qui répand sur « cet ouvrage une éloquence si affectueuse et si « persuasive. La première partie est un magnifi- « que développement de cette grande et première « preuve d'un être créateur, tirée de l'ordre et de « l'harmonie de l'univers; preuve d'autant plus ad- « mirable, qu'elle est à la portée du commun des « hommes, qui la conçoit par le plus simple bon « sens, en même temps qu'elle épuise la méditation « du philosophe. Cette preuve, saisie en elle-même « par le sens intime, étonne et confond dans les dé- « tails la plus haute intelligence. Fénelon n'a fait « qu'étendre et analyser ces paroles si souvent ci- « tées : *Cœli enarrant gloriam Dei : Les cieux ra-* « *content la gloire de l'Éternel* (1). Mais c'est en « développant cette idée, que l'on sent mieux com- « bien elle est juste et féconde. Les plus savants « scrutateurs des choses semblent n'avoir travaillé « que pour remplir l'étendue de cette idée. Mais « aucun d'eux, ni aucun de ceux qui les ont de- « vancés ou suivis, ni aucun de ceux qui les sui- « vront, ni tous les hommes ensemble, s'ils pou- « voient se réunir pour creuser cette idée im- « mense, ne parviendroient à en trouver le terme. « Les ouvrages de Dieu ne sont finis que pour lui, « et seront toujours infinis pour nous...

(1) *Psalm.* XVIII, 2.

« Fénelon ne fait que suivre Cicéron, dans la brillante esquisse où il a tracé l'économie du monde; « mais il l'emporte sur lui, dans la décomposition « anatomique des différentes parties du corps humain, beaucoup mieux connues des modernes que « des anciens. Il sait revêtir de couleurs brillantes « tous ces détails scientifiques par eux-mêmes, mais « dont le résultat offre le plus merveilleux spectacle. »

On a reproché à Fénelon de n'avoir pas dédaigné de réfuter des hypothèses aussi ridicules que celles d'Épicure et de Lucrèce, sur la formation du monde, et même de s'être un peu trop étendu à en développer les extravagances et les absurdités (1).

¶ Pour le justifier sur ce point, il suffiroit peut-être de remarquer qu'au temps où Fénelon écrivoit, on voyoit déjà dans la société quelques symptômes de ce funeste athéisme, qui fut ouvertement soutenu, quelques années après, par des écrivains trop célèbres, et qui eurent une si malheureuse influence sur l'esprit de leurs contemporains. Le système de Spinosa, qui renouveloit, sous une forme plus spécieuse, les hypothèses ridicules d'Épicure et de Lucrèce, avoit déjà un certain nombre de partisans; et les plus sages écrivains le regardoient comme un des plus importants objets de la controverse religieuse (2).

(1) La Harpe, *ibid.* p. 306.

(2) Parmi les auteurs contemporains de Fénelon, qui s'appliquèrent à réfuter le *spinosisme*, nous citerons en par-

Fénelon, en particulier, avoit sous les yeux de tristes exemples de la tendance de certains esprits à l'incrédulité; dès l'an 1685, il exprimoit, avec les accents de la plus vive douleur, ses inquiétudes à cet égard, dans un de ses plus beaux *Sermons* (1); et sa correspondance avec le duc d'Orléans, dont nous aurons bientôt occasion de parler, dut singulièrement augmenter ces inquiétudes, vers la fin de sa vie.

Mais quoi qu'il en soit des circonstances particulières qui l'engagèrent à s'étendre sur ce point dans le traité *De l'Existence de Dieu*, on ne peut qu'être frappé de la solidité qu'il a su mettre dans cette discussion. Quelle sagacité dans ses raisonnements! quelle richesse dans sa diction! que d'élévation dans ce morceau sur l'union de l'âme et du corps (2)! « Comme l'Écriture nous représente « Dieu qui *dit: Que la lumière soit, et elle fut* (3); « de même la seule parole intérieure de mon âme, « sans effort et sans préparation, fait ce qu'elle dit.

ticulier Jacquelot, *Traité de l'Exist. de Dieu.* — Levassor, *Traité de la vérit. Rel.* — Fr. Lami, *Le nouvel athéisme renversé.* — Tournemine, *Réflexions sur l'athéisme*, à la suite du traité de Fénelon sur *l'Existence de Dieu.* — Buffier, *Exposition des preuves les plus sensibles de la véritable Religion.* (ÉDIT.)

(1) *Sermon pour la fête de l'Épiphanie*, IIe partie. *Œuvres*, t. XVII, (p. 195, etc.)

(2) Fénelon, *Démonstr. de l'Exist. de Dieu*, Ire part. n° 46.

(3) *Genes.* I, 3.

« Je dis en moi-même, par cette parole si intérieure,
« si simple et si momentanée : *Que mon corps se*
« *meuve, et il se meut.* A cette simple et intime
« volonté, toutes les parties de mon corps travail-
« lent déjà ; tous les nerfs sont tendus, tous les
« ressorts se hâtent de concourir ensemble ; et toute
« la machine obéit, comme si chacun de ses organes
« les plus secrets entendoit une voix souveraine et
« toute-puissante. Voilà sans doute la puissance la
« plus simple et la plus efficace qu'on puisse conce-
« voir ; il n'y en a aucun autre exemple, dans tous
« les êtres que nous connoissons. C'est précisément
« celle que les hommes persuadés de la Divinité, lui
« attribuent dans tout l'univers. L'attribuerai-je à
« mon foible esprit, ou plutôt à la puissance qu'il a
« sur mon corps, qui est si différente de lui ? Croi-
« rai-je que ma volonté a cet empire suprême par
« son propre fonds, elle qui est si foible et si im-
« parfaite ? Mais d'où vient que, parmi tant de
« corps, elle n'a ce pouvoir que sur un seul ? Nul
« autre corps ne se remue selon ses désirs. Qui lui
« a donné sur un seul corps ce qu'elle n'a sur aucun
« autre ? »

« Si Fénelon a suivi Cicéron dans la première
« partie de son traité, dit encore La Harpe (1), dans
« la seconde il suit Descartes. Il se sert de son

(1) *Cours de Litt. ubi suprà*, p. 308.

« doute méthodique, pour parvenir à la connois-
« sance d'une première vérité; et bientôt il arrive,
« comme lui, à cette proposition fondamentale,
« base de toute certitude : *Je pense; donc je suis.*
« Il s'élève ensuite, comme lui, de conséquence en
« conséquence, jusqu'à l'idée de l'être nécessaire et
« nécessairement infini, que nous appelons Dieu.
« Cette idée exalte son imagination sensible; et il
« prouve que rien ne caractérise mieux la Divinité,
« que ce mot vraiment sublime : *Celui qui est.* Il
« ne veut pas qu'on y ajoute rien, pas même le
« mot d'infini. »

|| Fénelon réfute en passant le *spinosisme*, et consacre même un chapitre entier à l'examen de ce système, comme il en avoit consacré un, dans la première partie, à l'examen de celui d'Épicure. Cette discussion, que Fénelon jugeoit alors si importante, l'est devenue bien davantage, depuis que le système de Spinosa, longtemps oublié, a été ressuscité par la philosophie allemande, et renouvelé, même en France, par quelques admirateurs de cette philosophie. Quoique Fénelon traite assez brièvement cette matière, on peut assurer avec confiance, que les hommes instruits trouveront dans ce chapitre tous les principes nécessaires pour la réfutation des divers systèmes qui ont modifié, dans ces derniers temps, celui de Spinosa (1). ||

(1) Le *spinosisme* est réfuté plus brièvement, et cepen-

« On voit, dit La Harpe, que Fénelon dédaigne « de s'occuper longtemps d'un système en général « si obscur, et monstrueux dans ce qu'on en peut « comprendre. C'est en effet une peine bien per- « due, que de chercher à entendre un homme qui « probablement ne s'est pas entendu lui-même. Fé- « nelon fait ce qu'il peut pour l'interpréter, et ré- « sume son inintelligible livre, en quatre pages qui « contiennent en effet tout ce qu'il est possible d'y « apercevoir.... Il est vrai que l'obscurité même « de Spinosa est ce qui a le plus contribué à sa ré- « putation ; on l'a cru profond, parce qu'il falloit « le deviner ; et quelques gens se sont piqués d'en « venir à bout. Mais si l'écrivain qu'il faut deviner « exerce quelques curieux, il rebute la plupart des « lecteurs ; et si la philosophie, comme on n'en « peut douter, a l'évidence pour but, quoi de moins « philosophique que l'obscurité (1) ? »

10. Fénelon est consulté par le duc d'Orléans, sur les principes fondamentaux de la religion naturelle. 1713.

L'estime universelle dont jouissoit Fénelon, un goût particulier pour son caractère, et la manière dont il avoit traité ces grandes questions de philo-

dant avec la même solidité, dans une *Lettre de Fénelon au P. Lami*, qui se trouve dans le tome I[er] des *OEuvres de Fénelon*, à la suite de sa III[e] *Lettre sur la Religion*. (Édit.)

(1) A l'appui de ces observations, voyez la 1[re] *Dissert.* du P. Buffier, à la suite de son ouvrage intitulé : *Exposition des preuves les plus sensibles de la véritable Religion. Paris*, 1732, in-12. (Édit.)

sophie, firent naître au duc d'Orléans le désir d'entretenir avec lui une correspondance directe, sur des sujets si dignes de la méditation de tous les esprits éclairés. La douleur et l'indignation publique, qui s'étoient élevées avec tant de chaleur contre ce prince, à la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, avoient enfin cédé à l'opinion plus réfléchie des hommes sages et modérés. C'étoient les amis les plus vertueux du duc de Bourgogne, qui avoient le plus contribué, par leur conduite et leurs discours, à dissiper de funestes préventions qu'ils se reprochoient peut-être d'avoir partagées, dans le premier sentiment d'une douleur trop légitime. En déplorant le pernicieux usage que ce prince faisoit des rares qualités que la nature lui avoit données, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse attendoient beaucoup de ses lumières et de ses talents pour le salut de la France, et aimoient à se confier à sa générosité naturelle, pour la conservation de l'enfant destiné à succéder à Louis XIV.

Le duc d'Orléans avoit senti tout le mérite d'une conduite si estimable; et sa reconnoissance pour les deux amis de Fénelon, s'étoit portée sur Fénelon lui-même.

Ce prince, dont l'esprit étoit si étendu, dont le caractère étoit si foible; qui avoit tous les sentiments d'une âme généreuse, et toutes les passions d'un cœur corrompu; que son génie appeloit à gou-

verner, et qui fut toujours asservi par le goût effréné du plaisir; qui commanda les armées avec la valeur la plus brillante, et qui fut subjugué par un ministre indigne de sa confiance; qui réunissoit les connoissances les plus rares, et n'avoit pas une notion de morale; qui ambitionnoit tous les genres de gloire, excepté celle que donne la vertu; qui se refusoit à croire à la religion, et croyoit à l'astrologie; ce prince, mélange étonnant des qualités et des vices les plus contraires, étoit cependant forcé de rendre hommage à la vertu, en retrouvant dans Fénelon tout ce qui fait aimer et respecter la vertu (1).

Il avoit d'ailleurs trop d'esprit, pour rester dans une indifférence stupide sur ces premières notions qui s'offrent à l'intelligence; et *il étoit trop curieux de l'avenir* (2), pour n'être pas au moins occupé de sa propre destinée.

Il ne craignit pas de confier à Fénelon ses questions et ses doutes, *sur le culte de la Divinité, sur l'immortalité de l'âme, et sur le libre arbitre.*

(1) Ce portrait du duc d'Orléans est tout à fait conforme à celui qu'en a tracé le duc de Saint-Simon, son ami et son confident, qui parle d'ailleurs de ce prince avec beaucoup de ménagement. (*Mém.* t. XXIII, chap. 390 et suiv.) (Édit.)

(2) Fénelon regardoit cette *curiosité de l'avenir* comme un des principaux traits du duc d'Orléans. *Mém. sur les précautions à prendre après la mort du duc de Bourgogne*, n° 6. (*OEuvres*, t. XXII, p. 597.) (Édit.)

On a la réponse de Fénelon; et elle est imprimée, « avec ses admirables *Lettres sur la Religion*, « faites, dit La Harpe, pour plaire à ceux mêmes qui « n'aiment pas Fénelon (1). »

Ces questions, presque aussi anciennes que le monde, ont excité, dans tous les temps, l'inquiète curiosité des humains; elles ont été souvent l'objet de la tranquille méditation des sages; elles ont quelquefois intimidé et découragé la vertu souffrante et malheureuse; elles ont exercé la religieuse résignation de ces âmes pures et sublimes dans leur simplicité, qui, dédaignant d'arrêter leurs regards sur un monde qui passe et qui fuit, ont transporté leurs pensées et leurs espérances dans cet ordre immuable et éternel, où tous les voiles seront déchirés, et où toutes les énigmes seront expliquées.

De nos jours, toutes ces questions se sont renouvelées, et ont été agitées avec une espèce de frénésie. Ce n'est plus comme obscures et comme

(1) La Harpe, *ubi suprà*, p. 313.

Les *Lettres de Fénelon au duc d'Orléans* sont les trois premières *Lettres sur divers sujets de Religion et de Métaph. OEuvres de Fénelon* (t. I[er]); on peut voir les preuves de ce fait, dans l'*Hist. littér. de Fénelon*, (p. 12 et 13.) Le cardinal de Bausset ne parle ici que de la seconde lettre, qui est en effet la principale, et celle qui fait mieux connoître les questions dont le duc d'Orléans avoit demandé à Fénelon l'éclaircissement. Ces questions sont celles que le cardinal de Bausset indique un peu plus haut. (ÉDIT.)

difficiles, qu'on les a discutées. Une génération folle et présomptueuse a accusé de foiblesse et de timidité tous les siècles qui l'ont précédée; elle a prononcé, sans examen et sans discussion, sur des questions que les plus grands génies n'avoient abordées qu'en tremblant; il n'est pas étonnant qu'elle ne se soit pas rencontrée avec eux, dans la recherche de la vérité.

Il ne peut être indifférent à personne, de savoir comment Fénelon a considéré des objets si importants pour tous les hommes. Son nom est cher à tous les amis de la religion; et il commande le respect à ceux mêmes qui ont affecté de secouer le joug de la religion. C'est par cette raison, que nous ne craignons pas de développer son opinion avec une certaine étendue. L'importance du sujet doit inspirer un grand intérêt; et la clarté qu'il a répandue sur des matières si difficiles, peut soutenir l'attention.

Le duc d'Orléans, en les proposant à Fénelon, lui avoit demandé de ne les considérer que sous des rapports philosophiques. Ce n'étoit point l'évêque qu'il consultoit; ce n'étoit point une règle de doctrine qu'il demandoit; c'étoit à la raison supérieure de Fénelon, que sa raison foible et incertaine consentoit à soumettre ses doutes et ses anxiétés. Ainsi toute cette discussion devoit rester étrangère à tous les témoignages et à toutes les autorités d'une révélation positive; l'existence de Dieu étoit la seule

vérité qu'il consentît à reconnoître ; tous les raisonnements devoient découler de ce seul principe fondamental ; et toutes les conséquences devoient s'y rallier, par des rapports nécessaires et incontestables (1).

11. *Lettres de Fénelon au duc d'Orleans;* nécessité du culte religieux.

Fénelon, pour montrer la nécessité du culte religieux, le considère successivement par rapport à Dieu et par rapport à l'homme (2).

Dieu a dit : « *Je ne donnerai point ma gloire à un « autre* (3). Tout vient de lui ; il faut que tout retourne à lui. Il ne peut avoir créé des êtres intelligents, qu'en voulant que ces êtres emploient leur « intelligence à le connoître et à l'admirer, et leur « volonté à l'aimer et à lui obéir... Nous sommes, « non à nous, mais à celui qui nous a faits..... « Dieu, en créant l'homme, s'est proposé, comme

(1) Pour le développement des trois points dont le duc d'Orléans avoit demandé à Fénelon l'éclaircissement, le cardinal de Bausset donnoit ici de très-longs extraits de la lettre dans laquelle ces trois points sont traités. Nous avons cru faire une chose utile et agréable au plus grand nombre des lecteurs, en abrégeant un peu cette longue citation. Les retranchements que nous y avons faits sont avantageusement compensés, par le résumé que nous donnons un peu plus bas, des *Lettres sur l'analyse de la foi et sur l'autorité de l'Église*, dont le cardinal de Bausset n'avoit rien dit. (Voyez les observations que nous avons faites, sur ce sujet, dans la *Préface* de cette nouvelle édition.) (Édit.)

(2) *IIe Lettre sur la Religion*, chap. 1er.

(3) *Isaï.* XLVIII, 11.

« fin de son ouvrage, de se faire connoître comme « vérité infinie, et de se faire aimer comme « bonté universelle..... Dès qu'on suppose que « Dieu seul doit avoir d'abord tout notre amour, « comme auteur de notre existence, et par consé« quent notre premier bienfaiteur, il ne reste plus « aucune question sur le culte divin, parce qu'il n'y « a point d'autre culte que l'amour, dit saint Au« gustin; *nec colitur nisi amando* (1). C'est l'ado« ration en esprit et en vérité; c'est l'unique fin « pour laquelle Dieu nous a faits; il ne nous a « donné de l'amour, qu'afin que nous l'aimions... « Faites que les hommes soient pénétrés de l'amour « qu'ils doivent à Dieu comme créateur et comme « conservateur; tous les doutes sont dissipés, toutes « les révoltes du cœur humain sont apaisées, tous « les prétextes d'impiété et d'irréligion s'évanouis« sent. Je ne raisonne point; je ne demande rien « à l'homme, je l'abandonne à son amour; qu'il « aime de tout son cœur celui à qui il doit tout, et « qu'il fasse ce qui lui plaira; ce qui lui plaira ne « sera que la plus pure religion : voilà le culte par« fait; il ne fera qu'aimer et obéir. *La nation « des justes*, dit l'Écriture (2), *n'est qu'obéissance « et amour.*

« Cet amour, dira-t-on, est un culte intérieur;

(1) S. Aug. *Ep.* CXL, ad Honoratum, n. 45.
(2) *Eccli.* III, 1.

« mais le culte extérieur, où le trouvera-t-on?
« Pourquoi supposer que Dieu le demande? —
« Mais ne voit-on pas que le culte extérieur suit
« nécessairement le culte intérieur de l'amour?
« Donnez-moi une société d'hommes, qui se regar-
« dent comme n'étant tous ensemble sur la terre
« qu'une seule famille, dont le père est au ciel...;
« n'est-il pas vrai que, dans cette divine société, la
« bouche parlera sans cesse de l'abondance du cœur?
« Ils admireront sans cesse l'auteur de leur existence;
« ils aimeront sa bonté, qui le porte à veiller sur eux
« comme ses enfants; ils chanteront ses louanges;
« ils le béniront pour tous ses bienfaits; il s'établira
« une généreuse émulation pour célébrer sa gloire,
« et une tendre compassion pour ceux d'entre eux
« qui méconnoîtroient les devoirs que la reconnois-
« sance leur impose. Qu'appelez-vous un culte ex-
« térieur, si celui-là n'en est pas un?...

« Il faudroit, dira-t-on, prouver qu'outre l'a-
« mour, et les vertus qui en sont inséparables,
« l'homme doit à Dieu des cérémonies réglées et pu-
« bliques; mais ces cérémonies ne sont point l'essen-
« tiel de la religion, qui consiste dans l'amour et
« dans les vertus. — Ces cérémonies sont instituées,
« non comme étant l'effet essentiel de la religion,
« mais seulement pour être les signes qui servent
« à la montrer, à la nourrir en soi-même, à la
« communiquer aux autres. Ces cérémonies sont, à

« l'égard de Dieu, ce que les marques de respect « sont pour un père, ce que les honneurs et les « hommages extérieurs sont pour un roi... N'est-« il pas évident que les hommes attachés aux sens, et « dont la raison est foible, ont encore plus de besoin « d'un spectacle, pour imprimer en eux le respect « d'une majesté invisible et contraire à toutes leurs « passions?... Ce sentiment est si naturel à l'homme, « que tous les peuples qui ont adoré quelque divi-« nité, ont fixé leur culte à quelques démonstrations « extérieures, qu'on nomme des cérémonies. Dès que « l'intérieur, y est, il faut que l'extérieur l'exprime « et le communique à toute la société...

« On objecte que Dieu est infiniment au-dessus « de l'homme; qu'il n'y a aucune proportion entre « eux; que Dieu n'a pas besoin de notre culte; « qu'enfin ce culte d'une volonté bornée est indigne « de l'Être infini en perfection. — Il est vrai que « Dieu n'a aucun besoin de notre culte; mais il peut « vouloir ce culte, qui n'est pas indigne de lui, « quoique imparfait; et ce ne peut être que pour « ce culte qu'il nous a créés..... Nous sentons « nous-mêmes que Dieu ne peut point avoir eu, « en nous créant, une fin plus noble et plus haute, « que celle de se faire connoître et aimer par nous... « Cette action de connoître et aimer Dieu, est « la plus parfaite opération qu'il puisse tirer de sa « créature, et qu'il puisse se proposer comme la fin

« de son ouvrage. Si Dieu ne pouvoit tirer du néant « aucune créature, qu'à condition d'en tirer quelque « opération aussi parfaite que la Divinité, il ne « pourroit jamais tirer du néant aucune créature; « car il n'y en a aucune, qui puisse produire au- « cune opération aussi parfaite que Dieu... L'opé- « ration la plus parfaite et la plus noble que la na- « ture bornée et imparfaite du genre humain puisse « produire, est la connoissance et l'amour de Dieu. « Ce que Dieu tire de l'homme ne peut être qu'im- « parfait comme l'homme même; mais Dieu en tire « ce que l'homme peut produire de plus parfait; et « il suffit, pour l'accomplissement de l'ordre, que « Dieu tire de sa créature ce qu'il en peut tirer de « meilleur dans les bornes où il la fixe; alors il est « content de son ouvrage; sa puissance a fait ce que « sa sagesse demande...

« Il est des hommes qui, par une humilité trom- « peuse et hypocrite, affectent de s'exagérer leur « bassesse, leur néant, et la disproportion infinie « qui est entre Dieu et l'homme, pour secouer le « joug de Dieu, et pour devenir une espèce de di- « vinité à leur mode, en contentant toutes leurs « passions déréglées, et se faisant le centre de tout « ce qui est autour d'eux..... Ils imaginent un Dieu « si éloigné de nous, si hautain et si indifférent « dans sa hauteur, qu'il ne daigne pas veiller sur « les hommes, et que chacun, sans être gêné par ses

« regards, peut vivre sans règle, au gré de son or-
« gueil et de ses passions. En faisant semblant d'é-
« lever Dieu de la sorte, on le dégrade; car on en
« fait un Dieu indifférent sur le bien et sur le mal,
« sur le vice et sur la vertu de ses créatures, sur
« l'ordre et le désordre du monde qu'il a formé.....

« Mais comparez ces deux plans, dont l'un nous
« présente un Dieu sage, bon, vigilant, qui arrange,
« qui corrige, qui récompense, qui veut être connu,
« aimé, obéi; et dont l'autre nous présente un Dieu
« insensible à notre conduite, qui n'est touché ni
« de la vertu, ni du vice, ni de la raison suivie, ni
« de la raison violée par ses créatures; qui aban-
« donne l'homme au gré de son orgueil insensé et
« de tous ses désirs brutaux; qui le néglige après
« l'avoir fait, et qui ne se soucie d'en être connu ni
« aimé, quoiqu'il lui ait donné une intelligence
« pour le connoître et une âme pour l'aimer. Com-
« parez ces deux plans, dans le calme de la raison,
« dans le silence des passions, dans un sentiment de
« vertu et de bonne foi; et je vous défie de ne pas
« préférer le premier au second. »

12. Immortalité de l'âme.

C'est avec la même clarté d'idées, et la même simplicité de langage, que Fénelon traite la question de l'*immortalité de l'âme* (1). « Il est vrai que « l'âme n'a point une existence nécessaire. Dieu

(1) *IIe Lettr. sur la Religion*, chap. 2.

« n'auroit besoin d'aucune action pour l'anéantir; « il n'auroit qu'à cesser un moment l'action par « laquelle il continue sa création en chaque mo- « ment, pour replonger l'âme dans l'abîme du néant, « d'où il l'a tirée. . . . . . .

« Mais il s'agit de savoir si l'âme a en soi des « causes naturelles de destruction, qui fassent finir « son existence après un certain temps, et si on « peut démontrer philosophiquement que l'âme n'a « point en soi de telles causes. En voici la preuve « négative (1). Dès qu'on a supposé la distinction « très-réelle de l'âme et du corps, on est tout « étonné de leur union; et ce n'est que par la seule « puissance de Dieu, qu'on peut concevoir com- « ment il a pu unir et faire opérer de concert ces « deux natures si dissemblables. Les corps ne pen- « sent point; les âmes ne sont ni divisibles, ni « étendues, ni figurées, ni revêtues des propriétés « corporelles.... La distinction réelle et l'entière « dissemblance de nature de ces deux êtres étant « ainsi établie, on ne doit nullement s'étonner que « leur union, qui ne consiste que dans une espèce

(1) Pour comprendre la force des raisonnements de Fénelon sur ce point, il faut remarquer que le duc d'Orléans, à qui cette lettre est adressée, reconnoissoit l'*existence de l'âme* et *sa distinction d'avec le corps*. Ses doutes, en cette matière, avoient uniquement pour objet l'*immortalité de l'âme*. (ÉDIT.)

« de concert ou de rapport mutuel entre les pen-« sées de l'un et les mouvements de l'autre, puisse « cesser sans qu'aucun de ces deux êtres cesse « d'exister. Il faut au contraire s'étonner de ce « que deux êtres, de nature si dissemblable, peuvent « demeurer quelque temps dans ce concert d'opéra-« tions. A quel propos concluroit-on que l'un de « ces deux êtres seroit anéanti, dès que leur union, « qui leur est si peu naturelle, viendroit à cesser? « Représentons-nous deux corps absolument de « même nature; séparez-les; vous ne détruisez ni « l'un ni l'autre. Bien plus, l'existence de l'un ne « peut jamais prouver l'existence de l'autre; et l'a-« néantissement de l'autre ne peut jamais prouver « l'anéantissement du premier. Quoiqu'on les sup-« pose semblables en tout, leur distinction réelle « suffit pour démontrer qu'ils ne sont jamais, l'un à « l'autre, une cause d'existence ou d'anéantisse-« ment.... Que si l'on doit raisonner ainsi de deux « corps qu'on sépare, et qui sont entièrement de « même nature, à combien plus forte raison doit-on « raisonner de même d'un esprit et d'un corps dont « l'union n'a rien de naturel, tant leurs natures « sont dissemblables en tout....?

« On pourroit dire que l'âme, n'étant créée que « pour être unie avec le corps, elle est tellement « bornée à cette société, que son existence em-« pruntée cesse, dès que sa société avec le corps

« finit. — Mais c'est parler sans preuve, et en l'air,
« que de supposer que l'âme n'est créée qu'avec
« une existence entièrement bornée au temps de sa
« société avec le corps..... De quel droit le suppose-
« t-on, au lieu de le prouver? On sait, et tous les
« philosophes conviennent que l'existence du corps
« n'est point bornée à la durée de sa société avec
« l'âme. Après que la mort a rompu cette société,
« le corps existe encore, jusque dans les moindres
« parcelles. On voit seulement deux choses. L'une
« est que le corps se divise et se dérange; c'est ce
« qui ne peut arriver à l'âme, qui est simple, indi-
« visible et sans arrangement. L'autre, est que le
« corps ne se meut plus avec dépendance des pen-
« sées de l'âme. Ne faut-il pas en conclure, que
« l'âme continue à exister de son côté, et qu'elle
« commence alors à penser indépendamment des
« opérations du corps? L'opération suit l'être,
« comme tous les philosophes en conviennent; la
« nature de l'âme et celle du corps sont indépen-
« dantes l'une de l'autre, tant en nature qu'en
« opération. La fin de leur société passagère les
« laisse opérer librement, chacun selon sa nature,
« qui n'a aucun rapport avec celle de l'autre. En-
« fin, il ne s'agit que de savoir si Dieu, qui est le
« maître d'anéantir l'âme de l'homme, ou de conti-
« nuer sans fin son existence, a voulu cet anéantis-
« sement ou cette conservation. Il n'y a nulle ap-

« parence de croire qu'il veuille anéantir les âmes, « lui qui n'anéantit pas le moindre atome dans l'u- « nivers..... Il faut néanmoins avouer que nous de- « vrions croire cet anéantissement si extraordinaire « et si difficile à comprendre, supposé que Dieu lui- « même nous l'apprît par sa parole.....

« Mais nous produisons un livre qui porte toutes « les marques de divinité, puisque c'est lui qui « nous a appris à connoître et à aimer souveraine- « ment le vrai Dieu. C'est dans ce livre que Dieu « parle si bien en Dieu, quand il dit : *Je suis celui* « *qui est* (1). Nul autre livre n'a peint Dieu d'une « manière digne de lui..... Le livre que nous avons « en main, après avoir montré Dieu tel qu'il est, « nous enseigne le seul culte digne de lui. Il ne s'a- « git point de l'apaiser par le sang des victimes ; il « faut l'aimer plus que soi-même ; il faut se renon- « cer pour lui, et préférer sa volonté à la nôtre ; il « faut que son amour opère en nous toutes les ver- « tus, et n'y souffre aucun vice..... Il n'y a sur la « terre qu'un seul livre original, qui fasse consister « la religion à aimer Dieu plus que soi, et à se re- « noncer pour lui. Les autres, qui répètent cette « grande vérité, l'ont tirée de celui-ci..... Le livre « qui a fait connoître ainsi au monde la grandeur « de Dieu, la misère de l'homme, et un culte fondé « sur l'amour, ne peut être que divin. Ou il n'y a

(1) *Exod.* III, 14.

« aucune religion, ou celle-là est la seule vérita-« ble..... Ce livre a fait tout ce qu'il dit : il a changé « la face du monde; il a peuplé les déserts de soli-« taires, qui ont été des anges dans des corps mor-« tels; il a fait fleurir, jusque dans le monde le plus « impie et le plus corrompu, les vertus les plus pé-« nibles et les plus aimables..... Un tel livre doit « être cru comme s'il étoit descendu du ciel sur la « terre. C'est ce livre où Dieu nous déclare une vé-« rité déjà si vraisemblable par elle-même. Le « même Dieu tout bon et tout-puissant, qui pour-« roit seul nous ôter la vie éternelle, nous la pro-« met; c'est par l'attente de cette vie sans fin, qu'il « a appris à tant de martyrs à mépriser la vie « courte, fragile et misérable de leurs corps. N'est-« il pas naturel que Dieu, qui éprouve dans cette « courte vie chaque homme pour le vice et pour la « vertu, et qui laisse souvent les impies achever « leur cours dans la prospérité, pendant que les « justes vivent et meurent dans le mépris et dans la « douleur, réserve à une autre vie le châtiment des « uns et la récompense des autres? C'est ce que ce « livre divin nous enseigne. Merveilleuse et conso-« lante conformité entre les oracles de l'Écriture et « la vérité que nous portons empreinte au fond de « nous-mêmes. »

13. Libre arbitre.

On est étonné de voir que le duc d'Orléans ait eu besoin de consulter Fénelon *sur l'existence du*

libre arbitre. Ce prince, qui offroit en effet un exemple déplorable de la servitude humiliante à laquelle on est condamné, lorsqu'on se laisse dominer par ses passions, vouloit peut-être se faire illusion à lui-même, ou du moins excuser ses égarements, en paroissant croire qu'il étoit entraîné par une espèce de fatalité, ou par l'ascendant d'une nature plus puissante que sa raison et sa volonté.

La réponse de Fénelon ne dut pas lui permettre de conserver cette pitoyable ressource des esprits qui cherchent à se tromper eux-mêmes, et des cœurs qui s'efforcent en vain d'étouffer leurs remords (1). « Il ne s'agit point, lui écrivoit Fénelon, d'examiner si Dieu n'auroit pas pu créer l'homme, sans « lui donner la liberté, et en le nécessitant à vouloir « toujours le bien, comme on suppose, dans le « christianisme, que les bienheureux dans le ciel « sont sans cesse nécessités à aimer Dieu. Qui est-« ce qui peut douter que Dieu n'ait été le maître « absolu de créer d'abord les hommes dans cet « état, et de les y fixer à jamais?.... Mais ce qui « décide, est la conviction intime où nous sommes « sans cesse de notre liberté. Notre raison ne con-« siste que dans nos idées claires ; nous ne pouvons « que les consulter attentivement, pour conclure « qu'une proposition est vraie ou fausse ; il ne

(1) *IIe Lettr. sur la Religion*, chap. 3.

« dépend pas de nous de croire que le *oui* est « le *non*, et qu'un cercle est un triangle. D'où « vient qu'il nous est absolument impossible de « confondre ces choses? C'est que l'exercice de la « raison se réduit à consulter nos idées, et que « l'idée d'un cercle est absolument différente de « celle d'un triangle.... Raisonnez tant qu'il vous « plaira; je vous défie de former jamais aucun « doute sérieux contre aucune de vos idées claires. « Vous ne jugez jamais d'aucune d'elles; mais c'est « par elles que vous jugez; et elles sont la règle im- « muable de tous vos jugements. Vous ne vous « trompez, qu'en ne les consultant pas avec assez « d'exactitude. Si vous n'affirmiez que ce qu'elles « présentent, si vous ne reniiez que ce qu'elles ex- « cluent avec clarté, vous ne tomberiez jamais dans « la moindre erreur; vous suspendriez votre juge- « ment, dès que l'idée que vous consulteriez ne « vous paroîtroit pas assez claire; et vous ne vous « rendriez jamais qu'à une clarté invincible... Ceux « qui rejettent spéculativement cette règle ne s'en- « tendent pas eux-mêmes, et suivent sans cesse par « nécessité, dans la pratique, ce qu'ils rejettent « dans la spéculation.

« Le principe fondamental de toute raison étant « posé, je soutiens que notre libre arbitre est une « de ces vérités dont tout homme qui n'extravague « pas a une idée si claire, que l'évidence en est in-

« vincible..... Tout homme sensé qui se consulte et « qui s'écoute, porte au dedans de soi une décision « invincible en faveur de sa liberté. Cette idée nous « représente qu'un homme n'est coupable que « quand il fait ce qu'il peut s'empêcher de faire, « c'est-à-dire, ce qu'il fait par le choix de sa volonté, « sans y être déterminé inévitablement et invinci- « blement par quelque autre cause distinguée de sa « volonté.....

« Le doute ne sauroit être plus sincère et plus « sérieux sur la liberté, que sur l'existence des « corps qui nous environnent..... Raisonnez tant « qu'il vous plaira sur vos idées claires, il faut ou « les suivre sans crainte de se tromper, ou être ab- « solument Pyrrhonien..... Mais les Pyrrhoniens, « comme on a eu raison de le dire, étoient une « secte de menteurs, et non pas de philosophes ; ils « se vantoient de douter, quoiqu'il ne fût pas plus « en leur pouvoir, qu'en celui des autres hommes, « de douter des vérités claires..... D'ailleurs, le « doute universel est insoutenable. Quand même « nos idées claires devroient nous tromper, il est « inutile de délibérer pour savoir si nous les sui- « vrons, ou si nous ne les suivrons pas ; leur évi- « dence est invincible, elle entraîne notre jugement ; « et si elles nous trompent, nous sommes dans une « nécessité invincible d'être trompés. En ce cas, « nous ne nous trompons pas nous-mêmes ; c'est

« une puissance supérieure à la nôtre qui nous « trompe et qui nous dévoue à l'erreur..... Nous « pouvons bien suspendre notre conclusion., quand « ces idées sont obscures, et quand leur obscurité « nous laisse en suspens; mais quand elles sont « claires comme cette vérité, *Deux et deux font « quatre*, le doute seroit, non un usage de la rai« son, mais un délire.....

« Au reste, il est assez inutile de raisonner et de « disputer avec les hommes qui nient le libre ar« bitre; il suffit de les mettre à l'épreuve dans les « plus communes occasions de la vie, et où ils ont « un intérêt personnel, pour les confondre par eux« mêmes.....

« Otez cette liberté, toute la vie humaine est ren« versée, et il n'y a plus aucune trace d'ordre dans « la société. Si les hommes ne sont pas libres dans « ce qu'ils font de bien et de mal, le bien n'est plus « bien, et le mal n'est plus mal..... Otez la liberté; « vous ne laissez sur la terre ni vice, ni vertu, ni « mérite. Les récompenses sont ridicules, et les châ« timents sont injustes et odieux. Chacun ne fait « que ce qu'il doit, puisqu'il agit selon la néces« sité.....

« On demande comment est-ce que l'Être infini« ment parfait, qui tend toujours, selon sa nature, « à la plus haute perfection de son ouvrage, a pu « créer des volontés libres, c'est-à-dire, laissées

« à leur propre choix, entre le bien et le mal, « entre l'ordre et le désordre? Pourquoi les au- « roit-il abandonnées à leur propre foiblesse, pré- « voyant que l'usage qu'elles en feroient, seroit « celui de se perdre, et de dérégler tout l'ouvrage « divin?

« Je réponds, 1° que ce qu'on veut nier est in- « contestable. D'un côté, on avoue qu'il y a un être « infiniment parfait qui a créé les hommes; d'un au- « tre côté, la nature entière crie que nos volontés « sont libres..... Si l'homme borné ne peut pas « comprendre comment cette liberté, source de tout « désordre, peut s'accorder avec l'ordre suprême « dans l'ouvrage de Dieu, il n'a qu'à croire hum- « blement ce qu'il n'entend pas. Quand même il ne « pourroit pas comprendre par sa raison une vérité « dont sa raison ne lui permet pas de douter, il fau- « droit regarder cette vérité comme tant d'autres de « l'ordre naturel, qu'on ne peut ni éclaircir, ni ré- « voquer en doute sérieux, comme, par exemple, « la vérité de la matière, qu'on ne peut supposer ni « composée d'atomes, ni divisible à l'infini, sans des « difficultés insurmontables.....

« 2° Il n'y a que Dieu seul qui puisse être infi- « niment parfait; rien ne peut être égal à lui; rien « ne peut même qu'être infiniment au-dessous de « lui. De là il faut conclure que, nonobstant sa « toute-puissance, il ne peut rien produire hors de

« lui, qui ne soit infiniment imparfait, c'est-à-dire, « infiniment inférieur à sa suprême perfection. Pour « concevoir ce que Dieu peut produire hors de lui, « il faut se le représenter comme voyant des degrés « infinis de perfection au-dessous de la sienne. En « quelque degré qu'il s'arrête, il en trouve d'infi- « nis, en remontant vers lui et en descendant au- « dessous de lui. Ainsi il ne peut fixer son ouvrage « à aucun degré, qu'il n'ait une infériorité infinie à « son égard..... Il est vrai que Dieu auroit pu « créer l'homme impeccable, bienheureux, et dans « l'état des esprits célestes. En cet état, les hommes « auroient été, je l'avoue, plus parfaits et plus par- « ticipants de l'ordre suprême. Mais l'objection « qu'on fait resteroit toujours toute entière, puis- « qu'il y a encore, au-dessus des esprits célestes qui « sont bornés, des degrés infinis de perfection, en « remontant vers Dieu, dans lesquels le Créateur « auroit pu créer des êtres supérieurs aux anges..... « Si Dieu n'a pas fait l'homme plus parfait, en le « faisant impeccable, c'est qu'il ne l'a pas voulu; son « infinie perfection ne l'assujettit point à donner un « degré de perfection, sans qu'il y en ait d'autres « à l'infini au-dessus de ce degré nécessairement « limité par rapport à Dieu..... Chaque degré a un « ordre et une perfection relative, digne du Créa- « teur, quoique les degrés supérieurs en aient da- « vantage. L'homme libre est bon en soi, conforme

« à l'ordre, et digne de Dieu, quoique l'homme « impeccable soit encore meilleur.

« 3° Dieu, en faisant l'homme libre, ne l'a point « abandonné à lui-même. Il l'éclaire par la raison; « il est lui-même au dedans de l'homme, pour lui « inspirer le bien, pour lui reprocher jusqu'au moin- « dre mal, pour l'attirer par ses promesses, pour le « retenir par ses menaces, pour l'attendrir par son « amour. Il nous pardonne, il nous redresse, il nous « attend; il souffre nos ingratitudes et nos mépris; « il ne se lasse point de nous inviter jusqu'au dernier « moment; et la vie entière est une grâce conti- « nuelle. J'avoue que quand on se représente des « hommes sans liberté pour le bien, à qui Dieu de- « mande des vertus qui leur sont impossibles, cet « abandon de Dieu fait horreur; il est contraire « à son ordre et à sa bonté. Mais il n'est point « contraire à l'ordre, que Dieu ait laissé au choix « de l'homme, secouru par sa grâce, de se rendre « heureux par la vertu, ou malheureux par le pé- « ché..... En cet état, l'homme ne souffre aucun « mal, que celui qu'il se fait à lui-même, étant plei- « nement maître de se procurer le plus grand des « biens.

« 4° Dieu, en faisant l'homme libre, lui a donné « un merveilleux trait de ressemblance avec la Di- « vinité, dont il est l'image. C'est une merveilleuse « puissance, dans l'être dépendant et créé, que sa

« dépendance n'empêche point sa liberté, et qu'il « puisse se modifier comme il lui plaît. Il se fait bon « ou mauvais à son choix ; il tourne sa volonté vers « le bien ou vers le mal ; et il est, comme Dieu, maî- « tre de son opération intime. Il a même, comme « Dieu, un mélange de liberté pour certains biens, « et de nécessité pour d'autres.... Aucun des biens « que l'homme connoît ici-bas, ne surmonte sa vo- « lonté ; aucun ne le détermine invinciblement; tous « le laissent à sa propre détermination. Il est à lui, « il délibère, il décide; et il a un empire suprême « sur son propre vouloir. Il est certain qu'il y a, « dans cet empire sur soi, un caractère de ressem- « blance avec la Divinité, qui étonne.....

« 5° N'est-il pas digne de Dieu qu'il mette l'hom- « me, par cette liberté, en état de mériter? Qu'y « a-t-il de plus grand, pour une créature, que le « mérite ? Le mérite est un bien qu'on se donne par « son choix, et qui rend l'homme digne d'autres « biens d'un ordre supérieur. Par le mérite, l'homme « s'élève, s'accroît, se perfectionne, et engage Dieu « à lui donner de nouveaux biens proportionnés, « qu'on nomme récompense. N'est-il pas conforme « à toutes les idées d'ordre et de justice, que Dieu « n'ait voulu lui donner la béatitude qu'après la lui « avoir fait mériter ? Il est vrai que l'homme ne peut « point mériter, sans être capable de démériter; « mais ce n'est point pour produire le démérite, que

« Dieu donne la liberté; il ne la donne qu'en fa-
« veur du mérite; et c'est pour le mérite, qui est
« son unique fin, qu'il souffre le démérite auquel
« la liberté expose l'homme. C'est contre l'intention
« de Dieu, et malgré son secours, que l'homme fait
« un mauvais usage d'un don si excellent et si pro-
« pre à le perfectionner. »

14. **Réflexions sur la** *correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans.*

Tel est le résumé de la correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans. Le sujet seul d'une pareille correspondance, annonce le siècle où ces deux hommes vivoient; surtout lorsqu'on pense au contraste si étonnant qu'offroient leurs mœurs, leur conduite et leurs maximes. Mais telle étoit l'habitude de raison, de décence et d'égards, que conservoient encore pour le génie et la vertu les hommes mêmes qui s'étoient affranchis de toutes les lois de la morale dans leur conduite privée, qu'ils se croyoient obligés de respecter certains principes et de les discuter. Cette discussion même supposoit des doutes, et ne ressembloit pas à la présomption tranchante et absolue, qu'on a depuis apportée dans ces sortes de discussions, ni à l'indécence choquante avec laquelle on a violé tous les égards dus aux rangs, aux professions et aux personnes.

Cette correspondance offre encore un sujet de réflexion d'une nature bien différente. Fénelon dut sans doute éprouver un frémissement involontaire, et jeter un regard douloureux sur l'avenir et sur

le sort de la France, en voyant un prince du rang et de l'esprit du duc d'Orléans, un prince que les événements avoient approché du trône, et qui n'en étoit plus séparé que par l'existence foible et précaire d'un enfant; un prince, élevé à la cour de Louis XIV, et habitué dès sa jeunesse à cet extrême respect pour la religion, dont le monarque, et tout ce qui l'environnoit, donnoient l'exemple; paroître douter des premiers principes de la religion naturelle, et avoir besoin d'une conviction étrangère, pour croire à l'immortalité de son âme et à la liberté de sa volonté.

Fénelon remercia sans doute la Providence, de ne l'avoir point réservé à être témoin des événements sinistres qui devoient marquer un siècle qui s'ouvroit sous de pareils auspices; mais il ne pouvoit être indifférent à tous les malheurs que cette hardiesse d'opinions, et ce mépris mal dissimulé de tous les principes religieux, devoient étendre sur une longue suite de générations.

15. *Lettres sur la Religion.* Fondements et analyse de la *Foi catholique.*

¶ Le résumé qu'on vient de lire de la correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans, montre qu'elle avoit uniquement pour objet les dogmes fondamentaux de la *Religion naturelle*. Fénelon se proposoit de compléter cette discussion dans quelques autres lettres, qui auroient pour objet la vérité de la *Religion chrétienne*, et l'*autorité de l'Église catholique*. Il avoit annoncé lui-même ce plan au

duc d'Orléans (1); mais, soit que les dernières lettres de cette correspondance aient été perdues, soit que Fénelon ait été obligé d'abandonner son premier plan, pour répondre aux difficultés que le prince lui proposa depuis, il est certain que, parmi les pièces de cette correspondance qui nous ont été conservées, on n'en trouve aucune qui traite en particulier de la *vérité de la Religion chrétienne*, ni de l'*autorité de l'Église catholique*.

¶ Pour suppléer à cette omission, il faut lire une lettre que Fénelon écrivit, vers le même temps, à un protestant, sur les fondements et l'analyse de la foi catholique. Depuis longtemps, Fénelon étoit frappé de « l'importance d'un plan qui renfermât les preuves des vérités du salut, et qui les présentât d'une « manière tout à la fois concluante et proportionnée « à la capacité des hommes ignorants. Plusieurs fois « il avoit pressé Bossuet de l'exécuter, et celui-ci « l'avoit souvent promis; » mais d'autres occupations l'avoient empêché d'accomplir cette promesse (2). Depuis la mort de Bossuet, Fénelon songea sérieusement à suppléer à ce que l'évêque de Meaux n'avoit pu faire; il en conféra plusieurs fois

(1) *III*[e] *Lettre sur la Religion*, p. 381. — On ne peut guère douter que cette III[e] Lettre ne soit la première de celles que Fénelon écrivit au duc d'Orléans sur ce sujet. (Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon;* p. 13, 1[re] col.) (ÉDIT.)

(2) *V*[e] *Lettre sur la Religion*, n. 6.

avec le duc de Chevreuse et avec quelques autres amis, auxquels il exposa, de vive voix, le plan d'un écrit qu'il méditoit sur ce sujet. D'après cet exposé, le duc de Chevreuse désiroit vivement l'exécution de ce projet; et, dans une lettre du 16 novembre 1706, il pressa fortement l'archevêque de Cambrai d'achever ce travail (1). Nous ignorons si Fénelon l'a jamais exécuté; mais il y a tout lieu de croire qu'il en a donné le fond, dans la cinquième de ses *Lettres sur la Religion*. Il y prouve que Dieu appelle réellement tous les hommes, même les plus ignorants et les plus grossiers, à la connoissance de la véritable religion; et il montre comment ceux-ci peuvent se convaincre, sans discussion, des trois principaux points nécessaires au salut, savoir : *l'existence de Dieu, la vérité du christianisme*, et *l'autorité de l'Église catholique*. Il est aisé de voir que cette division offre le plan le plus naturel d'un traité complet sur la vérité de la Religion chrétienne, et sur les fondements de la foi catholique (2).

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. Ier, p. 180.

(2) C'est le jugement que le baron de Sainte-Croix portoit de cette lettre de Fénelon; et c'est le motif qui l'a engagé à insérer cette lettre, en forme d'*appendice*, à la suite de l'ouvrage de Jennings, *De l'évidence de la Religion chrétienne*. (*Paris*, 1797 et 1802, *in*-12.) L'éditeur a donné pour titre à cet appendice : *Plan d'un traité sur la vérité de la Religion chrétienne*. Les deux premiers articles de ce plan sont résumés par Fénelon lui-même, d'une manière aussi

Aussi plusieurs auteurs, depuis la publication de cette lettre de Fénelon, y ont-ils puisé l'idée et le plan des ouvrages qu'ils ont publiés, dans le dessein de mettre les preuves de la religion à la portée de tous les esprits (1).

16. Existence de Dieu.

¶ Pour établir le premier point de son analyse, Fénelon résume, en peu de mots, la preuve de l'existence de Dieu, tirée de l'ordre admirable qui règne dans l'univers; et il remarque avec raison, « qu'il suffit d'ouvrir les yeux, et d'avoir le cœur « libre, pour apercevoir sans raisonnement la puis- « sance et la sagesse du Créateur, qui éclate dans « son ouvrage..... Loin d'avoir besoin de raisonner « ici pour se convaincre, un homme sensé, attentif, « sans orgueil et sans passion, n'a que son raison- « nement à craindre; il n'a pas plus besoin de mé- « diter pour trouver Dieu à la vue de l'univers, « que pour supposer un horloger à la vue d'une « horloge, ou un architecte à la vue d'une mai- « son (2). »

17. Vérité de la religion chrétienne.

¶ Ce premier point étant supposé, Fénelon établit la *vérité de la religion chrétienne* par une preuve

solide qu'intéressante, dans les *Réflexions d'un homme qui ne connoît point la Religion*. (A la suite de la *XXXII*e *Lettre spirituelle*. *Corresp.* t. V, p. 419.) (Édit.)

(1) On peut voir la liste de ces ouvrages dans l'*Hist. litt. de Fénelon*, p. 10, *note* 7.

(2) *V*e *Lettre sur la Religion*, Ire partie.

de sentiment, également à la portée de tous les esprits. Cette preuve se tire de la nature même du christianisme, qui est la seule religion vraiment digne de Dieu, la seule qui fasse consister dans l'amour de Dieu, l'essentiel du culte qui lui est dû. « Il n'y a que la religion chrétienne, dit-il (1), qui « consiste dans l'amour de Dieu. Les autres reli- « gions ont consisté dans la crainte des dieux qu'on « vouloit apaiser, et dans l'espérance de leurs bien- « faits, qu'on tâchoit de se procurer par des hon- « neurs, des prières et des sacrifices. Mais la seule « religion enseignée par Jésus-Christ nous oblige à « aimer Dieu plus que nous-mêmes, et à ne nous « aimer que pour l'amour de lui. Elle nous propose « pour paradis le parfait et éternel amour; elle « exige le renoncement à nous-mêmes, c'est-à-dire « l'exclusion de tout amour-propre, pour nous ré- « duire à nous aimer par charité, comme quelque « chose qui appartient à Dieu, et qu'il veut que « nous aimions en lui. Ce renversement de tout « l'homme est le rétablissement de l'ordre, et la « naissance de l'homme nouveau. Voilà ce que l'es- « prit de l'homme n'a pu inventer. Il faut qu'une « puissance supérieure tourne l'homme contre lui- « même, pour le forcer à prononcer cette sentence

(1) *Ibid.* IIe partie. Pour le développement de cette preuve, voyez aussi la *Ire Lettre*, chap. 5 et 6.

« foudroyante contre son amour-propre. Il n'y a
« rien de si évidemment juste, et il n'y a rien qui
« révolte si violemment le fond de l'homme idolâtre
« de soi. Dieu ne peut être suffisamment reconnu,
« que par cet amour suprême : *Nec colitur ille nisi*
« *amando*, dit souvent saint Augustin. D'où vient
« donc que presque tous les hommes ont pris le
« change ? Ils ont mis le sacrifice des animaux, l'en-
« cens et les autres dons en la place du *moi*, victime
« qu'il falloit immoler. Dites à l'homme le plus sim-
« ple et le plus ignorant, qu'il faut aimer Dieu notre
« père, qui nous a faits pour lui ; cette parole entre
« d'abord dans son cœur, si l'orgueil et l'amour-
« propre ne le révoltent pas : il n'a aucun besoin de
« discussion, pour sentir que voilà la religion toute
« entière. Or il ne trouve ce vrai culte que dans le
« christianisme. Ainsi il n'a ni à choisir ni à délibé-
« rer. Tout autre culte n'est point une religion. Le
« judaïsme n'est qu'un commencement, ou, pour
« mieux dire, qu'une image ou une ombre de ce
« culte promis. Otez du judaïsme les figures gros-
« sières, les bénédictions temporelles, la graisse de
« la terre, la rosée du ciel, les promesses mysté-
« rieuses, les imperfections tolérées, les cérémonies
« légales ; il ne restera qu'un christianisme com-
« mencé (1). Le christianisme n'est que le renverse-

(1) Pour bien comprendre la force de ce raisonnement,

« ment de l'idolâtrie de l'amour-propre, et l'établis-
« sement du vrai culte de Dieu, par un amour
« suprême. Cherchez bien ; vous ne trouverez ce vrai
« culte, développé, purifié et parfait, que chez les
« Chrétiens : eux seuls connoissent Dieu infiniment
« aimable. Je ne parle point des Mahométans ; ils
« ne le méritent pas : leur religion n'est que le culte
« grossier, servile et purement mercenaire des Juifs
« les plus charnels, auquel ils ont ajouté l'admira-
« tion d'un faux prophète, qui, de son propre aveu,
« n'a jamais eu aucune preuve de mission. Tout
« homme simple et droit ne peut s'arrêter que chez
« les Chrétiens, puisqu'il ne peut trouver que chez

il faut remarquer que la loi de Moïse, quoiqu'elle renfermât le précepte de l'*amour de Dieu par-dessus tout* (*Deuter.* VI, 5), ne le manifestoit pas dans toute sa perfection, du moins au commun des Juifs. Par condescendance pour leur foiblesse, elle ménageoit certaines affections naturelles pour les biens de la terre ; en donnant aux *préceptes moraux*, aussi bien qu'aux *préceptes judiciaires et cérémoniels*, une sanction temporelle, elle autorisoit, jusqu'à un certain point, le désir des biens terrestres et passagers. Le christianisme, au contraire, présente le grand précepte de l'amour de Dieu dans toute son étendue et toute sa perfection ; il en montre clairement les conséquences, qui n'étoient connues autrefois que des plus parfaits d'entre les Juifs ; et bien loin de donner une sanction temporelle à ses préceptes, il prêche ouvertement le mépris des biens de la terre, et le bonheur de ceux qui souffrent ici-bas. (*Matt.* V, 3. *Luc.* VI, 20. (ÉDIT.)

« eux le parfait amour. Dès qu'il le trouve là, il a « trouvé tout, et il sent bien qu'il ne lui reste plus « rien à chercher. Les mystères ne l'effarouchent « point : il comprend que toute la nature étant in« compréhensible à son foible esprit, il ne doit pas « s'étonner de ne pouvoir comprendre tous les se« crets de la Divinité ; sa foiblesse même se tourne « en force, et ses ténèbres en lumière, pour le ren« dre défiant de soi et docile à Dieu. Il n'a point de « peine à croire que Dieu, amour infini, a daigné « venir lui-même, sous une chair semblable à la « nôtre, pour tempérer les rayons de sa gloire, nous « apprendre à aimer, et s'aimer lui-même au dedans « de nous. C'est en ce sens-là qu'il est vrai de dire « qu'on trouve la vraie religion par le cœur, et non « par l'esprit..... L'amour de Dieu décide de tout, « sans discussion, en faveur du christianisme. C'est « en ce sens que l'*âme* est *naturellement chrétienne*, « comme parle Tertullien (1). »

18. Autorité de l'Église catholique.

¶ Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans cette lettre de Fénelon, c'est la manière dont il a su mettre à la portée des simples le troisième point de son analyse, qui regarde l'*autorité de l'Église catholique*. C'étoit là, sans contredit, la partie la plus difficile de son travail, et celle qu'il avoit tant souhaité de voir exécuter par Bossuet. Il est

(1) *Apologet.* cap. 17.

douteux que celui-ci l'eût traitée avec plus de succès; peut-être même seroit-il permis de penser que l'évêque de Meaux, plus profondément versé que Fénelon dans les controverses théologiques, avoit, par la nature de son esprit, moins de facilité pour se proportionner à l'intelligence des simples, et pour mettre les plus hautes vérités à la portée de leurs esprits (1). Aussi, la plupart des théologiens qui ont essayé depuis de mettre l'autorité de l'Église à la portée des simples fidèles, ont-ils emprunté à Fénelon ses principaux développements sur cette matière (2).

¶ « Tous les hommes, dit-il (3), et surtout les « ignorants, ont besoin d'une autorité qui décide, « sans les engager à une discussion dont ils sont vi- « siblement incapables. Comment voudroit-on qu'une « femme de village ou qu'un artisan examinât le « texte original, les éditions, les versions, les divers « sens du texte sacré? Dieu auroit manqué au be- « soin de presque tous les hommes, s'il ne leur avoit

(1) C'est le jugement que le cardinal de Bausset porte ailleurs de ces deux grands hommes. Voyez ci-dessus, t. Ier, liv. Ier, p. 276. — *Hist. de Bossuet*, t. Ier, liv. IV, p. 420. (Édit.)

(2) Regnier, *Tract. de Eccl.* t. I, p. 486. — Delahogue, *Tract. de Eccl. Scholium de Notis Eccl.* p. 83. — De Pressy, *Instr. past. sur la foi*, p. 13. — Frayssinous, *Confér. sur l'autorité de l'Église*, IIe partie. (Édit.)

(3) *Ve Lettre sur la Religion*, IIIe partie.

« pas donné une autorité infaillible, pour leur épar-
« gner cette recherche impossible, et pour les garan-
« tir de s'y tromper. L'homme ignorant, qui connoît
« la bonté de Dieu, et qui sent sa propre impuis-
« sance, doit donc supposer cette autorité donnée
« de Dieu, et la chercher humblement, pour s'y sou-
« mettre sans raisonner. Où la trouvera-t-il? Toutes
« les sociétés séparées de l'Église catholique, ne fon-
« dent leur séparation que sur l'offre de faire chaque
« particulier juge des Écritures, et de lui faire voir
« que l'Écriture contredit cette ancienne Église. Le
« premier pas qu'un particulier seroit obligé de faire,
« pour écouter ces sectes, seroit donc de s'ériger en
« juge entre elles et l'Église qu'elles ont abandon-
« née. Or, quelle est la femme de village, quel est
« l'artisan, qui puisse dire, sans une ridicule et
« scandaleuse présomption : Je vais examiner si
« l'ancienne Église a bien ou mal interprété le texte
« des Écritures? Voilà néanmoins le point essentiel
« de la séparation de toute branche d'avec l'an-
« cienne tige. Tout ignorant qui sent son igno-
« rance, doit avoir horreur de commencer par cet
« acte de présomption. Il cherche une autorité qui
« le dispense de faire cet acte présomptueux, et cet
« examen dont il est incapable. Toutes les nouvel-
« les sectes, suivant leur principe fondamental, lui
« crient : Lisez, raisonnez, décidez. La seule an-
« cienne Église lui dit : Ne raisonnez, ne décidez

« point; contentez-vous d'être docile et humble; « Dieu m'a promis son esprit pour vous préserver « de l'erreur. Qui voulez-vous que cet ignorant « suive, ou ceux qui lui demandent l'impossible, ou « ceux qui lui promettent ce qui convient à son « impuissance et à la bonté de Dieu?

¶« Représentons-nous un paralytique qui veut sor- « tir de son lit, parce que le feu est à la maison; il s'a- « dresse à cinq hommes qui lui disent : Levez-vous, « courez, percez la foule, sauvez-vous de cet incendie. « Enfin il trouve un sixième homme qui lui dit : « Laissez-moi faire, je vais vous emporter entre mes « bras. Croira-t-il à cinq hommes qui lui conseillent « de faire ce qu'il sent bien qu'il ne peut pas? Ne « croira-t-il pas plutôt celui qui est le seul à lui pro- « mettre le secours proportionné à son impuissance? « Il s'abandonne sans raisonner à cet homme, et se « borne à demeurer souple et docile entre ses bras. « Il en est précisément de même d'un homme hum- « ble dans son ignorance; il ne peut écouter sérieu- « sement les sectes qui lui crient : Lisez, raisonnez, « décidez; lui qui sent bien qu'il ne peut ni lire, « ni raisonner, ni décider; mais il est consolé d'en- « tendre l'ancienne Église qui lui dit : Sentez votre « impuissance, humiliez-vous, soyez docile, confiez- « vous à la bonté de Dieu, qui ne nous a point lais- « sés sans secours pour aller à lui. Laissez-moi faire; « je vous porterai entre mes bras.

¶« Rien n'est plus simple et plus court, que ce « moyen d'arriver à la vérité. L'homme ignorant n'a « besoin ni de livre ni de raisonnement pour trouver « la vraie Église : les yeux fermés, il sait avec certi- « tude, que toutes celles qui veulent le faire juge sont « fausses, et qu'il n'y a que celle qui lui dit de croire « humblement qui puisse être la véritable. Au lieu des « livres et des raisonnements, il n'a besoin que de « son impuissance et de la bonté de Dieu, pour re- « jeter une flatteuse séduction, et pour demeurer « dans une humble docilité. Il ne lui faut que son « ignorance bien sensée, pour décider. Cette igno- « rance se tourne pour lui en science infaillible. Plus « il est ignorant, plus son ignorance lui fait sentir « l'absurdité des sectes qui veulent l'ériger en juge « de ce qu'il ne peut examiner.

¶« D'un autre côté, les savants mêmes ont un « besoin infini d'être humiliés, et de sentir leur « incapacité. A force de raisonner, ils sont encore « plus dans le doute que les ignorants ; ils dis- « putent sans fin entre eux, et ils s'entêtent des « opinions les plus absurdes. Ils ont donc autant « de besoin, que le peuple le plus simple, d'une « autorité suprême qui rabaisse leur présomp- « tion, qui corrige leurs préjugés, qui termine « leurs disputes, qui fixe leurs incertitudes, qui les « accorde entre eux, et qui les réunisse avec la « multitude. Cette autorité supérieure à tout rai-

« sonnement, où la trouverons-nous? Elle ne peut « être dans aucune des sectes qui ne se forment « qu'en faisant raisonner les hommes, et qu'en les « faisant juges de l'Écriture, au-dessus de l'Église. « Elle ne peut donc se trouver que dans cette an« cienne Église qu'on nomme Catholique. Qu'y a-t-il « de plus simple, de plus court, de plus propor« tionné à la foiblesse de l'esprit du peuple, qu'une « décision pour laquelle chacun n'a besoin que de « sentir son ignorance, et que de ne vouloir pas « tenter l'impossible? Rejetez une discussion visi« blement impossible et une présomption ridicule; « vous voilà catholique. »

19. *Lettres sur l'autorité de l'Église.*

¶ On trouve ce raisonnement développé avec la même clarté d'idées, et la même simplicité d'expressions, dans les *Lettres* de Fénelon *sur l'autorité de l'Église*, et surtout dans les cinq premières, adressées à une personne qui songeoit à quitter la Réforme, pour rentrer dans le sein de l'Église catholique (1). Dans cette vue, elle eut recours à Fénelon, pour lui exposer ses difficultés, et obtenir de lui les dernières instructions dont elle avoit besoin. Pour répondre à ses désirs, Fénelon lui montre d'abord la nécessité d'une autorité visible pour conserver le dépôt de la doctrine révélée, et pour terminer les différends qui peuvent s'élever,

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. II, p. 175, etc.

à ce sujet, dans le sein de l'Église. Persuadé que la plupart des hérésies prennent leur source dans l'orgueil et la curiosité de l'esprit, souvent aussi dans un zèle pharisaïque pour la réforme des abus, il en conclut, que le plus sûr moyen d'éviter l'erreur, c'est de prier, de se défier de ses propres lumières, de songer beaucoup plus à se réformer soi-même qu'à réformer l'Église. Dans la quatrième et la cinquième lettres, il joint à l'instruction les plus touchantes exhortations, pour fortifier la personne à qui il écrit, au milieu des combats violents qu'elle avoit à soutenir, en sacrifiant à Dieu ses anciens préjugés, et les plus tendres affections de la nature. Ces exhortations ne furent pas inutiles : la personne à qui elles étoient adressées se convertit effectivement, et signa l'acte d'abjuration et la profession de foi qui furent dressées par Fénelon lui-même, et qu'on lit à la suite de la cinquième lettre.

¶ Cette profession de foi exprime en peu de mots les raisons convaincantes qui doivent ramener à l'Église catholique les personnes sincères, que le malheur de leur naissance en avoit éloignées. « Je « déclare, est-il dit dans cet acte (1), qu'après avoir « prié, lu et examiné, je me suis déterminée à vivre « et à mourir dans le sein de l'Église catholique, « apostolique et romaine, où nous avons toujours « cru que nos ancêtres faisoient leur salut, avant la

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. II, p. 189, etc. n. 1 et 5.

« séparation qui a été faite sous le nom de Ré-
« forme. C'est une Église visible, qui comprend,
« outre les élus qui sont inconnus ici-bas, tous ceux
« qui font profession du christianisme dans cette
« société. Elle est l'Église de tous les temps, depuis
« les apôtres jusqu'à nous : c'est elle qui nous a
« conservé le sacré dépôt des Écritures et le bap-
« tême : c'est elle qui a sa succession non inter-
« rompue de pasteurs, depuis Jésus-Christ jusqu'à
« notre temps : c'est elle qui est répandue dans
« toutes les nations connues de la terre. J'embrasse
« toute sa doctrine, et je m'attache à son culte....

¶ « Je crois qu'il n'appartient point à chaque par-
« ticulier d'expliquer le texte sacré de l'Écriture,
« selon son propre sens, indépendamment de l'É-
« glise. Comme c'est elle à qui Dieu a confié ce
« texte, pour nous le distribuer selon nos disposi-
« tions, c'est aussi à elle à nous en apprendre le
« vrai sens. La même autorité qui nous assure que
« ces livres sont divins, nous assure aussi de l'in-
« terprétation qu'on doit leur donner ; autrement
« chacun feroit dire à l'Écriture tout ce qu'il s'ima-
« gineroit y trouver par ses préventions ; et les
« hommes, avec un seul livre divin, feroient au-
« tant de religions, qu'ils inventeroient de vaines
« subtilités pour l'expliquer. Tel est le malheureux
« fruit de la Réforme prétendue. Je ne sais combien
« de sectes trouvent les doctrines les plus opposées

« dans les mêmes passages. La vraie religion ne « peut être trouvée et mise en pratique, que par « une humble défiance de nos foibles lumières. Qu'y « a-t-il de plus orgueilleux, que de fonder le choix « de sa religion, sur ce qu'on présume d'entendre « mieux l'Écriture, que cette Église de qui on la « tient? Qu'y a-t-il de plus superbe, que de vou- « loir juger de l'Église par son propre sens sur le « texte de l'Écriture, au lieu que nous devons juger « du sens de l'Écriture par l'autorité de cette Église « qui nous la donne et qui nous l'explique? »

20. Nouveaux efforts de Fénelon, pour confier son séminaire à la compagnie de Saint-Sulpice; *Mémoire à Louis XIV.* 1712.

Les travaux importants dont nous venons de parler, et les divers embarras de son administration, ne faisoient pas oublier à Fénelon le projet qu'il avoit formé, dès les premiers temps de son épiscopat, de confier la direction de son séminaire à la congrégation de Saint-Sulpice (1). C'étoit au sein de cette pieuse institution qu'il avoit reçu sa première éducation ecclésiastique, et appris à goûter les maximes de cette vertu tendre, sensible, indulgente et religieuse, dont il avoit eu sous les yeux les plus respectables modèles. Des rapports habituels et constants n'avoient fait que confirmer les sentiments que la reconnoissance avoit gravés dans son cœur; et lorsque, dans la chaleur de ses

(1) Voyez les détails donnés plus haut sur ce sujet, liv. IV, n. 57. (T. III, p. 168, etc.)

controverses avec Bossuet et l'archevêque de Paris, il se vit forcé de suspendre toutes ses relations avec la congrégation de Saint-Sulpice, pour ne pas attirer sur elle la malveillance de ses puissants adversaires, le plus sensible de tous ses regrets fut de se voir privé des précieux secours qu'il attendoit de cette congrégation, pour le clergé de Cambrai.

Mais Fénelon étoit trop juste et trop éclairé, pour ne pas reconnoître la nécessité des ménagements extrêmes que les directeurs de Saint-Sulpice devoient avoir pour l'archevêque de Paris, qui étoit leur premier supérieur, et qui avoit marqué, avec tant d'éclat, son opposition aux sentiments de l'archevêque de Cambrai.

L'esprit même de leur institut leur prescrivoit d'éviter tout ce qui pouvoit les associer aux divisions des premiers pasteurs, et leur faisoit une loi de se renfermer dans le cercle des utiles et modestes fonctions auxquelles ils s'étoient consacrés.

D'ailleurs la congrégation de Saint-Sulpice se trouvoit dans une impossibilité réelle de satisfaire au vœu d'un grand nombre d'évêques, qui la sollicitoient de se charger de leurs séminaires; empressement qui attestoit autant leur zèle pour l'intérêt de leurs diocèses, que leur estime pour les respectables coopérateurs qu'ils appeloient à leur secours. Des engagements antérieurs ne permettoient pas même au supérieur de Saint-Sulpice d'entrevoir

l'époque à laquelle il pourroit remplir les vues de l'archevêque de Cambrai. Dans cette position affligeante, il avoit fallu que Fénelon et l'abbé de Chanterac suppléassent, par leur zèle et leurs soins personnels, aux ressources qui leur manquoient, et remplissent, pour ainsi dire, eux-mêmes toutes les fonctions de directeurs du séminaire de Cambrai.

¶ Mais tous ces obstacles ne purent faire abandonner à Fénelon un projet dont l'exécution lui sembloit être de la plus grande importance, pour le bien de la religion dans son diocèse. Dans cette vue, il adressa, en 1712, un *Mémoire à Louis XIV*, pour le supplier de vouloir bien appuyer sa demande auprès du supérieur de Saint-Sulpice, et lever ainsi un des principaux obstacles qui pouvoient l'empêcher de répondre aux vœux de l'archevêque de Cambrai. « La compagnie de Saint-Sulpice, dit Fénelon « dans son *Mémoire* (1), retenue par de fortes considérations, me refuseroit sans doute un tel secours, « à moins que Sa Majesté n'ait la bonté de lui faire « savoir, qu'elle agrée qu'on accorde un bon ouvrier « à un grand diocèse, qui en a le plus pressant besoin. « Ce qui me fait espérer cette grâce, est que ce diocèse « mérite une protection particulière de Sa Majesté. « D'un côté, il est capital de ne laisser point pré- « valoir, dans un diocèse si étendu et si voisin de

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. V, p. 231.

« Paris, une secte qui y est déjà très-puissante, et « qui n'est pas moins ennemie de l'État que de « l'Église. D'un autre côté, il n'est pas moins im- « portant de travailler à rendre bons Français tous « les jeunes ecclésiastiques de cette frontière, qui « sont sous la domination de Sa Majesté. Ce n'est « que par le séminaire, qu'on peut leur inspirer ces « bons sentiments. Deux mots que le Roi aura la « bonté de faire dire au supérieur de Saint-Sulpice, « nous procureront un bon sujet. Sa Majesté aura « devant Dieu tout le mérite de cette bonne œuvre; « et notre séminaire, qui prie toujours pour sa per- « sonne, redoublera ses prières pour attirer sur elle « les plus abondantes bénédictions du ciel. »

¶ Une lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, du 2 février 1712, fait encore mieux comprendre les raisons qui l'engageoient à réclamer sur ce point l'intervention du Roi, auprès du supérieur de Saint-Sulpice. « Je prends la liberté, dit Fénelon au « duc de Chevreuse (1), de vous envoyer le *Mémoire* « que j'ai fait pour ma demande. Je ne souhaite « point que le Roi dise qu'il veut, qu'il prie, qu'il « désire : je me contente qu'il fasse savoir qu'il « agrée qu'on secoure mon diocèse; ce sera assez; « c'est, ce me semble, la moindre grâce qu'on puisse « demander. Cette demande est nécessaire. Saint-

(1) *Corresp.* t. Ier, p. 544.

« Sulpice craint M. le cardinal de Noailles : il « n'oseroit me donner le moindre signe de vie sans « permission. Vous savez que le bon cardinal n'a « jamais voulu laisser venir travailler ici M. Collot (1), « qui avoit fait tous ses actes à mes dépens. Oserois-je « vous supplier de voir avec le P. Le Tellier, s'il « peut se charger de mon *Mémoire*, ou s'il faut le « faire passer par le canal de M. Voysin, notre se- « crétaire d'État? Le P. Le Tellier feroit beaucoup « mieux ; c'est son affaire : mais je ne veux le com- « mettre jamais en rien. »

Les efforts de Fénelon ne furent pas sans succès ; le résultat de cette démarche fut une lettre de cachet, qui enjoignoit à la congrégation de Saint-Sulpice de se charger du séminaire de Cambrai. Fénelon cependant n'eut pas la satisfaction de voir cet établissement consommé ; et ses derniers vœux, en mourant, eurent pour objet de supplier Louis XIV de mettre la dernière main à un ouvrage si intéressant pour le diocèse de Cambrai (2).

21.
Affaire de la bulle *Unigenitus*. Dispositions du cardinal de Noailles.

Fénelon vécut encore assez longtemps pour voir naître les orages qui menacèrent l'Église de France d'une espèce de schisme (3). On peut se rappeler que

(1) M. Collot avoit probablement fait ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice.

(2) Voyez ci-après, n. 43, la *Lettre de Fénelon au P. Le Tellier*, du 6 janvier 1715.

(3) Tous les détails que donne ici le cardinal de Bausset,

Louis XIV s'étoit borné à demander au cardinal de Noailles, qu'il consentît, pour le bien de la paix, à révoquer l'approbation qu'il avoit donnée au livre du P. Quesnel. Ce prélat s'étoit constamment refusé à donner au Roi un témoignage de condescendance, qui auroit probablement suffi pour calmer les esprits, et pour rendre au cardinal lui-même tous les avantages que ses variations continuelles lui avoient fait perdre.

Louis XIV estimoit et respectoit sincèrement les vertus du cardinal de Noailles; et madame de Maintenon, qui tenoit à sa famille par des liens qui lui étoient chers, auroit pu faire valoir auprès du Roi un acte de déférence auquel ce prince attachoit le plus grand prix. D'ailleurs le cardinal avoit sous les yeux un exemple bien récent, du mérite et de la gloire qu'un évêque peut recueillir, en sacrifiant ses sentiments personnels à l'intérêt de la religion et à la tranquillité de l'Église. Il avoit dû sans doute être bien plus pénible pour Fénelon de souscrire à la condamnation d'un livre dont il étoit lui-même l'auteur, et qu'il avoit défendu par des raisons assez spécieuses pour tenir longtemps en suspens le jugement du saint-siége, qu'il ne pouvoit l'être pour le cardinal de Noailles de révoquer la simple appro-

sur l'affaire de la Constitution *Unigenitus*, sont exposés plus au long dans l'*Hist. de* cette *Constitution*, par M. Lafitau, évêque de Sisteron. 2 vol. in-12. (Édit.)

bation qu'il avoit accordée à un ouvrage dont il n'étoit ni l'auteur ni le garant nécessaire, et sur lequel son opinion pouvoit avoir été surprise, sans qu'on pût l'accuser d'en partager les erreurs. La soumission de Fénelon, bien loin d'avoir altéré l'estime publique, avoit ajouté un nouveau lustre à l'éclat de ses vertus.

Mais ce qui devoit toucher encore plus un cœur aussi religieux que celui du cardinal de Noailles, c'est que la soumission de Fénelon avoit mis tout à coup un terme à toutes les controverses que sa doctrine avoit excitées; elle ne comptoit déjà plus aucuns partisans; et une dispute qui avoit allumé des discussions si vives et si animées entre les deux plus grands évêques de l'Église de France, étoit déjà entièrement oubliée.

Il est vrai que le cardinal de Noailles, en se refusant à révoquer l'approbation qu'il avoit donnée au livre du P. Quesnel, avoit demandé lui-même que l'examen en fût renvoyé au Pape; il avoit même pris avec Louis XIV l'engagement formel de souscrire au jugement qu'en porteroit le saint-siége. Il venoit de renouveler cet engagement, de la manière la plus précise, dans une lettre à l'évêque d'Agen, à laquelle il avoit donné la plus grande publicité. « Je n'ai pas balancé, écrivoit-il à ce prélat (1), à

(1) *Lettre du cardinal de Noailles à l'évêque d'Agen,*

« dire à tous ceux qui ont voulu l'entendre, qu'on « ne me verroit jamais ni mettre, ni souffrir la di« vision dans l'Église, pour un livre dont la religion « peut se passer; que si notre saint père le Pape juge « à propos de censurer celui-ci dans les formes, je « recevrai sa *Constitution* et sa censure avec tout « le respect possible; et je serai le premier à don« ner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit et « de cœur. »

Il est vraisemblable que, lorsque le cardinal de Noailles avoit pris cet engagement, il étoit dans l'intention sincère de le remplir. Il pouvoit donc encore mériter la même gloire que Fénelon, en marchant sur ses traces, et en donnant à l'Église un témoignage éclatant de la pureté de ses motifs, et des sentiments de piété dont sa vie entière offroit le modèle. Peut-être aussi, par une suite de l'hésitation naturelle de son caractère, avoit-il préféré de se confier aux incertitudes de l'avenir. Il savoit avec quelle sage circonspection le saint-siége est dans l'usage de procéder, dans les jugements dogmatiques qui doivent fixer la règle de la croyance religieuse; et les lenteurs inévitables, dans l'examen d'un livre très-étendu, offroient encore au cardinal de Noailles l'espérance de quel-

20 décembre 1711. (*Hist. de la Constitution* UNIGENITUS, liv. Ier, p. 108.)

que changement favorable dans les dispositions de Louis XIV, ou dans l'état des affaires publiques. Car il est facile d'observer, dans toute la conduite de ce prélat, qu'il étoit presque toujours plus occupé d'éluder les difficultés du moment, que de se prescrire une marche fixe, invariable, indépendante des événements.

Mais quelles que fussent ses illusions et ses espérances, il n'avoit pas tenu à madame de Maintenon de l'éclairer sur le danger de cette conduite versatile, et sur le dénoûment de la malheureuse discussion dans laquelle il s'étoit engagé. Elle lui écrivoit, avec ce mélange de politesse et de raison dont elle ne s'écartoit jamais : « Vous savez, Monseigneur, « combien le Roi souhaite la fin de toutes ces divi- « sions ; *il n'est pas possible de vous disculper « de les entretenir*. Vos défenses sont solides ; mais « elles viennent dans un temps malheureux. La vé- « rité est pour vous, les circonstances contre vous ; « vous voyez que je ne vous flatte point. Je veux bien « croire que les erreurs ne sont pas aussi grandes « que le disent ceux qui en poursuivent la con- « damnation ; mais enfin ce sont des erreurs ; et « le tout finira à la gloire du P. Le Tellier. Je sou- « haite avec ardeur, que votre conduite soit aussi « prudente qu'elle est ferme, et que vos inten- « tions soient aussi sages qu'elles sont droites (1). »

(1) Recueil de La Beaumelle, t. III, p. 288.

22. Sage lenteur de Clément XI ; examen du livre des *Réflexions morales.*

Le cardinal de Noailles ne s'étoit pas trompé, lorsqu'il avoit prévu que la cour de Rome apporteroit beaucoup de lenteur et de maturité dans sa décision; elle eut même besoin d'une grande force et d'une grande sagesse, pour résister à l'impatience de Louis XIV, dont les instances continuelles tendoient à accélérer un jugement qu'il croyoit nécessaire à la tranquillité de son royaume. Mais, plus Clément XI observoit que les esprits étoient aigris et exaltés en France, plus il voulut se défendre d'une précipitation qui ne convenoit ni à son caractère de juge, ni à sa qualité de père commun des fidèles. Comme il n'ignoroit pas que l'on accusoit les Jésuites de jouer un rôle principal dans cette contestation, il porta l'attention et le scrupule, jusqu'à ne choisir les principaux examinateurs du livre du P. Quesnel que dans les ordres religieux et dans les écoles les plus opposées aux opinions de cette société. On ne comptoit parmi eux qu'un seul Jésuite, depuis longtemps théologien en titre du saint-siége; tandis qu'on y voyoit deux Dominicains, deux Cordeliers, un Bénédictin, un Augustin. Il prit lui-même la connoissance la plus approfondie de toutes les questions qui furent l'objet de cet examen.

Je sais bien que cet exposé paroîtra peu conforme aux relations mensongères que l'esprit de parti a publiées sur cette affaire; trop souvent l'esprit de légèreté s'empresse d'adopter toutes les relations

de ce genre, sans se donner la peine de remonter aux sources, pour rechercher la vérité avec cette impartialité et cette critique judicieuse qui peuvent seules y conduire. ‖ Mais nous trouvons dans la *Correspondance* de Fénelon des témoignages positifs, à l'appui de notre exposé. Le P. Daubenton, Jésuite, qui résidoit alors à Rome, en qualité d'assistant de France auprès du général de la compagnie, jouissoit de la confiance particulière du pape Clément XI; et ses relations journalières le mettoient à portée d'être bien instruit de tout ce qui se passoit, relativement à l'examen de l'ouvrage du P. Quesnel. ‖ Voici ce qu'il écrivoit à Fénelon, le 16 septembre 1713 (1) : « Jamais « peut-être aucun livre n'a été examiné, ni plus « longtemps, ni avec plus de précaution (que « celui du P. Quesnel.) On a employé à cet « examen, *pendant près de trois ans*, les plus « habiles théologiens de Rome, tirés de toutes « les écoles les plus fameuses, et de tous les corps « religieux qui font une étude particulière de la « théologie. On comptoit parmi les examinateurs, « deux Dominicains, deux Cordeliers, un Augus« tin, un Jésuite, un Bénédictin, un Barnabite, « et un prêtre de la Congrégation de la Mission. « Après dix-sept conférences, de quatre à cinq heu-

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. IV, p. 325.

« res chacune, tenues entre ces théologiens, en « présence des cardinaux Ferrari et Fabroni, on « examina encore toutes les propositions en pré-« sence du Pape et de neuf cardinaux de la con-« grégation du Saint-Office, dans vingt-trois con-« grégations, où se trouvèrent tous les théologiens « qui avoient été chargés de l'examen préliminaire, « ainsi que tous les consulteurs ordinaires du Saint-« Office. Le commissaire du Saint-Office, qui est « toujours un Dominicain, et le général des Domi-« nicains, s'y trouvoient également, ainsi qu'un « grand nombre de prélats. On commençoit, dans « ces congrégations, par examiner si la proposition « latine étoit fidèlement traduite du françois ; puis « on examinoit le sens et la qualité de la proposi-« tion. Il n'y a aucune proposition qui n'ait coûté « au Pape trois ou quatre heures d'étude particu-« lière. »

Nous trouvons, dans une autre lettre du P. Daubenton, écrite plus de quatre mois avant la promulgation de la Constitution *Unigenitus*, un fait qui prouve l'attention extrême que Clément XI apporta à l'examen du livre du P. Quesnel (1). « Sa Sainteté, « dit le P. Daubenton, me fit l'honneur de me mon-« trer ce qu'elle a écrit de sa propre main, sur cha-« cune des quatre-vingt-quatre propositions qui ont

(1) Lettre du 22 avril 1713. (*Corresp.* t. IV, p. 219.)

« été examinées jusques-ici devant elle. C'est un pro-« digieux travail; il y auroit de quoi faire un gros « volume. Aussi les cardinaux et les qualificateurs « du Saint-Office sont étonnés de l'application du « Pape, dans l'examen que l'on fait des proposi-« tions, et de la grande capacité qu'il y fait paroître. « On a interrompu cet examen pendant la quinzaine « de Pâques; on recommencera les congrégations « mardi prochain. On en tient deux par semaine, « le mardi et le jeudi; et dans chacune on examine « huit propositions; il en reste encore plus de « soixante à examiner. Vous ne pouvez vous ima-« giner les efforts que le parti fait, pour intimider le « Pape et le détourner de donner la Bulle. On lui « écrit, ainsi qu'aux cardinaux, des lettres sans « nombre, pour leur représenter le péril où le « Pape exposera son autorité, la mauvaise disposi-« tion des évêques de France et du parlement; mais « le Pape est ferme, et ne changera pas. »

23. Publication de la Bulle *Unigenitus*; le cardinal de Noailles condamne le livre des *Réflexions morales*. Septemb. 1713.

Enfin Clément XI publia, le 8 septembre 1713, la Constitution *Unigenitus*, qui condamne cent une propositions, extraites des *Réflexions morales du P. Quesnel sur le Nouveau Testament*.

Il paroît qu'en France Fénelon fut consulté sur la forme à suivre pour l'acceptation de cette Bulle, et pour donner à cette acceptation le caractère le plus solennel. Nous trouvons du moins, dans sa *Correspondance*, un *Mémoire sur la forme et les solen-*

nités avec lesquelles il convient de recevoir la Bulle (1). ‖ Dans ce *Mémoire*, rédigé au mois de septembre 1713, Fénelon montre la nécessité de donner une forme très-solennelle à l'acceptation de ce décret; et il insiste sur l'importance d'un *Mandement commun*, adopté, pour cet effet, par une assemblée extraordinaire du clergé, qui l'adresseroit, de la part du Roi, à toutes les assemblées provinciales du royaume. On verra bientôt que le mode d'acceptation proposé par Fénelon, fut adopté, pour le fond, par l'assemblée du clergé. ‖

Aussitôt que la *Constitution* fut arrivée en France, ou du moins, avant qu'elle y eût été acceptée par le corps des évêques, et revêtue du sceau de l'autorité royale, le cardinal de Noailles fit, de lui-même, ce qu'il avoit si longtemps refusé aux instances de Louis XIV; il publia, le 28 septembre 1713, un *Mandement* par lequel il révoquoit l'approbation qu'il avoit autrefois donnée au livre du P. Quesnel : « *Il en condamnoit la doctrine, il en défen-*
« *doit la lecture à tous les fidèles de son diocèse.*
« Nous ne pouvons souffrir, ajoutoit-il dans son
« *Mandement*, que notre nom paroisse davantage, à
« la tête d'un ouvrage que Sa Sainteté condamne.
« Ainsi, nous ne voulons pas perdre un moment, à

(1) *Corresp.* t. IV, p. 333.

« révoquer l'approbation que nous lui avons don-
« née dans un autre diocèse. »

Les amis de la paix, et les véritables amis du cardinal de Noailles, durent sans doute regretter qu'il n'eût pas fait quelques années plus tôt ce qu'il consentoit à faire si tard. Que de chagrins et d'inquiétudes il se seroit épargnés ! de combien de malheurs il auroit préservé la religion, l'Église et l'État, en évitant de prêter, par l'indécision de son caractère, l'autorité de son nom et de ses vertus, à des esprits inquiets qui ne cherchoient qu'à faire prévaloir leurs passions particulières ! Mais on a souvent observé, que ce sont les caractères les plus doux et les plus paisibles, qui se précipitent, sans le vouloir et sans le savoir, au milieu des plus terribles orages, par cette sorte d'indécision, dont il est si difficile de se garantir, lorsque la douceur est trop voisine de la foiblesse.

Cependant on put croire, on dut croire assez généralement, que cette démarche du cardinal de Noailles, qui paroissoit lui avoir tant coûté, puisqu'il l'avoit fait attendre si longtemps, alloit écarter tout prétexte de division ; mais ces espérances furent cruellement trompées.

24. Assemblée du clergé pour l'acceptation de la Bulle. 1713 et 1714.

Louis XIV, toujours fidèle aux maximes de l'Église de France, sur la réception des bulles dogmatiques des papes, voulut avoir l'avis des évêques de son royaume, avant d'imprimer la sanction royale à

la Constitution *Unigenitus*; il enjoignit aux évêques qui se trouvoient alors à Paris ou à la suite de la cour, de s'assembler, pour procéder à l'examen et à l'acceptation de la Bulle.

Cette assemblée, qui commença le 16 octobre 1713, fut très-nombreuse; elle étoit composée de deux cardinaux, de neuf archevêques, et de trente-huit évêques. Louis XIV porta jusqu'au scrupule toutes les recherches et toutes les attentions, pour convaincre tous les membres de l'assemblée, qu'il ne prétendoit gêner, ni directement, ni indirectement, la liberté des opinions. Il voulut même épuiser tous les moyens de douceur, d'estime et de confiance, pour épargner au cardinal de Noailles tous les embarras de sa position, et le ramener, par un chemin facile et glorieux, à cette unanimité du corps épiscopal, qui étoit l'objet de tous ses vœux. Il engagea le cardinal d'Estrées, qui se trouvoit alors le doyen des cardinaux françois, à s'abstenir de paroître à l'assemblée, pour laisser au cardinal de Noailles l'honneur de la présider. Il fit plus; il consentit qu'on dérogeât à l'usage des assemblées du clergé; et il permit que les séances se tinssent à l'archevêché, sous les yeux et dans la maison même du cardinal, pour montrer combien on étoit éloigné d'affliger son amour-propre, ou de manquer envers lui aux plus foibles égards. Quelque sujet de mécontentement qu'il eût donné au Roi, quoique les

dispositions qu'il avoit déjà marquées fussent peu propres à inspirer une entière confiance, ce prince lui abandonna le choix de tous les commissaires qui devoient faire le rapport; Louis XIV se borna à lui témoigner le désir de voir l'évêque de Meaux (1) au nombre des commissaires. Le cardinal de Rohan, le premier en dignité dans l'assemblée après le cardinal de Noailles, se trouvoit naturellement appelé à présider cette commission; et ce choix offroit encore au cardinal de Noailles des facilités et des moyens d'union et de rapprochement. La naissance, la fortune et les dignités du cardinal de Rohan, ses manières nobles et engageantes, son esprit de douceur et de conciliation, ses succès dans le monde et dans les affaires, les égards même qu'il avoit toujours marqués au cardinal de Noailles, ne permettoient pas à ce prélat de confondre le cardinal de Rohan avec cette foule d'ennemis plus ou moins obscurs, qu'il supposoit acharnés à sa perte, par des motifs d'intérêt ou d'ambition.

La commission fut donc composée du cardinal de Rohan, des archevêques de Bordeaux (2) et d'Auch (3), et des évêques de Soissons (4), de

(1) Depuis cardinal de Bissy.
(2) Bazin de Bezons.
(3) Jacques Desmarets.
(4) Fabio Brulart de Sillery.

Meaux et de Blois (1). Ces commissaires s'assemblèrent pendant trois mois, presque tous les jours, chez le cardinal de Rohan, et quelquefois chez le cardinal de Noailles, qui assista très-souvent aux séances.

Il est évident, par cet exposé, qu'on n'apporta aucune précipitation, ni à l'examen, ni à la réception de la Constitution *Unigenitus*. Si l'on compare même cette espèce de lenteur, avec ce qui s'étoit passé, quelques années auparavant, pour la réception du Bref qui condamnoit le livre de Fénelon, on sera forcé de reconnoître qu'on mit en usage, envers le cardinal de Noailles, tous les ménagements que pouvoit suggérer le désir de respecter son rang, sa dignité, et même sa susceptibilité. Le livre de Fénelon traitoit de matières encore plus abstraites que celui du P. Quesnel; le livre de Fénelon étoit l'ouvrage d'un archevêque recommandable par son génie, ses vertus et sa grande réputation; et celui du P. Quesnel étoit l'ouvrage d'un simple prêtre, déjà connu par son attachement opiniâtre à des erreurs condamnées, et déjà flétri par des censures ecclésiastiques. Cependant les assemblées métropolitaines de France n'avoient employé que deux ou trois séances à l'examen du Bref qui condamnoit Fénelon. Mais Fénelon avoit été le premier

(1) David-Nicolas de Berthier.

à se condamner lui-même; et ses collègues s'étoient heureusement trouvés dispensés de la triste nécessité de le convaincre, de le persuader, ou de le combattre. On n'observoit pas des dispositions aussi favorables dans le cardinal de Noailles; et on désiroit avec ardeur de vaincre ses irrésolutions et ses incertitudes, en lui laissant tout le temps de la réflexion, et en entrant avec lui dans toutes les explications qui pouvoient soulager ses scrupules. On aimoit à se flatter, qu'un archevêque aussi pieux s'arrêteroit de lui-même, avec un saint effroi, devant la seule idée de s'établir dans une espèce de schisme avec le chef de l'Église, et avec la presque universalité de ses collègues. L'indécision naturelle du cardinal de Noailles laissoit quelquefois espérer qu'il céderoit à la voix de l'amitié, qui lui parloit pour l'intérêt de son propre bonheur; à celle de la raison, qui lui défendoit de préférer ses lumières personnelles à celles du saint-siége et de tout le corps épiscopal; à la voix plus auguste encore de la religion, qu'il pouvoit exposer à de grands malheurs et à de grands dangers, par un entêtement inexcusable.

25. Rapport des commissaires de l'assemblée, pour l'acceptation de la *Bulle*. Avis dilatoire

Après trois mois entiers, dont chaque jour fut consacré à l'examen le plus approfondi et le plus détaillé de la Constitution et de toutes les propositions qu'elle condamnoit, les commissaires firent leur

du cardinal de Noailles et de huit autres évêques.

rapport à l'assemblée du clergé, le 15 janvier 1714. Le cardinal de Rohan portoit la parole au nom de la commission; et son rapport remplit six séances entières. L'avis unanime des commissaires portoit, qu'ils avoient reconnu dans la Constitution du Pape la doctrine de l'Église, et que l'assemblée devoit l'accepter avec soumission et respect. On pouvoit encore espérer que le cardinal de Noailles, qui avoit dit, quelques années auparavant, en acceptant le Bref qui condamnoit le livre de Fénelon : *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent XII*, n'hésiteroit pas à prononcer également : *Pierre a parlé par la bouche de Clément XI*, en condamnant le livre du P. Quesnel; mais il ouvrit au contraire un avis qui fut le prélude des plus longues et des plus tristes divisions; il demanda, avec huit autres évêques de l'assemblée, qu'on sursît à délibérer sur le fond de l'acceptation de la Bulle, jusqu'à ce qu'on eût lu et approuvé l'*Instruction pastorale* que les commissaires avoient proposé de publier, au nom de l'assemblée, avec l'acceptation de la Constitution.

L'avis du cardinal de Noailles avoit évidemment pour objet de renouveler toutes les anciennes discussions, sur la forme d'acceptation des jugements dogmatiques du saint siége, et de remettre aux prises l'Église gallicane et la cour de France avec le

Pape et la cour de Rome (1). Tous les autres prélats de l'assemblée, au nombre de quarante, adoptèrent l'avis de la commission, et déclarèrent que : « recon-« noissant dans la Constitution de Clément XI, la « doctrine de l'Église, ils l'acceptoient avec soumis-« sion et respect; qu'ils condamnoient le livre des « *Réflexions morales* et les cent une propositions « qui en avoient été tirées, de la manière et avec les « mêmes qualifications que le Pape les avoit con-« damnées. »

L'avis du cardinal de Noailles et des huit évêques qui l'avoient adopté, n'étoit pas encore un refus décidé et formel; il laissoit même, jusqu'à un certain point, l'espérance de parvenir à une entière unanimité, lorsque l'*Instruction pastorale*, préparée par la commission, auroit éclairci toutes les difficultés que l'on affectoit d'élever sur le sens et la qualification de quelques-unes des propositions condamnées.

26. *Instruction pastorale* adoptée par l'assemblée, pour l'acceptation de la *Bulle*. Le cardinal de Noailles, avec huit autres évêques, refuse d'accepter la *Bulle* et l'*Instruction*.

C'étoit dans cette vue, que les commissaires s'étoient attachés à donner à cette *Instruction* la forme la plus simple, la plus claire, la plus raisonnable; ils en avoient écarté avec soin tout ce qui auroit pu choquer ceux de leurs collègues qui ne partageoient pas entièrement leur opinion; toutes les expressions en étoient pleines de mesure et de modération; elles fixoient, avec autant de sagesse

(1) Voyez, au sujet de ces contestations, l'*Hist. litt. de Fénelon*, Ire part. p. 22.

que de précision et de clarté, la juste interprétation que l'on devoit donner à celles des propositions condamnées, qui, dans leur acception vague et indéfinie, ne présentoient pas d'abord à l'esprit un motif légitime de censure; ces propositions se trouvoient renfermées, par l'*Instruction*, dans les véritables limites que leur assignoient l'esprit même de la Constitution, les sentiments connus de l'auteur du livre, et la nature des circonstances et des controverses qui agitoient les esprits.

Lorsqu'au bout d'un siècle on relit cette *Instruction*, on ne peut s'empêcher d'être étonné de l'opposition qu'elle a pu rencontrer, de la part du cardinal de Noailles et des huit évêques qui adhérèrent à son avis, ou plutôt dont il ne fit que suivre les préventions. Mais on reconnut bientôt qu'il avoit arrêté d'avance le plan de conduite qu'il se proposoit de suivre, et que, lorsqu'il avoit demandé, de concert avec les huit évêques, de différer l'acceptation de la Bulle jusqu'à ce qu'ils connussent l'*Instruction pastorale* qui devoit en accompagner l'acceptation, ils étoient décidés à rejeter l'une et l'autre, et qu'ils s'étoient uniquement proposé d'élever quelque prétexte de division entre l'assemblée du clergé et le Pape.

En effet, lorsque, dans la séance du 1er février 1714, les commissaires eurent lu l'*Instruction* qu'ils avoient été chargés de rédiger, et qu'il fut question de délibérer si l'assemblée l'adopteroit, le cardinal

de Noailles déclara en son nom, et en celui des huit évêques, qu'ils ne pouvoient accepter ni la Bulle, ni l'Instruction; « qu'ils se croyoient obligés de recou« rir au Pape, de lui proposer leurs peines et leurs « difficultés;.... *qu'ils croyoient ce parti le plus « régulier, le plus canonique, le plus respectueux « pour le Pape, et le plus utile pour conserver la « paix de l'Église.* »

On est affligé de voir un homme honnête et vertueux, comme le cardinal de Noailles, employer un langage aussi dérisoire, dans une matière aussi grave. Comment en effet pouvoit-il penser sérieusement, qu'il *fût plus respectueux pour le Pape*, de ne pas recevoir un jugement qu'il avoit prononcé après un examen de trois ans; *et plus utile à la paix de l'Église*, de se mettre directement en opposition avec le chef de l'Église et la presque unanimité du corps épiscopal?

On doit bien croire, qu'une opposition fondée sur des motifs aussi peu spécieux, n'arrêta pas un seul moment les quarante évêques qui avoient déjà accepté la Bulle; ils adoptèrent l'*Instruction* rédigée par leurs commissaires, avec d'autant plus d'empressement, qu'elle offroit les considérations les plus propres à calmer les inquiétudes des personnes de bonne foi, et qu'elle prévenoit les interprétations abusives qu'on prétendoit donner à quelques propositions du livre condamné.

27. *Lettres patentes*, pour l'exécution de la *Bulle*, enregistrées au parlement. Février 1714.

Aussitôt que l'assemblée eut fait part au Roi de sa délibération, Louis XIV ordonna l'exécution de la Constitution *Unigenitus*, par ses lettres patentes en date du 14 février 1714; et elles furent enregistrées au parlement de Paris, dès le lendemain 15 février.

La facilité avec laquelle le parlement de Paris reçut et enregistra cette Bulle, le jour même que les lettres patentes lui furent présentées, montre assez qu'elle ne renfermoit rien qui dût alarmer le zèle des magistrats. On étoit encore loin de prévoir, qu'on en feroit, sous le règne suivant, le prétexte des plus violents débats entre le clergé et la magistrature.

Mais on ne doit pas en conclure, que cet enregistrement se fit sans examen, et par le sentiment d'une déférence aveugle aux volontés du Roi. Louis XIV, en interdisant aux parlements le droit de remontrances, n'avoit pas prétendu se priver des secours et des lumières de ses magistrats. Nous avons déjà rapporté, sur le témoignage du chancelier d'Aguesseau, que ce prince avoit eu la sagesse de substituer à la forme turbulente et quelquefois séditieuse des *remontrances*, le concert bien plus utile du gouvernement avec les principaux chefs de la magistrature. C'étoit par cette sage correspondance, qu'on apportoit à la préparation des lois toute l'attention et toute la maturité qu'elles demandent,

pour l'intérêt public (1). Tous les actes de législation étoient concertés d'avance, entre les membres du conseil et les principaux membres des compagnies souveraines; et c'étoit par des discussions paisibles, dont l'esprit de corps et l'esprit de parti étoient également écartés, qu'on prévenoit et les abus d'autorité, et les abus non moins dangereux de la résistance et de l'opposition.

On pourroit également observer, que le chancelier de Pontchartrain, qui avoit une grande influence dans le conseil, étoit encore à la tête de la magistrature, et que M. d'Aguesseau étoit procureur général. Ces deux grands magistrats étoient excités par leurs principes personnels, autant que par le devoir de leur ministère, à apporter une surveillance inquiète sur tous les actes émanés de la cour de Rome; et Louis XIV ne se refusoit jamais à déférer à leurs avis, lorsqu'ils lui paroissoient conformes aux maximes du royaume. On doit bien croire que deux magistrats aussi éclairés, et qui

(1) L'un des plus vertueux magistrats qui aient honoré le nom de Lamoignon, porté depuis si longtemps par tant d'hommes vertueux, le dernier chancelier de Lamoignon, observoit souvent, à ce sujet, que celles de nos lois qui sont plus remarquables par leur sagesse et leur stabilité, avoient été rendues pendant le long intervalle où Louis XIV avoit interdit aux parlements le droit de *remontrances*. Voyez l'éloge de M. de Malesherbes, par M. Gaillard. (*Mélanges académ.*) *Note de l'auteur.*

portoient même quelquefois jusqu'au scrupule leur vigilante susceptibilité, se seroient élevés avec force contre la Constitution *Unigenitus*, si elle eût renfermé les dangereuses conséquences, que l'esprit de parti a cherché à attribuer à ce décret du saint-siége.

Il y avoit déjà près de cinq mois que la Constitution *Unigenitus* étoit connue en France; elle avoit été communiquée aux principaux magistrats du parlement de Paris; c'étoit de concert avec eux, que les lettres patentes avoient été dressées, que les conclusions de M. d'Aguesseau, procureur général, avoient été arrêtées, et que le réquisitoire de M. Joly de Fleury, avocat général, avoit été rédigé. Aussi M. Joly de Fleury, après avoir donné les plus grands éloges au zèle de Louis XIV contre les erreurs anciennes et nouvelles, fit observer au parlement, que la forme extérieure de la Constitution *Unigenitus* ne présentoit aucune de ces clauses familières à la cour de Rome, et contre lesquelles les tribunaux françois étoient dans l'usage de réclamer. Il se borna à demander, selon le style ordinaire, *la réserve générale de nos droits et de nos maximes;* il voulut seulement, dans son réquisitoire, aller au-devant des fausses conséquences que l'on pourroit induire de la condamnation des propositions sur les *excommunications*, pour empêcher qu'on ne voulût, à la faveur de cette con-

damnation, « ou refuser aux évêques le pouvoir « des clefs, ou que les excommunications injustes « pussent suspendre l'accomplissement des devoirs « les plus essentiels et les plus indispensables. » L'*Instruction* publiée par l'assemblée du clergé avoit déjà enlevé aux esprits inquiets ce prétexte d'opposition, par des explications si claires et si précises, qu'elles avoient satisfait tous ceux qui apportoient de la bonne foi dans ces sortes de discussions.

28. *Mandement* du cardinal de Noailles, qui défend dans son diocèse l'acceptation de la *Bulle*.

Le cardinal de Noailles auroit pu absolument se borner à ne pas accepter la Constitution; mais il se laissa encore entraîner à une démarche qui acheva de prouver jusqu'à quel point il étoit sorti des bornes de sa circonspection naturelle, et se laissoit asservir par le parti dont il s'étoit rendu l'instrument plutôt que le chef. Il publia, le 25 février 1714, un *Mandement* par lequel il renouveloit la condamnation qu'il avoit déjà portée contre le livre du P. Quesnel, le 28 septembre précédent, et défendoit en même temps, *sous peine de suspense*, de recevoir dans son diocèse la Bulle *Unigenitus*, sans son autorité. Il offroit peut-être le premier exemple dans l'Église, d'un évêque qui eût défendu, *sous peine de suspense*, de recevoir un jugement dogmatique prononcé par le saint-siége, accepté par la presque universalité des évêques, revêtu de l'autorité du Roi, et enregistré dans tous les parlements.

Il est douteux que le cardinal de Noailles se fût permis un acte aussi irrégulier, s'il eût moins compté sur la religieuse modération de Louis XIV, sur le crédit de sa famille, et sur l'intérêt que madame de Maintenon continuoit à prendre à lui, malgré le peu de déférence qu'il montroit à suivre ses avis et ses conseils.

Ainsi, on avoit vu, en deux ans, ce prélat refuser obstinément de condamner le livre du P. Quesnel, et engager sa soumission au jugement que le Pape en porteroit; puis, condamner ce même livre, et rejeter le jugement que le Pape en avoit porté. Par une suite des mêmes inconséquences, il fit remettre aux docteurs de la faculté de théologie de Paris, son *Mandement* du 25 février 1714, par lequel il avoit défendu de recevoir la Bulle *Unigenitus;* et il déclara le lendemain qu'il n'avoit pas entendu les comprendre dans son Ordonnance.

29.
La plupart des évêques de France acceptent la *Bulle*, avec l'*Instruction pastorale* de l'assemblée.

Aussitôt que la Constitution *Unigenitus* eut été acceptée par l'assemblée du clergé, et revêtue des lettres patentes enregistrées, le Roi la fit adresser à tous les évêques de France. Cent dix évêques l'acceptèrent purement et simplement; douze ou treize seulement refusèrent de l'accepter, ou ne l'acceptèrent qu'avec des explications. Mais ce qui est remarquable, c'est que tous ceux qui refusoient de la recevoir, à l'exception d'un seul (1), prononcer-

(1) L'évêque de Mirepoix.

çoient en même temps la condamnation du livre du P. Quesnel. On pouvoit s'étonner avec raison, d'une opposition si vive à un jugement qui ne faisoit que condamner un livre qu'ils condamnoient eux-mêmes. En supposant même qu'ils aperçussent de bonne foi des difficultés, dans quelques dispositions de la Bulle, comment des évêques, et surtout des évêques catholiques, pouvoient-ils croire leur conscience engagée à résister à un jugement revêtu de toutes les formes canoniques? On demande à tous les esprits sages et raisonnables, si de pareils motifs pouvoient mériter que des évêques exposassent l'Église aux dangers d'un schisme, et l'État à des divisions interminables.

¶ La plupart des évêques de France qui n'avoient pas assisté à l'assemblée du clergé, en adoptèrent les actes, et publièrent aussitôt la Bulle, avec l'*Instruction pastorale* qui leur avoit été adressée. Rien n'étoit plus propre que cette conduite, à manifester l'accord parfait des évêques, sur la question qui occasionnoit, depuis plusieurs années, tant de troubles et d'agitations. Aussi Fénelon ne crut pas devoir donner d'autre *Instruction* que celle de l'assemblée, à la partie de son diocèse qui étoit soumise à la domination du Roi. Mais cette manière d'accepter la Bulle parut sujette à difficulté, pour la partie du diocèse de Cambrai que le traité d'Utrecht avoit soumise, en 1713, à la domination de l'Empe-

reur (1). L'internonce de Bruxelles fit savoir à Fénelon, que les tribunaux de cette domination, déjà mal disposés à l'égard de la nouvelle Constitution, pourroient trouver mauvais qu'il fît publier, en leur pays, un *Mandement* émané de l'assemblée du clergé de France (2).

30. *Mandement* de Fénelon, pour l'acceptation de la *Bulle*. Juin 1714.

¶ Pour prévenir cette difficulté, l'archevêque de Cambrai adressa à cette partie de son troupeau un autre *Mandement*, daté, comme le premier, du 29 juin 1714, et dans lequel il s'applique principalement à établir l'autorité de la Bulle *Unigenitus*, que les partisans du P. Quesnel s'efforçoient d'avilir et de décrier. Fénelon leur montre, que cette Bulle est un jugement dogmatique du saint-siége, formellement accepté par les évêques des lieux où l'erreur a pris naissance, et tacitement approuvé par les autres évêques du monde catholique; d'où il suit que ce jugement équivaut à la décision d'un concile œcuménique. Il établit cette conséquence,

(1) On a vu ailleurs, que le diocèse de Cambrai, sous l'épiscopat de Fénelon, s'étendoit sur une partie des Pays-Bas, soumis d'abord à la domination espagnole, puis à la domination autrichienne. (Ci-dessus, liv. IV, n. 55, t. III, p. 166.) (Édit.)

(2) *Lettres de Fénelon au marquis, son petit-neveu*, des 29 avril et 10 mai 1714. (*Corresp.* t. II, p. 240 et 245.) — *Lettre du P. Le Tellier à Fénelon*, du 4 mai; et *Réponse de Fénelon* du 17 mai. — *Lettre de Fénelon à un évêque*, du 22 juillet. (*Ibid.* t. IV, p. 475, etc. 485, etc. (Édit.)

non-seulement par les témoignages les plus respectables de la tradition, mais par l'autorité de Bossuet, que le parti sembloit respecter, et par les aveux les plus décisifs du P. Quesnel et de ses principaux partisans.

C'est dans ce *Mandement*, que Fénelon s'abandonne, avec la plus touchante effusion, à tous ses sentiments de vénération, de fidélité et d'obéissance filiale pour l'Église romaine; c'est là qu'on lit cette éloquente et religieuse apostrophe à la chaire de saint Pierre. « O Église romaine! ô cité sainte! ô chère « et commune patrie de tous les vrais chrétiens! Il « n'y a, en Jésus-Christ, ni Grec, ni Scythe, ni Bar- « bare, ni Juif, ni Gentil. Tout est fait un seul « peuple dans votre sein. Tous sont concitoyens de « Rome; et tout Catholique est Romain. La voilà, « cette grande tige qui a été plantée de la main de « Jésus-Christ. Tout rameau qui en est détaché, se « flétrit, se dessèche, et tombe. O mère! quicon- « que est enfant de Dieu, est aussi le vôtre. Après « tant de siècles, vous êtes encore féconde. O « épouse! vous enfantez sans cesse à votre époux, « dans toutes les extrémités de l'univers. Mais d'où « vient que tant d'enfants dénaturés méconnoissent « aujourd'hui leur mère, s'élèvent contre elle, et la « regardent comme une marâtre? D'où vient que « son autorité leur donne tant de vains ombrages? « Quoi! le sacré lien de l'unité, qui doit faire de tous

« les peuples un seul troupeau, et de tous les mi-« nistres un seul pasteur, sera-t-il le prétexte d'une « funeste division? Serions-nous arrivés à ces der-« niers temps, *où le Fils de l'Homme trouvera à* « *peine de la foi sur la terre?* Tremblons, mes très-« chers frères, tremblons de peur que le *règne de* « *Dieu*, dont nous abusons, *ne nous soit enlevé*, « et ne passe à d'autres nations, *qui en porteront* « *les fruits.* Tremblons, humilions-nous, de peur « que Jésus-Christ ne transporte ailleurs *le flam-* « *beau* de la pure foi, et qu'il ne nous laisse dans « les ténèbres dues à notre orgueil. O Église d'où « Pierre *confirmera à jamais ses frères, que ma* « *main droite s'oublie elle-même, si je vous oublie* « *jamais! Que ma langue se sèche et devienne im-* « *mobile, si vous n'êtes pas, jusqu'au dernier sou-* « *pir de ma vie, le principal objet de ma joie et de* « *mes cantiques!* »

Lorsque Fénelon exhaloit, avec ces expressions touchantes, les sentiments de son âme oppressée par la perspective des malheurs qui menaçoient l'Église de France; lorsqu'il consignoit, dans cette espèce de testament solennel, la déclaration de sa religieuse fidélité et de son attachement inviolable au centre de l'unité catholique, il auroit pu adresser aux fidèles confiés à ses soins, le même langage que Bossuet adressa autrefois à la France entière, en terminant sa carrière oratoire : « Agréez ces derniers efforts

« d'une voix qui vous fut connue... C'est au trou-
« peau que je dois nourrir de la parole de vie, que
« je consacre les restes d'une voix qui tombe et
« d'une ardeur qui s'éteint (1). »

¶ Ce *Mandement* de Fénelon fut en effet le dernier acte de son ministère apostolique. Il eut la consolation de le voir accueilli, à Rome comme en France, avec les témoignages de la plus haute approbation (2). Le souverain Pontife lui-même en parla avec l'expression de l'admiration la plus sincère, et chargea le P. Daubenton, de témoigner à l'archevêque de Cambrai, combien Sa Sainteté étoit édifiée du zèle avec lequel il continuoit à soutenir la saine doctrine et les intérêts du saint-siége.

¶ Cependant, quelque décisive que fût, aux yeux de Fénelon, la Bulle *Unigenitus*, pour terminer les discussions qui troubloient, depuis si longtemps, la paix de l'Église, il souhaitoit que le saint-siége donnât une nouvelle autorité à cette Constitution, en l'adressant à toutes les Églises du monde catholique. Il regardoit cette mesure, comme un moyen naturel et très-efficace, de rendre l'autorité de la Bulle plus incontestable, aux yeux des personnes préve-

(1) Péroraison de l'*Oraison funèbre du prince de Condé.*

(2) *Lettre du P. Le Tellier à Fénelon*, du 20 juillet 1714. — *Lettre du cardinal de Rohan*, du 21 juillet. — *Lettres du P. Daubenton*, des 18 août et 8 septembre. (*Corresp. de Fénelon*, t. IV, p. 482, etc. 497, etc.)

nues. C'est le sujet d'un *Mémoire* qu'il rédigea vers la fin de l'année 1714, et qu'il se proposoit vraisemblablement d'envoyer au P. Daubenton, pour le communiquer au souverain Pontife (1). La mort de l'archevêque de Cambrai, arrivée quelques semaines après la rédaction de ce *Mémoire*, ne lui permit pas de l'envoyer à Rome; du moins, nous n'avons aucune preuve qu'il y ait été envoyé; mais le vœu que Fénelon exprimoit dans ce *Mémoire*, ne tarda pas à être accompli, par les nombreux témoignages d'adhésion à la Bulle *Unigenitus*, que le saint-siége reçut, bientôt après, de toutes les parties du monde catholique (2).

31. Efforts inutiles de Louis XIV, pour vaincre la résistance du cardinal de Noailles.

Fénelon n'eut pas la consolation de voir la fin des troubles de l'Église; mais il eut au moins celle de n'être pas témoin des scènes scandaleuses qui suivirent sa mort et celle de Louis XIV. Ce prince avoit employé tous les moyens de persuasion qui étoient en son pouvoir, pour ramener le cardinal de Noailles à des sentiments et à une conduite plus conformes au caractère dont il étoit revêtu dans l'Église, et à la haute piété dont il faisoit profession.

(1) *Mémoire sur les motifs qui doivent engager le saint siége à envoyer la Constitution* UNIGENITUS *à toutes les Églises catholiques*. (*Corresp.* t. IV, p. 577, etc.)

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du* XVIIIe *siècle* (par M. Picot), t. Ier, p. 155, etc. — *Præl. theol. de Gratia* (auct. D. Montagne), t. I, p. 505, etc.

Une lettre de madame de Maintenon, du 24 février 1715, à M. Languet, curé de Saint-Sulpice, nous fait connoître jusqu'à quel point Louis XIV avoit porté les égards, les ménagements, la condescendance, et même les supplications, pour vaincre l'entêtement de ce prélat. Le curé de Saint-Sulpice s'étoit flatté un moment de l'amener à se réunir de principes et de sentiments à l'Église de France presque entière. Il se proposoit surtout de réveiller dans le cœur du cardinal le souvenir de toutes les anciennes bontés du Roi pour lui, et des obligations infinies qu'il avoit à madame de Maintenon, pour l'éclairer, puisqu'il en étoit encore temps, sur la honte et le danger d'un schisme auquel il ne craignoit pas d'attacher son nom. Madame de Maintenon répond en ces termes à M. Languet : « Que pourroit mon intérêt « auprès de M. le cardinal, puisqu'il résiste au Roi « son maître, son bienfaiteur, prévenu d'estime et « d'inclination pour lui ; *qui a tout employé pour « le faire revenir, jusques à ses larmes et à ses « conjurations, à la mort de nos jeunes princes?* Il « a résisté à tout, et s'en sait bon gré ; il est sans « cesse encensé là-dessus. Il est certain qu'il abré« gera les jours du Roi, qui a le cœur serré entre sa « religion et les droits de son royaume. Dites tout « ce qu'il vous plaira, Monsieur ; je ne vous désap-

« prouverai pas ; mais je crois que vous parlerez inutilement (1). »

Non content d'employer par lui-même tous les moyens de persuasion à l'égard du cardinal de Noailles, Louis XIV chargea le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux (de Bissy), de joindre leurs efforts aux siens, pour procurer la paix de l'Église. Ces deux prélats étoient portés par inclination à seconder les vues du monarque ; et le désir de plaire à madame de Maintenon favorisoit encore leurs dispositions naturelles. Ils se flattèrent assez longtemps de fixer les éternelles variations du cardinal ; mais, soit indécision de caractère, soit espoir d'un changement prochain, que l'âge et la décadence de la santé de Louis XIV laissoient assez entrevoir, il échappoit sans cesse à ses propres engagements, et à l'influence des sages inspirations de ses amis, de sa famille, et de ses collègues les plus respectables. Sa destinée, tant qu'il vécut, fut d'avancer, de reculer et de varier sans cesse, jusqu'aux derniers moments de sa vie ; il la finit par accepter cette même Constitution *Unigenitus*, qu'il avoit si souvent contredite et rejetée.

(1) Le cardinal de Bausset, dans une note qu'il avoit placée en cet endroit, et dont nous avons inséré la substance dans le corps du texte, nous apprend qu'il avoit transcrit lui-même cette lettre sur l'original qu'on lui avoit confié, en lui permettant d'en faire usage. (Édit.)

Lorsque les cardinaux de Rohan et de Bissy eurent acquis la triste conviction de l'inutilité de leurs démarches, Louis XIV prit la résolution de faire usage de tous les moyens que les lois de l'Église et de l'État mettoient à sa disposition, pour réprimer le scandale d'une résistance aussi publique, et qui n'étoit pas sans danger pour la tranquillité du royaume.

32. Différents plans pour réduire les prélats réfractaires à la *Bulle;* *Mémoires* de Fénelon sur ce sujet.

On trouve, sur ce sujet, dans la *Correspondance de Fénelon*, trois *Mémoires* différents, qu'il rédigea vraisemblablement pendant les derniers mois de l'année 1714 (1). Dans le premier de ces *Mémoires*, il montre la nécessité de réduire le cardinal de Noailles et les autres prélats réfractaires, à une acceptation pure et simple de la *Bulle*, sans aucun rapport aux explications captieuses qu'ils voudroient donner dans leurs *Mandements*. Le *second Mémoire* a pour objet de montrer, que le but de ces prélats, en demandant au Pape d'expliquer sa Constitution, n'est pas réellement, comme ils le prétendent, de *sauver la liberté des écoles*, mais de sauver le livre et le système de Jansénius et de Quesnel. Enfin, le *troisième Mémoire*, qu'on peut regarder comme le plus important, examine les

(1) *Corresp. de Fénelon;* t. IV, p. 527, etc. Voyez, sur le même sujet, plusieurs autres pièces de cette *Correspondance*, pendant les mois de septembre et octobre 1714. (P. 511, etc., 562, etc.) (Édit.)

moyens de rigueur qu'on pourroit employer contre les prélats opposants, dans le cas où ils refuseroient obstinément de mettre fin aux troubles de l'Église, par une soumission sincère et absolue. A cette occasion, Fénelon discute avec soin les avantages et les inconvénients des formes usitées jusqu'alors dans l'Église, pour le jugement des évêques (1). Il rejette d'abord la voie des *commissaires du Pape*, toujours odieuse à l'Église de France, et qui auroit éprouvé la plus vive opposition de la part des tribunaux du royaume. Celle des *conciles provinciaux* étoit plus canonique, et plus analogue à l'esprit des libertés de l'Église gallicane; mais elle présentoit, par la nature des circonstances, des difficultés presque insurmontables. Fénelon préfère la voie d'un *concile national*, qui auroit tout à la fois l'avantage de rappeler l'ancienne discipline de l'Église, de concilier tous les droits et toutes les prétentions, de respecter tous les priviléges et tous les intérêts, et d'écarter toutes les objections.

33. Projet d'un *Concile national*; inquiétudes de Fénelon à ce sujet.

Nous ne savons pas si ce *Mémoire* fut demandé à Fénelon, de l'aveu du gouvernement, et s'il influa sur sa décision; il est au moins bien certain que Louis XIV donna la préférence à l'avis qui y étoit indiqué; il envoya même M. Amelot à Rome (2),

(1) *Corresp.* t. IV, p. 554, etc.

(2) Michel Amelot, marquis de Gournay et baron de Brunelles, naquit, en 1655, d'une famille distinguée dans la

pour concerter avec le Pape tous les arrangements nécessaires pour la convocation d'un *concile national* en France. Cette négociation éprouva de longs délais; et la mort de Louis XIV changea entièrement la face des affaires.

Ce fut dans l'intervalle des négociations entamées avec Rome, au sujet du *concile national*, que Fénelon sentit tous les embarras de la position où les circonstances l'avoient placé. Le rang qu'il tenoit dans l'Église de France, l'éclat de sa réputation, le rôle qu'il avoit joué dans les controverses qui devoient être le principal objet du concile national, ne permettoient pas de douter qu'il ne fût appelé dans une assemblée composée de tous les évêques de France, et qu'il n'y obtînt l'influence que ses vertus et ses talents devoient lui assurer. Nous avons même des lettres du cardinal de Rohan et de l'évêque de Meaux (de Bissy), qui attestent toute la confiance qu'ils plaçoient dans le secours de son intervention (1).

magistrature. Il fut chargé, sous Louis XIV, de plusieurs ambassades, dans lesquelles il montra beaucoup de sagesse et de capacité. Il étoit occupé à suivre, auprès du saint-siége, la négociation dont il s'agit ici, lorsque la mort du Roi le fit rappeler à Paris, au mois de septembre 1715, avant la conclusion de l'affaire dont il étoit chargé. Il mourut à Paris, le 21 juin 1724, âgé de soixante-neuf ans. Voyez le *Dictionnaire de Moreri*, article *Amelot*. — *Corresp. de Fénelon*, t. IV, p. 597, etc. 602, etc. (Édit.)

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. IV, p. 484, 503, 527, etc.

Mais moins Fénelon pouvoit se dissimuler à lui-même combien sa voix auroit de prépondérance dans le concile national, plus il se sentoit retenu par des motifs de délicatesse et de bienséance, qui lui laissoient une extrême répugnance à prêter son ministère à la dégradation du cardinal de Noailles. Ses longs démêlés avec ce prélat avoient fait un grand éclat dans l'Église, dans la France, dans toute l'Europe; et il prévoyoit que la haine et l'envie se plairoient à attribuer à la vengeance et à d'anciens ressentiments, l'exercice d'un ministère pénible et rigoureux.

Nous trouvons, dans une lettre que Fénelon écrivoit à l'abbé de Beaumont, son neveu, six semaines avant sa mort, une peinture naïve et fidèle des agitations et des anxiétés où le plongeoit ce combat douloureux d'un ministère forcé, avec les sentiments de délicatesse dont une âme comme la sienne ne pouvoit s'affranchir sans de violents efforts (1). « Le concile national pourra bien man-« quer; mais si on le tenoit, et si j'étois convoqué « selon la règle, comme tous les autres, qu'est-ce « que je devrois faire? Je serois sensiblement affligé, « d'être l'un des exécuteurs d'un homme qui m'a « exécuté autant qu'il l'a pu. Ce personnage auroit « un air de vengeance, et seroit un prétexte de m'im-

(1) *Lettre de Fénelon à l'abbé de Beaumont*, 26 novembre 1714. (*Corresp.* t. II, p. 273.)

« puter une conduite très-odieuse. D'un autre côté, « je me dois à l'Église dans un si pressant besoin. « Si je croyois que tout allât bien, je serois ravi que « tout se fît sans moi ; mais si le concile se trouvoit « dans un grand péril de trouble et de partage, où « je pusse n'être pas tout à fait inutile, je me livre- « rois, supposé qu'on me désirât véritablement ; « après quoi je m'en reviendrois ici, par le plus court « chemin. Raisonnez là-dessus, avec le très-petit « nombre de personnes dignes de la plus intime con- « fiance. Pour moi, je vais bien prier Dieu. »

Il écrivoit, sur le même sujet, à un de ses amis (1) : « La plupart des gens peuvent s'imaginer que j'ai « une joie secrète et maligne de ce qui se passe ; « mais je me croirois un démon, si je goûtois une « joie si empoisonnée, et si je n'avois pas une véri- « table douleur de ce qui nuit tant à l'Église. Je « vous dirai même, par une simplicité de confiance, « ce que d'autres que vous ne croiroient pas facile- « ment ; c'est que je suis véritablement affligé pour « la personne de M. le cardinal de Noailles. Je me « représente ses peines ; je les ressens pour lui ; je « ne me ressouviens du passé, que pour me rappeler « toutes les bontés dont il m'a honoré pendant tant

(1) *Lettre du 12 mars* 1714, (*Corresp.* t. IV, p. 448.) Voyez aussi les *Lettres au P. Le Tellier* et *au cardinal de Rohan*, mai et juillet 1714 (p. 478 et 495) ; et une autre du 24 octobre (p. 519.) (ÉDIT.)

« d'années. Tout le reste est effacé, Dieu merci, « de mon cœur; rien n'y est altéré; je ne regarde « que la seule main de Dieu, qui a voulu m'humi- « lier par miséricorde. Dieu lui-même est témoin « des sentiments de respect et de zèle qu'il met en « moi pour ce cardinal. La piété que j'ai vue en « lui, me fait espérer qu'il se vaincra lui-même, « pour rendre le calme à l'Église, et pour faire « taire tous les ennemis de la religion. Son exem- « ple ramèneroit d'abord les esprits les plus indo- « ciles et les plus ardents; ce seroit pour lui une « gloire singulière dans tous les siècles. Je prie tous « les jours pour lui, à l'autel, avec le même zèle « que j'avois il y a vingt ans. »

34. Ouvertures faites à Fénelon, à l'occasion de ce projet; dispositions de Louis XIV à l'égard du prélat.

Il paroît que plusieurs personnes d'un grand poids, sincèrement affligées du schisme qui commençoit à s'établir dans l'Église de France, s'étoient persuadées qu'aucun évêque n'étoit plus capable que Fénelon de réunir tous les esprits, par la douceur de son caractère, l'influence de ses vertus, et la supériorité de son génie. Elles crurent sans doute entrevoir, qu'il ne seroit pas impossible d'écarter les obstacles qui le tenoient encore éloigné de la cour, et de le placer à la tête d'une négociation dont le succès devoit le combler de gloire, en assurant la paix de l'Église et de l'État; elles imaginèrent en conséquence de sonder ses dispositions, avant de hasarder des démarches plus décisives.

Fénelon se contenta de répondre avec simplicité et modestie, à des ouvertures si séduisantes pour un cœur vertueux, et si flatteuses pour l'amour-propre d'un homme que la gloire de jouer un grand rôle auroit pu éblouir. « J'avoue, écrivoit-il, qu'un « homme qui auroit le goût des affaires, accepte-« roit plus facilement les propositions que vous me « pressez d'accepter. Mais je n'ai pas assez bonne « opinion de moi, pour oser espérer de rétablir la « paix dans l'Église, comme vous voulez que je « l'entreprenne. Je ne veux point faire le grand per-« sonnage que vous me proposez; c'est M. le car-« dinal de Noailles qui doit rétablir la paix dans « l'Église. Je ne sais aucun secret; mais j'ose assu-« rer qu'il la rétablira, quand il voudra y réussir; « elle est encore dans ses mains. Je lui en souhaite « la gloire et le mérite devant Dieu et devant les « hommes. Je mourrois content, si je l'avois vu de « loin achever ce grand ouvrage. »

Il est difficile de croire que Fénelon eût réussi à obtenir du cardinal de Noailles ce que ce prélat avoit refusé à Louis XIV, à madame de Maintenon, à toute sa famille qu'il chérissoit tendrement. On a vu d'ailleurs l'extrême prévention qu'il avoit conçue depuis longtemps contre Fénelon, et que les derniers événements avoient portée jusqu'à une espèce d'irritation. Ainsi, c'étoit plutôt un vœu inspiré par l'amour de la religion et de la paix, à des hommes

bien intentionnés, qu'un plan arrêté, ou qu'un commencement de négociation. Il paroît même peu vraisemblable que ces ouvertures eussent été suggérées de concert avec la cour. Madame de Maintenon avoit alors donné toute sa confiance, pour les affaires de l'Église, à l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissy; et il est permis de douter, comme nous l'avons déjà dit, que le cardinal de Bissy ait désiré l'intervention d'un collègue, dont l'éclat et la réputation auroient pu éclipser sa faveur naissante. Ce n'est pas que le cardinal de Bissy ne fît profession de la plus grande estime pour Fénelon, et n'eût même souvent recours à ses lumières; leur correspondance, dont nous avons les pièces originales entre les mains, nous en offre des preuves fréquentes; mais on peut soupçonner, sans un excès de malignité, que le cardinal de Bissy aimoit mieux consulter Fénelon fixé à Cambrai, que de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques à Versailles.

Au reste, il n'eut besoin d'employer aucune manœuvre pour écarter un concurrent aussi distingué; il suffisoit d'abandonner Louis XIV et madame de Maintenon à leurs dispositions naturelles; elles étoient toujours aussi peu favorables à Fénelon, qu'à l'époque où les affaires du quiétisme avoient aigri madame de Maintenon, et où le *Télémaque* avoit ulcéré Louis XIV contre Fénelon (1).

(1) La réserve extrême que nous avons dû nous imposer

Il est vrai que, dans les derniers temps, on avoit eu le courage extrême de prononcer quelquefois

dans la révision de l'*Histoire de Fénelon*, nous empêche de modifier le jugement que le cardinal de Bausset porte en cet endroit et dans quelques autres, sur les dispositions de Louis XIV à l'égard de Fénelon; mais nous croyons nécessaire de faire ici quelques observations, qui doivent, ce semble, engager le lecteur à modifier lui-même ce jugement. Il est sans doute peu vraisemblable que Louis XIV ait jamais eu l'intention de rappeler Fénelon à la cour, et de lui rendre son ancienne faveur; il est même difficile de croire qu'il ait jamais entièrement déposé les préventions qu'on lui avoit inspirées contre l'auteur du *Télémaque*. Mais on ne peut douter que le temps n'eût bien diminué ces préventions, et que la droiture naturelle de son esprit ne lui eût fait reconnoître, dans l'archevêque de Cambrai, non-seulement un prélat dévoué aux intérêts de la religion, mais encore celui des prélats de son royaume, qui, par l'ascendant de ses lumières et de sa vertu, pouvoit influer davantage sur les résolutions du clergé, dans les circonstances difficiles où se trouvoit alors l'Église de France. Ces dispositions de Louis XIV se font souvent remarquer dans la *Correspondance de Fénelon*, pendant les dernières années de sa vie, et particulièrement dans sa correspondance avec le P. Le Tellier. (*Lettres diverses*, 1711-1715.) On trouve aussi des témoignages positifs de cette espèce de retour de Louis XIV vers Fénelon, dans la *Vie* de ce prélat, publiée par le marquis, son petit-neveu. L'auteur dit expressément, qu'en 1712 « le Roi étoit, depuis longtemps, entièrement re« venu sur le compte de l'archevêque de Cambrai;... que le « Roi, occupé de finir la grande affaire qui agitoit l'Église de « France,... pensoit à rappeler l'archevêque, pour se servir « de lui dans ce grand ouvrage;... que le Roi, qui avoit

son nom devant ce monarque, sans retrouver sur son visage des traces aussi profondes de l'émotion pénible que ce nom seul y laissoit d'abord apercevoir; mais jamais on n'en avoit obtenu une seule parole qui indiquât un retour de bienveillance, ou le plus foible désir de le rapprocher de lui. Je sais qu'on a imprimé dans quelques mémoires, et même dans des histoires de Fénelon, que Louis XIV, en apprenant sa mort, s'étoit écrié, avec un sentiment de regret: « *Il nous manque bien au besoin.* » Mais nous ne voyons rien, dans les lettres et les papiers qui sont entre nos mains, et qui se rap-

« ces vues sur l'archevêque, parut fort sensible à sa perte; « et que lorsqu'on lui en apprit la nouvelle, il répondit avec « amertume : *Il noùs manque bien au besoin.* » (*Édition de La Haye*, 1747; p. 86, 87 et 90.) Ce témoignage positif du marquis de Fénelon, semble confirmé par une *Lettre de madame de Maintenon à M. Languet, curé de Saint-Sulpice*, du 10 janvier 1715, où elle suppose clairement, que, selon la persuasion de personnes bien instruites, « l'archevêque de « Cambrai auroit pu faire du bien dans le concile, si on « eût poussé les choses jusque-là. » (Ci-après, n. 44.) On verra plus bas (*Ibid.*) que le cardinal de Bausset paroît avoir senti lui-même la force de ces témoignages; et nous croyons que bien des lecteurs seront étonnés, aussi bien que nous, qu'il ne les ait pas jugés suffisants, pour modifier ce qu'il dit en plusieurs endroits de son *Histoire*, sur les dispositions de Louis XIV à l'égard de Fénelon. (Voyez, à l'appui de ces observations, l'*Hist. litt. de Fénelon*, p. 163.) (Édit.)

portent à cette époque, qui appuie la vérité de cette anecdote. D'ailleurs, cette expression, assez vague et assez générale, pouvoit indiquer le regret de perdre un évêque qui servoit utilement la religion par ses écrits, sans déceler une intention réelle de le rappeler à la cour, et de lui accorder une influence marquée dans les affaires de l'Église. Nous trouvons au contraire, dans nos manuscrits, une preuve bien récente de l'opposition très-décidée de Louis XIV et de madame de Maintenon à le laisser seulement approcher de Paris.

35. Démarches faites auprès du ministre (Voysin), pour obtenir à Fénelon la permission d'aller voir à Paris sa nièce dangereusement malade. 1713.

Madame de Chevry, nièce de Fénelon (1), et à laquelle il étoit tendrement attaché, tomba dangereusement malade dans le cours de l'année 1713. On fit, à son insu, des démarches auprès du mi-

(1) Madame de Chevry, sœur de l'abbé de Beaumont, avoit épousé en premières noces Charles Duret, sieur de Chevry, président en la chambre des comptes, qui mourut le 10 janvier 1700. Elle épousa depuis, en secondes noces, N. Lanoue, de la famille de Corduan, d'abord écuyer du prince de Conti, puis colonel du régiment du même nom. Ce mariage, qui fut secret pendant quelques années, devint, pour madame de Chevry, une source d'embarras et de chagrins. La *Correspondance de Fénelon avec sa famille* (année 1709, etc.) fournit de nombreux témoignages de son tendre attachement pour madame de Chevry. Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, (t. XXXIV, p. 73, etc.) attribue à cette dame le même caractère d'ambition et d'intrigue, que sa malignité lui fait attribuer si gratuitement à Fénelon lui-même. (ÉDIT.)

nistre, pour obtenir de la bonté du Roi, qu'un oncle pût venir rendre des soins à une nièce chérie, dans une circonstance aussi touchante. On étoit d'autant plus fondé à en espérer le succès, qu'il ne s'agissoit que d'un voyage très-court à Paris, et que les ennemis de Fénelon n'avoient plus alors aucun ombrage à prendre de son crédit et de son ascendant sur M. le duc de Bourgogne, qui n'existoit plus. On ne sait pas jusqu'à quel point ces premières ouvertures avoient été suivies; mais on ne peut guère douter qu'elles n'eussent été repoussées, avec une sévérité qui déconcerta le zèle de celui qui les avoit hasardées. C'est ce qu'il est facile de reconnoître, par la lettre que Fénelon se crut obligé d'écrire au ministre, pour désavouer une démarche indiscrète, à laquelle il n'avoit aucune part; on voit même qu'elle ne venoit point de ses amis; ils étoient trop instruits de ses véritables dispositions, et peut-être des obstacles insurmontables qui s'opposoient à son retour, pour ne pas s'intérdire des sollicitations qui ne convenoient, ni aux principes de Fénelon, ni à cette sorte de dignité qu'il avoit su répandre sur sa disgrâce.

« Je viens d'apprendre, Monsieur, mandoit Fé-« nelon au ministre (1), *qu'une personne incon-*

(1) *Lettre de Fénelon à M. Voysin, ministre de la guerre,* 4 août 1713. (*Corresp.* t. IV, p. 322.)

« *nue* vous écrivit, il y a quelques mois, pour « vous supplier de parler au Roi, *afin que je pusse* « *aller à Paris voir ma nièce, qui étoit alors très-* « *malade*. Je comprends bien qu'on pourra ne me « croire point sur ma parole, quand je dirai que je « n'ai eu aucune connoissance de cette demande, « et que j'aurois tâché de l'empêcher, si j'en avois « été averti. On pourra même penser que je ne la « désavoue maintenant, qu'à cause qu'elle n'a pas « réussi; mais je me livre à tout ce qu'on voudra « penser de moi. Dieu sait combien je suis éloigné « de tous ces détours. De plus, j'ose dire, Mon- « sieur, que ma conduite ne ressemble guère à ces « empressements indiscrets. Je sais, Dieu merci, « demeurer en paix et en silence, sans faire une « tentative si mal mesurée. Personne, sans excep- « tion, n'a jamais poussé plus loin que moi la vive « reconnoissance pour les bienfaits du Roi, le pro- « fond respect qui lui est dû, l'attachement invio- « lable à sa personne, et le zèle ardent pour son ser- « vice. Mais personne n'a jamais été plus éloigné « que moi, de toute inquiétude et de toute préten- « tion mondaine. Je prie Dieu tous les jours pour « la précieuse vie de Sa Majesté. Je sacrifierois avec « plaisir la mienne, pour prolonger ses jours. Que « ne ferois-je point pour lui plaire? Mais je n'ai ni « vue ni goût pour me rapprocher du monde; je « ne songe qu'à me préparer à la mort, en tâchant

« de servir l'Église, le reste de ma vie, dans la place « où je me trouve. Au reste, je ne prends point, « Monsieur, la liberté de vous rendre compte de « tout ceci, dans l'espérance que vous aurez la « bonté de vous en servir pour faire ma cour. Vous « pouvez le supprimer, si vous le jugez à propos. « Je ne désire rien dans ce monde plus fortement, « que de remplir tous mes devoirs envers Sa Ma- « jesté, avec un zèle à toute épreuve; j'ai toujours « été également dans cette disposition ; mais je n'y « suis excité par aucun intérêt humain. Les bien- « faits passés, dont je suis comblé, me suffisent, « sans chercher, pour l'avenir, aucun agrément dont « je puisse être flatté. C'est avec un vrai dévoue- « ment que je suis, Monsieur, etc. »

36. Démarches de Fénelon pour obtenir un coadjuteur.

Fénelon étoit devenu si étranger à tout sentiment d'une ambition profane, et à la pensée d'aller se rejeter au milieu des orages et des intrigues des cours, qu'il n'étoit plus alors occupé que de se séparer presque entièrement du monde et des affaires. Sa santé déclinoit sensiblement; et ses forces ne pouvoient plus suffire aux devoirs indispensables de son ministère. Il écrivoit à l'abbé de Beaumont : « J'ai de quoi me tuer, par les confirmations in- « nombrables, et par les visites continuelles des pa- « roisses de mon diocèse (1). » C'est ce qui lui avoit

(1) Lettre du 26 novembre 1714. (*Corresp.* t. II, p. 273.)

fait naître l'idée de demander un coadjuteur, pour le soulager dans ses fonctions les plus pénibles. « Mais il préféroit de quitter sa place, plutôt que « de se laisser donner un coadjuteur qu'il ne con- « nût pas à fond, et qu'il n'eût pas éprouvé pen- « dant un temps assez considérable, en le faisant « travailler avec lui. C'est une épreuve difficile, « ajoutoit-il, et qui renvoie un peu loin la conclu- « sion. Pour une démission absolue, les temps ora- « geux où nous sommes, m'en éloignent, et ceux « dont nous sommes menacés pourront ne m'en « rapprocher pas. Il faudroit savoir les noms et « les qualités des sujets sur lesquels on pourroit « jeter les yeux pour la coadjutorerie (1). »

Les informations qu'il avoit prises, et qu'il avoit fait prendre avec le scrupule le plus religieux, l'avoient à peu près décidé à fixer son choix sur le jeune abbé de Tavannes, depuis évêque de Châlons-sur-Marne, archevêque de Rouen et cardinal. Le nom que portoit l'abbé de Tavannes, les qualités qu'il annonçoit, et l'esprit de sagesse qu'il montra constamment pendant le cours de sa vie, dans les grandes places auxquelles il fut élevé, convenoient en effet à un siége aussi important que celui de Cambrai, et pouvoient le rendre un digne succes-

(1) *Lettre de Fénelon à l'abbé de Beaumont*, du 26 novembre 1714. (*Corresp.* t. II, p. 271.)

seur de Fénelon. Fénelon avoit mis un tel secret dans ses démarches, que l'abbé de Tavannes ignora lui-même le vœu honorable qu'on avoit formé pour lui, jusqu'au moment où le marquis de Fénelon publia, en 1734, un précis de la vie de son oncle (1).

37.
Il perd en peu de temps tous ses amis. Mort de l'abbé de Langeron, en 1710.

Mais la Providence avoit décidé que Fénelon ne verroit ni la fin des troubles de l'Église, ni les commencements d'un gouvernement où ses principes, son caractère, ses vertus et ses mœurs auroient été dans la plus violente opposition avec les maximes qui commençoient à prévaloir. D'ailleurs, il étoit peut-être dans l'ordre de la nature, qu'un homme qui n'avoit vécu que pour l'amitié, n'eût pas la force de survivre à tous les amis qui avoient fait le bonheur et la consolation de sa vie. Dans le court intervalle de quelques années, Fénelon eut à pleurer la mort de ses amis les plus chers. Le premier coup qui frappa son cœur, fut celui qui lui enleva l'abbé de Langeron (2). Ils avoient passé ensemble les jours heureux et paisibles de leur première jeunesse; le zèle de la religion et l'amour de l'étude les avoient associés aux mêmes travaux dans un âge plus avancé. Appelés l'un et l'autre à la cour, pour l'éducation du duc de Bourgogne, ils

(1) Édition de La Haye, 1747, p. 88.
(2) Le 10 novembre 1710.

étoient parvenus à orner ce jeune prince de toutes les vertus que la nature sembloit lui avoir refusées; et ils avoient dirigé l'ardeur de son génie vers tous les genres de connoissances qui devoient en faire le roi le plus accompli. Fénelon et l'abbé de Langeron avoient trouvé, dans le cœur de leur jeune élève, la plus douce récompense de leurs travaux; et après le duc de Beauvilliers et Fénelon, l'abbé de Langeron étoit celui de tous ses instituteurs que le duc de Bourgogne chérissoit avec le plus de tendresse. Enveloppé dans la disgrâce de Fénelon, l'abbé de Langeron le suivit dans son exil, et s'associa tout entier à ses destinées; jamais il ne ramena ses regards et ses pensées vers une cour trop peu reconnoissante; mais jamais il n'accusa son injustice, par des regrets ou des plaintes. Il n'avoit vécu à Versailles que pour Fénelon; il vivoit avec Fénelon à Cambrai; il ne manquoit rien à son cœur. Plus heureux que Fénelon, il n'eut pas le malheur de lui survivre, et il eut le bonheur de mourir entre ses bras.

La religion pouvoit seule adoucir, dans le cœur de Fénelon, le sentiment d'une perte aussi cruelle. ‖ L'impression de cette tristesse religieuse se fait sentir, dans la réponse qu'il fit, le 17 janvier 1711, à la sœur Charlotte de Saint-Cyprien, religieuse carmélite, qui lui avoit écrit, à ce sujet, une lettre de condoléance. ‖ « Je n'ai point, ma très-hono-

« rée sœur (1), la force que vous m'attribuez. J'ai « ressenti la perte irréparable que j'ai faite, avec « un attachement qui montre un cœur très-foible. « Maintenant mon imagination est un peu apai- « sée ; et il ne me reste qu'une amertume et une es- « pèce de langueur intérieure. Mais l'adoucissement « ne m'humilie pas moins que ma douleur. Tout ce « que j'ai éprouvé dans ces deux états n'est qu'ima- « gination et qu'amour-propre. J'avoue que je me « suis pleuré, en pleurant un ami qui faisoit la dou- « ceur de ma vie, et dont la privation se fait sentir « à tout moment. Je me console, comme je me suis « affligé, par lassitude de la douleur, et par besoin « de soulagement. L'imagination, qu'un coup si « imprévu avoit saisie et troublée, s'y accoutume « et se calme. Hélas ! tout est vain en nous, ex- « cepté la mort à nous-mêmes, que la grâce y « opère. Au reste, ce cher ami est mort avec une « vue de sa fin, qui étoit si simple, si paisible, que « vous en auriez été attendrie. Lors même que sa « tête se brouilloit un peu, ses pensées étoient toutes « de foi, de docilité, de patience et d'abandon à « Dieu. Je n'ai jamais rien vu de plus édifiant et de « plus aimable. Je vous raconte tout ceci, pour ne « vous représenter point ma tristesse, sans vous

(1) *Corresp*. t. V, p. 385. La sœur Charlotte de Saint-Cyprien, à qui cette lettre est adressée, est la même dont il a été question plus haut, t. II, p. 21. (Édit.)

« faire part de cette *joie de la foi*, dont parle saint « Augustin, et que Dieu m'a fait sentir en cette « occasion. Dieu a fait sa volonté ; il a préféré le « bonheur de mon ami à ma consolation. Je man- « querois à Dieu et à mon ami même, si je ne vou- « lois pas ce que Dieu a voulu. Dans ma plus vive « douleur, je lui ai offert celui que je craignois « tant de perdre. »

Malgré cette résignation religieuse, la nature rappeloit toujours au cœur de Fénelon le souvenir d'un ami si cher. Les amis qui lui restoient, surprenoient souvent les larmes qui s'échappoient involontairement de ses yeux, lorsqu'on venoit à prononcer devant lui le nom de l'abbé de Langeron, ou lorsque des circonstances, qui se représentoient trop souvent, lui retraçoient la mémoire d'un ami si tendre et si fidèle.

38. Mort du duc de Bourgogne et du duc de Chevreuse, en 1712.

Les larmes que la mort de l'abbé de Langeron avoit fait répandre à Fénelon, couloient encore, lorsque, quinze mois après, il eut à pleurer la mort du duc de Bourgogne. Ce n'étoit pas sans doute un ami de tous les jours et de tous les moments qu'il perdoit ; mais c'étoit l'enfant de ses soins et de sa tendresse ; c'étoit le chef-d'œuvre le plus accompli que la main des hommes, conduite par le génie et la vertu, eût encore montré à la terre ; c'étoit l'objet de tous les vœux et de toutes les espérances de Fénelon ; c'étoit le bonheur de plusieurs générations ; c'étoit les destinées de la France, et peut-

être celles d'une auguste famille, ensevelies pour jamais dans le tombeau. A ce coup terrible, *tous les liens de Fénelon furent rompus ;* et il sentit qu'il restoit étranger sur la terre.

Il avoit encore deux amis bien chers ; et quoiqu'il en fût séparé depuis tant d'années, ils étoient toujours présents à sa pensée, et nécessaires à son cœur, par cette tendre union que l'estime et le goût avoient formée, et que la religion avoit cimentée par un attrait plus puissant et plus durable que toutes les affections humaines.

Nous avons eu si souvent occasion de parler du duc de Chevreuse et de ses relations intimes avec Fénelon, qu'on n'aura pas de peine à comprendre combien Fénelon dut être accablé de douleur, en perdant un ami que rien ne pouvoit remplacer auprès de lui. L'esprit, les lumières, des connoissances très-étendues dans tous les genres, la probité la plus délicate, une fidélité à toute épreuve, une activité que rien ne fatiguoit, une patience que rien ne rebutoit, une confiance sans bornes ; tout contribuoit à faire du duc de Chevreuse, l'ami le plus inappréciable qui ait peut-être jamais existé. Fénelon étoit pour lui un ami, un père, un conseil, un oracle ; il n'avoit pas un sentiment, une pensée, un vœu qu'il ne soumît à ses inspirations ; il le consultoit sur ses affaires domestiques, comme sur les affaires publiques ; sur ses relations de société,

comme sur les controverses religieuses; il étoit le correspondant habituel de Fénelon, et son intermédiaire nécessaire entre le duc de Bourgogne et le duc de Beauvilliers.

On a vu, par les *Mémoires* politiques et ecclésiastiques que nous avons rapportés, jusqu'où s'étendoit cette confiance, et tous les objets importants qu'elle embrassoit. Le duc de Chevreuse ne survécut que neuf mois au duc de Bourgogne; il mourut le 5 novembre 1712.

« J'ai le cœur toujours malade, » (écrivoit Fénelon au duc de Beauvilliers, quelques semaines après la mort du duc Chevreuse) « j'ai le cœur toujours « malade, depuis la perte irréparable du P. P. (le duc « de Bourgogne.) Celle du cher tuteur (le duc de « Chevreuse) a rouvert toutes mes plaies. Dieu soit « béni ! Adorons ses desseins impénétrables. Je « mourrai, comme je vis, vous étant dévoué avec « une reconnoissance et un zèle sans bornes (1). »

Fénelon s'efforçoit en vain de soulever le poids

(1) Lettre du 26 décembre 1712. (*Corresp.* t. I[er], p. 575.) Le P. Querbeuf (*Vie de Fénelon;* édition in-4°, p. 744) est tombé dans une méprise remarquable, au sujet de la mort des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; il fait survivre le duc de Chevreuse au duc de Beauvilliers. Il lui étoit cependant bien facile de vérifier que le duc de Chevreuse étoit mort le 5 novembre 1712, et le duc de Beauvilliers le 31 août 1714. (*Note de l'auteur.*)

accablant qui oppressoit son âme flétrie par la douleur. Une providence sévère dénouoit successivement tous les liens qui l'attachoient encore à la terre; il en étoit quelquefois à désirer que, plus miséricordieuse dans sa sévérité même, la Providence appelât en même temps à elle tous les amis vertueux. « Les vrais amis » (écrivoit-il dans ces tristes moments où tout son courage cédoit aux émotions trop légitimes de la nature), « les vrais amis font « notre plus grande douleur et notre plus grande « amertume. On seroit tenté de désirer que tous « les bons amis s'entendissent pour mourir ensemble « le même jour. Ceux qui n'aiment rien voudroient « enterrer tout le genre humain, les yeux secs et le « cœur content; *ils ne sont pas dignes de vivre.* « Il en coûte beaucoup d'être sensible à l'amitié; « mais ceux qui ont cette sensibilité, seroient hon« teux de ne l'avoir pas; *et ils aiment mieux souf« frir que d'être insensibles* (1). »

Fénelon ne retrouvoit de véritables forces, que dans ces pensées consolantes que la religion seule peut présenter, pour adoucir les peines de la vie.

« Unissons-nous » (écrivoit-il à la duchesse de Chevreuse, inconsolable de la mort d'un époux, dont elle n'avoit pas été séparée un seul jour dans

(1) *Lettre au chevalier Destouches*, du 1er novembre 1713. (*Opuscules inédits de Fénelon.*)

le cours de leur longue et respectable association) (1), « unissons-nous de cœur à celui que nous « regrettons ; il ne s'est pas éloigné de nous, en « devenant invisible. Il nous voit, il nous aime, « il est touché de nos besoins. Arrivé heureusement « au port, il prie pour nous, qui sommes encore « exposés au naufrage. Il nous dit d'une voix se- « crète : Hâtez-vous de nous rejoindre. Les purs « esprits voient, entendent, aiment toujours leurs « vrais amis dans leur centre commun. Leur ami- « tié est immortelle comme sa source. *Les incré- « dules n'aiment qu'eux-mêmes ; ils devroient se « désespérer, de perdre à jamais leurs amis ;* mais « l'amitié divine change la société visible dans une « société de pure foi : elle pleure ; mais en pleu- « rant, elle se console par l'espérance de rejoindre « ses amis dans le pays de la vérité, et dans le sein « de l'amour même. »

39. Mort du duc de Beauvilliers, en 1714.

Un ami restoit à Fénelon ; et c'étoit celui dont le nom, le rang, les dignités, les vertus et la réputation avoient ajouté tant de bonheur à la vie de Fénelon ; c'étoit celui qui lui avoit ouvert la carrière des honneurs, de la gloire, nous dirions de la fortune, si la fortune avoit pu être comptée pour quelque

(1) Nous n'avons pas retrouvé cette lettre parmi les manuscrits de Fénelon. On en trouve seulement un fragment, dans une de ses *Lettres spirituelles*. (*Corresp.* t. VI, p. 207.) (Édit.)

chose par deux hommes tels que le duc de Beauvilliers et Fénelon ; c'étoit celui dont l'amitié ferme et courageuse avoit bravé tous les orages de la cour, et résisté à l'amitié même de Louis XIV, pour rester fidèle à Fénelon proscrit et malheureux. Ils vécurent et moururent unis l'un à l'autre, par tous les sentiments d'une religion éclairée et d'une piété tendre et affectueuse, par le goût de toutes les vertus, et par la plus douce conformité de caractère, de mœurs et de principes. Rien ne put altérer leur estime et leur confiance mutuelle. Du fond de son exil, l'archevêque de Cambrai fut toujours le guide et le conseil du duc de Beauvilliers.

Le jour où Fénelon reçut ordre de quitter la cour, fut le dernier où il vit son vertueux ami; ils y avoient passé huit ans ensemble, et ils vécurent dix-sept ans séparés. Les dernières années de la vie du duc de Beauvilliers ne furent marquées que par des malheurs; il perdit en 1705, dans l'intervalle de huit jours, ses deux fils, les seuls qui lui restoient. Il vit mourir en 1712 le duc de Bourgogne son élève, qui avoit pour lui tout le respect et toute la déférence d'un fils, et la confiance de l'ami le plus tendre et le plus reconnoissant. A la fin de cette même année 1712, la mort lui enleva le duc de Chevreuse, son beau-frère, à qui il étoit uni par une affection, peut-être sans exemple à la cour, et avec lequel il avoit la douce habitude de passer tous les jours de

sa vie. Fénelon lui restoit encore; mais il ne pouvoit pas même avoir la consolation d'embrasser cet ami si cher, et de répandre les douleurs de son âme dans la sienne. Il n'étoit pas étonnant que tant de pertes irréparables, qui s'étoient succédé si rapidement, eussent achevé de détruire sa santé foible et délicate.

Fénelon n'étoit que trop averti du danger qui menaçoit l'existence d'un ami, sur lequel étoient venues se réunir toutes ses affections, depuis que la mort avoit frappé tout ce qui lui étoit le plus cher. Sa tendre sollicitude pour le duc de Beauvilliers le portoit à lui recommander les soins et les ménagements les plus délicats. Il lui écrivoit : « Je vous conjure, mon « bon duc (1), de ménager votre foible santé. Il « vous faut du repos d'esprit et de la gaieté, avec « de l'air et de l'exercice du corps. Je serois charmé « si j'apprenois, dans la belle saison, que vous mon« tassiez quelquefois à cheval, pour vous promener « autour de Vaucresson. J'espère que la bonne du« chesse vous pressera de le faire; rien n'est meil« leur..... Que ne donnerois-je point pour votre « conservation? »

Mais rien ne pouvoit distraire Fénelon de ses tristes pressentiments. Il les laisse percer, jusque dans

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Beauvilliers*, 25 décembre 1712. (*Corresp.* t. Ier, p. 575.)

celles de ses lettres où il ne nomme pas le duc de Beauvilliers. « *Je ne vis plus que d'amitié,* « écrivoit-il à l'abbé de Beaumont (1); *et ce* « *sera l'amitié qui me fera mourir*..... Je sens « combien je vous aime, et c'est ce qui m'alarme « le plus; car Dieu m'ôte les personnes que j'aime « le plus. Il faut que je les aime mal, puisque « Dieu tourne sa miséricorde ou sa jalousie à m'en « priver. »

Les inquiétudes de Fénelon n'étoient que trop fondées. Après une maladie de langueur, causée par ses malheurs domestiques, par la mort si rapide et si imprévue du duc de Bourgogne, et par la pensée des troubles et des désordres qui devoient suivre la mort de Louis XIV, le duc de Beauvilliers succomba, le 31 août 1714, à l'âge de soixante-six ans; et Fénelon ne lui survécut que quatre mois. Ainsi disparut, dans l'espace de moins de trois ans, cette société peut-être unique d'hommes vertueux, à laquelle un caractère religieux donnoit quelque chose d'auguste et de sacré.

La mort du duc de Beauvilliers fut le dernier coup qui acheva d'accabler l'âme trop sensible de Fénelon; sa foible complexion ne put résister à l'impression d'une perte si douloureuse. Il ne vit, il ne voulut

(1) *Lettre de Fénelon à l'abbé de Beaumont*, 22 mai 1714. (*Corresp.* t. II, p. 247.)

voir dans ces scènes lugubres, que l'ordre de la Providence, qui brisoit tous ses liens, pour ne lui laisser plus rien à regretter sur la terre, et l'avertir de tourner toutes ses pensées vers l'éternité. Il rassembla le peu de forces qui lui restoient, pour remplir les tristes devoirs de l'amitié envers la duchesse de Beauvilliers; mais il s'efforçoit en vain de lui inspirer un courage qu'il n'avoit plus pour lui-même; à travers toutes les consolations par lesquelles il cherche à adoucir sa douleur, on démêle facilement un pressentiment secret, qu'il devoit bientôt lui-même suivre son ami au tombeau.

40. Lettres de consolation à la duchesse de Beauvilliers.

La religion ne pouvoit sans doute emprunter une voix plus touchante auprès de la duchesse de Beauvilliers, que celle de l'ami le plus tendre de l'époux qu'elle regrettoit; de celui qui avoit été, pendant trente ans, son guide, son conseil, son maître dans la science du salut. Comment madame de Beauvilliers, qui avoit partagé, avec tant d'abandon, la confiance, la vénération, la religieuse soumission de son mari pour Fénelon, n'auroit-elle pas reconnu dans ses lettres, cette même voix qu'elle étoit accoutumée à écouter depuis si longtemps, comme l'interprète des desseins et des volontés du ciel? Fénelon exhortoit la duchesse de Beauvilliers, « à élever ses « regards vers celui qui peut seul apaiser la na« ture désolée; en qui nous retrouvons tout ce que « nous avons perdu; qui nous le rend présent par

« la foi et par l'amour; qui nous montre que nous « suivrons de près ceux qui nous précèdent, qui « essuie nos larmes de sa propre main (1)... »

« Dieu veuille mettre, Madame (2), au fond de « votre cœur blessé, sa consolation! La plaie est hor« rible; mais la main du consolateur a une vertu « toute-puissante. Non, il n'y a que les sens et l'ima« gination qui aient perdu leur objet. Celui que « nous ne pouvons plus voir, est plus que jamais « avec nous; nous le trouvons sans cesse dans notre « centre commun; il nous y voit; il nous y procure « les vrais secours. Il y connoît mieux que nous nos « infirmités, lui, qui n'a plus les siennes; et il de« mande les remèdes nécessaires pour notre guéri« son. Pour moi, qui étois privé de le voir depuis tant « d'années, je lui parle, je lui ouvre mon cœur, je « crois le trouver devant Dieu; et quoique je l'aie « pleuré amèrement, je ne puis croire que je l'aie « perdu. O qu'il y a de réalité dans cette société « intime! »

Mais combien la duchesse de Beauvilliers dut être profondément touchée, en recevant la lettre que Fénelon lui écrivit, le 28 décembre 1714, la dernière probablement qu'elle ait reçue de lui (3), et

(1) *Lettre de Fénelon à la duchesse de Beauvilliers*, 16 novembre 1714. (*Corresp.* t. Ier, p. 595.)

(2) *Lettre à la même*, 5 décembre 1714 (*Ibid.* p. 600.)

(3) *Ibid.* p. 601. Le cardinal de Bausset disoit, en cet en-

en y lisant ces paroles remarquables, qui annonçoient sa mort prochaine! « Nous retrouverons bientôt « ce que nous n'aurons point perdu ; nous en ap- « prochons tous les jours à grands pas ; encore « un peu, et il n'y aura plus de quoi pleurer. » Le 1er janvier 1715, trois jours après la date de cette lettre, Fénelon fut attaqué de la maladie dont il mourut (1).

Il nous reste à considérer Fénelon dans cette dernière scène de la vie. Nous en avons le récit, tracé par un témoin oculaire, qui nous en a conservé tous les détails, avec cette fidélité et ce respect religieux que l'on doit à la mémoire des grands hommes.

41. Dernière maladie de Fénelon; ses dispositions chrétiennes.

La douleur, dont Fénelon étoit accablé depuis la mort du duc de Beauvilliers, n'avoit pu l'engager à suspendre un seul moment l'exercice des devoirs

droit, que cette lettre de Fénelon étoit *peut-être la dernière qu'il eût écrite de sa main*. Nous en avons trouvé dans nos manuscrits quelques autres, d'une date plus récente, encore écrites de sa main. Nous citerons en particulier celle qui se trouve dans le tome II de la *Correspondance*, p. 284. (Édit.)

(1) Les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers survécurent assez longtemps à leurs maris, et continuèrent, dans leur viduité, les mêmes œuvres de piété et de charité qu'elles avoient partagées avec eux. La duchesse de Chevreuse mourut en 1732, âgée de quatre-vingt-deux ans ; et la duchesse de Beauvilliers mourut au même âge en 1736. (*Mémoires de Saint-Simon*, t. XXI, p. 84, etc.) (*Note de l'auteur.*)

de son ministère. « Quelques semaines avant sa « maladie, au rapport du duc de Saint-Simon (1), « il fit un court voyage de visites épiscopales; il « versa dans un endroit dangereux; personne ne fut « blessé; mais il aperçut tout le péril, et eut dans « sa foible machine toute la commotion de cet ac- « cident. Il arriva incommodé à Cambrai; la fièvre « survint, et Fénelon vit que son heure étoit ve- « nue..... Soit dégoût du monde, si continuelle- « ment trompeur pour lui, et de sa figure qui « passe; soit plutôt que sa piété entretenue par un « long usage, et ranimée peut-être par ces tristes « mais puissantes considérations de tous les amis « qu'il avoit perdus; il parut insensible à tout ce « qu'il quittoit, et uniquement occupé de ce qu'il « alloit trouver, avec une tranquillité, une paix qui « n'excluoit que le trouble, et qui embrassoit la pé- « nitence, le détachement, le soin unique des choses « spirituelles de son diocèse; enfin avec une con- « fiance qui ne faisoit que surnager à la crainte et « à l'humilité. »

Voilà l'impression générale que la mort de Fénelon laissa à Paris et à la cour. Le duc de Saint-

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. XXII, p. 143. Une *lettre de Fénelon au chevalier Destouches*, du 22 novembre 1714, expose en détail les circonstances de l'accident dont parle ici le duc de Saint-Simon. (Voyez les *Opuscules inédits de Fénelon*.) (Édit.)

Simon, en en rendant compte, ne fait qu'exprimer l'opinion des gens du monde; mais le témoin oculaire, dont nous avons annoncé le récit, entre dans des détails bien plus précieux pour tous les amis de la religion et de la mémoire de Fénelon.

Ce fut dans la soirée du 1er janvier 1715, que Fénelon fut attaqué de la maladie dont il mourut. « Cette maladie, qui ne dura que six jours et demi, « avec des douleurs très-aiguës, étoit une fièvre « continue, dont la cause étoit cachée (1). Pendant « ces six jours entiers, il ne voulut être entretenu « que de la lecture de l'Écriture sainte. Pendant les « premiers jours, on ne déféroit que par intervalles « à ses instances; on craignoit que l'application « qu'il portoit à cette lecture, n'empêchât l'effet des « remèdes, et n'aigrît son mal. On ne lui lut d'abord « que le livre de Tobie, et peu à la fois; on y ajou- « toit, suivant les occasions, quelques textes sur la « fragilité des biens qui passent, et sur l'espérance « de ceux qui durent à jamais. Nous lui récitions « souvent, et il paroissoit charmé d'entendre les « derniers versets du chap. IV, et les neuf premiers « du chap. V de la seconde Épître de saint Paul aux

(1) Extrait de la *Relation de la maladie et de la mort de Fénelon, par son aumônier.* (Manuscrits.) On trouve aussi quelques détails sur les derniers moments de Fénelon, dans l'ouvrage de l'abbé Galet, *Recueil des principales vertus de l'archev. de Cambrai*, chap. 12. (*Corresp.* t. XI, p. 190, etc.) (ÉDIT.)

« Corinthiens. *Répétez encore cet endroit*, me dit-« il en deux occasions. Dans les intervalles, on « lui parla de quelques expéditions pressantes pour « les affaires de son diocèse, et il les signa. On lui de-« manda s'il n'avoit rien à changer à son testament, « qui étoit de 1705; et il fit un codicile pour substi-« tuer l'abbé de Fénelon à l'abbé de Langeron, qu'il « avoit précédemment nommé son exécuteur testa-« mentaire. Je lui demandai, en mon particulier, ses « derniers ordres, par rapport aux deux ouvrages « qu'il faisoit imprimer (1).

« Les deux derniers jours et les deux dernières « nuits de sa maladie, il nous demanda avec instance « de lui réciter les textes de l'Écriture les plus conve-« nables à l'état où il se trouvoit. *Répétez, répétez-« moi*, disoit-il de temps en temps, *ces divines « paroles*. Il les achevoit avec nous, autant que ses « forces le lui permettoient. On voyoit dans ses « yeux, et sur son visage, qu'il entroit avec ferveur « dans de vifs sentiments de foi, d'espérance, d'a-« mour, de résignation, d'union à Dieu, de confor-« mité à Jésus-Christ, que ces textes exprimoient. « Il nous fit répéter plusieurs fois les paroles que

(1) L'un de ces ouvrages étoit l'*Instruction pastorale, en forme de Dialogues, sur le système de Jansénius.* (Voyez plus haut, t. III, p. 378.) L'autre, étoit un Manuel de piété, qui parut en 1715, sous le titre de *Prières du matin et du soir, avec des Réflexions saintes pour tous les jours du mois.* (Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, p. 96. (Édit.)

« l'Église a appliquées à saint Martin, et met dans la « bouche de ce grand évêque de l'Église gallicane: « *Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre* « *peuple, je ne refuse point le travail; que votre* « *volonté soit faite! O homme, qu'on ne peut as-* « *sez louer! il n'a pas été surmonté par le travail;* « *il ne devoit pas même être vaincu par la mort;* « *il ne craignit pas de vivre, et il ne refusa pas de* « *mourir*. L'archevêque de Cambrai paroissoit plein « du même esprit d'abandon à la volonté de Dieu. « En cette occasion, et à l'imitation des disciples de « saint Martin, je pris la confiance de lui demander: « *Mais pourquoi nous quittez-vous? Dans cette* « *désolation, à qui nous laissez-vous? Peut-être* « *que les loups ravissants viendront ravager votre* « *troupeau*. Il ne répondit que par des soupirs.

« Quoiqu'il se fût confessé la veille de Noël, avant « de chanter la messe de minuit, il se confessa de « nouveau, dès le second jour de sa maladie. Le troi- « sième jour au matin, il me chargea de lui faire « donner le viatique; une heure après, il me de- « manda si j'avois tout disposé pour cette cérémonie. « Comme je lui représentois que le danger ne parois- « soit pas assez pressant: *Dans l'état où je me* « *sens*, dit-il, *je n'ai point d'affaire plus pressée*.

« Il se fit porter aussitôt, de la petite chambre « qu'il occupoit habituellement, dans sa grande « chambre. Il désira que tous les membres de son

« chapitre pussent y entrer, et être présents à cet « acte de religion. Avant de recevoir le viatique, « il adressa à tous les assistants quelques paroles « d'édification, que je ne pus entendre que confu- « sément, me trouvant alors trop éloigné de son lit.

« Dans l'après-midi du quatrième jour de sa ma- « ladie, M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis « de Fénelon, ses neveux, arrivèrent en poste de « Paris ; il éprouva une sensible consolation en les « revoyant ; il leur demanda qui leur avoit donné « l'alarme. La douleur ne leur permit pas d'articu- « ler un seul mot ; ils se contentèrent de montrer « M. l'abbé de Fénelon, qui se trouvoit à Cambrai « lorsque la maladie se déclara.

« Quelque sensible que je l'eusse vu à la mort « de M. l'abbé de Langeron, son ami intime, et « à celle de M. le duc de Bourgogne, son élève, « il vit, sans pleurer, dans sa dernière maladie, « l'affliction et les larmes de toutes les personnes « qu'il aimoit le plus tendrement.

« M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis « de Fénelon avoient pris la précaution d'amener « avec eux de Paris le célèbre Chirac (1), qui con- « féra immédiatement avec les médecins du pays, « qui avoient traité et suivi la maladie ; ils convin-

(1) Pierre Chirac, né en Rouergue en 1650, mort le 11 mars 1732, premier médecin de Louis XV, âgé de quatre-vingt-deux ans.

« rent de le faire saigner une seconde fois, et de « lui donner l'émétique; l'effet en fut prompt, et « parut d'abord le soulager; on conçut même d'a- « bord quelque espérance; mais on reconnut bien- « tôt que le mal étoit plus fort que les remèdes. « Dieu vouloit retirer à lui un des évêques qui au- « roient pu servir le plus utilement l'Église, dans ces « temps de schisme et d'indocilité.

« Le matin du jour des Rois, m'ayant témoigné « le regret de ne pouvoir dire lui-même la sainte « messe, j'allai, suivant son ordre, la dire à son in- « tention. Pendant ce court intervalle, il parut « s'affoiblir notablement, et on lui donna l'ex- « trême-onction.

« Immédiatement après, il me fit appeler, et « ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, « il me dicta la dernière de ses lettres, qu'il si- « gna (1), m'ordonnant de la montrer ici à quatre « personnes, et de la faire partir aussitôt qu'il au- « roit les yeux fermés. C'est en me dictant cette « lettre, que, rappelant toutes ses forces, sentant « qu'il étoit près de paroître devant Dieu, il voulut « s'y préparer, en exposant ses véritables sentiments. « Quelque courte que soit cette lettre, on ne peut « marquer, ni un plus grand désintéressement pour « sa famille, ni plus de respect et d'attachement

(1) C'est la *Lettre au P. Le Tellier,* que nous rapporterons plus bas, n. 43.

« pour son roi, ni plus d'affection pour son dio-
« cèse, ni plus de zèle pour la foi contre les erreurs
« des Jansénistes, ni une docilité plus absolue pour
« l'Église mère et maîtresse.

« Il souffritbeaucoup le reste du jour et pendant
« sa dernière nuit ; mais il se réjouissoit d'être sem-
« blable à Jésus-Christ souffrant. *Je suis*, disoit-il,
« *sur la croix avec Jésus-Christ; Christo confixus*
« *sum cruci* (1). Nous récitions alors les paroles de
« l'Écriture qui regardent la nécessité des souf-
« frances, leur brièveté, et leur peu de proportion
« avec le poids immense de gloire éternelle dont Dieu
« les couronne (2). Ses douleurs redoublant, nous
« lui disions ce que saint Luc rapporte de Jésus-
« Christ, que dans ces occasions il redoubloit ses
« prières, *Factus in agonia prolixius orabat.* Jé-
« sus-Christ, ajouta-t-il lui-même, réitéra trois fois
« la même prière. *Oravit tertio, eumdem sermonem*
« *dicens;* mais la violence du mal ne lui permet-
« tant pas d'achever seul, nous continuâmes avec
« lui : *Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'é-*
« *loigne de moi! Cependant que votre volonté se*
« *fasse, et non la mienne* (3). *Oui, Seigneur,* reprit-
« il, en élevant autant qu'il put sa voix affoiblie, *vo-*
« *tre volonté, et non la mienne.* Sa fièvre redou-

(1) *Galat.* II, 19.
(2) *Rom.* VIII, 18.
(3) *Luc.* XXII, 42.

« bloit par intervalles, et lui causoit des transports « dont il s'aperçut lui-même, et dont il étoit peiné, « quoiqu'il ne lui échappât jamais rien de violent « ni de peu convenable. Lorsque le redoublement « cessoit, on le voyoit aussitôt joindre les mains, « lever les yeux vers le ciel, se soumettre avec « abandon, et s'unir à Dieu dans une grande paix. « Cet abandon plein de confiance à la volonté de « Dieu, avoit été, dès sa jeunesse, le goût domi- « nant de son cœur; et il y revenoit sans cesse, dans « tous ses entretiens familiers. C'étoit, pour ainsi « dire, sa nourriture, et celle qu'il aimoit à faire « goûter à tous ceux qui vivoient dans son intimité.

« Je suis encore attendri, quand je pense au « spectacle touchant de cette dernière nuit. Toutes « les personnes de sa pieuse famille, qui étoient « réunies à Cambrai, M. l'abbé de Beaumont, « M. le marquis de Fénelon, M. l'abbé de Fénelon, « les chevaliers de Fénelon, M. de l'Eschelle, au- « trefois attaché à l'éducation de M. le duc de « Bourgogne, M. l'abbé de l'Eschelle son frère, et « M. l'abbé Devisse leur neveu (1), vinrent tous, « l'un après l'autre, dans ces intervalles de pleine « liberté d'esprit, demander et recevoir sa béné- « diction, lui donner le crucifix à baiser, et lui « adresser quelques mots d'édification. Quelques « autres personnes de la ville qu'il dirigeoit, se pré-

(1) Depuis évêque de Boulogne.

« sentèrent aussi pour recevoir sa dernière béné-
« diction. Ses domestiques vinrent ensuite tous
« ensemble, en fondant en larmes, la demander; et
« il la leur donna avec amitié. M. l'abbé Le Vayer
« (de la congrégation de Saint-Sulpice), supérieur
« du séminaire de Cambrai, qui l'assista particuliè-
« rement à la mort cette dernière nuit, la reçut
« aussi pour le séminaire et pour le diocèse.
« M. l'abbé Le Vayer récita ensuite les prières des
« agonisants, en y mêlant de temps en temps des
« paroles courtes et touchantes de l'Écriture, les
« plus convenables à la situation du malade, qui
« fut environ une demi-heure sans donner aucun
« signe de connoissance; après quoi, il expira dou-
« cement, à cinq heures et quart du matin. (7 jan-
42. « vier 1715.)

Sa mort. 7 janvier 1715.

« Nous croyons que notre pieux et saint arche-
« vêque est mort saintement comme il a vécu.
« Chacun de ceux qui l'ont connu plus particuliè-
« rement s'empresse de recueillir quelque chose
« qui lui ait appartenu. On ne trouva point chez
« lui d'argent comptant; les pertes et les grandes
« dépenses que lui avoit causées le voisinage des
« armées pendant les trois dernières campagnes,
« sans qu'il eût rien absolument retranché des au-
« mônes qu'il faisoit aux couvents de cette ville,
« aux pauvres ordinands de son séminaire, aux
« Filles de la Charité pour les pauvres malades, aux

« paroisses qu'il visitoit, aux étudiants de son dio-
« cèse qu'il entretenoit dans les universités, et à
« une multitude d'autres personnes, avoient abso-
« lument épuisé ses revenus. Il n'a rien laissé à sa
« famille, du prix de son mobilier, ni des arrérages
« qui sont dus par ses fermiers; il institue, par son
« testament, M. l'abbé de Beaumont son neveu, son
« héritier universel, pour exécuter ses pieuses in-
« tentions, dont il a fait connoître le secret à lui
« seul; et M. l'abbé de Beaumont continue, jusqu'à
« l'arrivée du successeur, les mêmes aumônes que
« M. l'archevêque faisoit aux pauvres.

« Voilà ce que j'ai remarqué des dispositions de
« notre saint archevêque, les derniers jours de sa
« vie. MM. ses neveux, et les autres personnes qui
« ne l'ont presque point quitté pendant sa maladie,
« auront pu remarquer d'autres circonstances qui
« m'ont échappé, ou que je ne me rappelle pas en
« ce moment.

« Je ne puis qu'être vivement touché de votre
« souvenir dans cette triste occasion. Quoique je
« perde mon bienfaiteur, mon maître, et j'ose dire,
« mon père, je suis pourtant beaucoup plus sen-
« sible à la perte que l'Église fait en lui, du plus
« pieux, du plus zélé et du plus savant défenseur de
« la foi; de celle que fait ce diocèse, et notre sémi-
« naire en particulier, dont il alloit commencer les
« bâtiments, pour l'unir ensuite à Saint-Sulpice. Le

« successeur pourra-t-il continuer cet ouvrage si « utile, si nécessaire? Le voudra-t-il? Priez pour « ce diocèse et pour nous. »

43. Sa lettre au P. Le Tellier, pour faire connoître à Louis XIV ses derniers sentiments.

La lettre que dicta Fénelon, immédiatement après avoir reçu l'extrême-onction, et que l'auteur de cette relation avoit eu ordre de faire partir aussitôt qu'il auroit les yeux fermés, fit la plus grande sensation lorsqu'elle fut devenue publique. Elle attestoit les véritables sentiments de Fénelon, dans un moment où aucune considération humaine ne pouvoit plus influer sur son langage ou sur ses dispositions.

C'est en parlant de cette lettre, que le duc de Saint-Simon, témoin de l'effet qu'elle avoit produit à la ville et à la cour, a dit: « Dans cet état, Féne- « lon écrivit au Roi une lettre sur le spirituel de « son diocèse, qui ne disoit pas un mot sur lui- « même, qui n'avoit rien que de touchant, et qui ne « convînt au lit de la mort à un grand évêque (1). » Elle étoit adressée au P. Le Tellier, et conçue en ces termes (2): « Je viens de recevoir l'extrême-onction. « C'est dans cet état, mon révérend Père, où je me « prépare à aller paroître devant Dieu, que je vous « prie instamment de représenter au Roi mes véri- « tables sentiments. Je n'ai jamais eu que docilité « pour l'Église, et qu'horreur des nouveautés qu'on

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXII, p. 144.
(2) *Corresp.* t. IV, p. 595.

« m'a imputées. J'ai reçu la condamnation de mon « livre avec la simplicité la plus absolue. Je n'ai « jamais été un seul moment en ma vie, sans avoir « pour la personne du Roi la plus vive reconnois« sance, le zèle le plus ingénu, le plus profond res« pect et l'attachement le plus inviolable. Je prends « la liberté de demander à Sa Majesté deux grâces, « qui ne regardent ni ma personne, ni aucun des « miens. La première, est qu'il ait la bonté de me « donner un successeur pieux, régulier, bon, et « ferme contre le jansénisme, lequel est prodigieu« sement accrédité sur cette frontière. L'autre grâce, « est qu'il ait la bonté d'achever avec mon succes« seur ce qui n'a pu être achevé avec moi, pour mes« sieurs de Saint-Sulpice. Je dois à Sa Majesté le « secours que je reçois d'eux. On ne peut rien voir « de plus apostolique et de plus vénérable. Si Sa Ma« jesté veut bien faire entendre à mon successeur « qu'il vaut mieux qu'il conclue avec ces messieurs « ce qui est déjà si avancé, la chose sera bientôt « finie.

« Je souhaite à Sa Majesté une longue vie, dont « l'Église, aussi bien que l'État, ont infiniment be« soin. Si je puis aller voir Dieu, je lui demanderai « souvent ces grâces. Vous savez, mon révérend « Père, avec quelle vénération je suis...

« *Signé:* Fr. archev. de Cambrai. »



44. Conjectures sur les dispositions de Louis XIV et de madame de Maintenon.

Nous ignorons quelle impression cette lettre fit sur Louis XIV, lorsque le P. Le Tellier la mit sous ses yeux. Elle dut sans doute lui inspirer quelque regret, du long et profond ressentiment qu'il avoit conservé contre un évêque, dont les dernières paroles exprimoient avec tant de vérité la reconnoissance, l'attachement et la fidélité. Nous avons déjà fait connoître que nous ajoutions peu de foi au propos qu'on prête à ce prince, qui, dit-on, en apprenant la mort de Fénelon, s'écria avec amertume: « *Il nous manque bien au besoin* (1). » Nous n'en trouvons aucune trace dans les nombreux manuscrits que nous avons parcourus; et il est peu vraisemblable qu'un témoignage si honorable, quoique bien tardif, du repentir de Louis XIV, n'eût pas été consigné dans quelques-unes des lettres qui suivirent la mort de Fénelon. Le duc de Saint-Simon, qui recueilloit avec tant de soin et d'avidité tout ce qui se passoit et tout ce qui se disoit à la cour, n'auroit pas négligé de rappeler une parole aussi remarquable, dans les détails si intéressants qu'il nous a laissés sur Fénelon. Il est vrai qu'il paroît croire que l'archevêque de Cambrai seroit revenu à la cour et aux affaires, si sa carrière eût été un peu plus longue (2). Mais il fait entièrement dépen-

(1) Voyez, à ce sujet, la note de la p. 411.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXII, p. 410, etc.

dre ses conjectures sur ce retour, de la supposition que Fénelon survécût à Louis XIV: tant il étoit éloigné de présumer que ce monarque pensât lui-même à le rapprocher de sa personne. Le duc de Saint-Simon croyoit seulement entrevoir, que le duc d'Orléans, prévenu favorablement pour l'archevêque de Cambrai, par l'estime et le goût qu'il avoit pour ses vertus et son esprit, et fidèle à la mémoire des services que lui avoient rendus les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse auprès du duc de Bourgogne, dans les temps les plus difficiles de sa vie, mettroit une espèce d'amour-propre à honorer les prémices de son administration, en appelant auprès de lui un prélat aussi généralement estimé. Le marquis de Fénelon est le premier qui ait consigné ces paroles, vraies ou fausses, de Louis XIV, dans le précis de la vie de son oncle, qu'il fit imprimer en 1734. Le chevalier de Ramsay lui-même n'en parle point dans la Vie de l'archevêque de Cambrai, qu'il avoit publiée dès 1723, et qu'il n'écrivit que sur les mémoires que la famille lui avoit fournis (1). On

(1) Cependant les règles de la critique nous obligent d'observer, que le témoignage d'un homme aussi véridique que le marquis de Fénelon, offre une autorité positive, qui doit au moins balancer les conjectures plus ou moins raisonnables que nous avons exposées. D'ailleurs, Louis XIV a pu très-bien penser et dire, dans la crise où étoient alors les affaires ecclésiastiques, que l'*archevêque de Cambrai man-*

observa même, avec peine, que Louis XIV ne donna pas, après la mort de Fénelon, le plus foible témoignage d'intérêt à ses neveux. Les principes austères de leur oncle ne lui avoient pas permis de les appeler, par son testament, à partager les foibles débris d'une succession ecclésiastique; et il avoit la douleur de les laisser dans un état de gêne, peu assorti à la noblesse de leur origine, et à l'éclat qu'il avoit ajouté lui-même à son nom.

Quant à madame de Maintenon, nous voyons seulement que madame de Caylus, toujours franche et vraie dans ses sentiments, s'empressa de l'instruire, avec une vive et touchante émotion, de la première nouvelle de la maladie et du danger de Fénelon : « M. de Cambrai est bien mal, écrivit ma« dame de Caylus à madame de Maintenon ; je suis « assurée qu'on prie bien Dieu pour lui à Saint« Cyr, *et que vous ne vous y oubliez pas*. » Nous n'avons point la réponse de madame de Maintenon à cette lettre; mais depuis la première édition de cette *Histoire*, on a eu la bonté de nous communiquer une lettre que madame de Maintenon écrivit à M. Languet, curé de Saint-Sulpice, le 10 janvier 1715, trois jours après la mort de Fénelon. On y lit

quoit bien au besoin, sans être dans la disposition de le rappeler à la cour, ni de lui rendre sa confiance. (*Note de l'auteur.*)

ces paroles : « Je suis fâchée de la mort de M. de « Cambrai ; c'est un ami que j'avois perdu par le quié« tisme. Mais on prétend qu'il auroit pu faire du bien « dans le concile, si on pousse les choses jusque-là. » Ce langage, dans une pareille circonstance, et sur la mort d'un ancien ami, paroîtra sans doute bien froid, et n'annonce que trop clairement combien madame de Maintenon étoit peu disposée à se rapprocher de Fénelon. Cependant les dernières expressions de sa lettre pourroient expliquer, jusqu'à un certain point, comment Louis XIV a pu dire, en apprenant la mort de l'archevêque de Cambrai : *Il nous manque bien au besoin.* Mais dans cette supposition même, il est bien évident que les regrets de Louis XIV ne portoient que sur l'utilité des services que pouvoit encore rendre Fénelon, dans la crise où se trouvoient alors les affaires de l'Église.

Quoi qu'il en soit, il est bien difficile de croire que madame de Maintenon ait été entièrement indifférente à un événement qui lui rappeloit tant de souvenirs, qui avoient dû laisser des traces si profondes et si durables dans sa pensée. La mort de Fénelon devoit au moins renouveler en elle la mémoire de leurs amis communs, qui venoient de disparoître successivement à ses yeux, et qui avoient longtemps et exclusivement formé la société intime, dans laquelle elle avoit passé les premières années de sa faveur. Un retour involontaire sur elle-même

pouvoit en même temps l'avertir, qu'elle approchoit de ce terme redoutable, où toutes les petites passions qui ont agité la vie, paroissent mériter bien peu d'intérêt.

45. Testament de Fénelon.

Nous croyons devoir rapporter les dispositions les plus importantes du testament de Fénelon; elles montrent toute son âme et tous ses principes (1). On y observe sa constante occupation à justifier la pureté de ses intentions, et à constater toute l'étendue de sa soumission sans bornes au jugement prononcé contre son livre. Ce testament porte d'ailleurs un caractère de modestie et de simplicité, qui fait encore mieux connoître l'âme de Fénelon, que tant d'ouvrages qui ont honoré sa mémoire. Ses réflexions sur la modestie qui doit accompagner les funérailles des évêques; ses maximes sur l'emploi des biens ecclésiastiques; la tendre affection avec laquelle il s'exprime sur l'abbé de Langeron et sur les amis vertueux qui préférèrent la gloire de partager ses malheurs et sa disgrâce, à tous les avantages de la fortune et de l'ambition, ajoutent je ne sais quelle onction à l'intérêt qu'inspirent toujours les dernières paroles des mourants. C'est la voix de la religion, de la vertu et de l'amitié, qui se

(1) Ce *Testament*, daté du 5 mai 1705, est rapporté en entier, dans le dernier tome de la *Correspondance de Fénelon*, p. 139, etc.

fait entendre du fond du tombeau, pour parler à tous les cœurs sensibles et religieux.

« Quoique ma santé soit en l'état où elle est « d'ordinaire, je dois me préparer à la mort. C'est « dans cette vue que je fais et que j'écris de ma « propre main le présent testament, révoquant et « annulant, par celui-ci, tout autre testament anté- « rieur.

I.

« Je déclare que je veux mourir entre les bras « de l'Église catholique, apostolique et romaine, ma « mère. Dieu, qui lit dans les cœurs, et qui me ju- « gera, sait qu'il n'y a eu aucun moment de ma vie, « où je n'aie conservé pour elle une soumission et « une docilité de petit enfant, et que je n'ai jamais « eu aucune des erreurs qu'on a voulu m'imputer. « Quand j'écrivis le livre intitulé : *Explication des « Maximes des Saints*, je ne songeois qu'à séparer « les véritables expériences des saints, approuvées « de toute l'Église, d'avec les illusions des faux « mystiques, pour justifier les unes et pour rejeter « les autres. Je ne fis cet ouvrage, que par le con- « seil des personnes les plus opposées à l'illusion, « et je ne le fis imprimer qu'après qu'ils l'eurent « examiné. Comme cet ouvrage fut imprimé en « mon absence, on y mit les termes de *trouble invo- « lontaire*, par rapport à Jésus-Christ, lesquels

« n'étoient point dans le corps de mon texte original, comme certains témoins oculaires d'un très-grand mérite l'ont certifié, et qui avoient été mis à la marge, seulement pour marquer une petite addition, qu'on me conseilloit de faire en cet endroit-là, pour une plus grande précaution. D'ailleurs, il me sembloit, sur l'avis des examinateurs, que les correctifs inculqués dans toutes les pages de ce petit livre, écartoient avec évidence tous les sens faux ou dangereux. C'est suivant ces correctifs que j'ai voulu soutenir et justifier ce livre, pendant qu'il m'a été libre de le faire; mais je n'ai jamais voulu favoriser aucune des erreurs en question, *ni flatter aucune personne que je connusse en être prévenue. Dès que le pape Innocent XII a eu condamné cet ouvrage, j'ai adhéré à ce jugement, du fond de mon cœur et sans restriction, comme j'avois d'abord promis de le faire. Depuis le moment de la condamnation, je n'ai jamais dit un seul mot pour justifier ce livre. Je n'ai songé à ceux qui l'avoient attaqué, que pour prier avec un zèle sincère pour eux, et que pour demeurer uni à eux dans la charité fraternelle.*

II.

« Je soumets à l'Église universelle et au siége apostolique tous les écrits que j'ai faits; et j'y con-

« damne tout ce qui pourroit m'avoir échappé, au « delà des véritables bornes. Mais on ne doit m'at- « tribuer aucun des écrits que l'on pourroit faire « imprimer sous mon nom ; je ne reconnois que « ceux qui auront été imprimés par mes soins, et « reconnus par moi pendant ma vie. Les autres « pourroient, ou n'être pas de moi, ou m'être « attribués sans fondement, ou être mêlés avec « d'autres écrits étrangers, ou être altérés par des « copistes.

« A Dieu ne plaise que je prenne ces précautions « par une vaine délicatesse pour ma personne! Je « crois seulement devoir au caractère épiscopal, « dont Dieu a permis que je fusse honoré, qu'on « ne m'impute aucune erreur contre la foi, ni au- « cun ouvrage suspect. »

Le troisième article ne renferme que des legs et des récompenses à ses domestiques.

IV.

« Je souhaite que mon enterrement se fasse dans « l'église métropolitaine de Cambrai, en la ma- « nière la plus simple, et avec le moins de dépense « qu'il se pourra. *Ce n'est point un discours mo- « deste, que je fasse ici pour la forme ; c'est que « je crois que les fonds qu'on pourroit employer a « des funérailles moins simples, doivent être ré- « servés pour des usages plus utiles, et que la mo-*

« *destie des funérailles des évêques doit appren-*
« *dre aux laïques à modérer les vaines dépenses*
« *qu'on fait dans les leurs.*

V.

« Je nomme et constitue pour mon héritier universel, Léon de Beaumont, mon neveu, fils d'une « de mes sœurs, en qui j'ai reconnu, dès son enfance, des sentiments dignes d'une singulière amitié, et qui n'a jamais cessé, pendant tant d'années, « d'être pour moi comme le meilleur des fils pour « son père. Je ne lui marque rien, et je laisse tout à « sa dévotion, parce que je suis pleinement persuadé qu'il fera, de concert avec mes deux exécuteurs testamentaires, le meilleur usage qu'il « pourra, de ce qu'il trouvera de liquide dans ma « succession.

VI.

« Je nomme pour exécuteur du présent testament, « M. l'abbé de Chanterac, mon parent, qui a été « mon conseil dans ce diocèse, qui m'a témoigné une « amitié à toute épreuve, et pour qui j'ai une grande « vénération. Je dénomme aussi M. l'abbé de Langeron, ami précieux, que Dieu m'a donné dès « notre première jeunesse, et qui a fait une des « plus grandes consolations de ma vie (1). J'espère

(1) Fénelon, dans un codicile du 5 janvier 1715, substitua à l'abbé de Langeron, défunt, l'abbé de Fénelon, son petit-neveu. (*Corresp.* t. XI, p. 143.)

« que ces deux amis, si chrétiens, ne refuseront pas « leurs soins et leurs conseils à mon héritier.

VII.

« Quoique j'aime tendrement ma famille, et « que je n'oublie pas le mauvais état de ses affai- « res, je ne crois pourtant pas lui devoir laisser « ma succession. Les biens ecclésiastiques ne sont « pas destinés aux besoins des familles ; et ils ne « doivent point sortir des mains des personnes atta- « chées à l'Église. J'espère que Dieu bénira les deux « neveux que j'ai élevés auprès de moi, et que j'aime « avec tendresse, à cause des principes de probité « et de religion dans lesquels ils me paroissent s'af- « fermir.

« *Signé* FR. archev. duc de Cambrai.

« Fait à Cambrai, le 5 mai 1705. »

46. Lettres du chapitre de Cambrai, sur la mort de Fénelon.

Le jour même de la mort de Fénelon (7 janvier 1715), on fit lecture au chapitre de Cambrai de son testament (1) ; et le chapitre arrêta qu'il seroit fait

(1) L'abbé de Chanterac se trouvoit à Cambrai, à l'époque de ce triste événement. On lit dans les registres du chapitre métropolitain de cette ville, sous la date du 7 janvier 1715 : « Il est fait lecture au chapitre, du testament de monseigneur « l'archevêque, décédé le même jour à cinq heures du matin. « M. de la Cropte de Chanterac, archidiacre, et M. l'abbé « de Fénelon, écolâtre, désignés exécuteurs testamentaires « par le prélat, font serment de bien remplir cet office, et

part de cette mort au chancelier Voysin, ministre et secrétaire d'État au département de la guerre, qui avoit le Cambrésis dans son département.

La lettre du chapitre à ce ministre, atteste la profonde impression qu'une perte aussi imprévue avoit laissée dans tous les cœurs, et l'union qui avoit toujours régné entre l'archevêque de Cambrai et son chapitre.

« MONSEIGNEUR,

« C'est dans les sentiments d'une très-vive dou-« leur, que nous sommes obligés de donner part à « Votre Excellence, de la perte que nous venons « de faire de Monseigneur notre archevêque, dé-« cédé hier à cinq heures du matin. L'édification « avec laquelle il a rempli pendant toute sa vie les « devoirs de l'épiscopat, et la parfaite union qu'il « nous a fait l'honneur d'entretenir avec nous jus-

« d'en rendre bon compte. » L'abbé de Chanterac ne survécut pas longtemps à une perte aussi accablante; il ne put même prendre sur lui, de continuer à habiter des lieux où tout lui rappeloit l'objet de sa douleur. Il se retira dans sa famille à Périgueux, où il mourut le 20 août 1715, environ sept mois après la mort de Fénelon. C'est ce que nous apprennent les registres du chapitre de Cambrai, sous la date du 2 septembre 1715 : « Ce jour, M. de Beaumont, archi-« diacre, annonce au chapitre, que M. de la Cropte de Chan-« terac, archidiacre, est décédé le 20 du mois d'août précé-« dent, à Périgueux. » (*Note de l'auteur.*)

« qu'au dernier moment, nous rendent si sensibles
« à sa mort, que nous ne pouvons, Monseigneur,
« assez témoigner à Votre Excellence, à quel point
« nous en sommes affligés. Nous trouverons, Monseigneur, dans notre malheur un véritable sujet
« de consolation, si vous daignez nous honorer
« de votre protection auprès de Sa Majesté; nous
« tâcherons de la mériter par nos prières et nos
« vœux. A Cambrai, 8 janvier 1715. »

Le chapitre adressa le même jour de pareilles lettres, avec les modifications prescrites par les convenances, aux chefs civils et militaires de la province de Flandre.

Dans celles qu'il écrivit aux évêques suffragants de la métropole de Cambrai, le chapitre leur demandoit « le secours de leurs prières, pour obtenir
« de la bonté du ciel un successeur qui imitât parfaitement toutes les vertus du prélat qui venoit
« d'être enlevé à la religion et à l'Église (1). »

Ces témoignages du chapitre de Cambrai n'étoient que l'expression fidèle des sentiments d'amour, de respect et de concorde, qui avoient toujours uni Fénelon et le premier corps ecclésiastique de son diocèse; les registres du chapitre nous en offrent les preuves les plus touchantes et les plus invariables, pendant un épiscopat de vingt ans. Un

(1) Registres du chapitre de Cambrai.

simple malentendu, dans une seule circonstance, donna lieu à une légère discussion; « *mais une* « *seule conférence entre Monseigneur l'archevêque* « *et son chapitre, avoit suffi pour concilier tous* « *les intérêts et toutes les parties* (1). »

47. Son oraison funèbre est supprimée, d'après l'avis de ses exécuteurs testamentaires.

Ces mêmes registres nous apprennent, à l'époque de la mort de Fénelon, un fait bien remarquable. ‖ On examina, dans une assemblée du chapitre de Cambrai, s'il conviendroit de prononcer l'oraison funèbre du prélat défunt, dans la cérémonie de ses funérailles, comme on avoit fait quelquefois en de semblables occasions. Le chapitre laissa entièrement la décision de ce point aux exécuteurs testamentaires, qui ne furent point d'avis de faire prononcer l'oraison funèbre (2). ‖ Ces exécuteurs testamentaires étoient l'abbé de Chanterac, cet ancien et fidèle ami de Fénelon, dont nous avons si souvent parlé, et l'abbé de Fénelon son petit-neveu. On doit bien penser que les considérations les plus puissantes purent seules les porter à refuser à la douleur publique ces tristes et derniers

(1) *Registres du chapitre de Cambrai.*

(2) Voyez le texte des *Registres du chapitre*, cité par M. Le Glay, dans sa *Notice sur le monument élevé à Fénelon*, en 1824; *in*-8° (p. 9). Le texte des *Registres du chapitre*, et les observations dont il est suivi dans la *Notice*, nous ont donné lieu de corriger un peu, sur ce sujet, le texte du cardinal de Bausset. (Édit.)

honneurs, que tant de vertus réclamoient. Mais ils pensèrent, avec raison, que la gloire de Fénelon n'avoit pas besoin du vain appareil d'une cérémonie; et que, vu la difficulté de dire tout ce que l'on pensoit et tout ce que l'on sentoit, un silence absolu étoit préférable à un langage contraint et glacé.

Ne seroit-il pas aussi permis de présumer que l'abbé de Chanterac, dépositaire de toutes les pensées de Fénelon, ne fit que se conformer en cette circonstance aux intentions de Fénelon lui-même, dans la vue d'éviter de réveiller d'anciens souvenirs, ou de laisser sa famille exposée à des ressentiments toujours actifs et toujours redoutables?

Nous avons déjà fait observer, que ni M. de Boze, successeur de Fénelon à l'Académie françoise, ni M. Dacier, directeur de l'Académie, n'osèrent prononcer le nom de *Télémaque* dans l'éloge de Fénelon (1).

Le diocèse de Cambrai fut donc privé de la consolation de voir rendre à la mémoire de Fénelon un hommage que sembloit exiger l'éclat de son nom et de ses vertus; et la première compagnie littéraire du royaume se condamna au silence sur un des plus beaux monuments de la littérature françoise. Mais l'attendrissement que le nom seul de Fénelon excite encore dans tous les cœurs, après plus

(1) Ci-dessus, t. III, p. 29.

d'un siècle, sera toujours la plus belle et la plus durable de toutes les oraisons funèbres.

48. La mort de Fénelon excite des regrets universels; regrets de Clément XI.

La mort de Fénelon excita des regrets sincères et universels, dans toute l'étendue des Pays-Bas ; et malgré les combats des partis qui divisoient l'Église, tous les cœurs se réunirent pour déplorer la mort d'un évêque, qui avoit conquis le respect, l'estime et l'affection de ses adversaires mêmes. Nous avons déjà dit (1) que, malgré son opposition à la doctrine des Jansénistes, et quoiqu'il l'eût combattue avec éclat par de nombreux écrits, il avoit toujours détourné de dessus leurs têtes les coups de l'autorité, et les avoit préservés, par son zèle même, des dangers personnels auxquels ils auroient pu être exposés. *Bien loin de porter atteinte à l'amour général que tous portoient à Fénelon* (2), ils furent d'autant plus affligés de sa perte, qu'ils ignoroient quelles seroient à leur égard les dispositions de son successeur, et qu'ils ne pouvoient guère, dans les circonstances où ils se trouvoient, en attendre un traitement aussi favorable.

Quant aux amis de Fénelon, on n'a pas besoin de dire, *qu'ils tombèrent dans l'abîme de l'affliction la plus amère* (3).

Lorsque la nouvelle de sa mort parvint dans les

(1) Ci-dessus, t. III, p. 480, etc.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVII, p. 179.

(3) *Ibid.* t. XXII, p. 144.

pays étrangers, elle y fut peut-être plus vivement ressentie qu'en France même, où tous les esprits étoient aigris et divisés, où une paix récente laissoit encore subsister les charges et les calamités d'une guerre malheureuse, où tous les corps étoient impatients du joug de l'autorité, et où l'amour du changement tournoit toutes les pensées et toutes les espérances vers un nouvel ordre de choses. Mais dans tout le reste de l'Europe, on ne fut frappé que de la perte d'un homme qui avoit illustré son siècle par un grand caractère, par des vertus éclatantes, et des ouvrages qui dureront autant que la langue dans laquelle ils furent écrits. De tels hommes commençoient à devenir rares dans tous les pays; et le nom de Fénelon étoit peut-être le seul alors, qui jouît de la vénération universelle.

Le pape Clément XI donna des larmes sincères à sa mort, et parut regretter de ne l'avoir point nommé cardinal, dans la crainte de déplaire à Louis XIV. C'étoit le vœu de son cœur; et il l'avoit laissé entrevoir au célèbre cardinal Quirini, dans un temps où il pouvoit encore céder à son penchant. C'est le cardinal Quirini lui-même, qui a consigné ce fait dans ses écrits, en rendant compte d'une conversation qu'il avoit eue avec Clément XI, avant qu'on eût appris à Rome que Fénelon n'existoit plus (1).

(1) « Eos de doctrina et pietate Fenelonii sensus e sanc-

¶ Le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, confirme, sur ce point, le témoignage du cardinal Quirini. « Le P. Daubenton, « dit-il, étoit encore à Rome en 1715, quand on y « apprit la mort de l'archevêque de Cambrai. Clé« ment XI, dans l'affliction qu'il en eut, fit un « reproche au Jésuite, de ce qu'il ne lui avoit ja« mais parlé de l'archevêque de Cambrai, pour le « faire cardinal. Ce fut le P. Daubenton lui-même, « qui manda la chose à un de ses amis de Paris, « qui vit encore (1). »

Jean-Baptiste Rousseau, alors retiré dans les pays étrangers, fut témoin des regrets qu'on donnoit partout à la mémoire de Fénelon. Il écrivoit à un protestant, distingué par des ouvrages estimables(2): « Les grands talents sont de tous les pays et de « toutes les communions; et je ne suis point sur« pris de vous voir si touché de la perte que l'Église

« tissimo pectore deprompsit, unde facile mihi innotesceret « cogitationem de illo præsule ad cardinalatum evehendo « pontificia mente jam repositam manere. » (Quirini, *Comment. histor.* II part. lib. I, cap. 4.) Ce passage est cité plus au long dans le tome IV de la *Correspondance de Fénelon*, p. 590, note 1.

(1) *Vie de Fénelon*, par le marquis, son petit-neveu, p. 95.

(2) Jean-Pierre de Crousaz, né à Lausanne en 1663, mourut dans la même ville en 1748. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de philosophie, de physique et de mathématiques. (ÉDIT.)

« et la république des lettres ont faite, en la personne « de M. l'archevêque de Cambrai. Dans un siècle « où le mérite véritable est si rare, il n'y a point « d'honnête homme qui ne doive regretter un si « véritablement grand personnage. Sa réputation « vivra autant qu'il y aura sur la terre des hommes « sensibles au vrai mérite et à la vraie vertu; et, « soit dit à la honte de notre nation, peut-être « sera-ce chez nous que sa mort sera le moins « pleurée. »

49. Portrait de Fénelon, par le duc de Saint-Simon; conjectures de cet auteur, sur la faveur destinée à Fénelon sous la Régence.

« Ce prélat, dit le duc de Saint-Simon (1), étoit « un grand homme maigre, bien fait, avec un « grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sor- « toient comme un torrent, et une physionomie « telle que je n'en ai vu qui y ressemblât, et qui « ne pouvoit s'oublier, quand on ne l'auroit vue « qu'une fois.

« Elle rassembloit tout, et les contraires ne s'y « combattoient point; elle avoit de la gravité et « de l'agrément, du sérieux et de la gaieté; elle « sentoit également le docteur, l'évêque et le « grand seigneur. Tout ce qui y surnageoit, ainsi « que dans toute sa personne, c'étoit la finesse, « l'esprit, les grâces, la décence, et surtout la « noblesse. Il falloit faire effort pour cesser de

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXII, p. 135. Voyez les *Pièces justificatives* de ce VIIIe livre, n. I.

« le regarder; tous ses portraits sont parlants, « sans toutefois avoir pu attraper la justesse de « l'harmonie qui frappoit dans l'original, et la « délicatesse de chaque caractère que ce visage « rassembloit. Ses manières y répondoient dans la « même proportion, avec une aisance qui en don- « noit aux autres, et cet air et ce bon goût qu'on « ne tient que de l'usage de la meilleure compa- « gnie et du grand monde, qui se trouvoit répandu « de soi-même dans toutes ses conversations. »

Fénelon n'étoit âgé que de soixante-trois ans et cinq mois; mais un travail continuel dans tous les genres, et qui employoit tous ses jours et la plus grande partie de ses nuits, une sobriété portée peut-être à l'excès, les grandes traverses qui avoient agité sa vie, et surtout la douleur d'avoir perdu en un petit nombre d'années tous ses amis les plus chers, avoient entièrement détruit sa santé.

Le duc de Saint-Simon, ami et confident du duc d'Orléans, et à portée d'être instruit de ses dispositions les plus secrètes, ne paroît pas douter que ce prince, à son avénement à la régence, n'eût rappelé Fénelon à la cour, pour occuper les premières places. Mais ce fut sans doute par une sage disposition de la Providence, que Fénelon fut préservé de l'embarras de refuser, ou de la honte d'accepter la confiance et la faveur d'un prince qui professoit le mépris de la religion et de la morale.

Comment un évêque du caractère et de la piété de Fénelon, ne se seroit-il pas trouvé déplacé dans une cour où l'on s'étoit affranchi de tout respect pour les mœurs et les bienséances? Comment Fénelon auroit-il pu se flatter de fixer, par l'ascendant de sa vertu, un prince dont les grandes qualités étoient effacées par la plus honteuse foiblesse, et qui s'étoit laissé dominer par un ministre dont la fortune a été un des grands scandales de l'histoire? On vit, sous cette même régence, le chancelier d'Aguesseau compromettre sa réputation et sa dignité dans cette cour si peu digne de lui; il fallut qu'il survécût trente ans à cette courte éclipse de sa vertu, pour en recouvrer tout l'éclat. Et quelle différence entre les fonctions purement politiques du chancelier d'Aguesseau, et les devoirs sacrés qu'un évêque tel que Fénelon auroit eu à remplir, dans un temps où l'Église étoit menacée d'un schisme, et l'État d'un bouleversement total; où une politique coupable signoit des traités qui préparoient une guerre civile à la France; où chaque jour voyoit éclore des lois qui portoient le deuil, la douleur et la ruine dans toutes les familles; où l'on auroit peut-être proposé à Fénelon, d'attacher son nom à une déclaration de guerre contre le roi d'Espagne, son élève!

Ah! que les amis de la vertu et de la mémoire de Fénelon ne regrettent point pour lui une mort

peut-être prématurée! Elle lui a épargné la douleur d'avoir vu cette époque de licence et de désordre, qui a dénaturé le caractère national, et dont notre génération a si cruellement expié les excès. Fénelon a assez vécu pour sa renommée et pour son bonheur; avec Fénelon s'éteignit un siècle de grandeur et de gloire.

50. Difficulté de donner un successeur à Fénelon.

¶ Il parut si difficile de lui donner un successeur digne de le remplacer, que Louis XIV, qui lui survécut huit mois, mourut sans avoir nommé à l'archevêché de Cambrai. La difficulté de cette nomination avoit tout à la fois pour causes, la situation du diocèse de Cambrai relativement au jansénisme, et les rapports nécessaires de l'archevêque avec le gouvernement impérial (1). Dans ces conjonctures, il falloit nommer au siége de Cambrai, un prélat qui joignît à une grande fermeté pour le maintien de la foi, toute la prudence nécessaire pour concilier, dans les actes de son administration, le respect dû au gouvernement françois, avec les ménagements dus à une puissance étrangère. Par suite de ces difficultés, et du délai qu'elles occasionnèrent dans la nomination du successeur de Fénelon, le chapitre de Cambrai fut sur le point de rentrer, en 1715, dans son ancien droit de nommer l'archevêque; droit dont il n'avoit été dépouillé que par un *Indult personnel* accordé à Louis XIV,

(1) Voyez ci-dessus, p. 396, note 1.

par le pape Innocent XII, en 1695, comme on l'a vu plus haut (1). Deux jours avant la mort du Roi, le chancelier Voysin, qui n'ignoroit pas le droit du chapitre, à cet égard, lui écrivit pour lui mander « qu'il seroit conservé dans ses droits; mais « qu'il ne devoit procéder à aucune élection, en « cas de mort du Roi, qu'en présence des com- « missaires que le jeune Roi (Louis XV) nomme- « roit pour y assister de sa part (2). » Il ne paroît pas que le chapitre de Cambrai ait cru devoir procéder à l'élection; il jugea sans doute convenable de laisser au nouveau Roi le temps de recourir au Pape, pour obtenir le renouvellement de l'Indult accordé à Louis XIV, vingt ans auparavant. Ce fut en vertu de ce nouvel Indult, que Louis XV nomma, au commencement de l'année 1716, à l'archevêché de Cambrai, l'abbé d'Estrées, qui mourut au mois de mars 1718, avant d'avoir reçu ses bulles (3).

51. Sépulture de Fénelon, inscriptions de son tombeau

¶ Pour compléter l'histoire de Fénelon, nous donnerons ici quelques détails sur sa sépulture, et sur le monument que la ville de Cambrai lui a fait ériger, dans ces derniers temps (4).

(1) Ci-dessus, t. Ier, p. 389, etc.

(2) *Lettre du chancelier Voysin au chapitre métropolitain de Cambrai*, du 30 août 1715. (*Cameracum christianum*; *append.* n. 7.)

(3) *Gallia christiana*, t. III, p. 63.

(4) Ces détails sont tirés, en partie, des *Pièces justifica-*

¶ A l'époque de sa mort, son corps fut déposé dans un cercueil de plomb, inhumé à l'entrée du chœur de l'église métropolitaine de Cambrai, et couvert d'un marbre qui portoit cette inscription : « *Hic jacet illu-* « *strissimus et reverendissimus D. D. Franciscus de* « *Salignac de la Mothe-Fénelon, archiepiscopus* « *dux Cameracensis; S. R. Imperii princeps, comes* « *Cameracesii, clarus genere, clarissimus doctrinâ,* « *scriptis et eximiis animi dotibus; in omnes bene-* « *ficus, amicis et bonis, non sibi vivebat, ipsis appri-* « *me carus; animarum zelo, ardentissimâ caritate,* « *et omnibus vigilantissimi pastoris, et amantissimi* « *patris virtutibus præfulgens; S. R. Ecclesiæ filius* « *observantissimus, fideique ejus et auctoritatis vin-* « *dex acerrimus; cujus nomen et fama ad remotis-* « *simas doctarum quotquot gentium plagas, ingenti* « *cum laude percrebuerant. Heu! tanti solus super-* « *stes viri mortuus, sed non mutus cinis spirat ad-* « *huc splendetque, præsulibus perpetuum decus,* « *intaminatus Christi discipulus, forma factus* « *gregis. Eidem mœstissimo gregi ereptus est, suis* « *et exteris flendus, 7ª die januarii, anno Domini*

tives, placées à la suite des éditions précédentes de cette *Histoire*; (liv. VIII, n. III.) Nous les avons complétés, d'après quelques ouvrages plus récents, et principalement d'après la *Notice sur le monument de Fénelon*, publiée en 1826, par M. Le Glay. (*Cambrai*, 38 pages *in*-8°.) Voyez aussi *L'Ami de la Religion*, t. XLVI, p. 331 et 429.

« 1715, *ætatis agens 64; postquam huic metro-
« politanæ ecclesiæ, viginti ferme annis, dignis-
« sime præfuisset. Requiescat in pace.*

¶ « Ici repose François de Salignac de la Mothe-
« Fénelon. Distingué par sa naissance, il se rendit
« à jamais célèbre par son savoir, ses écrits et les
« sublimes qualités de son âme. Bienfaisant envers
« tout le monde, il vivoit moins pour lui que pour
« ses amis et pour tous les gens de bien, qui le ché-
« rissoient tendrement. On admiroit en lui un zèle
« infatigable pour le salut des âmes, une ardente
« charité, et toutes les vertus qui caractérisent le
« pasteur le plus vigilant, le père le plus affectueux.
La sainte Église romaine trouva en lui un enfant
« plein de soumission, un zélé défenseur de sa foi
« et de son autorité. Sa renommée se répandit jus-
« que dans les climats les plus lointains. Hélas! il
« ne nous reste de lui qu'une cendre inanimée!
« Mais cette cendre ne sera point stérile; elle de-
« meure, pour rappeler celui qui fut l'honneur de
« l'épiscopat, qui se montra le disciple sans tache
« du Sauveur des hommes, et qui fut constamment
« le modèle de son troupeau. Ce digne prélat,
« objet éternel de nos regrets et de ceux des étran-
« gers, fut enlevé à son troupeau désolé, le 7 janvier
« 1715, dans la 64e année de son âge, après avoir
« gouverné très-dignement, pendant près de vingt
« ans, cette église métropolitaine. »

30.

¶ En 1720, lorsque les caveaux destinés à la sépulture des archevêques, furent construits, on y transféra les restes de Fénelon. Le caveau qui les renfermoit fut scellé d'une pierre, sur laquelle on grava ces mots : « *Hìc jacet Franciscus de Salignac* « *de la Mothe-Fénelon*, *archiepiscopus Camera-* « *censis*, *defunctus die septimâ januarii* 1715, *e* « *priori tumulo huc translatus die* 28ᵉ *martii* 1720.»

¶ « Ici repose François de Salignac de la Mothe- « Fénelon, archevêque de Cambrai, mort le 7 jan- « vier 1715, transféré de son premier tombeau « dans ce caveau, le 28 mars 1720. »

52. Mausolée en marbre, érigé en 1724; inscription du P. Sanadon.

¶ En 1724, le marquis de Fénelon, ambassadeur de France en Hollande, fit placer sur le tombeau de son grand oncle un mausolée en marbre. Jean-Baptiste Lemoyne, statuaire du Roi, fut chargé de l'exécuter. L'inscription qu'on y grava, est du P. Sanadon, Jésuite; elle est conçue en ces termes :

Hìc jacet sub altari principe
FRANCISCUS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FÉNELON,
Cameracensium archiepiscopus et dux, ac sancti imperii romani princeps.
SÆCULI LITTERATI DECUS,
Omnes dicendi lepores virtuti sacravit ac veritati;
Et dum sapientiam, Homerus alter, spirat,
Se, suosque mores inscius retexit.
UNICÈ PATRIÆ BONO INTENTUS,
Regios principes ad utilitatem publicam instituit;
Hinc pio gaudet Iberia Philippo.
Hinc Religio, Gallia, Europa, extincto illacrymant Delphino.
VERI DEFENSOR,
Ut Hipponensis olim fortis et suavis,

Libertatem cum gratia eò feliciùs conciliavit,
Quò debitum Ecclesiæ decretis obsequium firmiùs astruxit.
ASCETICÆ VITÆ MAGISTER,
De casto amore ita disseruit,
Ut Vaticano obsequens oraculo,
Simul Sponso et Sponsæ placuerit.
IN UTRAQUE FORTUNA SIBI CONSTANS,
In prospera, aulæ favores nedum prensaret, adeptos etiam
Abdicavit;
In adversa, Deo magis adhæsit.
ANTISTITUM NORMA,
Gregem sibi creditum assiduâ fovit præsentiâ,
Verbo nutrivit, erudivit exemplo, opibus sublevavit.
EXTERIS PERINDE CARUS AC SUIS,
Gallos inter et hostes cùm esset medius,
Hos et illos ingenii famâ et comitate morum sibi devinxit.
MATURUS COELO,
Vitam laboribus exercitam, claram virtutibus,
Meliore vitâ commutavit,
SEPTIMO JANUARII, ANNO M. DCCXV, ÆTATIS LXIV.
Hoc monumentum pii ac mœrentes sororis filius et fratris nepotes
posuere.

¶ « Ici repose, sous le maître-autel, François de « Salignac de la Mothe-Fénelon, archevêque-duc « de Cambrai, prince du saint-empire romain. « Honneur d'un siècle lettré, il consacra à la vertu « et à la vérité toutes les grâces du discours ; et « tandis que, comme un autre Homère, il ensei- « gnoit la sagesse, c'étoit sa personne et son noble « caractère qu'il dévoiloit à son insu. Uniquement « attentif au bien de sa patrie, il éleva pour l'utilité « publique, les enfants des rois : c'est pourquoi « l'Espagne se félicite de posséder le pieux Phi- « lippe ; c'est pourquoi la religion, la France et

« l'Europe pleurent la mort du Dauphin. Défen-
« seur de la vérité, fort et doux comme l'évêque
« d'Hippone, il accorda heureusement la liberté
« avec la grâce; et par son exemple, il affermit l'o-
« béissance due aux décisions de l'Église. Maître de
« la vie ascétique, il traita du pur amour, de ma-
« nière qu'en se soumettant à l'oracle du Vatican,
« il plut également à l'Époux et à l'Épouse. Tou-
« jours semblable à lui-même, dans l'une et l'autre
« fortune, loin d'ambitionner dans la prospérité
« les faveurs de la cour, il renonça à celles qu'il
« avoit obtenues; dans la disgrâce, il s'attacha plus
« étroitement à Dieu. Modèle des évêques, il vivi-
« fia par sa résidence assidue le troupeau qui lui
« étoit confié; il le nourrit par sa parole, l'instrui-
« sit par ses exemples, le soulagea par ses revenus.
« Également chéri des étrangers et des siens, se
« trouvant placé entre les François et leurs ennemis,
« il s'attacha les uns et les autres, par la renommée
« de son génie et par la politesse de ses mœurs. Mûr
« pour le ciel, il échangea contre une vie meil-
« leure une vie passée dans les travaux, illustrée
« par les vertus, le septième jour de janvier de l'an
« 1715, dans la soixante-quatrième année de son
« âge. Le fils de sa sœur et les petits-fils de son
« frère lui ont élevé ce monument de leur piété et
« de leur douleur. »

Cette épitaphe, que d'Alembert trouvoit longue

et froide, a du moins l'avantage d'offrir un tableau complet des vertus de Fénelon. Elle est assurément préférable à celle que d'Alembert lui-même avoit proposée, et dont la pensée principale consiste dans une hyperbole outrée : « Sous cette pierre repose « Fénelon. Passant, n'efface point par tes pleurs « cette épitaphe, afin que d'autres la lisent et pleu- « rent comme toi. »

¶ A l'époque de la Révolution, le tombeau de Fénelon ne fut guère plus respecté que celui de tant d'autres personnages vénérables. Son cercueil de plomb fut exhumé, avec tous ceux qu'on put trouver dans l'église métropolitaine de Cambrai. Mais tandis qu'une troupe de brigands traînoit ignominieusement dans les rues les dépouilles mortelles de plusieurs autres pontifes, celles de Fénelon, tirées de son cercueil, furent soigneusement replacées dans le caveau. Il semble qu'une providence particulière ait voulu conserver à la ville de Cambrai les cendres de celui de ses archevêques, dont la mémoire y sera le plus longtemps en bénédiction. Les procès-verbaux relatifs à cette conservation paroissent en constater la vérité (1).

53. Les restes de Fénelon conservés pendant la Révolution; monument érigé en 1824 par la ville de Cambrai.

¶ Ces précieux restes ayant été découverts en 1804, le préfet du département du Nord (M. Dieudonné,) publia un arrêté portant, « qu'il seroit

(1) *Pièces justificatives* du livre VIII, n. II.

« élevé dans la ville de Cambrai, avec l'approbation « de S. M. (l'empereur Napoléon), un monument « ou mausolée, pour recevoir les cendres de l'im-« mortel Fénelon ; que le maire de la ville de Cam-« brai présenteroit les plans et dessins de ce monu-« ment, avec les états et devis estimatifs de la dépense « à faire. »

¶ En vertu de cet arrêté, divers plans furent proposés pour l'érection du monument projeté; et le préfet, de concert avec l'évêque (M. Belmas), adopta en 1821 le plan dressé par M. Gauthier, architecte des hospices civils de Paris. C'est d'après ce plan, que fut exécuté, en 1823, aux frais de la ville de Cambrai, le monument qu'on voit aujourd'hui dans la chapelle située derrière le chœur de l'église cathédrale. Ce monument, qui fut mis en place au printemps de l'année 1824, occupe le fond de la chapelle. Le soubassement, orné des insignes de l'épiscopat, recouvre les restes du vertueux prélat. Au-dessus, s'élèvent deux colonnes, entre lesquelles est la statue de l'archevêque, qui, étendu sur le lit de mort, se soulève comme pour s'élancer vers le ciel. Trois bas-reliefs ornent le bas de la statue; dans l'un, Fénelon est représenté instruisant le duc de Bourgogne; dans l'autre, pansant des soldats blessés; et dans le troisième, ramenant une vache dans une chaumière. Ces bas-reliefs, aussi bien que la statue de Fénelon, sont l'ouvrage de M. David,

connu par le monument du duc d'Enghien, à Vincennes. Il est assez étonnant que la sculpture ait entrepris de perpétuer, dans le monument de Fénelon, l'anecdote, si peu vraisemblable, de la vache ramenée par le prélat à un pauvre paysan qui l'avoit perdue, et dont elle faisoit toute la richesse. Aucun auteur contemporain ne parle de ce trait singulier; il repose uniquement sur l'autorité de d'Alembert, qui l'a vraisemblablement rapporté d'après une tradition trop peu autorisée (1). On est également surpris de voir, dans le monument dont nous parlons, le prélat représenté *en rochet*, pendant qu'il panse les blessés. Toutefois, ces défauts de détail n'empêchent pas que le monument ne soit d'un bel effet dans son ensemble.

L'inauguration solennelle s'en fit le 7 janvier 1826,

(1) Le cardinal Maury rapporte également cette anecdote dans une *Note sur l'Éloge de Fénelon ;* mais il ne cite aucun témoignage à l'appui de son récit; et l'on sait d'ailleurs combien l'autorité de ce prélat est suspecte en matière d'anecdotes. (Voyez ci-dessus, t. I[er], p. 307 et 508. II, 291 et 469. IV, 481. — Voyez aussi *L'Ami de la Religion*, t. XII, p. 330; XLVI, 331.)

Au reste, la tradition dont il s'agit, peut avoir été occasionnée par celle qui nous apprend que, pendant les calamités qui désolèrent, en 1709, la ville de Cambrai et ses environs, Fénelon recueillit dans son palais un grand nombre de paysans avec leurs bestiaux. (*Corresp. de Fénelon*, t. XI, p. 182.) (ÉDIT.)

jour anniversaire de la mort de Fénelon. M. Belmas, alors évêque de Cambrai, après un service solennel pour le repos de l'âme de son illustre prédécesseur, prononça un discours, dans lequel il rappela les vertus du prélat qui a tant illustré le siége de Cambrai, et dont la réputation, toujours croissante avec le temps, a triomphé des plus injustes préventions. La ville de Cambrai, pour mettre, en quelque sorte, le complément à l'hommage qu'elle venoit de rendre à Fénelon, fit frapper, cette même année, une médaille en mémoire de l'érection du monument. Cette médaille, du module de 22 lignes, fut gravée par M. Caunois, déjà connu par d'autres ouvrages en ce genre. Elle présente, d'un côté, l'effigie de Fénelon ; et de l'autre, le dessin du monument, avec cette inscription : *Urbi venerandus et orbi.*

¶ Ces hommages publics, rendus à la mémoire de Fénelon plus d'un siècle après sa mort, ne furent pas seulement un sujet de joie pour les habitants de Cambrai. Tous les amis de la religion et de la vertu apprirent avec consolation, que la révolution, qui a dénaturé tant d'idées morales, et fait méconnoître tant de vertus, n'a point entièrement effacé les traces profondes que les vertus de Fénelon avoient laissées dans le cœur des Flamands. Tous accueillirent avec de justes éloges, cette espèce d'expiation des cruels outrages faits à la mémoire

de tant de bienfaiteurs de l'humanité, qui, sans avoir laissé un nom aussi éclatant que Fénelon, avoient des droits aussi sacrés à la reconnoissance publique (1).

(1) Ces réflexions sur le monument élevé à Fénelon, en 1826, se trouvoient placées ailleurs dans les précédentes éditions de cette *Histoire*. (3ᵉ édit. t. III, p. 98, etc.) Elles nous ont paru placées plus naturellement dans la conclusion de l'ouvrage. (Édit.)

FIN DU LIVRE HUITIÈME ET DERNIER.

PIÈCES

JUSTIFICATIVES

DU TOME QUATRIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE SEPTIÈME.

N° I. — PAGE 20.

*Notice bibliographique sur les différentes éditions de l'*EXAMEN DE CONSCIENCE SUR LES DEVOIRS DE LA ROYAUTÉ (1).

Ce fut en 1734, que le marquis de Fénelon fit imprimer cet ouvrage, pour la première fois, à la suite de la belle édition in-fol. du *Télémaque*, imprimée à Amsterdam, chez Wetstein et Smith. Le marquis de Fénelon eut à éprouver, dans cette circonstance, des contradictions et même des chagrins, qui exigent quelques détails qu'on ne trouvera pas sans doute déplacés dans les *Pièces justificatives* de l'*Histoire de Fénelon*. Nous puiserons ces détails dans les pièces originales que nous avons entre les mains (2).

Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, avoit chargé dom

(1) Dans les éditions précédentes de l'*Histoire de Fénelon*, cette *Notice* étoit jointe à celle que le cardinal de Bausset avoit donnée sur les différentes éditions du *Télémaque*, dans les *Pièces justificatives* du livre IVe (n. I.) Nous avons supprimé tout ce qui regarde le *Télémaque*, pour les raisons que nous avons indiquées plus haut (tome III, page 80, note 1.) Nous conservons seulement ici ce qui regarde l'*Examen de conscience*, et quelques autres pièces que le marquis de Fénelon joignit à la première édition de cet ouvrage. (ÉDIT.)

(2) Ces pièces se conservent aujourd'hui à la *bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice*. (ÉDIT.)

Toussaint Duplessis, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, d'écrire l'histoire de l'église de Meaux. L'article de Bossuet, qui a répandu tant d'éclat sur le siége de Meaux, devoit naturellement former une partie intéressante de cette histoire. Il étoit impossible de parler de Bossuet, sans parler de ses démêlés avec Fénelon. Ce religieux trouva dans les ouvrages de Bossuet, dans tous les monuments qu'il avoit laissés, et dans les témoignages des contemporains qui avoient vécu à Meaux avec ce grand homme, tous les matériaux qu'il pouvoit désirer. Mais un sentiment assez naturel d'impartialité lui fit penser qu'il ne lui étoit pas permis de mêler le nom de Fénelon à ses récits, sans chercher auprès de sa famille ou de ses amis, des éclaircissements et des lumières sur ses controverses avec Bossuet. Il s'adressa donc au marquis de Fénelon, qui lui communiqua une partie des papiers dont il étoit dépositaire. On peut voir, par toutes les pièces que nous avons rapportées sur l'affaire du quiétisme, que le marquis de Fénelon put le mettre à portée de connoître bien des faits et des détails encore inconnus au public, et qui lui laissèrent une impression favorable sur la conduite, les procédés, les intentions et les vertus de l'archevêque de Cambrai. D'ailleurs le nom et la gloire de Fénelon étoient devenus une espèce de gloire nationale. L'historien de Meaux rédigea donc l'article de Bossuet, dans une disposition qu'il croyoit entièrement impartiale ; il parla de Bossuet avec la juste admiration qui lui étoit due, et de Fénelon avec cet intérêt qu'inspire toujours la vertu malheureuse et persécutée. L'*Histoire de l'Église de Meaux* parut en 1731, en deux volumes in-4°.

L'évêque de Troyes (ce même abbé Bossuet dont nous avons tant parlé) crut la mémoire de son oncle outragée, parce que celle de Fénelon étoit respectée. Il voulut en tirer une vengeance assez conforme à l'opinion que l'on a pu prendre de lui dans sa propre correspondance. On fit imprimer clandestinement, en 1732, le manuscrit de l'abbé Phélippeaux, que nous avons fréquemment cité, sous le titre de *Relation du Quiétisme*. Le marquis de Fénelon, comme nous le voyons par ses lettres manuscrites, fut profondément affecté d'un outrage aussi cruel à la réputation d'un oncle vénéré. Il dédaigna de répondre et de faire répon-

dre à un libelle dont l'auteur étoit encore inconnu à la plus grande partie du public. Le neveu de Bossuet avoit cru honorer la mémoire de son oncle, en faisant publier un libelle contre Fénelon. Le neveu de Fénelon voulut ajouter de nouveaux titres à la gloire de l'archevêque de Cambrai, sans attaquer celle de l'évêque de Meaux. C'étoit rendre le plus noble hommage à la mémoire de ces deux grands prélats, en montrant que Fénelon fut digne d'avoir été l'élève et longtemps l'ami de Bossuet, et que le précepteur du duc de Bourgogne méritoit de succéder au précepteur du fils de Louis XIV. Le marquis de Fénelon avoit entre ses mains un manuscrit précieux de l'archevêque de Cambrai. Cet écrit, connu depuis sous le titre d'*Examen de conscience d'un Roi*, ou sous celui de *Directions pour la conscience d'un Roi*, avoit été composé pour le duc de Bourgogne. Heureusement il ne s'étoit point trouvé dans la cassette de ce prince, au moment de sa mort (1). Le ressentiment que le *Télémaque* avoit excité dans l'esprit de Louis XIV, permettoit de craindre qu'il ne se trouvât également blessé par cet *Examen de conscience*. Le duc de Bourgogne se contentoit de le lire fréquemment, et le laissoit déposé entre les mains du duc de Beauvilliers. Celui-ci, en mou-

(1) On lit dans la note 6, placée à la suite de l'*Éloge de Fénelon*, par M. l'abbé Maury, depuis cardinal, le passage suivant :

« Cet ouvrage (*les Directions pour la conscience d'un Roi*), partagé en « trente-sept directions, fut le fruit de la correspondance secrète que l'arche- « vêque de Cambrai entretint avec M. le duc de Bourgogne ; et après la mort « de ce prince, on le trouva dans ses papiers. Le Roi lut ces *Directions* avec « madame de Maintenon, qui écrivit la lettre suivante à M. de Beauvilliers.... »

Le billet de madame de Maintenon, rapporté à la suite de cette note, est celui qui est cité textuellement dans le livre VII[e] de l'*Histoire de Fénelon*, n. 77, p. 276. Ce billet suppose assez clairement que le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un Roi* ne se trouvoit point dans la cassette du duc de Bourgogne. Madame de Maintenon, qui s'étoit montrée si offensée des prétendues allusions du *Télémaque*, l'auroit paru bien davantage des rapprochements plus marqués qu'offre l'*Examen de conscience*. Elle n'auroit pas écrit au duc de Beauvilliers, *qu'elle avoit un grand regret que le Roi eût brûlé lui-même tous ces papiers*. Elle regrettoit ces papiers, *parce qu'on n'y flattoit point le jeune prince, et qu'on ne lui donnoit point des conseils timides ;* mais si elle eût connu les *Directions pour la conscience d'un Roi*, elle auroit peut-être su mauvais gré à Fénelon des *vérités sévères*, qui s'adressoient indirectement à Louis XIV.

(*Note de l'auteur.*)

rant, le laissa à la duchesse de Beauvilliers, qui crut devoir le remettre au neveu de l'archevêque de Cambrai. Cet écrit étoit une espèce de secret, renfermé entre un petit nombre d'amis, religieusement attachés à la mémoire de Fénelon.

L'*Examen de conscience d'un Roi* étoit digne d'un évêque qui pensoit que les rois sont soumis, comme les autres hommes, aux lois de la justice et de la morale, et que les intérêts de la politique ne peuvent pas justifier leur infraction, au tribunal du Roi des rois.

Le marquis de Fénelon crut que cet écrit, dont le sujet avoit tant de rapport avec les maximes du *Télémaque*, et avoit été composé pour l'instruction du même prince, pouvoit naturellement entrer dans la magnifique édition que Wetstein et Smith préparoient à Amsterdam, et contribueroit à lui donner un nouveau prix. Il se proposa en même temps d'y ajouter un *Récit abrégé de la vie de Fénelon*, et un *Mémoire pour la défense de madame Guyon*. Sans attaquer Bossuet dans ces deux récits, il se bornoit à rétablir la vérité des faits, dénaturés avec tant de mauvaise foi dans la *Relation* de l'abbé Phélippeaux, qui avoit paru l'année précédente. Le marquis de Fénelon étoit alors ambassadeur de France à la Haye. L'autorité attachée à son caractère, et sa résidence sur les lieux, lui donnèrent la facilité de suivre les détails de cette édition, avec tout le zèle et toute l'ardeur que lui inspiroit sa vénération pour son oncle. L'impression du *Télémaque*, de l'*Examen de conscience d'un Roi*, du *Récit abrégé de la vie de Fénelon*, et de l'*Apologie de madame Guyon*, étoit achevée, et annoncée dans quelques journaux étrangers; tous les exemplaires alloient être envoyés à leur destination, lorsque le ministère de France en fut instruit. Le cardinal de Fleury ordonna aussitôt à M. de Chauvelin (1), garde des sceaux et ministre des affaires étrangères, d'en témoigner son mécontentement au marquis de Fénelon, et de lui enjoindre, de la manière la plus formelle, de supprimer tous les exemplaires de l'*Examen de conscience d'un Roi*, de la *Vie de Fénelon*, et de l'*Apologie de madame Guyon*.

(1) Germain-Louis de Chauvelin, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères, depuis 1727 jusqu'en 1737, époque de sa disgrâce; mort en 1762.

Nous voyons, par les lettres originales de M. de Chauvelin, écrites dans les mois de septembre, octobre et novembre 1733, que le ministère, déjà excédé de toutes les querelles excitées à l'occasion de la Bulle *Unigenitus*, craignit de voir renaître de nouvelles disputes au sujet du quiétisme, entre les partisans de Bossuet et les défenseurs de l'archevêque de Cambrai. Quant à l'*Examen de conscience d'un Roi*, le ministre pensoit (1) *que cette morale, très-édifiante entre un confesseur et son pénitent*, pouvoit contrarier, en quelques circonstances, les vues politiques du gouvernement. Il faisoit entendre que la nécessité de conserver la tranquillité des peuples, l'équilibre des empires, et de prévenir de plus grands malheurs, oblige quelquefois les chefs des nations de déroger à ces maximes d'une stricte justice, qui doivent régler toutes les transactions particulières.

Le marquis de Fénelon se conforma religieusement aux ordres du ministère. Il fut même obligé de faire des sacrifices considérables (2), pour indemniser les imprimeurs, des dépenses déjà faites pour l'impression de ces trois pièces, et surtout pour le tort qui devoit en résulter pour le débit d'une édition à laquelle elles devoient ajouter tant de valeur. Mais ces sacrifices n'étoient rien pour lui, en comparaison d'un sacrifice bien plus pénible pour son cœur. Il est facile de juger, par sa correspondance avec le garde des sceaux (3), combien il lui en coûta de sacrifier l'*Examen de conscience d'un Roi*, qui montroit jusqu'à quel point Fénelon portoit la délicatesse de conscience en politique et en morale; et les deux écrits si modérés qu'il avoit cru devoir publier, pour venger la mémoire de son oncle des calomnies odieuses répandues dans le libelle de l'abbé Phélippeaux. Le ministère sentit lui-même que si des motifs de sagesse et de tranquillité lui avoient prescrit de demander au marquis de Fénelon un sacrifice si pénible pour lui, la justice exigeoit qu'on ne laissât pas outrager impunément la mémoire d'un homme aussi vertueux et aussi recommandable que l'archevêque de Cambrai. Le livre de l'abbé Phélippeaux fut,

(1) Manuscrits.
(2) Lettres manuscrites du marquis de Fénelon.
(3) Manuscrits.

comme on l'a déjà dit, flétri par un jugement de la police et un arrêt du conseil, l'ouvrage brûlé par la main du bourreau, et trois particuliers, accusés de l'avoir imprimé, furent condamnés à être attachés au carcan.

Malgré tous les soins que s'étoit donnés le marquis de Fénelon pour obtenir une suppression aussi entière et aussi rigoureuse qu'il l'avoit exigée des libraires, on conçoit facilement qu'il a dû échapper quelques exemplaires où l'on est parvenu à conserver les pièces retranchées. Nous voyons d'abord, par une lettre du marquis de Fénelon, qu'il avoit demandé à l'imprimeur, de lui en réserver deux exemplaires, qu'il désiroit de garder comme un monument précieux pour sa famille. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'ayant fait présent au garde des sceaux, Chauvelin, d'un exemplaire de cette belle édition in-folio, ce ministre, qui avoit ordonné au nom du gouvernement la suppression des pièces dont nous avons parlé, lui fit écrire par son secrétaire de confiance (1), pour le prier de vouloir bien ajouter ces mêmes pièces à son exemplaire. Peut-être aussi les imprimeurs ne remplirent-ils pas avec une entière fidélité l'engagement qu'ils avoient pris. C'étoit sans doute un de ces exemplaires qui se trouvoit dans le cabinet des livres de M. Gaignat, dont parle De Bure dans sa *Bibliographie instructive* (2). « Tous les exemplaires de cette magnifique édition originale finissent ordinairement à la page 395; mais l'exemplaire de M. Gaignat étoit différent des autres, en ce qu'il renferme, de plus, quelques pièces particulières dont voici l'énumération :

« 1° *Examen de conscience pour un Roi;* partie de 40 pages d'impression.

« 2° *Récit abrégé de la vie de feu M. de Fénelon;* partie de 43 pages.

« 3° *Chapitre de la généalogie de M. de Fénelon, avec la liste de ses ouvrages;* partie de 10 pages.

« 4° *Mémoire concernant la personne, les écrits et la vie de ma-*

(1) Manuscrits.
(2) *Bibliogr. instr.* n. 3771. *Belles-lettres*, t. II, p. 126.

« *dame Guyon;* partie de 3 pages, à deux colonnes et en petits « caractères. »

De Bure ajoute en forme de note : « On croit communément « que ces quatre parties séparées avoient été imprimées dans la « vue d'être annexées à la fin de cette belle édition du *Télé-* « *maque*, mais que la famille de l'auteur en obtint la suppres- « sion par des raisons particulières. »

On a vu, par ce que nous avons rapporté, que la famille, bien loin d'avoir demandé cette suppression, en avoit été très-affligée; mais cette note de la *Bibliographie instructive* indique en même temps, qu'on n'étoit pas encore exactement instruit de tout ce qui s'étoit passé à l'occasion de cette belle édition *in-folio.*

¶ Après la mort du marquis de Fénelon (1), l'*Examen de conscience* fut imprimé à Londres, en 1747 (in-12), par les soins de lord Granville, d'après un exemplaire de l'édition de 1734, échappé à la proscription. La même année, l'ouvrage fut imprimé à Paris (in-12), sous la rubrique de *La Haye*, et sous le titre de *Directions pour la conscience d'un Roi*, par les soins de Prosper Marchand, d'après un exemplaire venu de l'hôtel de Beauvilliers (2). Enfin, on l'a réimprimé à Paris, en 1774, sous le titre de *Directions*, etc., *avec le consentement exprès du Roi*, comme les éditeurs eurent soin d'en avertir. Une note manuscrite de M. le comte Desèze, publiée en 1822. par M. Billecocq, bâtonnier de l'ordre des avocats, nous apprend, en ces termes, l'occasion de cette nouvelle édition : « Louis XVI ayant, par hasard, « dans les premiers moments de son avénement au trône, décou- « vert les *Directions pour la conscience d'un Roi*, qui étoient dans « ce temps-là devenues fort rares, et en ayant été extrêmement « content, chargea l'abbé *Soldini*, son confesseur, de les faire « réimprimer, en lui disant : *Comme je suis résolu de remplir tous* « *mes devoirs, je n'ai pas d'intérêt à en faire un mystère au public :*

(1) Le marquis de Fénelon fut tué à la bataille de Raucoux, le 11 octobre 1746.

(2) Voyez, sur ces différentes éditions, l'*Hist. littér. de Fénelon*, *ubi suprà.* — Barbier, *Dictionn. des anonymes*, n. 3917. — Quérard, *La France littéraire*, art. *Fénelon.*

« *il seroit fâcheux d'ailleurs, pour mes successeurs, qu'un aussi* « *bon livre vînt à se perdre.* Admirable exemple, ajoute l'illustre « défenseur de Louis XVI, admirable exemple de sagesse et de « courage, donné par un prince, qui, par ses vertus et par ses « malheurs, sera l'objet éternel des souvenirs et des regrets de « toute la France (1). »

¶ Nous ne terminerons pas cet article, sans relever la singulière méprise d'un auteur estimable, relativement à cet important ouvrage. Voici ce qu'on lit, sur ce sujet, dans l'ouvrage de G. de Réal, *La Science du gouvernement :* « Ce n'est assurément « point le fameux archevêque de Cambrai qui a composé les « *Directions pour la conscience d'un Roi;* il s'en faut beaucoup « que le style ressemble au sien, et que le fond de l'ouvrage soit « digne de lui. » (T. VIII, p. 338.) Ces assertions singulières, il faut l'avouer, font aussi peu d'honneur au goût de l'écrivain, qu'à ses connoissances bibliographiques. La méprise est d'autant plus étonnante, que l'auteur avoit sous les yeux, et cite lui-même en cet endroit, l'édition des *Directions* donnée à La Haye (ou plutôt *Paris*) en 1747 (in-12), dans laquelle on a reproduit la liste des ouvrages de Fénelon, placée à la suite de l'édition de 1734, par le marquis de Fénelon. Voici ce qu'on lit, dans ce catalogue, à l'article des *Directions :* « L'ouvrage a été imprimé « sur le manuscrit original, tout écrit de la propre main de « M. l'archevêque de Cambrai. » Ce témoignage, décisif en lui-même, est d'ailleurs confirmé par le manuscrit original des *Directions,* qui se conserve aujourd'hui à la *Bibliothèque du Roi.*

(1) Cette Note de M. Billecocq se trouve dans la 2e et la 3e édition de son ouvrage intitulé : *De la Religion chrétienne, relativement à l'État, aux familles et aux individus,* chap. 1er. La 3e édition est de 1824, in-8°.

N° II. — Page 154.

Sur le comte d'Artaignan, depuis maréchal de Montesquiou.

Les services que le comte d'Artaignan rendit l'année suivante (1709) à la bataille de Malplaquet, où il commandoit sous les ordres des maréchaux de Villars et de Boufflers, lui méritèrent le titre de maréchal de France. Il prit alors le nom de maréchal de Montesquiou. Ce fut en cette qualité qu'il commanda, en 1712, avec le maréchal de Villars, à la bataille de Denain; on peut même dire qu'il décida, par une utile opiniâtreté, le gain de cette bataille qui sauva la France.

Le maréchal de Montesquiou avoit observé « *que les ennemis, « alors occupés au siége de Landrecy, tiroient tous leurs vivres de « Marchiennes, et que la sûreté de leurs convois n'étoit protégée que « par un gros corps de troupes, qu'ils avoient mis à Denain. Le « maréchal de Montesquiou, sentant l'importance d'enlever ce poste, « pour ôter les vivres aux ennemis, proposa au maréchal de Villars d'aller l'attaquer par une marche secrète. Le maréchal de « Villars ne goûta point son avis.* Cependant le Roi ordonna à ses « généraux de secourir Landrecy, à quelque prix que ce fût. Le « maréchal de Villars étoit fort indéterminé sur l'attaque des « lignes, qu'il trouvoit trop hasardeuse. Le maréchal de Mon- « tesquiou saisit ce moment, pour lui proposer encore d'attaquer « Denain; *ce qu'il n'approuva pas d'abord; mais, après qu'il eut « réfléchi une demi-heure sur cette proposition, il vint au maréchal « de Montesquiou, et lui dit qu'il adoptoit son plan. Le maréchal de « Montesquiou lui fit observer, que le seul moyen d'en assurer le « succès, étoit de garder le secret le plus absolu; qu'il ne falloit le « confier à qui que ce fût, pas même à un officier général, parce « que tout tenoit à dérober huit heures de marche à l'ennemi. Après « avoir répondu à quelques difficultés que le maréchal de Villars lui « opposoit encore, l'affaire fut résolue,* et on adopta absolument,

« dans tous les détails, le plan et la marche tracés par le maré-
« chal de Montesquiou. Le prince Eugène, trompé par cette ma-
« nœuvre inattendue, ne put arriver au secours de Denain; il en
« étoit encore à une demi-lieue, lorsque le maréchal de Montes-
« quiou résolut de le prévenir, en attaquant Denain, sans attendre
« même le corps d'armée du maréchal de Villars. Dans le temps
« qu'il se mettoit en mouvement, le maréchal de Villars, qui
« avoit vu l'armée du prince Eugène marcher à grande hâte vers
« Denain, *envoya MM. de Nangis et de Contades au maréchal de*
« *Montesquiou, pour lui dire de retarder, et qu'on lui conseilloit de*
« *se retrancher; mais ne pouvant approuver ce sentiment, le maré-*
« *chal de Montesquiou persista dans son projet d'attaquer Denain,*
« *voyant qu'il n'y avoit pas un seul moment à perdre. Sur quoi M. de*
« *Contades le sollicita si vivement d'amitié, de ne point attaquer*
« *sans parler encore au maréchal de Villars qui n'étoit point éloi-*
« *gné, l'assurant qu'il étoit un homme perdu, si l'attaque ne réus-*
« *sissoit pas, que le maréchal de Montesquiou y consentit, et fut*
« *trouver le maréchal de Villars qui n'étoit plus qu'à cinq cents*
« *pas de lui, et qui lui demanda s'il étoit encore d'avis d'attaquer,*
« *malgré l'arrivée du prince Eugène qui accouroit avec toute son*
« *armée. Le maréchal de Montesquiou eût encore à combattre quel-*
« *ques objections du maréchal de Villars, qui se rendit enfin, en lui*
« *disant : Puisque vous êtes d'avis d'attaquer, marchons!* » La ba-
taille de Denain fut gagnée; tout le monde sait quelles en furent
les suites pour le salut de la France.

Ces détails sont tirés du rapport fait au chapitre du Saint-Esprit, par les maréchaux de Tallard et d'Huxelles, en présence du maréchal de Villars, lorsque le maréchal de Montesquiou fut nommé chevalier des ordres du Roi, en 1724.

N°. III. — Page 240.

Sur les dépenses en bâtiments, reprochées à Louis XIV (1).

‖ On a pu remarquer, dans le cours de cette *Histoire*, combien Louis XIV, faute de bien connoître les maximes politiques de l'archevêque de Cambrai, les croyoit opposées à ses principes de gouvernement (2). Mais on a pu voir aussi, que, dans la réalité, cette opposition n'étoit pas, à beaucoup près, aussi grande qu'on l'a souvent prétendu (3). ‖

Quelle qu'ait pu être cette opposition, il ne nous appartient pas de nous ériger en juges et en censeurs de deux hommes tels que Louis XIV et Fénelon, sur des questions si délicates. L'étude de l'histoire nous révèle sans cesse, que les événements et les circonstances amènent successivement, dans la science de gouverner les peuples, des exceptions et des modifications qui sont encore plus commandées par la loi impérieuse de la nécessité, que par les théories assez insignifiantes des publicistes.

Nous nous bornerons à observer que Fénelon, ‖ quoique très-opposé au luxe des princes, comme à celui des particuliers (4), ‖ n'a jamais accusé Louis XIV d'avoir *ruiné sa nation par le faste de ses bâtiments*, comme tant d'écrivains n'ont cessé de le répéter depuis soixante ans.

(1) Ces réflexions du cardinal de Bausset ont été depuis confirmées par plusieurs écrivains, qui ont fait, sur le même sujet, des recherches plus étendues. Voyez en particulier Peignot, *Documents authentiques sur les dépenses de Louis XIV*. Paris, 1827, in-8°. — Ossude, *Le Siècle des beaux-arts et de la gloire ; ou la mémoire de Louis XIV justifiée des reproches de ses détracteurs*. Paris, 1838, in-8°. *L'Ami de la Religion* a rendu compte de cet ouvrage, dans le n. du 7 août 1838. (Tome XCVIII, p. 243, etc.) — Voyez encore, à ce sujet, l'*Hist. de madame de Maintenon*, par le duc de Noailles, t. II, p. 89, etc. (Édit.)

(2) Ci-dessus, t. III, p. 15-20.

(3) Ci-dessus, t. IV, p. 4, etc.

(4) *Télémaque*, liv. XVII, p. 461. — *Examen de conscience*, art. 2, n. 12.

Ce fut presque au moment où Fénelon arriva à la cour, que Louis XIV suspendit les travaux de tout genre qu'il avoit entrepris depuis vingt-sept ans, et qui ont valu à la France tant de monuments utiles et glorieux. Ainsi, en supposant même que ce prince eût excédé les bornes qu'une sage économie prescrit à la magnificence des princes, l'effort qu'il faisoit sur lui-même, pour renoncer à des goûts qui lui étoient chers, méritoit de justes éloges, et devoit interdire aux censeurs les plus chagrins tout retour sur le passé.

Mais on verra que Louis XIV, loin d'avoir mérité des reproches pour ce qu'il a fait, a droit à notre admiration, pour avoir tant fait avec des moyens aussi bornés.

Ce n'est que depuis la mort de ce prince, qu'on a imaginé tous ces calculs exagérés, dont on s'est servi pour égarer l'opinion publique, et en former un titre d'accusation contre le trône et la monarchie.

Il paroîtra toujours extraordinaire, que dès le premier moment où quelques écrivains, peu à portée d'être instruits, hasardèrent tant de fables ridicules, il ne soit venu dans l'idée d'aucun des ministres qui ont eu part au gouvernement, sous Louis XV et sous Louis XVI, de rectifier des erreurs qui n'étoient pas sans danger, parce qu'on étoit parvenu à les rendre populaires.

Tous les titres, toutes les pièces justificatives des dépenses de Louis XIV pour des bâtiments, les états de toutes les sommes qui leur avoient été affectées, et de leur emploi pour chaque nature de dépense, étoient conservés avec la plus régulière exactitude, dans les archives de l'administration. Il suffisoit d'en publier le simple résultat, pour faire tomber, en un moment, toutes ces déclamations qui avoient pénétré jusque dans les classes les plus élevées de la société.

Mais un citoyen estimable, et à portée d'être instruit par la nature de ses emplois, a fait ce que le gouvernement avoit eu le tort de négliger. Il a eu le courage de faire l'apologie de Louis XIV, à une époque où le trône de Louis XIV étoit renversé, où sa postérité étoit proscrite, et où l'oubli de tant de bienfaits sembloit accuser la France entière de la plus coupable ingratitude.

Ce fut en 1801, que feu M. Guillaumot, ancien architecte des bâtimens du Roi, et directeur de la manufacture des Gobelins, lut, dans une séance publique de la Société des sciences, lettres et arts de Paris, le *Mémoire* dont nous allons donner le précis littéral; et il le fit imprimer peu de temps après.

Mais ce Mémoire est resté presque inconnu, quoique plusieurs journaux en aient rendu compte dans le temps; il est même devenu si rare, qu'à peine existe-t-il dans quelques cabinets.

Il nous a paru si intéressant par son objet, si curieux et si exact dans tous ses détails, que nous n'avons pu résister au désir de le placer à la suite de l'*Histoire de Fénelon*, quoiqu'il n'ait qu'un rapport très-indirect avec ce qui en fait le principal sujet.

Il est si souvent question de Louis XIV dans l'*Histoire de Fénelon*, qu'on nous saura peut-être gré d'avoir profité de ce prétexte, pour veiller à la conservation d'un écrit si honorable pour la mémoire de ce prince.

M. Guillaumot rapporte d'abord à quelle occasion il se livra aux recherches dont il rend compte dans son *Mémoire*. Lorsqu'en 1789, on voulut disposer peu à peu les esprits à abjurer les sentiments d'amour et d'affection que les François avoient toujours montrés à leurs rois, on imagina les fables les plus insensées pour tromper le peuple. Le célèbre Mirabeau, dès le mois de juillet 1789, s'exprima en ces termes, dans sa dix-neuvième *Lettre à ses commettants* : « Le maréchal de Belle-Isle s'arrêta « d'effroi, quand il eut compté jusqu'à *douze cents millions*, « des dépenses faites pour Versailles, et il n'osa sonder jusqu'au « fond de cet abîme. »

On ne sait où Mirabeau avoit puisé cette anecdote; et M. Guillaumot remarque avec raison, que le maréchal de Belle-Isle n'étoit point, par son ministère, à portée de prendre une connoissance positive des dépenses d'un département qui lui étoit entièrement étranger.

Un écrivain plus récent porta encore plus loin que Mirabeau l'exagération de tous les calculs. Il évalue à *quatre milliards six cents millions*, les seules dépenses du château de Versailles.

M. Guillaumot, plus à portée que l'un et l'autre d'acquérir des notions certaines, voulut les puiser dans la seule source où il pouvoit trouver la vérité. Il compulsa toutes les archives du département des bâtiments; et elles lui offrirent tout ce qu'il cherchoit, pour réduire à leur juste valeur tant d'assertions mensongères.

On reste frappé d'étonnement et d'admiration, en apprenant que toutes les dépenses du château et des jardins de Versailles, de la construction des églises de Notre-Dame et des Récollets de la même ville, de Trianon, de Clagny et de Saint-Cyr, du château, des jardins et de la machine de Marly, de l'aqueduc de Maintenon, et des travaux de la rivière d'Eure, qui devoit conduire ses eaux à Versailles, enfin des châteaux de Noisy et de Moulineux, ne se sont élevées, dans l'espace de vingt-sept ans, depuis 1664 jusqu'à 1690, époque où la guerre fit suspendre tous les travaux, qu'à la somme de *cent soixante et onze millions, trois cent cinq mille trois cent quatre-vingt-huit livres deux sous dix deniers*, valeur d'aujourd'hui à cinquante-deux livres le marc.

Et il faut observer que, dans cette somme, sont compris, le prix de l'indemnité des terres que Louis XIV réunit au parc de Versailles, les frais d'achat et d'acquisition des tableaux anciens et modernes, des statues antiques, des grands ouvrages d'argenterie, des étoffes d'or et d'argent pour les meubles, du cabinet des médailles, des cristaux, agates et autres raretés, enfin *deux millions* pour les honoraires des contrôleurs, inspecteurs et autres préposés à la conduite des travaux, pendant ces vingt-sept années.

Pour plus d'exactitude, M. Guillaumot réunit quelques autres dépenses qui avoient eu lieu pour le château de Versailles, avant 1664; et il en résulte définitivement, que toutes les sommes consacrées aux grands travaux, dont nous venons de faire la longue énumération, se réduisent à *cent quatre-vingt-sept millions, soixante et dix-huit mille cinq cent trente-sept livres treize sous deux deniers*.

M. Guillaumot a porté ses recherches encore plus loin; il a voulu connoître, et il a fait connoître les sommes précises

qu'ont coûté un grand nombre de bâtiments élevés par Louis XIV, qui faisoient alors partie de l'administration des bâtiments, sous la direction de Colbert et de Louvois, et qui en ont été distraits depuis, tels que le Louvre, les Tuileries, l'Observatoire, les Invalides, la place Vendôme, l'église des Capucines de la même place, le canal de Languedoc, les secours accordés à diverses manufactures des provinces, les ouvrages de tapisserie des Gobelins, les tapis de la Savonnerie, les pensions et gratifications aux savants et gens de lettres.

Or, toutes ces dépenses réunies, qui embrassent tant d'objets divers, si importants à la prospérité d'un royaume tel que la France, ne se sont élevées qu'à la somme de *trois cent sept millions*, monnoie d'aujourd'hui, l'argent à cinquante-deux livres le marc.

C'est avec cette somme de *trois cent sept millions*, que Louis XIV et Colbert ont illustré la France, fait prospérer les sciences, les lettres, les arts et les manufactures, et qu'ils ont occupé des millions de bras, dont les consommations ont tourné au profit de l'agriculture, et dont une partie a servi à encourager et à récompenser les savants, les gens de lettres et les artistes qui ont le plus honoré la nation, par des chefs-d'œuvre en tout genre.

On a dit que Louis XIV avoit brûlé les mémoires de dépenses des travaux qu'il avoit fait exécuter. Cette assertion n'est pas plus fondée en vérité, que la fable de *douze cent millions* de Mirabeau, et celle de *quatre milliards six cent millions* d'un autre écrivain.

C'est sur les Mémoires originaux, que M. Guillaumot a relevé lui-même tous ses calculs. Ces Mémoires existent encore, et sont disséminés dans divers bureaux : rien ne seroit plus facile que de les réunir.

Nous croyons devoir présenter ici le résultat de chaque dépense, article par article, tel que M. Guillaumot l'a copié sur les Mémoires originaux.

Dépenses de Versailles et ses dépendances, compris Trianon, Saint-Cyr, et les églises de Notre-Dame et des Récollets, depuis 1664 jusqu'en 1690.

Maçonnerie de Versailles et ses dépendances, compris celle de Trianon, Saint-Cyr, et des églises de Notre-Dame et des Récollets	42,372,024 liv.	8 s.	2 d.
Charpenterie	5,107,376	2	10
Couvertures	1,437,359	13	6
Plomberie	9,116,154	5	»
Menuiserie	5,332,844	4	»
Serrurerie	4,578,124	7	6
Vitrerie	601,757	1	6
Glaces	443,262	3	»
Peintures, dorures, sans les achats de tableaux	3,352,573	3	4
Sculptures, sans les achats d'antiques	5,392,140	13	6
Marbrerie	10,087,004	11	4
Bronzes	3,753,008	12	6
Tuyaux de fer et de plomb, compris ceux de la machine de Marly	4,530,229	11	4
Pavés, carreaux et ciment	2,534,929	6	»
Jardinage, fontaines et rocaille	4,677,431	10	»
Fouilles de terre et convois de glaise	12,076,070	3	8
Ouvrages à journée	2,763,403	12	4
Diverses dépenses extraordinaires	3,598,123	5	8
Le château de Clagny	4,149,084	18	10
La machine de Marly, sans les conduites comprises dans les dépenses de Versailles	7,349,728	17	4
L'aqueduc de Maintenon, et travaux de la rivière d'Eure	17,225,990	2	»
Le château de Marly	9,002,559	4	6
L'indemnité des terres	11,824,208	3	8
A reporter	171,305,388	1	6

De l'autre part...........	171,305,388^liv.	1^s.	6^d.
Achat de tableaux anciens et figures antiques..........................	1,018,146	16	»
Étoffes d'or et d'argent...............	2,151,346	5	»
Grands ouvrages d'argenterie..........	6,491,518	9	4
Cristaux, agates, etc..................	1,112,138	1	4
Honoraires des architectes............	2,000,000	»	»
Dépenses faites avant 1664............	3,000,000	»	»
Total.......	187,078,537	13	2

M. Guillaumot donne ensuite, avec la même exactitude et la même fidélité, l'état détaillé des dépenses que fit Louis XIV, dans le cours des mêmes vingt-sept années, pour des monuments, constructions et travaux d'un intérêt général pour son royaume.

Au Louvre et aux Tuileries...........	21,217,938^liv.	8^s.	10^d.
A Saint-Germain en Laye.............	12,911,123	16	»
A Fontainebleau.....................	5,547,493	6	10
A Chambord.........................	2,451,403	12	10
Arc de triomphe de Saint-Antoine.....	1,027,511	16	2
A l'Observatoire.....................	1,450,248	9	4
Aux Invalides........................	3,420,664	9	»
A la place Vendôme, fonte de la statue, et couvent des Capucines...........	4,125,398	18	8
Au Val-de-Grâce.....................	740,567	5	6
Aux Annonciades de Meulan.........	176,825	»	2
Au canal de Languedoc..............	15,473,111	18	8
Aux Gobelins et à la Savonnerie.......	7,291,886	10	2
Aux manufactures des provinces.......	3,959,980	18	»
Pensions et gratifications aux gens de lettres..........................	3,414,297	6	8

On a vu que les dépenses de Versailles, Marly et autres montoient à .... 187,078,537^liv. 13^s. 2^d.

Ainsi, dit M. Guillaumot, le total général de ce que Louis XIV a dépensé en bâtiments de tout genre s'est élevé, pendant ces vingt-sept années, (monnoie d'aujourd'hui) à.. 307,575,654^liv. 10^s. 10^d.

C'est dans les bureaux mêmes de l'administration des bâtiments du Roi, et sur les originaux des états finaux et arrêtés des comptes au vrai, que M. Guillaumot déclare avoir puisé ces précieux détails.

Mais, par un bonheur singulier, il se trouvoit lui-même possesseur d'un manuscrit, rédigé par un commis attaché aux bureaux de l'administration des bâtiments, sous les ordres du célèbre Hardouin Mansart, surintendant des bâtiments. Ce manuscrit, dont M. Guillaumot lui-même a bien voulu me permettre de prendre connoissance, présente, année par année, l'état des dépenses que Louis XIV affecta aux travaux de tout genre qu'il entreprit depuis 1664 jusqu'en 1690, époque à laquelle tous les travaux furent suspendus.

L'exacte conformité des résultats qu'offre ce manuscrit, avec les autres preuves que M. Guillaumot s'étoit déjà procurées dans les anciens registres de l'administration des bâtiments, donne la démonstration la plus complète des calculs qu'il a présentés.

On y trouve l'état des sommes que Louis XIV affecta, chaque année, aux bâtiments et aux travaux de tout genre, sans aucune désignation spéciale des objets auxquels elles furent affectées.

État général des dépenses des bâtiments du Roi, pendant les vingt-sept années des grands travaux de 1664 à 1690, suivant les états finaux et arrêtés des comptes au vrai.

1664	6,443,462 liv.	4 s.	4 d.
1665	6,539,447	18	6
1666	5,653,540	6	10
1667	7,032,320	7	8
1668	7,232,972	»	4
1669	10,385,908	17	»
1670	13,668,075	12	»
1671	15,730,486	2	4
1672	8,336,709	5	»
A reporter	81,022,922	14	»

De l'autre part..........	81,022,922 liv.	14 s.	» d.
1673...........................	7,100,820	7	4
1674...........................	7,796,932	11	8
1675...........................	6,183,175	»	4
1676...........................	6,390,762	14	4
1677...........................	6,530,441	15	6
1678...........................	9,954,507	1	»
1679...........................	18,747,229	1	4
1680...........................	17,230,575	17	6
1681...........................	12,930,619	12	»
1682...........................	13,971,139	6	10
1683...........................	11,991,992	5	8
1684...........................	15,992,236	2	»
1685...........................	30,816,887	19	2
1686...........................	18,128,893	11	»
1687...........................	17,559,053	3	8
1688...........................	14,695,932	13	6
1689...........................	7,289,175	6	8
1690...........................	3,242,357	7	4
Total..........	307,575,654	10	10

Nous n'avons pas besoin de rappeler que cette somme est fixée d'après la valeur actuelle du marc d'argent à cinquante-deux livres; tandis qu'à l'époque où ces dépenses furent acquittées, le marc d'argent étoit tout au plus à vingt-six livres; ce qui réduiroit ces *trois cent sept millions* à environ *cent cinquante millions*.

On peut actuellement apprécier le mérite de tant de déclamations, qu'une génération peu reconnoissante a eu l'indiscrétion de se permettre, contre la mémoire d'un roi qui sera éternellement la gloire et l'honneur du nom françois.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE HUITIÈME.

N° I. — Page 461.

Sur les Mémoires du duc de Saint-Simon.

L'usage que le cardinal de Bausset a fait de ces *Mémoires* dans l'*Histoire de Fénelon*, et les réflexions dont il accompagne presque toujours les citations qu'il en tire, suffiroient peut-être pour fixer l'opinion du lecteur sur l'autorité de ces *Mémoires*, et sur la juste défiance avec laquelle ils doivent être lus. Il résulte des réflexions répandues sur ce sujet dans l'*Histoire de Fénelon*, que les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, précieux à certains égards, souvent même attachants par la variété des détails, l'originalité du style, la finesse des observations, et la vivacité des portraits, sont presque toujours empreints d'un caractère de malignité, qui rend leur autorité naturellement suspecte à un lecteur impartial.

Lorsque le cardinal de Bausset portoit ce jugement sur les *Mémoires de Saint-Simon*, il ne connoissoit que les éditions incomplètes qui en avoient paru de son temps, et dans lesquelles on avoit prudemment omis un grand nombre de passages, plus fortement empreints du caractère passionné de leur auteur (1).

(1) La première édition des *Mémoires du duc de Saint-Simon*, publiée par Soulavie, (*Paris*, 1788 et 1789, 7 vol. in-8°,) et quelques autres publiées avant

Mais la publication des éditions complètes qui ont paru depuis, a fourni de nouvelles preuves à l'appui du jugement porté par le cardinal de Bausset. Nous croyons utile d'entrer, à ce sujet, dans quelques détails, soit pour confirmer ce jugement, soit pour prévenir les difficultés que pourroit faire naître, dans l'esprit de quelques lecteurs, l'opposition qui se trouve, sur plusieurs points importants, entre l'*Histoire de Fénelon* et les *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

Il est impossible, en effet, de lire attentivement ces *Mémoires*, sans être frappé des préjugés dont l'auteur est imbu, et qui lui inspirent la plupart de ses jugements. Naturellement porté à la critique, et même à la satire la plus amère, entiché de sa noblesse, passionné pour la cour et les distinctions, jaloux et soupçonneux contre tous ceux qu'il regarde comme ses ennemis ou ses rivaux; tel est constamment le duc de Saint-Simon, non-seulement au jugement de critiques sévères ou suspects de sévérité, mais au jugement de plusieurs écrivains naturellement portés à vanter son mérite, au jugement même de Soulavie, son premier éditeur, et de Marmontel, qui l'a souvent pris pour guide, et presque copié dans ses *Mémoires sur la régence du duc d'Orléans* (1). Ajoutez à cela l'esprit de secte, qui lui fit embrasser avec ardeur le parti de l'*appel*, et juger avec une extrême sévérité les adversaires de ce parti, principalement les Jésuites, les Sulpiciens, et tous les prélats qui jouèrent un rôle plus ou moins important, dans l'affaire de la Constitution *Unigenitus*.

Avec de pareilles dispositions, il est aisé de comprendre combien le duc de Saint-Simon devoit être porté à l'exagération et à la partialité. Aussi lui arrive-t-il souvent de louer et de blâmer sans mesure, de rapporter comme des faits constants les anecdotes les plus invraisemblables, de présenter sous le point de vue le plus odieux les actions les plus indifférentes, de fouiller jusque dans les intentions, pour ternir la gloire des

1829, ne renferment que des extraits plus ou moins étendus, sans liaison, ni ordre de dates. La première édition complète, publiée en 1829 et 1830, (*Paris*, 21 vol. in-8°.) a été reproduite en 1842. (*Paris*, 40 vol. gr. in-18.) (Édit.)

(1) Voyez les témoignages de Soulavie et de Marmontel, cités par M. Picot, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. du* XVIIIe *siècle*, t. IV, p. 262.

personnages les plus respectables, et obscurcir l'éclat des plus pures vertus.

Déjà plusieurs écrivains recommandables ont signalé ces défauts si choquants dans les *Mémoires de Saint-Simon*, et appuyé leurs observations, par de nombreux exemples (1). Mais nous ne craignons pas de dire, que, pour bien apprécier ces *Mémoires*, et pour avoir une juste idée du caractère malin et passionné de leur auteur, il suffit d'en parcourir les principaux articles concernant l'histoire de Fénelon et des personnages qui figurent dans cette histoire (2). Le lecteur en jugera par quelques traits, que nous choisissons parmi une infinité d'autres, qu'il seroit trop long de signaler en détail.

On a vu, dans le premier livre de cette *Histoire*, quel avoit été le goût de Fénelon pour la retraite et l'obscurité, pendant la première et la plus grande partie de sa vie; combien il étoit éloigné de toutes les prétentions de l'ambition et de tous les manéges de l'intrigue, avant l'époque où des circonstances tout à fait indépendantes de sa volonté le produisirent à la cour. On se rappelle en particulier le reproche peu bienveillant que l'archevêque de Paris (M. de Harlay) lui fit un jour, *de vouloir être oublié;* on se rappelle encore, qu'il dut à la seule recommandation de Bossuet l'honneur d'être chargé par Louis XIV, de la mission du Poitou, dans laquelle il se conduisit avec tant de sagesse et de désintéressement. On se rappelle enfin, qu'il dut à la seule recommandation du duc de Beauvilliers, sa nomination à l'emploi de précepteur du duc de Bourgogne; nomination qui fut faite par le Roi, non-seulement à l'insu de Fénelon, mais encore avant qu'il pût savoir que le duc de Beauvilliers, son ami, avoit été nommé gouverneur. Qu'on juge, d'après cela, de la confiance que mérite le duc de Saint-Simon, lorsqu'il représente Fénelon comme un homme dévoré d'ambition dès sa jeunesse, frappant successivement à toutes les portes, pour se faire ouvrir les routes

(1) *Mémoires* de M. Picot, *ubi suprà.* — *Hist. de madame de Maintenon*, par le duc de Noailles; t. Ier, p. 285-297; *et alibi passim.*

(2) Voyez en particulier les passages suivants des *Mémoires de Saint-Simon*. t. II, p. 105-110, 135-139; III, 11-29; IV, 93-98; XVII, 175-187; XXII, 133-145.

de la faveur ; s'adressant d'abord aux Jésuites, puis aux Jansénistes, enfin aux Sulpiciens, dont il obtint la protection, en modifiant la doctrine qu'il avoit d'abord professée avec les partisans de l'évêque d'Ypres (1). Telle fut, selon le duc de Saint-Simon, l'origine de la fortune de Fénelon. Lié, par la protection des Sulpiciens, avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, il cultiva soigneusement leur faveur et celle de madame de Maintenon, pour satisfaire les projets ambitieux qu'il savoit cacher avec art, sous les apparences de la modestie (2). Toute la suite de sa vie, s'il en faut croire le même auteur, répondit à ce beau commencement. Enhardi par ses succès auprès de madame de Maintenon, il se flatta de la dominer bientôt sans partage, en *culbutant l'évêque de Chartres*, qu'il regardoit comme un rival dangereux, et qui, malgré ses rares vertus, n'étoit lui-même, selon le duc de Saint-Simon, qu'un courtisan plus adroit que les autres, sous une apparence de bonhomie, et sous un *extérieur de cuistre* (3). En un mot, la passion de plaire et de s'élever, continue le duc de Saint-Simon, fut toujours le caractère dominant, quoique sagement dissimulé, de l'archevêque de Cambrai ; et sa piété même n'étoit qu'un voile et un instrument de son ambition, jusque dans un âge où l'expérience et la réflexion auroient dû le détromper entièrement des illusions du monde (4).

Assurément, s'il y eut jamais un portrait de fantaisie, un portrait inspiré par la prévention et la malignité, c'est celui que le duc de Saint-Simon nous trace de Fénelon, contre le témoignage unanime de ses contemporains, de ceux mêmes qui ont été à portée de le voir de plus près, et qui étoient moins intéressés à le flatter. Quelle valeur peut avoir, contre de pareils témoignages, celui d'un homme, qui, de son aveu, n'a jamais eu aucun rapport avec Fénelon, et *ne l'a jamais connu que de visage* (5)? Si le duc de Saint-Simon n'eût été aveuglé par ses préventions, se fût-il jamais permis de si odieuses insinuations,

(1) *Mém. de Saint-Simon*, t. II, p. 105, etc. t. XXII, p. 134.
(2) *Ibid.* t. II, p. 108, 109.
(3) *Ibid.* p. 135, etc.
(4) *Ibid.* t. XVII, p. 177, etc. t. XXII, p. 136, etc.
(5) *Ibid.* t. XVII, p. 183.

ou plutôt des calomnies si manifestes, contre l'archevêque de Cambrai, sans égard pour le témoignage du duc de Beauvilliers et de tant d'autres personnages respectables, qui, après avoir connu si longtemps et observé de si près l'archevêque de Cambrai, *ne virent jamais en lui que la plus sublime piété, et n'y soupçonnèrent pas même l'ambition* (1).

La malignité du duc de Saint-Simon ne lui inspire pas seulement des portraits de fantaisie, et les insinuations les plus calomnieuses contre des personnages respectables; elle lui fait adopter, avec une aveugle confiance, les bruits les plus mal fondés, et les anecdotes les plus invraisemblables, contre les objets de sa haine et de son ressentiment. L'histoire de la controverse du quiétisme en fournit, à elle seule, une foule d'exemples.

On a vu, dans le second livre de cette *Histoire*, que madame Guyon, à peine sortie de la Bastille, en 1688, fut présentée à madame de Maintenon par la duchesse de Béthune, qui l'introduisit en même temps à l'hôtel de Beauvilliers; qu'avant cette époque, Fénelon ne la connoissoit point; qu'il eut d'abord peu de penchant pour elle, et même de grands préjugés contre sa conduite et sa doctrine, d'après ce qu'il en avoit appris, et ce qu'il lui avoit entendu dire à elle-même; enfin, qu'il ne lui accorda son estime, à l'exemple de plusieurs autres personnages respectables, qu'après lui avoir fait expliquer à elle-même, dans un sens raisonnable, ce qui paroissoit excessif dans son langage et sa doctrine (2). Tout ceci résulte clairement du témoignage des auteurs contemporains, et des plus anciens historiens de Fénelon, dont le cardinal de Bausset ne fait, à cet égard, que reproduire le récit. Comment croire, après cela, le duc de Saint-Simon, lorsqu'il avance, sans aucune preuve ni témoignage positif, que madame Guyon fut introduite par Fénelon, dans la famille des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et auprès de madame de Maintenon elle-même; et que Fénelon, dès lors engoué de madame Guyon, conduisoit, sous la direction de cette *prophétesse*, le petit troupeau qu'il avoit déjà formé à la cour (3)?

(1) *Mém. de Saint-Simon*, t. XXII, p. 145.

(2) Ci-dessus, liv. II, n. 21 et 22.

(3) *Mém. de Saint-Simon*, t. II, p. 108 et 109.

On a vu aussi, dans le cours de l'*Histoire*, que les enquêtes sévères qui furent faites, à diverses reprises, sur les mœurs de madame Guyon, n'avoient abouti qu'à établir son innocence; et que Bossuet lui-même lui avoit rendu hautement justice sur ce point, dans l'assemblée de 1700 (1). Comment excuser, après cela, le duc de Saint-Simon, de reproduire encore les plus odieux soupçons contre les mœurs de madame Guyon, jusqu'à faire entendre qu'elle ne les avoit *épurées qu'en apparence*, pour ne pas se compromettre dans l'esprit des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, de l'archevêque de Cambrai et de leurs vertueux amis (2)?

Veut-on une preuve encore plus marquée, de l'excessive légèreté avec laquelle le duc de Saint-Simon adopte, sans examen et sans discernement, les anecdotes les plus calomnieuses? « La mauvaise foi de madame Guyon, dit-il, jointe au peu de fruit des « *Conférences d'Issy*, et *le célèbre tour que fit si prestement M. de* « *Cambrai, de se confesser à M. de Meaux, pour lui fermer la* « *bouche*, mit enfin la main de celui-ci à la plume, pour exposer « au public la doctrine, la conduite et les procédés de part et « d'autre, depuis la naissance de cette affaire (3). »

Qui ne croiroit, à entendre ce récit, que *le célèbre tour*, attribué ici à l'archevêque de Cambrai, est un de ces faits notoires et avérés, qu'il est impossible de contester avec tant soit peu de vraisemblance? Mais comment n'être pas justement indigné d'une si odieuse calomnie, lorsqu'on la voit démentie par Bossuet lui-même, qui déclare expressément, dans le plus célèbre et le plus répandu de ses écrits sur le quiétisme, *n'avoir jamais entendu Fénelon en confession* (4)?

S'il est un fait constant et indubitable dans l'histoire de cette controverse, c'est que les examinateurs nommés par le Pape, pour examiner le livre des *Maximes*, furent très-partagés, après un examen de quinze mois; que, d'après les règles ordinaires de la

(1) Ci-dessus, liv. II, n. 19; liv. III, n. 124 et 134.

(2) *Mém. de Saint-Simon*, t. III, p. 12.

(3) *Ibid.*

(4) *Remarques sur la Réponse de Fénelon à la Relation*, art. 1er, § 3, p. 16, etc.

congrégation du Saint-Office, le livre ne devoit pas être condamné; que le Pape désiroit en effet ne pas prononcer sur ce livre; et qu'il ne s'y détermina enfin, que par égard pour les instances de Louis XIV, qui regardoit ce jugement comme nécessaire à la paix de l'Église de France (1). Mais le duc de Saint-Simon étoit si peu instruit de cette affaire, qu'il avance du ton le plus décisif, et comme un fait constant, que *le livre des* MAXIMES *choqua tout le monde*, et que *les connoisseurs crurent y trouver un pur quiétisme, délié, affiné, mais qui sautoit aux yeux* (2). Heureusement le duc de Saint-Simon se contredit ici de la manière la plus formelle; car, dans l'endroit même où il prétend que ce quiétisme *sautoit aux yeux*, il reconnoît expressément que le livre des *Maximes ne pouvoit être entendu que par des théologiens, et encore après trois ou quatre lectures; que les ignorants n'y entendoient rien; que les autres avoient beaucoup de difficulté à le comprendre; enfin, qu'il n'entreprend point de décider si la doctrine de M. de Cambrai et de madame Guyon étoit ou non quiétiste, ni en quel degré, ou si elle ne l'étoit point du tout* (3). On voit que le duc de Saint-Simon soutient ici, avec le même ton de confiance, le *blanc* et le *noir*, le *oui* et le *non*, sur la question fondamentale de la controverse dont il s'agit.

Un des écrits qui firent dans le temps plus d'honneur à Fénelon, et qui mirent dans le plus grand jour la candeur et la droiture de ses dispositions par rapport au livre des *Maximes*, ce fut sa lettre du 3 août 1697, adressée au duc de Beauvilliers, et dans laquelle il promettoit d'avance, de se soumettre sans réserve au jugement que le saint-siége prononceroit sur son livre (4). Toutefois, le duc de Saint-Simon trouve encore ici le moyen de noircir la réputation de Fénelon, en assurant, contre la notoriété du fait, que cette lettre (adressée, selon lui, au duc de Chevreuse) « parut une espèce de manifeste, d'un homme qui épanche sa « bile et ne se ménage plus, parce qu'il n'a plus rien à es« pérer (5). »

(1) Ci-dessus, liv. III, n. 92, 99, etc.
(2) *Mém. de Saint-Simon*, t. III, p. 14.
(3) *Ibid.* p. 14 et 21.
(4) Ci-dessus, liv. III, n. 47 et 50.
(5) *Mém. de Saint-Simon; ubi suprà*, p. 29.

Il seroit aisé de multiplier beaucoup les exemples du même genre; mais ceux que nous venons de citer sont plus que suffisants, pour faire connoître l'esprit des *Mémoires de Saint-Simon*, et pour montrer combien un lecteur impartial doit se défier, non-seulement des jugements de cet auteur, mais encore des faits qu'il rapporte avec le plus de confiance. Malgré tout l'intérêt que présentent quelquefois ces *Mémoires*, d'autant plus attachants qu'ils sont plus passionnés, la gravité de l'histoire ne permet pas d'en invoquer l'autorité, en matière importante, à moins qu'elle ne soit confirmée par des témoignages moins suspects. « Son « ouvrage, selon la judicieuse remarque de l'historien de ma- « dame de Maintenon, ressemble trop à un libelle, pour faire « autorité. Il eût été à désirer que quelque bon esprit y eût joint « une analyse des raisons qui empêchent de s'y fier entière- « ment; mais l'ouvrage, tel qu'il est, n'est point un livre sérieux, « encore moins une source sûre à consulter; c'est une lecture « admirable parfois, souvent fatigante, et qui n'a de succès au- « jourd'hui, que parce qu'elle calomnie en détail un temps dont « la splendeur importune notre moderne vanité (1). »

N° II. — Page 471.

Procès-verbaux constatant l'exhumation des cendres de Fénelon, en 1804.

L'an douzième de la république françoise, le 15 messidor, à cinq heures de relevée, nous Pierre-Joseph Douay fils, jurisconsulte, et maire de la ville de Cambrai, étant informé, par le commissaire nommé par notre arrêté du huit de ce mois, que le travail ordonné par suite des lettres à nous adressées, tant par M. le sous-préfet de l'arrondissement, que par M. le procureur impérial près le tribunal civil, étoit au moment d'être achevé, et que déjà les trois premiers fours du caveau, qui se trouvoit placé au-dessous du maître-autel de la ci-devant église métropolitaine

(1) *Hist. de madame de Maintenon*, par le duc de Noailles, t. Ier, p. 297.

de cette ville, étoient désencombrés; nous nous sommes empressé d'en faire part aux chefs des autorités de l'arrondissement et de cette ville : et, nous étant rendu sur les lieux, nous avons entendu, en présence desdits chefs, la déclaration des témoins qui suivent :

Le sieur Bernard Canonne, cultivateur, demeurant à Saulzoir, a déclaré qu'en l'an deux, il fut chargé par l'administration du directoire du district de Cambrai, en sa qualité d'administrateur adjoint, de l'exécution d'un arrêté du comité de salut public, lequel ordonnoit le transport à Douai, chef-lieu du département, de tous les cercueils de plomb qui existoient dans la ville de Cambrai; que par suite de cette mission, il s'est transporté dans l'église métropolitaine, et s'étant fait conduire dans le caveau au-dessous du maître-autel, où se trouvoient déposés dans différents fours les corps des ci-devant archevêques de Cambrai, il en a fait extraire différents cercueils qu'il a trouvés intacts; mais qu'il se rappelle parfaitement que, parvenu au troisième four, à main droite en descendant, où se trouvoit renfermé le corps de Fénelon, comme l'indiquoit l'épitaphe inscrite sur la pierre qui servoit de clôture audit four, et ayant fait enlever ladite pierre par trois ouvriers, nommés Antoine Noreux de Cambrai, Plantagenet et un de ses camarades, ces deux derniers attachés à un corps de canonniers en garnison en cette ville, il remarqua, à l'instant même que l'air eut pénétré dans ledit four, que le cercueil en plomb étoit entier et se trouvoit dessoudé; de sorte que le dessus étoit détaché des côtés et tombé dans le fond, ce qui occasionna une exhalaison méphitique qui l'obligea de se retirer pour un moment; mais que l'instant d'après, étant revenu, l'un des ouvriers s'est introduit dans le four, en a distrait les lames de plomb qui avoient formé le cercueil, lesquelles ont été chargées sur des voitures avec les autres cercueils, et les os ont été amoncelés et laissés dans le même four.

Ajoute ledit Canonne, que tous les cercueils, à l'exception de celui de Fénelon, ont été chargés sur trois chariots, intacts et sans aucune ouverture; de sorte qu'il n'est demeuré dans

tout le caveau que les seuls restes de Fénelon; et a signé avec nous.

Signé : Bernard Canonne, Douay fils.

Antoine Noreux, boucher à Cambrai, lequel a déclaré qu'en l'an deux, au mois de pluviôse, ouvrier attaché à l'administration du district de Cambrai, il fut requis par le sieur Canonne, par suite des ordres du gouvernement, d'extraire des fours de la métropole les cercueils en plomb qui s'y trouvoient, pour les envoyer à l'arsenal de Douai; que s'étant fait accompagner de deux ouvriers, nommé Plantagenet, et un autre dont il a oublié le nom, tous deux canonniers en garnison en cette ville, il s'est introduit dans les fours susdits, où il a remarqué qu'il se trouvoit six à sept cercueils de plomb, lesquels furent chargés sur des voitures en bon état, à l'exception de celui de Fénelon; lequel étant ouvert, il en fut extrait les ossements de ce grand homme, qui furent amoncelés dans le troisième four, et le plomb transporté sur les voitures. Laquelle déclaration a été affirmée par ledit Noreux, qui l'a signée avec nous.

Signé : Antoine Noreux, Douay fils.

Et à l'instant, MM. Dumolard, sous-préfet; Belmas, évêque de Cambrai; Burgairolles, colonel commandant d'armes; Boileux, président du tribunal d'arrondissement; Defoy, juge; Farèz, procureur impérial; Cacheux, magistrat de sûreté; Béthune-Hourier, adjoint du maire; Lequeux-Frémicourt, président du tribunal de commerce; Servois, chanoine, vicaire général; Bocquet, commissaire de police; Delcroix, receveur de la commune; Defremery-Dehollain, secrétaire greffier de la mairie; Palombini, colonel du deuxième régiment de hussards italiens, stationné à Cambrai; Demaidy, capitaine commandant le quatrième bataillon du train d'artillerie; de Neufien, colonel retiré du corps du génie; Defranqueville, propriétaire, membre du conseil des secours; Alexandre Frémicourt, *idem;* Béthune de l'Offre, *idem*; Richard Frémicourt, président du conseil d'arrondissement; Demadre, membre du conseil des secours; Canonne, membre du conseil d'arrondissement; Raparlier, juge de paix;

Lemoine et Leroi, notaires publics; Bruneau et Aimé Bris, membres du conseil municipal; Goussaut, juge suppléant; Piquet-Bris, contrôleur des contributions; Liénard, receveur de l'arrondissement; René Marchand, bibliothécaire; Lepère, chef de bureau; Pierre Fleury, marchand menuisier;

Sont descendus dans le caveau, où ils ont vu extraire du troisième four à droite, les restes de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, mort en cette ville le 7 janvier 1715, consistant en un crâne des mieux conservés, en une quantité d'os détachés les uns des autres, dont plusieurs annoncent une prochaine décomposition, et en quelques planches et morceaux de bois de chêne pourri, lesquels ont été recueillis avec vénération, et déposés dans une bière neuve, préparée à cet effet, que l'on a fermée à vis, et sur laquelle le scel de la mairie a été apposé avec des bandes de papier double, signées de MM. Belmas, Dumolard, Douay fils, Boileux et Lequeux;

Après quoi la bière a été déposée dans le même caveau, sous la garde d'un factionnaire, pour y demeurer jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle qui en sera faite; avons ordonné la continuation du désencombrement dudit caveau, avec les formalités prescrites par notre arrêté susdaté. De tout quoi le présent procès-verbal a été signé par toutes les personnes qui y sont dénommées, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Et le 21 du même mois de messidor, six heures et demie du soir,

Nous Pierre-Joseph Douay, jurisconsulte, maire de la ville de Cambrai, sur l'avis à nous donné par le commissaire chargé de la fouille du caveau des archevêques, que l'opération étoit terminée, et après avoir invité tous les chefs des autorités constituées, ainsi que MM. Evrard et Burard, docteurs en médecine et en chirurgie, de venir reconnoître et constater les restes précieux de l'immortel Fénelon, nous nous sommes rendus audit caveau; où étant, il nous a été représenté,

1° La partie inférieure de la tête, se rapprochant très-bien du crâne;

2° Les os des jambes, des cuisses, ceux du bassin, avec les deux fémurs;

3° Les os des bras;

4° Les vertèbres;

5° Les côtes;

6° L'omoplate;

7° Une partie du sternum;

8° Les phalanges des pieds;

9° Une ceinture de soie blanche, presque pourrie et consommée;

10° Un tunicaire de même étoffe, et dans le même état;

11° Enfin, la pierre sépulcrale qui a servi à fermer l'entrée du four, cassée en plusieurs morceaux qui ont été rapprochés, et sur lesquels se trouve gravé ce qui suit:

Hic jacet
Franciscus de Salignac de la Mothe de Fénelon,
Archiepiscopus Cameracensis, defunctus die septimâ
Januarii 1715, è priori tumulo translatus
Die 28ª martii 1720.

Tous lesquels objets ont été reconnus et déclarés appartenir à M. de Fénelon.

Nous avons, en conséquence, fait reconnoître les scellés apposés, le 15 de ce mois, sur le cercueil renfermant le crâne et les os recueillis ledit jour; et après les avoir trouvés sains et entiers, ils ont été levés; le cercueil ouvert, nous y avons fait déposer avec vénération tous ces précieux restes.

La bière a été ensuite refermée, et le sceau de la mairie y a été apposé avec quatre bandes de papier double, signées de MM. Dumolard, sous-préfet; Belmas, évêque; Burgairolles, commandant d'armes; Boileux, président du tribunal civil, et de nous.

Elle fut déposée dans le même four, sous la garde d'un factionnaire, où elle demeurera jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle.

De tout ce que dessus, nous avons rédigé le présent procès-verbal, que messieurs les fonctionnaires publics présents, et mes-

sieurs les docteurs ont signé avec nous, les jour, mois et an que dessus.

Nous Béthune-Hourier, premier adjoint du maire de Cambrai, chargé de veiller à la conservation du tombeau de Fénelon, accompagné du commissaire de police, nous nous sommes transporté au caveau où se trouve ce tombeau. Nous avons remarqué que les eaux pluviales, tombées en abondance depuis plusieurs jours, y avoient pris leur écoulement, et s'élevoient dans le souterrain jusqu'à la hauteur d'environ trois décimètres. Nous avons examiné le cercueil dans lequel sont renfermés les ossements de Fénelon ; nous nous sommes aperçu que les bandes de papier, servant de scellés, étoient dans un état de moiteur qui en faisoit craindre la rupture; et, considérant que l'état de l'atmosphère fait penser que les pluies pourroient continuer, que l'arrêté du préfet suspend la cérémonie de la translation pour un temps indéterminé; déclarons qu'à l'instant le présent procès-verbal sera remis au maire, pour être pris par lui telles mesures qu'il jugera convenables.

Signé : Béthune-Hourier.

A Cambrai, le 27 thermidor an 12, deux heures de relevée.

Le maire de la ville de Cambrai,

Vu le procès-verbal tenu par le premier adjoint de la mairie et le commissaire de police;

Considérant qu'on ne pourroit sans danger laisser plus longtemps le tombeau de Fénelon dans l'endroit où il se trouve;

Considérant qu'il n'existe, dans l'enceinte de l'ancienne cathédrale, aucun local pour recevoir ce tombeau;

ARRÊTE :

Que le cercueil de Fénelon sera porté demain, vers quatre heures du matin, à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où il restera déposé jusqu'à l'exécution de l'arrêté de M. le préfet, du 21 de ce mois;

Que cette translation se fera sans pompe, en notre présence et celle du commissaire chargé de l'exhumation des restes de M. de Fénelon, par notre arrêté du 8 messidor dernier;

Que le conseil des secours sera invité à déléguer deux de ses membres, pour recevoir le tombeau, reconnoître l'état des scellés y apposés, et se rendre responsables du dépôt;

Qu'il sera tenu procès-verbal du transport et dudit dépôt; et que M. le commandant d'armes sera invité de faire placer une sentinelle à la porte de la maison de Vanderburch.

Le présent arrêté et la copie du procès-verbal seront adressés de suite à M. le sous-préfet, avec invitation d'approuver les mesures qui précèdent.

Signé : DOUAY, fils.

A Cambrai, le 27 thermidor de l'an 12.

L'an 12 de la république françoise, le 28 thermidor, cinq heures du matin.

Nous Pierre-Joseph Douay, fils, maire de la ville de Cambrai, accompagné de M. Henri Béthune-Hourier, notre premier adjoint, et d'André Delcroix, receveur de la commune, commissaires nommés par notre arrêté du 8 messidor dernier, pour diriger les opérations relatives à l'exhumation des restes de Fénelon; en présence du sieur Bocquet, commissaire de police, et du sieur Lacassagne, adjudant-major de la place, pour mettre à exécution notre arrêté d'hier, nous nous sommes transporté au caveau servant à la sépulture des ci-devant archevêques de Cambrai; où étant, avons fait extraire le cercueil contenant les ossements de Fénelon, que nous avons trouvé scellé par des bandes de papier très-humides, et déjà couvertes de moisissure, mais encore entières; nous l'avons fait transporter soigneusement à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où nous étions attendu par MM. de Neufien et Frémicourt, membres et commissaires du conseil des secours de cette ville.

Après leur avoir fait reconnoître que les scellés étoient en-

tiers, lesdits sieurs nous ont déclaré les prendre sous leur responsabilité, et s'obliger à les représenter dans le même état.

A l'instant, M. l'adjudant-major a placé une sentinelle à la porte de la maison de Vanderburch, pour la sûreté de ce précieux dépôt.

De quoi le présent procès-verbal a été rédigé et signé à Cambrai, les jour, mois et an que dessus.

Signé: Béthune-Houriez, Bocquet, Delcroix, Lacassagne, Douay, fils.

Arrêté du préfet du département, du 21 thermidor an 12.

Le préfet du département du Nord, actuellement à Dunkerque,

Après avoir reçu les ordres de Sa Majesté l'Empereur, arrête :

Art. Ier.

Il sera élevé dans la ville de Cambrai, avec l'approbation de Sa Majesté l'Empereur, un monument ou mausolée pour recevoir les cendres de l'immortel Fénelon, mort en cette ville en l'année 1715.

II.

Le maire de la ville de Cambrai présentera les plans et dessins de ce monument, avec les états et devis estimatifs de la dépense à faire; il les soumettra au sous-préfet, qui fera ses observations, et adressera le tout au préfet avec son avis.

III.

En attendant l'érection de ce monument, les cendres de Fénelon, recueillies par les soins et la sollicitude des autorités constituées de la ville de Cambrai, seront transférées de leur ancienne sépulture dans l'église cathédrale de la même ville, pour y rester déposées jusqu'à l'époque où elles pourront être placées dans le mausolée destiné à les recevoir.

IV.

La translation prescrite par l'article précédent sera faite avec la pompe, la décence et la vénération que comporte la nature de cette cérémonie, et que doivent inspirer les talents et les vertus de l'illustre prélat, dont la mémoire doit être honorée dans cette circonstance.

V.

Le plan, le programme et le détail de cette cérémonie seront soumis à l'examen et à l'approbation du préfet.

VI.

Le présent arrêté sera adressé sur-le-champ au sous-préfet de Cambrai, qui est chargé d'en surveiller l'exécution.

Signé : DIEUDONNÉ.

Fait à Dunkerque, le 21 thermidor an 12.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

TABLE DES SOMMAIRES.

LIVRE SEPTIÈME.

ÉCRITS POLITIQUES DE FÉNELON.—LETTRES ET MÉMOIRES SUR LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

LIVRE HUITIÈME.

DERNIÈRES ANNÉES DE FÉNELON. — AFFAIRE DE LA BULLE *Unigenitus.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE SEPTIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'HISTOIRE DE FÉNELON.

N. B. Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe la page; l'abréviation *Voy.* signifie *voyez*, et renvoie à un autre article.

A

B

C

E

35.

G

H

I

J

L

M

N

Q

R

S

T

U

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.





